AUJOURD'HUI, le supplément du Devoir sur l'économie et les affaires en '71 et '72. Seize pages sur les événements marquants de l'année écoulée et sur les perspectives économiques de l'an nouveau.

■ la météo

Ensoleillé puis devenant nuageux avec neige. Maximum de 25.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Office férial | VOL. LXII - NO 301 | Montréal, jeudi 30 décembre 1971 | 15 CENTS

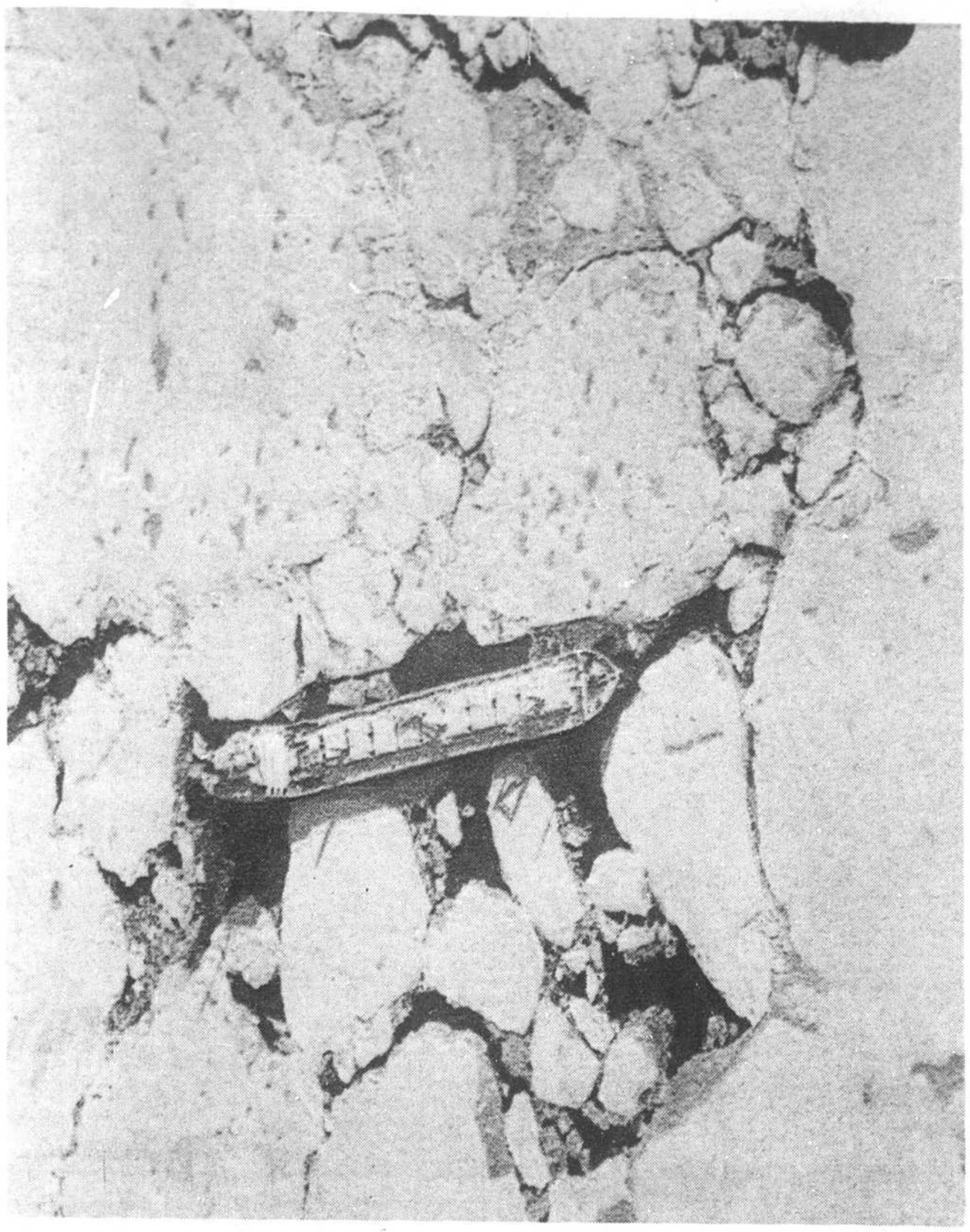

Ce navire pris dans les glaces rappelle de façon saisissante la grève des pilotes du Bas-Saint-Laurent, qui immobilise en aval de Québec une quinzaine de ses pareils. Cette photo aérienne a été prise mardi, sixième jour du débrayage. Le navire n'a pas été identifié. (Téléphoto CP)

La banlieue rejette le budget de la CUM

par Pierre Richard

La Communauté urbaine de Montréal a reçu hier soir le plus dur coup de sa jeune histoire mouvementée: les municipalités de la banlieue, dans un élan presque unanime, ont provoqué le rejet du budget pour l'année 1972.

Quelques minutes avant le vote, M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de la CUM, a déclaré que si le Conseil de la CUM refusait d'adopter le budget, cela équivaudrait à paralyser complètement la CUM, même si la loi prévoit que le budget sera alors adopté automatiquement.

Tous les conseillers municipaux ont voté en faveur du budget de quelque $160 millions. Mais cela n'a pas suffi pour que le budget soit adopté, puisqu'il faut aussi une majorité chez les municipalités de la banlieue. Celles-ci ont voté, à la quasi unanimité, contre le projet de budget. Même M. R. Dawson, maire de Mont-Royal et vice-président du comité exécutif de la CUM, a inscrit sa dissidence. Chez les maires de la banlieue, seuls ceux de Montréal-Nord, M. Yves Ryan, de Saint-Laurent, M. Laurin, et de Verdun, M. J.A. Gariépy, ont voté en faveur du budget.

Malgré cette vive opposition, aucun maire de la banlieue n'a parlé contre le budget après que M. Saulnier eut prononcé un vigoureux plaidoyer pour son adoption.

Visiblement ébranlé par le résultat du vote, M. Saulnier a déclaré: "C'est la première fois en 12 ans, que je fais un plaidoyer, sans qu'un avocat n'y réponde, mais que le jugement est prononcé quand même. J'espère que l'on va me faire l'aumône de me donner les rai-

Voir page 6: La banlieue

Bombes à billes contre la RDV?

SAIGON (AP, AFP) – L'aviation américaine a poursuivi hier sans répit son offensive massive contre le Nord-Vietnam et Radio Hanoi a annoncé que quatre appareils américains avaient été abattus, s'ajoutant aux sept descendus au cours des trois jours précédents.

Cette opération de bombardement, la plus intensive et la plus longue contre le Nord-Vietnam depuis plus de trois ans, semblait devoir se poursuivre pour une cinquième journée aujourd'hui.

Les protestations, ouvertes ou voilées, commencent à s'élever un peu partout dans le monde, et d'abord au Nord-Vietnam même ainsi qu'aux Etats-Unis. Au Vatican, Paul VI a stigmatisé les représailles, les bombardements et la violence.

Dans une nouvelle protestation diffusée par Radio Hanoi, le gouvernement nord-vietnamien a dénoncé le prétexte avancé par M. Melvin Laird, secrétaire d'Etat américain à la défense, pour justifier la nouvelle vague de bombardements (assurer la sécurité des troupes américaines au Sud-Vietnam): "comme l'opinion publique américaine l'a plusieurs fois réclamé, a déclaré le porte-parole nord-vietnamien, la seule voie, la meilleure, pour sauver la vie des troupes américaines n'est pas l'aventure militaire, mais le retrait immédiat et total de ces troupes du territoire vietnamien et la fin de la guerre d'agression".

A propos des bombardements américains de ces derniers jours, qui, selon Radio Hanoi, ont causé des dégâts parmi les populations civiles des régions partant du 17-ème parallèle jusqu'à Thank Hoa, à quelque 130 km au sud de Hanoï le porte-parole à noté qu'il s'agissait de "bombes à billes, bombes à retardement qui éclatent en menus morceaux, tuant des civils dont la plupart sont des femmes, des enfants, des malades et des médecins".

L'agence de presse nord-vietnamienne a d'ailleurs annoncé que l'aviation américaine utilisait au cours de ses bombardements un nouveau type de bombes antipersonnel.

C'est le colonel Trinh To Phan, commandant les forces armées de la province de Thanh Hoa, à quelque deux cents kilomètres au sud de Hanoï, qui a rapporté le fait à des journalistes vietnamiens et étrangers au cours d'une visite effectuée dans la région. Il a déclaré que des bombes de ce type avaient été en effet découvertes dans la soute d'un "Phantom" américain abattu par la DCA nord-vietnamienne et que les corps des deux pilotes le capitaine Lawrence Gene Stolz, né le 24 novembre 1945, et le lieutenant Dale Francis Koons, né en décembre 1946, avaient également été découverts dans les restes de l'appareil.

Ces bombes, a affirmé de son côté M. Pham Van Tuong, président du tribunal

Voir page 6: Nord-Vietnam

Le bill C-176

Les leaders cherchent un terrain d'entente

OTTAWA (CP) – Les leaders des partis aux Communes, sentant leurs députés sur le bord de l'exaspération, ont débattu avec circonspection le projet de loi du gouvernement sur la commercialisation des produits agricoles pour trouver un terrain d'entente qui permettrait l'ajournement ce soir.

Le leader libéral aux Communes, M. Allan McEachen, a soulagé hier le ministre de l'agriculture, M. Olson, de la tâche des négociations et a réussi, par une série de réunions, à détendre un peu la situation.

Il reste encore plusieurs points à régler avant la conclusion d'une entente. En fin de journée hier, M. McEachen préparait une motion qui, si elle est adoptée, pourrait prolonger la session jusqu'à tard dans la soirée aujourd'hui, tant que le projet de loi ne sera pas approuvé.

C'est ce projet de loi, à l'étude depuis 18 mois, qui a forcé les députés à siéger entre Noël et le jour de l'an, le gouvernement insistant pour qu'il soit adopté avant l'ajournement jusqu'au 16 février.

Dans sa version originale, le projet de loi aurait permis la création de régies nationales de commercialisation de tous les produits agricoles. Les conservateurs, inspirés par le député Jack Horner, de Crowfoot, éleveur de métier, ont fait adopter un amendement excluant les bêtes à cornes de ces régies.

Les députés néo-démocrates se sont vivement opposés à cet amen-

Voir page 6: Le bill C-176

Des Escoumins à Québec

Les 91 pilotes bravent un ordre de retour au travail

QUEBEC (CP) – Les 91 pilotes du Bas-Saint-Laurent, qui gouvernent les navires sur le fleuve des Escoumins à Québec, ont bravé l'ordre de retour au travail du ministère fédéral des transports hier et réaffirmé leur intention de poursuivre leurs "journées d'étude" entreprises jeudi dernier.

La Corporation des pilotes du Bas-Saint-Laurent est cependant disposée à rencontrer les armateurs, ainsi qu'elle l'a révélé dans un télégramme à M. Pierre Camu, responsable du secteur maritime au ministère des transports.

Le ministère avait lui-même adressé un télégramme à la corporation mardi soir pour l'enjoindre de mettre fin à une grève qu'il estime illégale.

Ottawa avait également refusé le jour même de ratifier une entente intervenue plus tôt entre la corporation et deux compagnies pétrolières, Golden Eagle et Irving Oil. Ces sociétés ne font pas partie de la Fédération des armateurs qui n'a pas voulu jusqu'ici négocier avec les pilotes.

La Guilde de la marine marchande, qui regroupe quelque 4,000 pilotes dont ceux de la corporation, a prévenu le ministre des transports, M. Don Jamieson, qu'elle recommanderait une suspension des services des pilotes québécois.

Le président de l'association, M.R.F.

Voir page 6: Les 91 pilotes

■ au gré du temps

Le coup de la vie

Un employé de la Société des alcools du Québec m'a affirmé que dans un seul magasin, la population de 15,000 habitants a acheté, entre le 1er et le 28 décembre, des vins et spiritueux pour la somme trébuchante de $150,000.

Un calcul sommaire, à l'échelle d'une petite famille de quatre occupants, permet d'établir que cela fait un déboursé liquide de $40 pour boire à tire-larigot, bière non comprise.

Ces chiffres ont de quoi faire tituber nos ligues de tempérance. Quant à moi, je caracole à l'idée que cette "eau de feu" ait été payée comptant.

Nous nous logeons à crédit, nous habillons à crédit, mangeons à crédit, mais buvons... rubis sur l'ongle.

A ce rythme, je crains qu'un jour, nous autres Québécois, nous devenions des 'alcoolonisés".

Albert BRIE

Nixon rassure Brandt

L'Europe sera consultée

KEY BISCAYNE (AFP) – Le chef de l'Exécutif américain a rassuré le chancelier Willy Brandt: aucune décision intéressant l'Alliance atlantique ne sera prise par Washington sans consultations des alliés. Cette assurance est donnée par le président Nixon en toutes lettres dans la déclaration conjointe publiée à l'issue du sommet américano-allemand qui a pris fin hier à midi.

Les Etats-Unis tiendront leurs engagements militaires en Europe. Ils ne réduiront pas unilatéralement leurs forces sur le Vieux continent. Ils ne négocieront pas séparément avec l'URSS la réduction mutuelle et équilibrée des forces en Europe (MBFR).

Le chancelier n'a donc pas de craintes à nourrir au sujet du voyage de M. Nixon, fin mai, à Moscou. Le président des Etats-Unis ne négociera pas avec le Kremlin derrière le dos de ses alliés. Il y aura sur la MBFR, comme sur la préparation de la conférence européenne de sécurité et de coopération, des consultations suivies au sein de l'alliance.

De toute manière, le président et le chancelier ont été d'accord pour estimer que cette conférence européenne ne sera pas convoquée avant 1973, en admettant que tout se passe bien d'ici-là.

On s'acheminera alors vers un long marathon diplomatique dans lequel les hommes responsables comme des coureurs de fond, devront avoir beaucoup de souffle.

"Ce sera une longue marche", a confié le président Nixon à son hôte en parlant des perspectives de normalisation des relations de son pays avec la Chine populaire ouvertes par son voyage à Pékin de février prochain. L'expression est valable aussi pour la conférence européenne, la MBFR et la coexistence pacifique entre les deux Allemagnes: ces objectifs sont encore si lointains qu'à Key Biscayne on n'a même pas parlé de l'admission des deux Etats allemands à l'ONU ni du problème de la reconnaissance de la RDA par les pays occidentaux.

Sur les rapports entre l'Europe occidentale et les Etats-Unis, la déclaration conjointe a été relativement évasive. Elle précise simplement que l'organisation de ces relations résultera d'une étroite coopération – qu'il reste à définir – entre les Etats-Unis et la Communauté économique européenne élargie.

M. Willy Brandt n'a pas fait inscrire

Voir page 6: L'Europe

Assurance-chômage: Québec se désiste?

par Jean-Pierre Bonhomme

OTTAWA – Le ministre du travail, M. Bryce Mackasey, a déclaré hier aux Communes que les employés tombant indirectement sous la juridiction de Québec, comme les employés d'hôpitaux et les instituteurs, participeront au nouveau programme fédéral d'assurance-chômage qui entrera en vigueur le premier janvier prochain. Il a précisé que ces employés seront traités exactement de la même manière, sous ce rapport, que les employés exerçant des fonctions semblables dans les autres provinces.

Le ministre a fait cette déclaration en réponse à une question du député indépendant de Joliette, M. Roch LaSalle, qui voulait savoir si les employés para-gouvernementaux du Québec seront exclus du programme d'assurance-chômage.

On sait que le gouvernement du Québec avait récemment exprimé l'avis que les employés para-gouvernementaux ou les para-fonctionnaires relevant des provinces, comme les instituteurs, comptaient parmi les fonctionnaires proprement dits qui sont exclus du nouveau régime d'assurance-chômage. Le Parlement du Québec avait du reste adopté une loi à l'unanimité, en juillet dernier, décrétant que les employés para-gouver-

Voir page 6: Assurance-chômage

La GB devra quitter Malte le 1er janvier

LA VALETTE (d'après l'AFP) – M. Dom Mintoff, premier ministre de Malte, a annoncé hier que les militaires britanniques stationnés dans l'île et leurs familles devront l'avoir quittée pour le premier janvier prochain.

Quelques heures auparavant, la Grande Bretagne avait fait savoir que plutôt que de céder aux pressions de M. Mintoff, qui avait réclamé un paiement supplémentaire de 4,250,000 livres, elle allait retirer ses troupes. Cette annonce inattendue faisait suite à plusieurs semaines de discussions intenses et d'échanges de messages confidentiels entre les deux capitales. On indiquait alors à Londres que, selon les plans établis d'avance par l'état-major, le retrait des troupes pourrait prendre trois mois.

Dans son dernier message, parvenu à Londres le matin de Noël, M. Mintoff exigeait le départ des troupes britanniques d'ici au 31 décembre, à moins que la Grande-Bretagne ne consente à payer immédiatement les 4.250.000 livres réclamées.

En dépit de l'offre du gouvernement britannique d'envoyer le ministre de la défense, lord Carrington, à Malte, M. Mintoff a réitéré ses exigences dans un nouveau message reçu hier à Whitehall. "Dans ces circonstances, le gouvernement britannique a entrepris des préparatifs en vue du retrait des forces britanniques de Malte", déclare le communiqué du Foreign Office.

En septembre dernier, à l'issue de longues négociations, la Grande-Bretagne et ses alliés de l'OTAN avaient offert à Malte une somme annuelle de près de dix millions de livres en guise de "loyer" pour les bases britanniques dans l'île. En outre, Malte devait recevoir de la part de certains pays membres de l'OTAN une somme d'environ sept millions de livres qui aurait été à déterminer par des accords bilatéraux.

Le 18 septembre dernier, un accord était conclu aux Chequers entre les chefs de gouvernement des deux pays, MM. Dom Mintoff et Edward Heath, aux termes duquel la Grande-Bretagne s'engageait à verser à Malte la somme de 4.750.000 livres, pour une période de six mois commençant le 30 septembre.

Les négociations sur les détails pratiques de l'accord qui devaient durer trois mois se sont rapidement enlisées et les efforts de Londres pour obtenir la reprise des discussions à l'échelon ministériel se sont heurtés à la demande de M. Mintoff d'un paiement supplémentaire.

Les quelque 3.500 soldats britanniques stationnés pour le moment à Malte sont accompagnés des membres de leurs familles, dont le nombre atteint sept mille personnes. Les dépenses locales des soldats et de leurs familles sont chiffrées à environ quatorze millions de livres par an. Environ 7.500 Maltais sont employés actuellement dans les bases.

Dans la déclaration qu'il a faite à La Valette devant la Chambre des représen-

Voir page 6: La GB devra

Le hold-up de Cologne: le trio est arrêté

SARREBRUCK (Reuter) – Le trio des gangsters qui depuis lundi tenait la police ouest-allemande en échec après un hold-up à Cologne a été finalement arrêté hier après-midi, après une courte fusillade, à Baltersweiler, près de la frontière franco-allemande, à proximité de Sarrebruck.

Le chef de bande, l'Autrichien Kurt Vicenik, 44 ans, a été blessé et se trouve dans un état critique. Il a subi une opération d'urgence à la clinique universitaire de Hambourg. Ses deux complices, deux Français, Charles Laurent Donalio, 34 ans, et Antoine François Mattei, 24 ans, Corse, n'ont pas été blessés.

Les témoignages divergent sur l'origine des coups de feu. La police a-t-elle tiré la première, comme le dit un témoin, qui affirme avoir vu un policier tirer avec une arme cachée dans sa poche?

Quoi qu'il en soit, Vicenik a été atteint alors qu'il se trouvait dans un parc de stationnement où il négociait l'échange d'un otage, un jeune homme de 21 ans contre un hélicoptère et un sauf-conduit pour sortir d'Allemagne.

Après avoir blessé Vicenik, six policiers se sont précipités sur la voiture à l'intérieur de laquelle les deux Français tenaient en joue leur otage, Karl Friendrich Bach, un machiniste. Les deux bandits ont pu être appréhendés sans que l'otage ne soit blessé.

Voir page 6: Le hold-up

LES DOSSIERS DU CITOYEN

LE RAPPORT GRAY

SUR LA MAÎTRISE ÉCONOMIQUE DU MILIEU NATIONAL

CE QUE NOUS COÛTENT LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

LEMEAC LE DEVOIR $2.00

En vente partout

AIR CANADA

Ce qu'on est bien quand tu nous mènes à Paris, avant d'aller en Italie.

La nouvelle de l'année:

Le mariage de M. Trudeau

selon la Presse Canadienne

Le mariage surprise du premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, avec Margaret Sinclair, le 4 mars, est, de l'avis des directeurs des journeaux canadiens, sociétaires de la Presse Canadienne, la grande nouvelle de l'année au Canada.

La Presse Canadienne a demandé aux directeurs de l'information de ses sociétaires d'établir la liste des événements qui ont marqué l'année sur le plan canadien et international. Les sociétaires de la filiale radiophonique de la Presse Canadienne, Broadcast News, ont aussi participé à ce relevé.

En tête de liste vient le mariage du premier ministre, le quatre mars. La nouvelle avait été annoncée à 20h48 ce soir là, après qu'un secrétaire du premier ministre eut appelé le bureau de Vancouver de La Presse Canadienne pour révéler que M. Trudeau venait d'épouser la fille de M. Jimmy Sinclair, ex-ministre libéral des pêcheries.

Le relevé de la Presse Canadienne met en deuxième position le glissement de terrain de Saint-Jean Vianney, le 4 mai, qui a entraîné la mort de 26 personnes.

Viennent ensuite l'agression comtée la personne du premier ministre soviétique durant sa visite officielle à Ottawa, le 18 octobre la revolte au pénitencier de Kingston, en avril, l'état de l'économie, le chômage et les répercussions au Canada de la surtaxe américaine et la défaite du premier ministre Smallwood de Terre-Neuve aux élections provinciales du 28 octobre.

Sur le plan international, la nouvelle la plus importante a été l'annonce des restrictions économiques américaine, le 15 août.

Ces quatre dernières années, les exploits spatiaux des Etats-Unis avaient mérité ce titre de plus grande nouvelle de l'an.

Le relevé de la Presse Canadienne indique d'autre part que le premier ministre du Canada, M. Trudeau, est cette année, comme pour les trois années précédentes, la personnalité canadienne de 1971. Sur le plan international, cet honneur revient au président Nixon.

Hors du domaine politique, le titre de personnalité de l'année est allé au Dr Gerhard Herzberg du Conseil national des recherches, titulaire du prix Nobel de chimie. Plusieurs votes, dans cette catégorie sont allés à la chanteuse populaire Anne Murray.

Voici en bref la liste des nouvelles de l'année.

● Nouvelles canadiennes: mariage de M. Trudeau; glissement de terrain à Saint-Jean Vienne agression contre M. Kossyguine; révolte au pénitencier de Kingston; état de l'économie; défaite des libéraux à Terre-Neuve.

● Nouvelles internationales: restrictions économiques aux USA; admission de la Chine à l'ONU; guerre indo-pakistanaise; amélioration des relations entre les USA et la Chine.

ottawa

OTTAWA (PC) – Les $2 millions que le Canada a fait parvenir au Haut-commissariat des réfugiés de l'ONU servent autant au rapatriement des réfugiés pakistanais de l'Indé qu'aux secours, a précisé, hier aux Communes, le ministre des affaires extérieures, M. Mitchell Sharp.

Ce dernier, interrogé par M. Michael Forrestall (PC–Dartmouth-Halifax-Est) a dit que les réfugiés du Pakistan oriental continuent de bénéficier de l'aide du Canada en dépit du climat chaotique dans cette partie du monde.

Seulement cinq des $22 millions consacrés au chapitre de l'assistance aux réfugiés sont disponibles, a expliqué le ministre, parce que le gouvernement canadien tient à s'assurer qu'ils sont employés à bon escient.

●

Le gouvernement canadien demandera probablement à nouveau au gouvernement de l'Union soviétique de permettre la réunification des familles désunies de toutes nationalités, venant au Canada, et dont l'un des conjoints demeure en Russie.

Répondant à une question de M. Walter Deacon (L – High Park), le ministre des affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a indiqué que le premier ministre Trudeau avait abordé cette question délicate avec le premier ministre soviétique, M. Alexis Kossyguine, lors de son séjour au Canada.

M. Sharp a déclaré qu'il prendrait à nouveau en considération la demande de M. Deacon.

Ce dernier espère que le gouvernement canadien pourra venir en aide à toutes les familles des diverses nationalités, quelles qu'elles soient, tout comme on l'a fait depuis quelque temps.

M. Deacon avoue avoir reçu plusieurs représentations de la part de différents groupes ethniques du Canada.

●

Le ministre de la santé natioi ale et du bien-être social, M. John Munro, espère que les fabricants de cigarettes au Canada veilleront à inscrire le plus tôt possible les avertissements de danger sur les paquets de cigarettes.

Le député néo-démocrate de Surrey, M. Barry Mather, a soulevé hier la question aux Communes, alors qu'il s'informait si cette disposition, annoncée par le gouvernement l'été dernier et devant entrer en vigueur le 1er janvier 1972, serait respectée.

M. Munro a déjà soumis à la Chambre un projet de loi visant à interdire la publicité des cigarettes et à avertir les fumeurs qu'il est dangereux de s'adonner à cette pratique.

Le projet de loi n'a pas franchi le cap de la deuxième lecture, le ministre de la santé nationale a dit avoir reçu l'assurance des fabricants de cigarettes qu'ils se soumettraient d'eux-même à de tels règlements, sans avoir besoin de faire adopter une loi par le Parlement.

Sur les avions

Pas d'agents armés contre les "pirates"

OTTAWA (d'après la PC) – Le gouvernement canadien n'envisage pas pour le moment de placer des agents de sécurité armes sur les avions afin d'éviter les actes de piraterie, a fait savoir hier, aux Communes, le ministre des transports, M. Don Jamieson.

Interrogé par M. James McGrath (PC-Saint-Jean Est) au sujet du détournement d'un DC-9 d'Air Canada sur Cuba, M. Jamieson a dit que des mesures de sécurité ont été prises dans les aéroports canadiens afin d'éviter la répétition d'actes semblables.

Le ministre a déclaré qu'il serait illogique de dévoiler ces mesures de sécurité, mais il a assuré le député McGrath qu'il est disposé à en informer secrètement les membres des Communes. M. Jamieson a précisé que le gouvernement ne recourra pas aux services d'agents de sécurité sur les avions, du moins pas avant d'avoir consulté l'Association des pilotes.

Quant au ministre des affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, il a indiqué que le gouvernement canadien songe à demander l'extradition du pirate qui, dimanche, a détourné sur Cuba un DC-9 d'Air Canada. Les procédures d'extradition se dérouleraient selon les termes du traité canado-cubain, a expliqué M. Sharp.

Le ministre des affaires extérieures a loué l'esprit de collaboration du gouvernement cubain, qui a permis à l'appareil de regagner rapidement le Canada.

Par ailleurs, la police canadienne attendait toujours hier que le pirate soit officiellement identifié avant de porter des accusations contre lui.

L'inspecteur George Wilson, de la police de Missisauga, district judiciaire dans lequel est situé l'aéroport de Toronto, a déclaré que la police américaine n'avait pas encore certifié que le pirate était bien Patrick Critton, 24 ans, originaire du quartier Harlem, de New York.

L'inspecteur Wilson a dit que plusieurs accusations, dont celle d'enlèvement, seraient portées contre le pirate dès qu'on connaîtrait sa véritable identité.

Décès de Louis Foisy-Foley

M. Louis Foisy-Foley, directeur de la revue oecuménique "Credo", a succombé à une crise cardiaque, mardi soir dernier, à l'hôpital Jean-Talon. Il était âgé de 69 ans.

M. Foisy-Foley s'était principalement voué au rapprochement des chrétiens de différentes Eglises, en plus de diriger pendant 15 ans l'équipe de "Credo", une revue de langue française publiée sous la responsabilité de l'Eglise Unie du Canada.

Un de ses proches collaborateurs, M. Robert Joncas, l'a décrit comme un homme sincère, bon et franc, qui tenait par-dessus tout à faire disparaître les "barrières artificielles" qui peuvent exister entre les Eglises chrétiennes.

La dépouille mortelle est exposée au salon funéraire Magnus Poirier, 6520, rue Saint-Denis, où l'homélie sera célébrée à 11h30, vendredi matin.

M. Foisy-Foley laisse, en plus de son épouse, Marie-Rose Foisy, née Gelasco, son fils et sa belle-fille, M. et Mme Roger Foisy-Foley, ainsi que sa fille, Lucie, épouse de M. Maurice Trudeau. Il laisse également six petits-enfants: Lise, Pierre, Line, Sylvie, Michel et Daniel.

Le fait que le gouvernement emploie quelque 1,380 économistes, statisticiens et sociologues qui conseillent les différents ministres n'a pas de quoi fouetter un chat et nous scandaliser.

Telle est la réponse qu'a fournie, hier aux Communes, le premier ministre Trudeau au chef du Crédit social, M. Réal Caouette.

Celui-ci a semblé surpris de constater, d'après des chiffres compilés par le député néo-démocrate de Waterloo, M. Max Saltsman, qu'un si grand nombre de personnes conseillaient le gouvernement et touchaient un salaire global annuel représentant quelque $23 millions.

M. Trudeau a dit que ces employés remplissent le rôle normal de fonctionnaires qui assistent les ministres dans l'administration gouvernementale et qu'il n'y voit rien de surprenant.

●

Le ministère du revenu national, section douanes et accises, a interdit, en 1970, l'entrée au Canada de 4,461 publications, en raison de leur caractère immoral ou indécent.

Par ailleurs, pendant la même période, il a refusé l'importation de deux autres publications jugées, celles-là, séditieuses ou perfides.

faits divers

Un 2ème suicide à Berthelet

Pour la deuxième fois en deux semaines un suicide a été signalé au Centre Berthelet, un centre de détention pour jeunes délinquants. Hier, un adolescent de 16 ans s'est pendu dans sa chambre. Transporté d'urgence à l'hôpital, les médecins n'ont pu que constater la mort. Le Centre Berthelet est situé sur la 83e avenue, dans le quartier Rivière-des-Prairies.

Mandat contre le notaire

La Sûreté du Québec a émis un mandat d'arrestation valable dans tout le Canada contre le notaire Yves Geoffroy, qui a obtenu un congé du pénitencier pour se marier. Geoffroy, condamné pour le meurtre de sa femme il y a un an environ, devait revenir au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, le 26 décembre. Il semble que le notaire Geoffroy ait obtenu la permission de se marier pour donner une mère à ses trois enfants.

Enfin identifié

Le cadavre retrouvé, le 18 décembre, en bordure du rang José, à Laprairie, a finalement été identifié. Il s'agit de Dominique Hurtubise, âgé de 28 ans, du 6098, rue Iberville, à Montréal. Le mobile du meurtre n'a toutefois pas encore été déterminé.

Mort en avion

Un homme a perdu la vie, vers 2h30 hier après-midi, lorsque son avion de type "Cesna" est tombé dans le lac Toro, à Saint-Michel-des-Saints.

L'identité de la victime, originaire de Trois-Rivières apparemment, n'a pas encore été dévoilée. Les policiers étaient encore, hier soir, sur la scène de la tragédie.

Sortie rapide

Un employé de l'Assurance-chômage, qui serait descendu prestement de la portière de droite d'un taxi alors que l'un de ses amis venait tout juste de prendre également le volant de cette voiture, a obtenu d'être libéré sur parole, hier, par le juge Jean Boulet.

"Mais l'incident est survenu rue Craig, et on n'a rattrapé le prévenu que sur le boulevard Saint-Laurent", de faire remarquer le procureur de la poursuite.

Celui de la défense souligna immédiatement, toutefois, que "l'embarquement" s'était effectué au 17 ouest de la rue Craig, et que l'arrestation s'était produite au 978 boulevard Saint-Laurent, ce qui n'est pas très loin.

C'est donc en constatant que le prévenu avait fait preuve de bonne volonté en quittant aussi rapidement la voiture volée que le juge le libéra d'ici son enquête.

En état de subir son procès

Paul-Edouard Léonard, Néo-Ontarien de 28 ans, est en état de subir son procès pour meurtre.

C'est ce qu'a affirmé le Dr A.B. Clément, hier après-midi, alors que l'ex-Montréalais qui, la veille, avait été tenu responsable de la mort de sa jeune épouse, dans son domicile de la rue Saint-Gérard, a comparu devant le juge Jean Goulet.

"Il sait très bien ce qu'il fait et la portée de ses gestes", renchérit-il, lorsque le procureur du prévenu lui fit remarquer que son diagnostic était pour le moins direct.

On sait que Léonard a lui-même déclaré qu'il avait bel et bien tiré cinq balles dans la direction de sa femme qu'il tentait de ramener avec lui dans la province voisine, lorsque sa belle-mère s'était interposée.

L'enquête préliminaire du prévenu a donc été fixée au 5 janvier.

Le métro rouvre

Les stations de métro Sauvé et Henri-Bourassa seront rouvertes au public à compter de 5h30, le jour de l'an, a annoncé hier la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal. En même temps, le service d'autobus qui avait été établi le 10 décembre entre les stations Henri-Bourassa et Crémazie sera aboli. Les stations Sauvé et Henri-Bourassa avaient été fermées à la suite d'un accident survenu le soir du 9 décembre à la station Henri-Bourassa. Le conducteur d'une rame avait perdu la vie lors de cet accident.

Justin arrive en secret au 24 Sussex

OTTAWA (PC) – Les affaires de l'Etat ne sont plus l'unique souci de M. Pierre Elliott Trudeau, depuis Noël. Le premier ministre doit, en effet, s'occuper aussi de son fils, Justin-Pierre, qui a été emmené à la résidence du 24 Sussex Drive, mardi soir, en secret.

Contrairement à l'usage, l'hôpital municipal d'Ottawa n'a pas officiellement annoncé le départ de la vedette nationale, née il y a quatre jours.

L'attaché de presse de M. Trudeau, M. Al Donnelly, s'est contenté de déclarer, en réponse aux questions des journalistes, que Justin "se porte bien".

A-t-on transformé en chambre d'enfant une des pièces de la résidence du premier ministre? "C'est leur affaire, a répondu ironiquement M. Donelly. Je ne crois pas que cela intéresse qui que ce soit".

L'enquête se poursuit à Drummondville

DRUMMONDVILLE – Le sous-ministre de la justice, Me André Desjardins, a poursuivi hier son enquête sur les événements qui ont précédé la construction d'un poste d'essence en bordure de la Transcanadienne, à l'est de Drummondville.

Me Desjardins a précisé que cette enquête n'avait pas un caractère officiel et qu'elle avait comme but de recueillir les témoignages des personnes intéressées dans cette affaire.

C'est le ministre de la justice, M. Choquette, qui a prié Me Desjardins d'éclaircir cette histoire. Me Desjardins a précisé hier qu'il n'avait aucun mandat autre que celui d'un sous-ministre et que les personnes qui déposaient devant lui le faisaient volontairement. Les résultats de ses travaux seront communiqués au ministre de la justice.

Hier, Me Desjardins a entendu les associés des Entreprises CLN, société qui s'est portée acquéreur du terrain sur lequel le garage BP a été construit.

Les recherches de Me Desjardins doivent se poursuivre encore quelque temps pour lui permettre de consulter des documents déposés au bureau d'enregistrement de Nicolet et de constater la position géographique des postes d'essence installés le long de la Transcanadienne, en particulier la position du poste BP.

"MYKONOS" *"Un Coin des Îles Grecques"*

"LE JOUR DE L'AN", soit le Samedi 1er janvier, invitez ceux qui vous sont chers, à une soirée dont ils se souviendront.

"À PARTIR DE CINQ HEURES DU SOIR":

MENU

Le Potage Crème Dame Blanche
ou
La Soupe "Tomato Fidès"
L'Anginara Polita (Artichauts à la Grecque)
ou
Le Pastitso (Macaroni en Ssuce au Gratin)
Le Poulet Braise à l'Orange
ou
Le Filet de Boeuf Rôti Grand Vendeur
ou
La Timbale de Fruits de Mer Nantua
ou
Le Mouskari Psito (Rôti de Veau aux Herbes)
Pommes Rissolées et Épinards à la Crème
Le Gateau du Jour de l'An
ou
Le Gateau Aravani (Amandes et Cannelle)
Café Moka
Cotillons

Par personne : $6.00
Enfants moins de 10 ans moitié prix
Pour la danse : "Sacha et son ensemble Bouzouki"

MYKONOS

Pour réservations :
Constant - 866-6492

Hotel de La Salle,
1240, Drummond 866-6492

Congrès créditiste les 18 et 19 mars

M. Phil Cossette, président provincial du Ralliement créditiste, a annoncé à Trois-Rivières que le congrès du Ralliement créditiste aura lieu les 18 et 19 mars 1972 à Québec et que ce congrès aura pour thème principal. "Action 1972".

La présidence du congrès a été confiée au député d'Abitibi-Est, M. Ronald Tétrault.

Au total, huit comités fonctionneront au cours de ces deux jours de rencontre. Il s'agit des cinq comités thématiques, du comité d'organisation, du comité de la constitution du parti, et du comité de l'option constitutionnelle du Ralliement créditiste.

Pour sa part, le président du congrès, M. Ronald Tétrault a déclaré que toutes les résolutions qui seront discutées en comité, le seront à nouveau au cours de l'assemblée plénière. Chaque président devra défendre les résolutions adoptées dans son comité, sera maître des discussions et aura la responsabilité de voir à la bonne marche du comité, afin de permettre à tous ceux qui le désirent, le droit de formuler une résolution, ou d'amender une résolution.

M. Phil Cossette a annoncé par la même occasion qu'il serait de nouveau candidat à la direction de l'exécutif provincial.

LIBRAIRIE RENAUD-BRAY

5219 CÔTE DES NEIGES
(COIN QUEEN MARY)
342-1515

VENTE ECLAIR

JEUDI ET VENDREDI SEULEMENT

20%

SUR TOUS NOS LIVRES, DISQUES ET JEUX

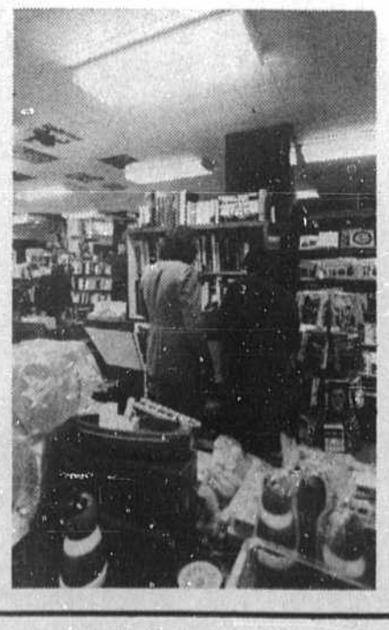

LE DEVOIR

Page 3 Montréal, jeudi 30 décembre 1971

"L'initiative" des centres culturels est refusée

La Fédération des Centres culturels du Québec (FCC) dont le projet a été refusé par les responsables fédéraux des "initiatives locales", se déclare perplexe sur le sens de la réponse donnée le 15 décembre par M. R. M. Bryden, directeur national.

Le projet, déposé le 16 novembre, créait 27 emplois dans huit régions du Québec et aurait nécessité des crédits de $50,000 ou plus (dont $12,750 pour frais de transport). Le directeur de la FCC, M. Bernard Ducharme, a écrit le 23 décembre à M. Bryden: "Notre projet... nous permettait de faire un pas de géant dans la planification du loisir socio-culturel au Québec... Nous ne connaissons pas les raisons de ce refus puisqu'elles n'ont pas été mentionnées dans votre lettre".

On sait que depuis le 22 décembre, les fonctionnaires du ministère fédéral de la main-d'oeuvre et de l'immigration s'appliquent, au Québec à susciter de nouvelles initiatives génératrices de "nouvelles sortes d'emplois".

La FCC avait un projet dont l'essentiel tenait en quatre pages où étaient précisés les buts de l'initiative, le mode d'exécution et la méthode de travail adoptés.

Un service d'information systématique serait né de ce projet utile aux 80 centres membres, reliés au secrétariat à Montréal. Une équipe itinérante coiffait le travail de personnes en poste dans les huit régions décrites.

Un vaste inventaire aurait ainsi été réalisé en cinq ou six mois, comme le souhaitait le dernier congrès de la FCC, en juin, à Sherbrooke. Un permanent de la FCC s'est plaint, dans une lettre au chef de cabinet du ministre Gérard Pelletier, en date du 23 décembre, de l'échec de cette initiative et des 27 emplois qui ne verront pas le jour.

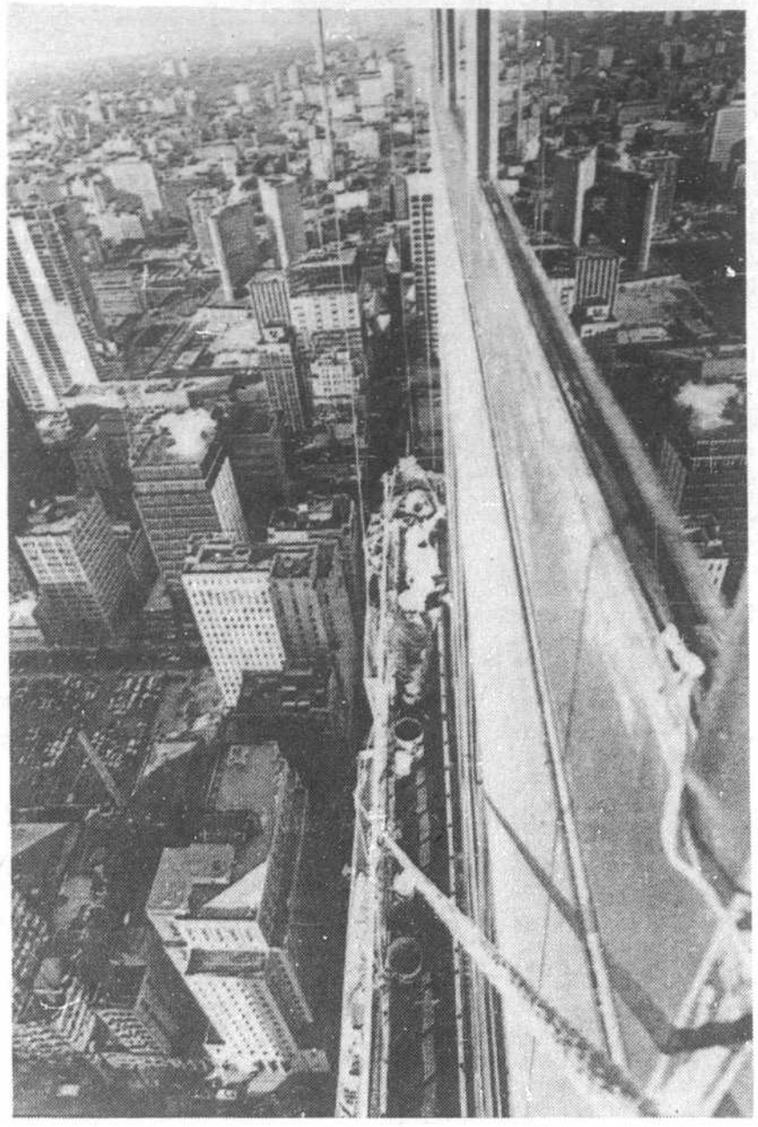

Vertige ? Toronto devant, Toronto derrière, Toronto double objet de leur attention: deux manoeuvres à la hauteur du 48e étage nettoient les baies du plus haut édifice de la ville-reine. La vitre où se mire le centre-ville de Toronto se trouve au 50e étage. (Téléphoto CP)

Accusé d'avoir assailli un juge

Un chômeur de 38 ans, père de 8 enfants, a comparu hier après-midi en Cour municipale sous les accusations d'assaut sur la personne d'un juge, d'entrave au travail d'un officier de la justice et de dommages à des biens publics.

M. Léopold Bickley de la rue Workman, à Montréal, a plaidé non coupable aux deux premières accusations et coupable à la dernière. Le procès et la sentence ont été fixés au 5 janvier par le juge Claude Melançon qui décidera ce matin si l'homme sera libéré sous cautionnement.

Les accusations portées contre M. Bickley ont pour origine un incident qui s'est produit hier matin dans le bureau du juge Rolland Beauchemin de la Cour du Bien-Etre social.

Le magistrat avait convoqué M. Bicley afin de discuter avec lui d'un problème concernant l'une de ses filles. L'attitude ou les décisions du juge n'ont cependant pas eu l'heur de plaire au père puisqu'à un moment donné, il aurait empoigné le bureau du magistrat pour le soulever et le faire retomber sur le juge.

Une brève altercation aurait suivi entre les deux hommes et, à la suite de l'incident, le juge a dû être hospitalisé quelques heures souffrant d'une fracture à un doigt et de diverses contusions.

Le ministère veut l'annulation des permis d'alcool de 3 hôtels

par Jean-Pierre Charbonneau

Le ministère de la justice a réclamé hier l'annulation des permis d'alcools de trois hôtels de la région métropolitaine, que l'on dit être des endroits de "débouche" bien plus que de simples établissements licenciés.

Les trois hôtels en question sont l'Hôtel Maples Inn et l'Hôtel Pointe-Claire, de Pointe-Claire, et l'Hôtel Saint-Bernard, de Saint-Bernard-de-Lacolle, dans le comté de Saint-Jean. Deux d'entre eux ont principalement retenu l'attention lors des auditions publiques hier devant la Commission de contrôle des permis d'alcool du Québec.

L'hôtel Saint-Bernard, propriété de M. Carlo Simioni, 43 ans, un exportier des cabarets montréalais Vic Café, (97 est, rue Sainte-Catherine) ancienne propriété de l'industriel Vincent Cotroni, et Café Domino, (11,639 boulevard Pie IX), deux établissements fermés par la Régie des alcools.

Interrogé par le procureur spécial du ministère de la justice, Me Gérard Beaudry, M. Simioni a expliqué au tribunal qu'il avait engagé il y a quelques mois, un dénommé James Mazzanna qui, à raison de $75 par semaine, devait lui amener quotidiennement de Montréal des jeunes femmes pour travailler comme danseuses et serveuses. Il a cependant affirmé ne pas connaître les antécédents judiciaires de M. Mazzanna ainsi que ses anciens employeurs.

Selon les témoignages entendus, il appert que M. Mazzanna a été condamné entre autres pour vol avec violence, pour avoir été trouvé dans une maison de débauche et pour avoir entramé le travail de policiers. Auparavant, il était gérant au cabaret Le Bérêt Bleu (173 est, rue Sainte-Catherine) fermé au mois de septembre dernier après de longs débats juridiques.

La pièce maîtresse de la preuve présentée contre l'établissement a été le témoignage de deux policiers de la Sûreté du Québec qui ont expliqué comment, un soir, en 75 minutes, deux jeunes femmes court vêtues les avaient amenés à dépenser $40. Les policiers ont déclaré qu'une des jeunes femmes les avait caressés sans qu'ils en aient fait la demande. Ils ont aussi déclaré que la jeune serveuse leur avait fait voir que l'atmosphère était plus "chaude" à l'étage supérieur de l'hôtel.

Tous ces faits ont d'autre part formellement été niés par M. Mazzanna et la jeune femme concernée. La danseuse-serveuse, une jolie jeune femme de 27 ans, mère de famille, qui disait en être à sa première expérience comme danseuse, était auparavant serveuse de restaurant. Elle a même déclaré n'avoir jamais vu les deux policiers de la SQ. Mazzanna, pour sa part a avancé que l'établissement était très bien tenu, qu'aucune fille n'allait avec des clients à l'étage supérieur et qu'enfin, il était impossible qu'une danseuse-serveuse ait caressé intimement des clients puisque ce n'était pas la politique de la maison.

Ces négations ont été faites à la suite des questions posées par l'avocat de M. Simioni, Me Claude Trudeau, maire de la municipalité de Saint-Luc.

La Commission de contrôle a enfin entendu deux autres serveuses qui avaient jadis travaillé pour les cabarets Bérêt Bleu, Champ's Café et Pal's Café.

Dans le cas de l'hôtel Pointe-Claire, la preuve a d'abord révélé que l'établissement n'était plus sous la responsabilité des propriétaires et détenteurs des permis d'alcool, un couple de vieillards malades, et que l'assistant-gérant, M. Philippe Morin, était un récidiviste qui a été gérant du Bérêt Bleu, du Café Domino et de l'hôtel Central de Laval, fermés par le RAQ.

Selon les témoignages entendus, la maison offre comme "spécialité" des danseuses-serveuses qui exécutent des danses près des tables à la demande des clients et se prêtent à certaines familiarités moyennant rétribution.

Quant au troisième établissement, l'Hôtel Maples Inn, de Pointe-Claire, la preuve, d'ailleurs admise par le propriétaire, M. Willie Constant, un des directeurs de l'Association des hôteliers de la province de Québec, a démontré que l'endroit était, depuis environ un an, un lieu de rendez-vous de la jeunesse consommatrice de drogues.

Les trois causes ont été prises en délibéré par le juge Jacques Trahan et le commissaire Albert Tanguay. Les jugements sont attendus pour bientôt tout comme une quinzaine d'autres établissements licenciés de Montréal où le monde interlope serait concerné.

Plus de meurtres en 71

Le nombre d'homicides a sensiblement augmenté, cette année, au Québec; au 29 décembre, une centaines de meurtres avaient été commis à travers la province.

A Montréal, les membres de la Section des enquêtes criminelles de la Sûreté municipale ont été mandés à enquêter sur 45 assassinats, comparativement à 32 l'an dernier.

Par contre, dans le territoire couvert par l'escouade des homicides de la Sûreté du Québec, division de Montréal, 37 crimes du genre ont été commis. En 1971, il y en avait eu 30.

D'autre part, trois policiers – deux à Montréal et l'autre à Sainte-Thérèse ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions. Deux ont été tués par des bandits et le troisième accidentellement.

Le lieutenant-détective Guy Gaudreau, responsable des homicides à la SEC, mentionne que 29 des 45 assassinats avaient été résolus jusqu'à maintenant, et que la plupart des autres devaient l'être prochainement. A la SQ, le capitaine Denis Viau souligne que sur 37 meurtres, 27 ont été élucidés.

La pègre a une autre fois joué un grand rôle dans ces crimes, l'un des plus "célèbre" est le triple meurtre du Casa Loma. Par contre plusieurs meurtres sont considérés comme étant des crimes passionnels.

Dans le territoire couvert par la Sûreté du Québec plusieurs crimes crapuleux ont été commis, dont les victimes ont été des adolescentes.

Au Cap-de-la-Madeleine, Chantal Côté et Carole Marchand, ont été assassinées après avoir été enlevées. L'un des présumés meurtriers a par la suite décidé de s'enlever la vie. Il y a également celui de la petite Alice Paré, de Drummondville, découverte en bordure de la route plus d'un mois après avoir été enlevée à la sortie d'un cours de musique. Il y a aussi le meurtre d'une autre fillette à Pierrefonds, tuée par son oncle.

La ville de Québec a également été la scène de plusieurs meurtres, le plus célèbre étant sans aucun doute celui du couturier John Kelly.

De leur côté, les membres de l'escouade des homicides de la SQ, division de Québec, ont été mandés à enquêter sur trois meurtres, dont le double assassinat de deux motards dans la Beauce.

Dans la banlieue de Montréal, la police de Laval enquête sur deux meurtres. Un autre a été commis à Verdun.

Le timbre à 8 cents

OTTAWA (PC) – Le ministère des Postes rappelle qu'il en coûtera huit cents pour poster les lettres de première classe à partir du premier janvier 1972.

Ce nouveau tarif, souligne un communiqué, s'applique à toutes les lettres destinées au Canada, aux Etats-Unis, à leurs territoires et à leurs possessions et à St-Pierre et Miquelon.

La loi pour augmenter les tarifs postaux a été adoptée il y a plus de six mois.

Nominations

QUEBEC (OIP) – Le ministre de l'agriculture du Québec, M. Normand Toupin, vient d'annoncer quatre nominations à l'institut de technologie agricole de St-Hyacinthe: M. Lionel D'Amour, au poste de directeur général de l'institut; M. Gérard Boutin, au poste de directeur adjoint; M. Hermel Fournier, au poste de directeur des étudiants; M. Jacques Laliberté, au poste de directeur de l'extension et de la recherche.

les tribunaux

Le diplomate nie sa "confession"

Un diplomate congolais, qui subit présentement son procès sous l'accusation d'avoir importé 120 livres de haschisch au Canada, a déclaré devant le juge Louis Paradis, hier, après-midi, qu'on ne l'avait aucunement mis au courant de ses droits, mais qu'on lui avait promis certaines faveurs, au moment de son arrestation, s'il voulait bien coopérer.

Par cette déclaration, Marcel Sampu, 45 ans, appréhendé à sa descente d'un avion en provenance de Beyrouth, le 20 juillet dernier, tentait de faire rejeter la "confession" verbale faite aux policiers, à ce moment-là.

Il avait alors refusé d'ouvrir ses bagages, en soutenant qu'il s'agissait là de courrier diplomatique.

Au cours de l'après-midi, le procureur de la police fédérale, Me Gérald Tremblay devait réfuter ces allégations en appelant dans le box deux officiers de la Gendarmerie Royale et un agent de douanes, à Dorval.

Et la confession du diplomate selon laquelle il devait recevoir une somme de $6,500 d'un certain John Anderson, dans un hôtel du centre-ville, après lui avoir remis sa "cargaison", devait être acceptée par la cour.

En fait, une personne portant ce nom était effectivement enregistrée dans cet établissement.

Précédemment, Sampu avait soutenu que les agents lui avaient représenté que s'il coopérait avec les autorités, il ne recevrait qu'une ou deux années de prison, et que la Gendarmerie Royale veillerait à ce que les journaux ne soient pas informés de son aventure.

Démission du coordonnateur de Multi-Media?

Le coordonnateur du projet d'éducation pour adultes Multi-Media, M. Jean-Jacques Noreau, aurait démissionné. Bien que sa démission remonte à quelques semaines, elle n'a pas encore été rendue publique et on refuse de la confirmer au ministère de l'éducation.

M. Jean-Marie Beauchemin, sous-ministre associé à l'éducation et président de la Commission administrative de Multi-Media, a en effet refusé de confirmer cette nouvelle qu'il a qualifiée de rumeur.

"Dans l'état actuel des choses, a-t-il dit, je ne suis en mesure ni de confirmer ni d'infirmer la rumeur dont vous faites mention."

Le président du conseil exécutif de Multi-Media, M. Réal Michaud, a de son côté affirmé n'avoir reçu aucune communication officielle au sujet de la démission de M. Noreau.

Comme M. Noreau se trouve présentement à l'étranger, il a été également impossible d'obtenir une confirmation de son côté.

Il doit rentrer au Québec au début de janvier mais il semble bien que ce soit pour occuper un autre poste que celui qu'il occupait depuis le 22 juin 1971.

On les accuse de vol et de viol

Une jeune femme de Notre-Dame-de-Grâces et son mari sont venus raconter, hier, en cour, comment, le 27 février dernier, deux jeunes gens étaient entrés dans leur domicile à la pointe du revolver, avaient volé les bijoux familiaux et avaient pris la fuite non sans avoir violé la jeune femme qu'ils avaient précédemment ligotée en même temps que son mari.

Les deux accusés, Charles Tucker, 24 ans, un qui est aussi accusé d'avoir ouvert le feu sur un policier, le 2 décembre dernier, rue Sainte-Catherine, et Nicolas Marinelli, 20 ans, ont été envoyés devant la Cour du Banc de la Reine, où, à l'ouverture de la prochaine session des assises, le 7 janvier, ils connaîtront la date de leur procès pour viol.

A cette date, ils seront également cités à procès pour le vol à main armée commis à Notre-Dame-de-Grâces.

Aujourd'hui, Charles Tucker doit revenir en cour pour subir son enquête préliminaire sous l'accusation de tentative de meurtre et de vol qualifié. Ces accusations réferent à un hold-up perpétré, rue Sainte-Catherine, le 2 décembre dernier, et au cours duquel Tucker avait été arrêté après qu'un policier eut été atteint d'une balle.

On accuse Tucker d'avoir tiré sur le policier en question, M. John Sodo, membre de la police de Montréal.

Même s'il a été mis en preuve, hier, que le jeune Marinelli n'avait pas violé la jeune femme, le juge Maurice Rousseau n'a pas voulu retirer contre lui l'accusation de viol. Le juge a dit qu'en vertu de l'article 21 du code pénal le complice était partie au crime commis par Tucker et que, de surcroît, c'est lui, d'après la preuve faite, qui tenait le revolver et faisait le guet pendant que Tucker s'emparait de l'argent du couple et entreprenait ensuite d'avoir des relations sexuelles avec la dame contre son gré.

Non seulement Marinelli, selon le juge, ne s'est pas opposé au crime de son complice mais il l'a assisté en le protégeant du mari ou de quelque visiteur qui aurait pu se présenter inopinément chez les victimes à cette heure, soit vers 19h., le 27 février dernier. Le montant du vol a été établi à environ $1,500.

Hier, la victime du viol a identifié par le détail ses agresseurs avec une certitude qui n'a pas été démentie par son mari.

En apprenant qu'il subirait un procès pour viol, Marinelli, s'est écrié: "Je n'ai rien fait, moi!" Quant à Tucker il a regagné le chemin des cellules sans mot dire.

Un couteau à pain pour le vin

Jean-Guy Pratte, un amateur de vins qui avait été précisément appréhendé à "L'Antre deux vins", au 1104 de la rue Saint-Zotique, avec un couteau à pain dans les mains, a nié toute culpabilité à l'accusation d'avoir pénétré par effraction à cet endroit, ces jours derniers.

Selon la police, peu après l'heure réglementaire de fermeture (soit 3h) le prévenu, qui avait passé toute la soirée et le début de la matinée dans cet établissement, y revint.

Mais trouvant la porte fermée, il enfonça une fenêtre d'un poing qu'il avait cependant eu la précaution de recouvrir d'une serviette.

Il n'était dans l'établissement que depuis quelques minutes quand les agents arrivèrent, pour être accueillis au couteau à pain.

Tout cautionnement a donc été refusé à ce "dégustateur" eu égard à sa façon peu orthodoxe de couper le pain et de boire le vin.

Deux années pour $41 de cuivre

Une peine de deux années de pénitencier a été imposée par le juge Maurice Fauteux, hier, à un homme de 43 ans qui avait été déclaré coupable du vol de $41 de cuivre.

Le larcin avait été commis dans un entrepôt désaffecté qui doit bientôt être démoli pour faire place au prochain tronçon de l'autoroute est-ouest, dans le centre de la métropole.

Si la peine a été aussi lourde pour un si petit montant, c'est que le prévenu, depuis sa vingtaine, a passé la majeure partie de son temps en prison, tout en bénéficiant en outre, et fort régulièrement, de la clémence des cours.

Le Mdppq se redéfinit

Connu principalement pour ses prises de positions et ses actions en faveur des accusés d'octobre 1970, le Mouvement de défense des prisonniers politiques québécois (MDPPQ) a décidé de se définir comme mouvement "offensif" de mobilisation et de politisation.

Au cours d'un congrès d'orientation, le MDPPQ a précisé ses objectifs, a adopté un manifeste, s'est donné de nouvelles structures et a élu un nouvel exécutif.

Dans un communiqué, le nouveau président du mouvement, M. Jean-Pierre Compain, soutient que le MDPPQ avait à choisir entre deux orientations: demeurer un mouvement défensif qui pare de son mieux, particulièrement en temps de crise aiguë, aux coups les plus durs ou s'affirmer comme mouvement permanent en consolidant son travail de défense et en ouvrant la voie à un militantisme plus offensif. C'est sur la deuxième option que le MDPPQ s'est branché.

Le MDPPQ a toujours l'intention d'aider les prisonniers politiques, mais, désormais, il a l'intention explicite de lutter pour la même cause que ces prisonniers, c'est-à-dire "le renversement de la société aliénante capitaliste et la libération réelle du peuple québécois".

Le MDPPQ s'est aussi doté de divers comités d'action et d'un bureau politique; ce bureau aura, entre autres, pour information de créer des liens avec les autres mouvements politiques agissant au Québec et à l'étranger. Un comité de mobilisation verra à rassembler des militants afin d'assister à certains procès.

Le nouvel exécutif est composé de M. Jean-Pierre Compain, président, M. Jean-Pierre Bertrand, 1er vice-président, Mme Lise Gratton, 2ème vice-présidente, Mme Ginette Bazinet, secrétaire, et M. Serge Mongeau, trésorier.

Pour avoir volé un "bec"

Un garagiste de la rue Ontario, qui opère un poste de service de la compagnie Fina, devra comparaître d'ici quelques jours en Correctionnelle sous l'accusation d'avoir volé le "bec" de deux boyaux de pompes à gasoline, sur le site d'une station Champlain, à quelque distance de son propre commerce.

Ce serait d'ailleurs dans sa propre voiture que les deux "nozzles", comme on les appelle vulgairement, auraient été retrouvés par la police, à la suite d'une plainte formulée par le second garagiste.

Le prévenu devait comparaître hier, mais à la suite d'une erreur dans la rédaction de la plainte qui devait être portée contre lui, cette comparution a été reportée à mercredi prochain.

Le feu détruit l'hôtel Monaco

Un violent incendie a détruit de fond en comble hier, l'hôtel Monaco, à Chamblay. Cinq pompiers ont été blessés en combattant les flammes.

Le feu s'est déclaré vers 7h hier matin, et, quelques minutes plus tard, le directeur des pompiers sonnait une alerte générale.

L'hôtel Monaco, qui abritait une discothèque, était fort connu dans la région. Au moment de l'incendie, il y avait 12 pensionnaires à l'intérieur; ils ont réussi à quitter les lieux.

Un porte-parole de la police a déclaré que l'un des pompiers blessés avait été transporté à l'hôpital à la suite d'une chute. Les autres ont été incommodés par la fumée et ont quitté l'hôpital après avoir reçu les premiers soins.

Par ailleurs, les pompiers de Montréal ont été appelés, hier matin, à combattre plusieurs incendies.

De son côté, un porte parole de l'escouades incendies criminels de la police de Montréal a souligné que les policiers étaient toujours à la recherche de l'incendiaire de l'hôtel Mont-Royal. Les flammes ont causé à cet endroit pour $200,000 de dégâts.

Accusé d'avoir volé $25,890.35

Larry J. Mc Clemens, un évadé qui avait été, pendant plusieurs mois, sur la liste des dix criminels les plus recherchés du pays, a comparu devant le juge Jean Goulet, hier, sous l'accusation d'avoir commis un vol à main armée de $25,890.35, le 27 septembre dernier, dans une succursale de la Banque de la Nouvelle-Ecosse, boulevard Lucerne, à Ville Mont-Royal.

Au moment de son évasion, le prévenu purgeait une peine de pénitencier à vie qui lui avait été imposée à Toronto, pour un hold-up de grand style, et il attendait de subir son procès pour plusieurs autres crimes du même genre, dans la métropole.

Alors qu'on s'attendait à un combat en règle, lors de sa dernière confrontation avec la police, c'est sans résistance que son arrestation s'est faite.

Devant le juge Goulet, il a nié sa culpabilité mais n'a pas réclamé de cautionnement.

CAMELOT DEMANDÉ

POUR LA VILLE DE QUÉBEC

Pour la distribution du journal Le Devoir, 6 jours par semaine, le matin avant l'école, dans Québec et ses banlieues.

Pour plus de renseignements, communiquez avec:

Le Bureau de Québec, Denis Jalbert (Distribution) à Québec: 527-0686

Vos meubles remis à neuf

Pour le 1/3 du prix des neufs

garantie 10 ans

Nos experts peuvent refinir entièrement vos meubles dans une couleur nouvelle, réparer les défauts occasionnés par les années, etc.

Estimation gratuite

LES SPÉCIALISTES DU MEUBLE Enrg.

7469, 18e Ave. Mtl. 721-0947

Nous nous occupons aussi de rembourrage

UNE LIBRAIRIE-BOUTIQUE UNIQUE A MONTRÉAL ET C'EST VRAI

L'INSOLITE LIBRAIRIE MÉNARD

222 EST, STE-CATHERINE

Entre St-Denis et St-Laurent Tél.: 861-5621

éditorial

Le bill C-176 : le bâillon s'il le faut

Tant et aussi longtemps qu'existe notre système fédéral, le projet de loi C-176 mérite l'adoption. Tant et aussi longtemps qu'existera un ministère québécois de l'Agriculture, il devra considérer le projet de loi C-176 comme un acquis à gonfler aussi rapidement que possible.

Le projet de loi vise à créer un conseil national de commercialisation des produits de ferme et doit également autoriser la création d'offices nationaux de commercialisation des produits de ferme. Ainsi le voulait le texte déposé en première lecture en octobre 1970. Depuis lors, sous la pression des agriculteurs de l'ouest et celle des ministres provinciaux de l'agriculture, le projet de loi a subi diverses modifications. Dans un certain nombre de cas, les changements ont amenuisé les objections québécoises, si bien que le Québec peut aujourd'hui accepter le projet, tout en souhaitant qu'il se bonifie à l'usage.

•

Avant même que survienne la clôture du débat, le projet de loi aura vécu des heures étranges. D'une part, c'est l'une des rares fois qu'un débat sur l'agriculture implique l'ensemble du pays et non pas seulement les agriculteurs et députés de l'ouest. D'autre part, c'est également l'une des rarissimes occasions où les dix provinces en arrivent à se mettre d'accord pour signifier à Ottawa une position commune. Les activités de FEDCO (la Fédération des producteurs d'oeufs du Québec) expliquent que le public québécois s'intéresse pour la première fois à un débat agricole. L'étonnante unanimité des dix provinces part, quant à elle, d'un point de vue québécois défendu d'abord dans la plus désolante solitude par le ministre Toupin.

En fait, le bill C-176 est un effort pour faire bénéficier l'agriculture des avantages de la planification. Les économies d'échelle sont réservées aux exploitations agricoles qui atteignent un certain volume et les provinces en mesure d'envahir les marchés extérieurs sont celles qui comptent le plus grand nombre de ces grandes exploitations. D'autre part, le jeu de l'offre et de la demande expose l'agriculteur à des fluctuations extrêmement douloureuses. Qu'il se lance dans l'exploitation du porc au moment où tous ses collègues en font autant et l'offre s'effondre avec un rapide avilissement des prix.

Il n'en faut pas davantage pour que les différents niveaux de gouvernement interviennent pour consolider les fermes par un crédit adapté, pour rendre rationnelle la distribution des produits de ferme, pour contingenter la production, pour rationner d'une manière ou d'une autre l'entrée sur le territoire de produits agricoles comparables et concurrents. Dans un système politique comme le nôtre, où faut-il établir la frontière? Le Québec va-t-il hérisser ses frontières d'interdictions? L'Ontario va-t-il répliquer en expulsant les poulets québécois? Une planification axée sur la constitution de marchés provinciaux nous conduisait assurément à un ralentissement du commerce interprovincial et à des affrontements multiples entre les gouvernements des diverses provinces. Tous, dans les provinces comme à Ottawa, prirent vite conscience du risque.

D'où pouvait venir la solution? Ottawa, par son projet de loi C-176, offrait la solution paternaliste: "Le commerce interprovincial me regarde et je vais créer les mécanismes qu'il faut pour contingenter la production, pour proportionner l'offre et la demande, pour commercialiser les produits de ferme". Les provinces, à l'autre extrémité, comprirent qu'elles avaient avantage à ne pas poursuivre une lutte qui ne pouvait bénéficier qu'à l'arbitre. Elles ouvrirent de fécondes négociations. Le résultat, c'est qu'Ottawa se retrouvait bientôt avec un projet que désavouaient les dix provinces avec une unanimité exemplaire et que les provinces – autre paradoxe – se mettaient d'accord sur la nécessité de "mécanismes nationaux". Parce que le bill C-176 fournit ces mécanismes, il faut l'approuver. Parce qu'il outrepasse quelque peu la juridiction fédérale et bénéficie un peu trop à "l'arbitre", il faut souhaiter que le projet de loi soit vite amélioré.

•

Le document soumis par les ministres de l'Agriculture des dix provinces le 22 novembre 1971 explique pourquoi, devant le bill C-176, les provinces "n'applaudissent que d'une main".

Les provinces tiennent mordicus à conserver leur juridiction sur la gestion des fermes et sur l'orientation de l'agriculture. Elles refusent à Ottawa le droit d'intervenir unilatéralement dans les finances d'un paysan pour lui proposer un refinancement assorti de l'obligation de réorienter sa production. Elles n'acceptent pas que le gouvernement fédéral achète les terres disponibles et les affecte, seul, à de nouvelles productions qui peuvent fort bien différer des priorités provinciales.

En somme, un peu comme la chose se produit en matière de justice criminelle, les provinces acceptent fort bien qu'une loi-cadre fédérale rende les accords interprovinciaux possibles et autorise les provinces à négocier entre elles le partage des marchés, mais elles veulent définir elles-mêmes, ou du moins contribuer à définir, les accords précis qu'autorise la loi-cadre. Un code criminel et dix administrations de la justice; une loi-cadre de la commercialisation des produits de ferme, mais aucune directive fédérale sans un entérinement par les provinces.

Les provinces demeurent conscientes qu'elles sont encore, malgré le front commun contre le fédéral, très loin de mener entre elles des amours béates. Mais elles reconnaissent la nécessité d'une planification et se sont mises d'accord sur un cran d'arrêt. Elles y vont même d'une déclaration qui fera sursauter telle bonne chambre de commerce médiévale: "L'économie du marché libre ne s'est pas avérée très favorable, en termes de revenus, pour la grande majorité des cultivateurs. On devra donner considération à des attitudes et à des mesures susceptibles d'alléger les problèmes importants créés par l'économie du marché libre". Une fois décodée, la déclaration laisse tomber des mots comme planification, contingentement, limitation, plafond, réaffectation. Que dix provinces se mettent d'accord sur une telle évaluation et tirent la même conclusion, voilà un virage marquant.

•

Le Québec ne peut pas, d'autre part, se réjouir beaucoup du terrain choisi pour les négociations. Le texte de l'accord parle du "respect de la position requise par les producteurs qui les approvisionnent, advenant le partage des marchés", ceci veut dire, malheureusement, que le Québec (comme d'ailleurs les autres provinces) met fin aux hostilités interprovinciales en renonçant temporairement aux conquêtes. Nous gardons ce que nous avons, nous laissons à autrui ce qu'il détient. Hélas! ce que nous avons, c'est un maigre 40% de notre propre consommation. Il s'agira de freiner certaines de nos productions, comme celle du poulet. Ou bien, si l'on veut poursuivre la relance de l'agriculture québécoise, il faudra envahir des marchés extérieurs. Avec les années, différents critères (population, consommation per capita, valeur de la production...) permettront peut-être au Québec de dépasser un "no man's land" qui, à l'heure actuelle, nous installe à l'intérieur de frontières passablement étriquées.

Le projet de loi doit passer, mais il est tout aussi important que les différents ministères provinciaux de l'agriculture maintiennent le front commun et leur conception propre de l'agriculture. Du Québec, qui a commencé à jouer un rôle clé dans ces débats, il faut requérir, en plus, assez de dynamisme pour porter ses produits sur les marchés étrangers.

Laurent LAPLANTE

Le Saint-Bernard . . . Pinard

Mais comment "s'entendre avec les autres hommes"?

par Jacques FLAMAND

"Il n'y a point d'autre problème pour l'homme que de savoir comment il pourra s'entendre avec les autres hommes. Et tous les malheurs de la vie viennent de l'impossibilité où il est d'y parvenir". Cette réflexion du philosophe Louis Lavelle (L'erreur de Narcisse, Grasset, Paris, 1939, p. 33) ne peut que confirmer ce que chacun d'entre nous expérimente quotidiennement.

Les frictions entre conjoints ou les animosités entre peuples, les injustices de l'employeur à l'égard de ses employés, les discriminations de race ou de sexe (à travail égal, salaire inégal...), toutes ces situations conflictuelles que nous avons, individuellement ou collectivement, connues dans le passé, au cours de 1971 pour se restreindre, toutes ces situations conflictuelles, dis-je, reposent sur un mal commun, profondément enraciné.

Ce mal a pour nom injustice. Et l'injustice engendre l'aigreur et la violence. Souvenons-nous de ces mots de Don Helder Camara (dans Idoc-International, no 36, 15 décembre 1970, p. 46): "Je ne cesserai jamais de dire que la violence principale, la violence numéro un, la violence mère de toutes les violences, c'est l'injustice, où qu'elle se situe". L'homme bafoué ne peut supporter l'injustice, et, à sa manière, il s'oppose à l'individu ou à la société qui lui fait injustice.

Si la société de MM. Trudeau et Bourassa était aussi juste qu'ils le prétendent, il n'y aurait probablement pas eu octobre 1970 au Québec, avec le cortège des actes arbitraires auxquels ces événements donnèrent lieu de la part d'un certain ministère de la Justice. De même, si le Pakistan occidental avait accepté le jeu et les conséquences des élections démocratiquement tenues au Pakistan oriental, il n'y aurait probablement pas eu douze jours de sanglants combats pour permettre l'établissement du Bangla Desh libre.

Faut-il donc recourir aux armes pour faire reconnaître son droit et sa patrie? Faut-il que les leaders soient jetés en prison pour que le pouvoir en place étouffe les mouvements de libération, provisoirement d'ailleurs, car la liberté, pour un temps contrainte, finit toujours par l'emporter.

On peut penser à un Mohammed V ben Youssef, roi du Maroc et père de son successeur, l'actuel roi Hassan II. Mohammed V s'était prononcé pour l'indépendance de son pays en novembre 1952. Cette prise de position ayant irrité le gouvernement français d'alors, celui-ci le déposa en 1953 pour l'exiler en Corse en 1954 puis à Madagascar. Mais, en 1955, la France fut contrainte de le rappeler et elle reconnut l'indépendance du Maroc le 2 mars 1956.

On pourrait prendre aussi l'exemple de l'Algérie ou celui, actuel, du Pakistan. Dans ce dernier cas, le nouveau président du Pakistan, Ali Bhutto, vient de libérer le cheik Mujibur Rahman, chef de la ligue Awami, le considérant soudainement comme un interlocuteur valable et représentatif.

On peut encore, toute proportion gardée, évoquer le cas de Pierre Vallières pris, pendant des années, comme bouc émissaire et symbole à abattre par les derniers gouvernements, Union nationale ou libéral, du Québec.

La paix entre les peuples tout comme la paix entre concitoyens repose sur la justice. "La paix est maintenue par la justice" écrivait William Penn, en 1692 (dans **Le droit d'être un homme**, Unesco-R. Laffont, Paris, 1968, p. 495). Cette paix, nous la désirons tous pour 1972, mais il n'est pas sûr qu'elle passe toujours par le **compromis**, cette attitude si anglo-saxonne et nord-américaine qui, derrière une façade de respectabilité, cache l'injustice. L'homme épris de justice et donc le chrétien authentique, acceptera rarement, sinon jamais, le compromis hypocrite.

Je pense, à ce propos, à une déclaration faite le 25 juillet 1970 par les coordonnateurs nationaux du Mouvement des prêtres pour le Tiers monde en Argentine: "La paix chrétienne y lisait-on n'est pas la paix des cimetières. Comme on l'a dit à Medellin, 'le chrétien n'est pas un pacifiste.' C'est pour cela que, lorsque de jeunes énergies choisissent le chemin de la lutte, il n'est pas honnête de les qualifier de délinquants. Nous nous réclamons d'un Christ condamné et exécuté pour délinquance et de héros qui construisent la patrie en se battant" (dans **Idoc-International**, no 33, 1er novembre 1970, p. 66).

Le chrétien n'est pas un caméléon qui prend la couleur du pouvoir établi. Son idéal de justice pourra le conduire à la contestation et à l'opposition, même si les moyens sont parfois différents d'un pays ou d'un continent à l'autre. Certains connaissent la prison et jusqu'à la torture pour avoir combattu l'injustice. Ces chommes et ces femmes ont simplement eu le courage de leur foi et de leurs opinions. Et s'ils ont paru dangereux aux yeux de l'autorité, c'est le plus souvent à la suite de leur engagement public ou politique.

L'engagement politique est, de plus en plus, la voie efficace de la charité, du combat pour la justice et donc de la paix. "Il est clair – a écrit Georges Casalis – qu'à refuser de 'faire de la politique', on prend une attitude, soit naïve, soit honteuse, de soumission au pouvoir établi et de complicité avec ses entreprises" (**L'Eglise des "petites communautés"** dans **Parole et Mission**, no 47, octobre 1969, p. 541). Faire totalement confiance à l'autorité serait également une attitude de paresse et de démission, c'est-à-dire d'égoïsme.

Quel voeu pourrait-on formuler en commençant l'année 1972? Un voeu qui a les apparences de la banalité: un voeu de **paix** et de **justice**. Que le dernier prix Nobel de la paix, le chancelier Willy Brant, confirme sa vocation à la paix, la vocation à la paix de son pays et de l'Europe plus unie. Que l'entrée de la Chine à l'O.N.U. serve à faire entendre la voix des peuples du Tiers monde et pas seulement à brouiller les cartes américaines ou soviétiques. Que la paix se fasse au Pakistan, en Indo-Chine, au Moyen-Orient, en Angola et en Mozambique et ailleurs. Que l'O.N.U., dont la tâche est nécessaire, surmonte ses dissensions internes. Que la justice se fasse dans les pays pauvres et dans les pays riches.

On peut se demander si, pour le Canada, par exemple, les effets de la réforme fiscale qui entre en vigueur ce 1er janvier réduiront sensiblement les écarts de revenus entre les riches et les pauvres ou, simplement, les gens à revenu modeste.

Mais faut-il souhaiter un accord parfait entre le Québécois indépendantiste et le **Canadian** fédéraliste? La justice ici signifie-t-elle fédération ou indépendance? Que du moins la majorité québécoise soit libre de s'exprimer et de s'engager, en connaissance de cause.

"S'entendre avec les autres hommes", c'est là, comme le soulignait Lavelle, la question essentielle. Mais il s'agit d'une entente à constituer car elle n'est jamais donnée. Il faut s'entendre dans la discussion, dans la confrontation. L'entente n'est pas possible si les positions de chacun ne sont pas clairement définies et acceptées ou du moins respectées par l'autre. Et ceci vaut à tous les niveaux de la société. Si nous reprenons l'exemple du chrétien, on peut, empruntant au cardinal Suenens, dire que "le courage, c'est la fidélité quotidienne au Saint-Esprit nous poussant à parler et à agir quand le silence, le compromis, l'immobilisme seraient tellement confortables et aisés" (Interview au Dr Brauer, dans **National Catholic Reporter**, 3 septembre 1969 et **Inf. Cath. intern.**, no 344, 15 septembre 1969, p. 23).

Pour rendre cette formule acceptable par tous, chrétien compris, il suffit de remplacer Saint-Esprit par **homme** et dire: le courage, c'est la **fidélité quotidienne à l'homme.** Notre voeu pour 1972 pourrait donc s'énoncer ainsi: Pour que les hommes s'entendent un peu mieux, que chacun de nous ait le courage de rompre le silence, de rejeter le compromis hypocrite et injuste et de s'engager, socialement, politiquement, pour la justice. La paix n'est possible qu'au prix de la réalisation de cet utopique programme. Et, en fin de compte, n'est-il pas vrai qu'les hommes, malgré leurs oppositions, sont condamnés à s'entendre?

propos d'actualité

"Si l'on ne saurait méconnaître tout le poids des superpuissances, il reste tout aussi incontestable que d'autres champs magnétiques naissent en même temps. Sert-il vraiment à grand-chose d'établir des calculs d'avenir: à telle ou telle date, il existera tant et tant de grandes puissances? Notre monde est placé sous le signe de la multiplicité et de la transformation. Les petits peuples ont aussi leur importance dans le grand jeu; eux aussi peuvent constituer un élément de puissance à leur manière; ils peuvent aider – eux-mêmes et d'autres; ils peuvent aussi constituer un péril – pour eux et les autres."

Willy Brandt, Chancelier de la République fédérale d'Allemagne, conférence faite à l'université d'Oslo, le 11 décembre 1971.

"Je n'aime pas l'étiquette de "Ostpolitik". Mais comment rattraper au vol une expression qui s'est répandue et qui – apparemment aussi difficile à traduire que notre "Gemütlichkeit" – a pris place dans la terminologie internationale? Ce mot est hypothéqué. Et il risque d'être mal interprété, comme s'il y allait de la politique étrangère comme d'une commode où on ouvre tantôt un tiroir, tantôt un autre. En réalité, la situation est celle-ci: notre politique de détente a commencé à l'Ouest et elle demeure ancrée à l'Ouest. Nous avons le désir et nous avons besoin d'être associés à l'Ouest et de nous entendre avec l'Est."

Willy Brandt, Chancelier de la République fédérale d'Allemagne, conférence faite à l'université d'Oslo, le 11 décembre 1971.

lettres au DEVOIR

Réponse à un détracteur de Radio-Québec

En réponse à la dénonciation que j'ai faite des attaques gratuites formulées contre Radio-Québec par la commission d'information du parti libéral, monsieur Guy Morin, président de cette commission à l'époque du congrès du PLQ, est revenu à la charge dans "Le Devoir" du 21 décembre.

Au lieu de faire rebondir le problème réel que doit affronter Radio-Québec et que ses propos permettaient de percevoir, au lieu de profiter de mes observations pour pousser la question plus loin et esquisser des voies de solutions, il a préféré briser des carreaux et créer un climat de suspicion autour d'un organisme auquel on n'a pas encore permis de battre de ses propres ailes.

Et il y est allé en "charriant" à qui mieux mieux, en donnant des interprétations de ouï-dire sur notre production, en édifiant des statistiques pirouettantes sur notre productivité, en mêlant un certain nombre de fausse tés à des affirmations justes mais sorties de leur contexte. Il s'est bien gardé d'aborder l'objet précis de mon article, qui est au centre de tout le débat, soit l'incapacité où a toujours été réduit Radio-Québec de mettre en application la loi qui le régit.

Quand Monsieur Morin affirme, par exemple, que l'Ontario n'a pas d'organisme semblable à Radio-Québec, il se dédit lui-même dans la phrase suivante en parlant de l'Ontario Educational Communications Authority, qui est précisément un Office gouvernemental doté d'une loi assez semblable à la nôtre. Quand il ajoute que cet organisme a fait produire aux frais du Québec il oublie que l'Ontario a payé $100,493.50 pour ses productions réalisées au Québec. Quand, par ailleurs, il discute la qualité professionnelle de notre production il contredit le fait que l'Office ontarien est venu réaliser chez nous précisément à cause de la haute qualité de nos services.

Tout son texte est farci de semblables équivoques, erreurs, demi-vérités et interprétations tendancieuses. Ses jugements subjectifs sur certaines productions sont contredites par d'autres personnes qui ont vu les mêmes documents. Pour les coûts compétitifs, il n'a qu'à lire notre carte des tarifs.

A propos du surtemps il n'a qu'à vérifier dans quelles conditions de délais nous sont imposées certaines productions. Sa comparaison avec des documents faits pour le congrès du PLQ néglige volontairement le caractère propre de documents pour fins éducatives. La référence qu'il fait à 11 documents soi-disant de promotion est fausse; la plupart des documents faits pour Radio-Québec sont des productions éducatives dont l'Office a pris lui-même l'initiative, selon un plan d'action autorisé et encouragé par le gouvernement. Ces productions sont, d'ailleurs, mises en marché et assurent à l'Office un revenu appréciable.

Je ne descendrai pas dans la ruelle pour m'affronter à monsieur Morin. Le problème – réel celui-là – des difficultés que rencontre Radio-Québec pour rassembler la production gouvernementale et dresser un plan d'exploitation rentable, ce problème-là est entre des mains plus responsables que celles d'un détracteur: le ministre Jean-Paul L'Allier cherche depuis longtemps des voies cohérentes de solution et je préfère m'en remettre à lui.

Radio-Québec est comptable de sa gestion au peuple via des parlementaires dûment élus. Je suis prêt à réfuter, point par point, n'importe laquelle des affirmations de monsieur Morin devant une commission parlementaire. Je suis également prêt à dialoguer avec tout citoyen ou tout groupe intéressé à soutenir notre effort pour un meilleur service du public. Quant aux polémiques stériles, monsieur Morin ne réussira pas à m'y enliser.

Yves LABONTE,
Président-directeur général
de Radio-Québec

Montréal, le 21 décembre 1971.

Une décision curieuse du Collège des médecins

Monsieur le Président et son exécutif, Collège des Médecins et Chirurgiens du Québec.

Par la voie des journaux, aujourd'hui, nous apprenons que par l'intermédiaire de votre exécutif vous avez établi que pour pratiquer la médecine au Québec il faudra dorénavant être détenteur du diplôme "Licensure of the Medical College of Canada" au lieu du diplôme habituel du Collège des Médecins du Québec. Je crois que cette décision est hautement arbitraire et qu'elle se refuse à considérer que le Québec, en Amérique du Nord, possede un caractere culturel et linguistique distinctif et extrêmement intéressant par son originalité.

Votre ignorance de ce fait et votre hâte à passer un règlement si discutable amène à penser que vous aviez personnellement des intentions politiques à ce sujet enlever au Québec son caractere spécifique et l'assimiler par divers subterfuges à une autre culture constitue pour nous une lamentable erreur. Vous n'avez pas été élus à votre poste pour prendre des décisions qui engagent à ce point notre vitalité culturelle. Quant à nous, nous nous dissocions de votre décision et nous la rejetons comme non représentative de votre volonté.

Robert BUIES
médecin

Montréal, le 24 décembre 1971.

Mise au point du député Mark MacGuigan

Monsieur le directeur

J'ai pris connaissance de votre article du 15 décembre dernier au sujet de notre Comité et sous la signature de notre ami Jean-Pierre Bonhomme.

Je m'étonne vraiment de devoir, à nouveau, faire une mise au point concernant la date de publication de notre rapport.

La majorité des membres du comité considèrent parfaitement normal le temps qu'il nous a fallu pour discuter dans le plus de détails possibles une question aussi complexe que la question constitutionnelle. Et quiconque connaît les aspects techniques de la préparation d'un rapport bilingue de plus de deux cents pages sera également indulgent. Les mêmes raisons, et nulle autre, avaient motivé notre décision de ne pas présenter de rapport intérimaire avant la Conférence constitutionnelle de Victoria en juin dernier. Est-il besoin de souligner de plus le débat en Chambre sur la Réforme fiscale qui a littéralement paralysé le travail des comités.

Je n'ai pas l'intention de commenter les questions de fond soulevées dans votre article et qui ne reflètent pas les faits. Votre hypothèse qui nous prête l'intention de mettre la nation canadienne-française sur le même pied que les autres groupes culturels du pays me semble tout simplement aberrante.

Laissez-moi enfin simplement souhaiter que les orthographes variées de mon nom dans vos articles ne reflètent pas l'exactitude de vos sources!

Le co-président du Comité spécial mixte de la Constitution du Canada,

Marc MACGUIGAN

Ottawa, le 7 décembre 1971.

P.S. Datée du 17 décembre, la lettre de M. MacGuigan ne nous est parvenue que le 29 décembre.

Un défaut de vigilance qui aura coûté cher

On a pu lire dans les journaux le compte rendu de l'enquête sur l'accident survenu dans le métro. La raison invoquée pour expliquer cet accident en laisse plus d'un perplexe. Le fait qu'un conducteur de train ait eu à son dossier pas moins de six infractions et qu'il ait pu continuer son travail nous fait nous poser des questions pertinentes.

Comment se fait-il qu'on ait laissé conduire une pièce d'équipement "millionnaire" à un individu qui volontairement grillait les feux rouges et qui, de plus, ignorait les ordres de la centrale? Après la deuxième infraction prouvée, cet employé aurait dû être rayé du personnel des conducteurs de train et ce, pour la sécurité du public voyageur.

Le libéralisme de la Commission aura donc coûté aux contribuables de l'île une somme d'environ $5.5 millions. Il faudrait qu'à l'avenir on choisisse des candidats qui auront une mentalité autre que celle de ceux qui conduisent les autos tamponneuses au parc Belmont. Ce n'est qu'au prix d'une vigilance de tous les instants que la sécurité du public voyageur sera maintenue dans ce qui est par ailleurs un très beau métro.

Jean-Louis TURPIN.

Montréal, le 23 décembre 1971

Larmes de crocodiles sur le domaine du Séminaire

J'ai été ému jusqu'aux larmes en lisant la page d'annonce payée par "Espaces Verts" dans Le Devoir du mardi 21 décembre relativement à l'emplacement du Grand Séminaire.

Les toutous de ces messieurs-dames n'ont plus que les lampadaires pour faire leurs besoins, les pôvres!

Les Westmountais pouvaient pourtant exproprier pour fins d'un parc le terrain maintenant occupé par la Plaza Alexis Nihon.

Ils auraient pu aussi réserver à ce propos quelques terrains sur la montagne de Westmount.

Mais ils ne sont pas fous eux! Il n'y avait qu'à inviter gentiment Montréal à réserver et entretenir le Mont Royal pour leur plaisir, et sans bourse délier évidemment.

Malgré tout je suis de leur avis: l'emplacement mentionné plus haut doit être préservé mais moyennant une contribution annuelle de $1 million de la ville de Westmount, et ce durant vingt-cinq ans, pour en payer l'amortissement, et afin de créer un parc d'égale étendue dans le quartier Hochelaga.

Il est vrai que dans l'Est il n'y a pas beaucoup de chiens, seulement des enfants!

Roger BOURGAULT

Montréal, le 23 décembre 1971.

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Bernard Lorraque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 434 est, rue Notre-Dame, Montréal 127. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne: $35 par année, six mois: $19. A l'étranger: $40 par année, six mois: $22. Trois mois: $12. Edition du samedi: $10 par année. Edition quotidienne livrée à domicile par porteur: 75 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

des idées | des événements | des hommes

Bilan 1971 du gouvernement Bourassa

Deux échecs de taille: les 100,000 emplois et la révision constitutionnelle

par Gilles LESAGE

QUEBEC – Le gouvernement de M. Robert Bourassa a subi deux échecs de taille en 1971 sur des terrains qu'il avait lui-même choisis: la création de 100,000 nouveaux emplois, l'aboutissement de la révision constitutionnelle au chapitre de la politique sociale.

C'est sous le signe des 100,000 emplois en 1971 que M. Bourassa s'est fait élire le 29 avril 1970. Le programme électoral du parti libéral disait en toutes lettres: "L'objectif économique vital du Québec, au cours des années 70, doit être la création de nouveaux emplois, dont 100,000 dans la seule année 1971."

Le premier ministre a pu dire par la suite qu'il s'agissait là d'un objectif à atteindre, il n'en reste pas moins que cet engagement fut perçu par tous comme une promesse formelle. Une promesse non tenue, pour toutes sortes de raisons, mais non respectée quand même.

M. Bourassa l'admet et l'explique ainsi: "La création nette d'emplois a plus que quadruplé en 1971 par rapport à 1970 puisque les projections indiquent entre 50,000 et 55,000 nouveaux emplois cette année, contre seulement 12,000 en 1970. De ce point de vue, c'est la meilleure année depuis 1967, et ce malgré les troubles d'octobre 1970, l'incertitude à l'égard de la relance américaine à la suite de la crise du dollar, et la politique protectionniste des Etats-Unis (surtaxe de 10 pour cent du 13 au 18 décembre et projet DISC)."

Ces divers facteurs étaient certes imprévisibles dans la chaleur d'une campagne électorale, mais ils permettent aujourd'hui à M. Bourassa de mesurer qu'il y a loin de la coupe aux lèvres et des paroles à l'action. Il lui en cuit d'avoir adopté ce slogan, si rentable au point de vue électoral, mais si lourd à porter vingt mois plus tard, au moment de faire le bilan.

A ses détracteurs qui tournent le fer dans la plaie, le premier ministre répond qu'il a respecté les lignes de force de son programme, compte tenu des freins qui ont joué en 1971 sur les décisions d'investir d'un bon nombre de chefs d'entreprises.

Selon lui, le Québec participe au début d'une reprise dont les principaux stimulants ont été les immobilisations et dépenses du secteur public (accroissement des crédits bruts de 34.8 pour cent par rapport à 1970) et la construction domiciliaire (accroissement de 52.1 pour cent des permis de construction résidentielle pour les huit premiers mois de 1971, et de 31.6 pour cent des mises en chantier).

Consultant sa boule de cristal, M. Bourassa voit de bons augures pour 1972. Ainsi, le produit national brut québécois, qui s'est accru de 8.8 pour cent cette année, s'établirait à 9.2 pour cent en 1972, selon ses sources.

Même si les résultats sont décevants à plusieurs égards, il est exact de dire que le gouvernement a fait porter ses efforts, ainsi qu'il l'avait promis, sur la relance économique. L'exemple qu'il a lui-même donné en investissant de façon massive – parfois désordonnée – n'a pas été suivi comme il aurait fallu par le secteur privé.

L'ensemble des immobilisations brutes de la voirie et des travaux publics représente plus de $400 millions en 1971, soit 90 pour cent des immobilisations brutes du gouvernement québécois.

Les interventions financières du gouvernement, à divers titres, pour stimuler l'emploi, totalisent plus de $25 millions. D'autres mesures ont été prises pour maintenir l'emploi. Ainsi, l'industrie des pâtes et papiers a bénéficié de mesures d'assistance financière qui visent à prévenir la fermeture d'usines. De même, les études se poursuivent en vue de l'aménagement des forêts privées du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.

M. Bourassa évalue lui-même à plus de un milliard les investissements privés en 1971. Mais il ne peut brandir que quelques réussites éclatantes, d'ailleurs l'oeuvre de ses prédécesseurs: raffinerie de l'Aigle d'Or, à Saint-Romuald ASEA à Varennes.

A la recherche d'investisseurs, surtout pour la Baie James, M. Bourassa est allé à trois reprises aux Etats-Unis et une fois en Europe. Partout, il a sensibilisé ses interlocuteurs au gigantesque projet d'aménagement hydro-électrique sur lequel il joue son avenir. Il est impossible pour l'instant de mesurer l'impact de ces démarches.

Par contre, son périple européen a eu des résultats fructueux: contrat de $120 millions pour la construction de douze bateaux par Marine Industries de Sorel; augmentation des investissements de la Compagnie générale d'électricité de France; consolidation des opérations de SOMA à Saint-Bruno.

Un autre point sombre surgit dans le bilan 1971 de M. Bourassa: l'échec de la révision constitutionnelle.

Le premier ministre reprochait à ses prédécesseurs de faire des demandes trop globales et mal appuyées sur des faits et documents précis. Il a donc voulu restreindre le débat à des secteurs délimités et se munir de bons dossiers. C'est dans le domaine de la politique sociale que le Québec était le mieux préparé. Pour mener à bien les négociations, il pouvait d'ailleurs compter sur l'homme le plus compétent qui soit: M. Claude Castonguay, principal architecte d'un rapport d'enquête qui porte son nom.

D'un pas alerte et confiant, M. Bourassa est donc allé à Ottawa pour récupérer la politique sociale, tout au moins pour obtenir que le Québec ait la primauté législative. Il a frappé un mur. Ottawa est, bien sûr, disposé à des ententes particulières et à des arrangements administratifs, mais non à se départir de son droit de regard et de dépenser comme bon lui semble.

Appuyé, soutenu par un Québec presque unanime, M. Bourassa a dû opposer une fin de non-recevoir au projet de charte constitutionnelle de Victoria, bloquant ainsi le processus de révision entrepris à la fin de 1967. A la suite de ce refus, Québec revenait au point de départ et se trouvait isolé une fois de plus, M. Bourassa ayant dû, comme ses prédécesseurs, s'en tenir à des lignes de force traditionnelles.

Puis, les négociations ont repris discrètement, sur un champ encore plus restreint: celui des allocations familiales. Depuis septembre, M. Bourassa a dit souvent qu'une entente était imminente. Plus modeste et circonspect, M. Castonguay ronge son frein. Compte tenu des quelques progrès enregistrés, il a présenté à l'Assemblée nationale quelques jours avant Noël, un projet de loi portant sur un régime québécois d'allocations familiales. Mais il n'y a toujours pas d'entente et l'on ne sait pas comment les régimes fédéral et québécois s'harmoniseront pour n'en faire qu'un seul.

Sur ce point également, M. Bourassa s'aperçoit qu'il ne suffit pas d'être sobre, délicat, et d'avoir de bons dossiers, pour faire fléchir l'intransigeance de son homologue fédéral, M. Trudeau. Mais il n'a donné jusqu'ici aucun signe de ferme propos, convaincu que la souplesse et la main tendue valent mieux que les ultimatums de M. Jean Lesage ou les revendications globales de MM. Johnson et Bertrand.

Il va sans dire qu'aucun progrès n'a été enregistré également au chapitre de la politique de main-d'oeuvre, ni à celui des communications, même si une lueur d'espoir vient d'apparaître en ce qui concerne la seule télévision éducative. Pour la câblo-diffusion, M. Jean-Paul L'Allier continue de donner de grands coups dans l'eau.

Plusieurs dossiers ont été ouverts en 1971, aucun n'a pu être fermé à la satisfaction de Québec.

Il y a bien sûr, l'entente qui permet la présence d'un agent d'information du Québec dans les postes fédéraux de l'immigration à l'étranger. Le ministre des affaires culturelles, M. François Cloutier, fait d'ailleurs de cette réalisation la plus importante de l'année dans son secteur. Mais cela est fort peu en regard des exigences fondamentales du Québec.

L'entente quant à la participation du Québec à l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones est plus intéressante et significative. Tout en respectant la souveraineté fédérale, elle introduit le Québec, sans tambour ni trompette, dans la "diplomatie" internationale. Il lui appartient de tirer adroitement les marrons du feu.

Un bon point à l'actif du gouvernement: la présentation d'un budget expansionniste, sans hausse de taxes ni d'impôts, et son appel à l'épargne populaire. La réponse fut enthousiaste. Plus de $140 millions ont été souscrits à l'émission d'obligations d'épargne du Québec, alors qu'on en attendait $50 millions.

D'autre part, le gouvernement a réussi dans certains secteurs, particulièrement celui des affaires sociales, à freiner quelque peu l'augmentation des coûts. Cela est peu spectaculaire, mais quand même fort important.

Un autre fait important: la première conférence provinciale-municipale qui s'est tenue à Québec en mai dernier. Le gouvernement a alors fait part de projets d'envergure: réforme des structures municipales, nouveau partage des compétences, réforme fiscale, dont le transfert, partiel et graduel, de l'impôt foncier scolaire aux municipalités.

Il y a trois semaines, M. Bourassa a interdit le passage en des mains étrangères de la compagnie d'assurances La Prévoyance. Ce qui est fort bien, mais ne constitue nullement "une politique courageuse à l'égard des investissements", comme le prétend un communiqué du premier ministre. Cette politique, au fait, se fait dangereusement attendre.

Alors que l'on attendait de M. Bourassa des politiques claires, précises, d'ensemble, force est de constater, après vingt mois, qu'il se contente de procéder à la pièce et de façon parcellaire.

Ainsi, il n'est pas content des politiques fédérales en matière d'expansion régionale, mais il continue de se fier aux subventions fédérales pour maintenir l'emploi. Il signe à tour de bras des ententes qui amènent des millions de dollars d'Ottawa au Québec (zones spéciales, Bas du fleuve et Gaspésie, ARDA), mais il a peu à dire sur le choix des priorités et des programmes. Les éléments de décision lui échappent toujours. Il voudrait modifier le cours des choses, mais il ne le dit pas trop fort, de crainte d'effaroucher Ottawa et de peur que la manne ne cesse de tomber.

Est-ce là le fédéralisme rentable que promettait M. Bourassa il y a vingt mois? Peut-être, mais à quel prix?

Il y a loin des slogans à la vie de tous les jours. M. Bourassa apprend son dur métier, à coups d'échecs et de demi-succès.

LIBRE OPINION

Une triple aliénation du Collège des médecins

par ANDRÉ ARSENAULT

M. Arsenault est président du comité d'éducation de la Fédération des médecins résidents du Québec. Dans cette libre opinion, il commente la décision du collège des médecins du Québec de soumettre les diplômés québécois à un examen du Conseil médical du Canada, décision qui a provoqué la semaine dernière une grève chez les étudiants de quatrième année, au stage dans les hôpitaux.

La décision prise le 16 mai 1971 au Bureau provincial de médecine de faire subir à tous les diplômés de médecine de nos universités québécoises l'examen du Conseil médical du Canada (LCMC) est presque passée inaperçue à ce moment. Et pour cause. Décision prise à huis clos, sans consultation, et avec la complicité tacite des représentants de nos universités, elle a été publiée timidement dans ce Bulletin du Collège comme s'il s'agissait d'une motion ordinaire, sans conséquence et qui se passe d'explications.

Cette nouvelle exigence, comme condition préalable à l'obtention d'une licence de pratique dans la Province de Québec nous apparaît inacceptable tant sur le plan scientifique que sur les plans académique et politique.

L'examen de la L.C.M.C.

Il s'agit d'un examen préparé aux U.S.A. (Philadelphie) à même la banque de questions à choix multiple du National Board américain. Cette banque a été constituée à l'aide d'une sélection statistique de questions par des techniques relativement sophistiquées. Cette technique permet de comparer avec une assez bonne précision les diverses écoles de médecine par rapport à une moyenne plus ou moins arbitraire.

Cependant, l'American Board of Medical Examiners (ABME), organisme américain directement responsable de l'administration de ces questionnaires, faisait la remarque à son congrès de juillet 71 à Philadelphie, que cette technique d'évaluation, d'une assez bonne précision comme critère normatif, ne devait en aucun cas servir de base à la promotion universitaire et à l'évaluation individuelle.

Il suffit en effet qu'une faculté de médecine ait des objectifs pédagogiques légèrement différents de la tendance centrale (moyenne) de la population pour que sur l'échelle normative, cette faculté soit déclassée. En conséquence, l'ABME recommandait aux facultés de médecines américaines d'utiliser avec beaucoup de prudence les résultats de tels examens à des fins de promotion.

Or l'examen de la L.C.M.C. est directement issu de cette généalogie et ne constitue rien de plus qu'un examen normatif. On peut se demander avec raison si le Collège des médecins a consulté des experts en éducation médicale avant de conférer à cet examen une validité qu'il ne possède pas comme critère d'évaluation de la compétence individuelle. De plus, cette même argumentation a été soutenue au sein de plusieurs facultés de médecine à travers le Canada.

L'aliénation universitaire

Le Collège des médecins de la province de Québec remettait aux universités à compter de juillet 70 la responsabilité de l'internat et de la résidence. Il reconnaissait de ce fait la primauté universitaire en matière d'internat et de résidence. Pour la Fédération des médecins résidents, c'était la seule façon de sortir l'internat et la résidence de l'ornière pédagogique des hôpitaux. Par ailleurs, on ne peut que s'étonner d'une telle motion de non confiance envers les universités de la part du Collège, qui présente l'examen de la L.C.M.C. comme une nécessité pour la protection du public. C'est donc dire, à mots à peine couverts, que les universités décernent les diplômes dont les détenteurs sont des dangers publics. Etonnante aussi la réaction des universités qui entérinent par la bouche de leurs représentants au Collège des médecins une telle éclaboussure.

Le contexte politique

On est forcé de conclure, par exclusion, que la décision du Collège est une décision politique au moment où il sent sa juridiction menacée par le Gouvernement provincial. En appuyant sa juridiction sur un organisme fédéral, il espère conserver entre les mains des seuls médecins une responsabilité que la loi des corporations professionnelles cherche à faire partager à la communauté québécoise toute entière....

La décision du Collège apparaît comme une triple aliénation scientifique, académique et politique. Elle est donc inacceptable.

■ en bref

La commission de géographie

QUEBEC (PC) – Quatre nouveaux membres ont été nommés à la Commission de géographie du Québec par le ministre des terres et forêts, M. Kevin Drummond.

Il s'agit de MM. Gilles Leclerc, agent culturel à l'emploi de l'Office de la langue française, André Laurin, directeur des services géologiques au ministère des richesses naturelles, Robert Bourassa, coordonnateur au même ministère, ainsi que Jean-Charles de LaDurantaye, directeur de l'information au ministère des terres et forêts.

La Commission de géographie du Québec, qui se compose de 15 membres choisis parmi les fonctionnaires, a comme fonctions de déterminer la toponymie officielle du Québec, de dénommer les entités géographiques encore anonymes du territoire et de rétablir également l'écriture des appellations géographiques dans une orthographe conforme aux normes de la langue française.

Doyen des prêtres

BOLOGNE (AFP) – Mgr Luigi Roversi âgé de 102 ans, est peut-être le doyen des prêtres du monde. Né le 28 décembre 1869, il est toujours aumônier d'une association charitable et célèbre la messe presque quotidiennement. Mgr Roversi, reste très alerte, rappelle volontiers les événements majeurs de huit pontificats (de Pie IX à Paul VI) et les particularités des onze archevêques de Bologne qu'il a connus.

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF
(COURS COLLÉGIAL)

- Collège reconnu d'intérêt public
- Collège mixte - résidence pour étudiants seulement

PROGRAMME :

- Le cours collégial (diplôme d'études collégiales).

COURS PRÉ-UNIVERSITAIRE CONDUISANT AUX :

1.- Sciences de la santé
2.- Sciences pures et appliquées
3.- Sciences humaines
4.- Sciences de l'administration
5.- Arts
6.- Lettres

ADMISSION :

Les demandes d'admission seront reçues dès le 1er janvier 1972.

Le Bureau des Admissions donnera la préférence aux candidats qui feront leur demande d'admission avant le 1er mars.

Veuillez vous adresser pour tout renseignement au :

BUREAU DES ADMISSIONS
Cours collégial
3200, chemin Sainte-Catherine
Montréal 250 (Québec)
Tél. : 342-1320 poste 255
de 8 h. 30 à 12 h.
et
de 13h. 30 à 16h. 30
du lundi au vendredi

N.B. (Le collège offre aussi un cours secondaire complet de cinq ans).

VOLS CANADA-EUROPE CANADA

Vers l'EUROPE
aller-retour à partir de $172
DESTINATIONS Paris
Bruxelles-Zurich
Madrid-Genève

VOLS aller simple vers l'Europe à partir de
$100

S.E.T.A. Vacances
1176 rue Drummond
Montréal 107
Tél. : 861-0200

ÉCHO à la campagne des "Associations pour la Défense des Droits Sociaux" (A.D.D.S.) (1)

Avez-vous déjà dit ou entendu que :

"L'ON VIT GRASSEMENT SUR LE VIEN-ÊTRE... ON Y EST MIEUX QU'À TRAVAILLER"

Vous voudrez alors vérifier ces dires

Bill 26 Loi de l'aide sociale

Section 3 Critères d'évaluation des besoins

art. 3.01 Le coût mensuel de la nourriture, du vêtement, des nécessités domestiques et personnelles d'une famille ou d'une personne seule vivant autrement qu'en chambre et pension est celui déterminé dans la table ci-après en fonction du nombre d'adultes et du nombre et de l'âge des enfants.

EXTRAITS de la table N.V.D.P.

Nombre d'enfants	Nombre d'adultes 1	2
0	$46	$76
1	74	104
2 (selon les âges)	entre 89-113	118-141
3	102-139	131-166
4	115-164	143-190

Comparez ces montants avec **vos propres besoins** en nourriture, vêtement, nécessités personnelles et domestiques.

(diviser ces montants mensuels par 4-3 pour les transposer au besoin sur une base hebdomadaire)

Ajouter pour chaque enfant additionnel :
enfant de 16 et 17 ans - $20
enfant de 10 à 15 ans - $15
enfant de 0 à 9 ans - $10

Pour les moins de trente ans : (Personnes seules)

Art. 3.07 "Nonobstant les articles 3.01 ... l'aide sociale fournie à une personne seule, apte au travail, âgée de moins de trente ans ne doit excéder $75 par mois pour les besoins ordinaires couvrant la nourriture, le vêtement, les nécessités domestiques et personnelles **ainsi que tous les frais afférents à l'habitation**".

(1) Onze Associations pour la Défense des Droits Sociaux de la région métropolitaine mènent actuellement une campagne d'information et de sensibilisation de l'ensemble des citoyens sur la situation réelle des assistés sociaux.

suites de la première page

ASSURANCE-CHÔMAGE

nementaux étaient assimilés aux fonctionnaires.

Le gouvernement fédéral, pour sa part, a invoqué sa juridiction prépondérante, en matière d'assurance-chômage, et il a récemment précisé la définition du mot fonctionnaire en ce qui concerne la nouvelle loi. La nouvelle définition restreint l'exclusion aux seuls fonctionnaires directement rémunérés par les gouvernements provinciaux.

Par la suite, le ministre de la fonction publique du Québec, M. Jean-Paul L'Allier, a fait savoir que le gouvernement du Québec n'était toujours pas en mesure de décider s'il permettrait l'inclusion de ses fonctionnaires dans le champ d'application de la nouvelle loi fédérale. Le ministre avait dit que la décision du Québec aura des conséquences graves, complexes et immédiates, notamment celle d'exclure les employés de l'Hydro-Québec du champ d'application de la loi.

Le ministre L'Allier a par ailleurs, semblé donner carte blanche au gouvernement fédéral en ce qui concerne les employés paragouvernementaux.

On n'a pas pu, par contre, savoir si le gouvernement du Québec autorisera les commissions scolaires et les hôpitaux relevant du Québec à percevoir les cotisations d'assurance-chômage et à contribuer eux-mêmes au nouveau régime.

Un porte-parole du ministre du travail fédéral a indiqué hier que MM. L'Allier et Mackasey n'ont pas eu d'entretiens sur ce sujet récemment.

On se rappellera que le gouvernement du Québec avait souligné récemment que la participation des employés paragouvernementaux, qui ont une stabilité d'emploi supérieure à la moyenne, coûterait quelque 20 millions au trésor québécois. Le ministre Mackasey avait répliqué que le prix ne serait pas aussi élevé et que la contribution gouvernementale serait indirecte.

Dans sa déclaration d'hier, M. Mackasey a ainsi pris pour acquis que le gouvernement du Québec ne s'opposera pas à ce que les employés paragouvernementaux québécois fassent partie du nouveau régime d'assurance-chômage.

LA GB DEVRA

tants. M. Mintof a précisé le contenu de l'accord commercial signé récemment entre son gouvernement et celui de l'URSS.

Il concerne notamment, a indiqué le premier ministre, la construction et la réparation des navires, la coopération industrielle, le tourisme et l'équipement pour les travaux publics.

Les gouvernements soviétiques et maltais ont déclaré qu'ils s'accordaient la clause de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les tarifs et les règlements douaniers, a-t-il ajouté. Ils sont convenus de tenir des consultations périodiques à Moscou et à Malte chaque fois que le besoin s'en fera sentir.

M. Mintoff n'a donné en revanche aucune indication sur les informations selon lesquelles l'URSS pourrait ouvrir une ambassade à La Valette.

En ce qui concerne les forces britanniques à Malte, elles sont réparties entre le commando de fusilliers-marins No-41, deux escadrilles de la Royal Air Force et des contingents de l'armée de la Royal Navy.

L'une des escadrilles de la RAF est mise à la disposition du CENTO (l'alliance comprend la Grande-Bretagne, la Turquie, l'Iran et le Pakistan, les Etats-Unis étant membre associé).

Il est possible, indiquent les spécialistes, que les troupes britanniques de Malte soient transférées à Chypre et à Gibraltar.

L'EUROPE

dans le communiqué final de sa rencontre avec M. Nixon son idée d'un "dialogue étroit et permanent" par-dessus l'Atlantique. Le chancelier l'a dit lui-même aux journalistes, la RFA n'avait pas de mandat de ses partenaires pour en discuter. D'autre part, un dialogue difficile est déjà en cours entre Washington et Bruxelles. Il porte sur les problèmes commerciaux soulevés par les Américains en rapport avec les récentes décisions monétaires (dévaluation du dollar, réévaluation d'autres monnaies, etc...). M. Brandt est convaincu qu'on aboutira à un accord, malgré les épineux problèmes agricoles. La voie sera alors ouverte à un nouveau "Kennedy Round". de la décennie 1970.

Hier, deuxième et dernier jour de leur rencontre, les deux hommes d'Etat ont conféré pendant 2h30 exactement, après avoir déjà eu la veille un premier tête-à-tête de 3h20 puis un dîner de travail d'une heure et demie environ.

Pour souligner l'importance qu'il attache à la solidité de l'Alliance atlantique, le président Nixon a annoncé, au moment de prendre congé de M. Brandt, qu'il venait de désigner l'ex-secrétaire au Trésor et actuel ambassadeur itinérant. M. David Kennedy, comme ambassadeur américain auprès de l'OTAN poste demeuré vacant depuis la démission de M. Robert Ellsworth, il y a six mois.

M. Willy Brandt a quitté Key Biscayne après avoir entendu M. Nixon affirmer devant les journalistes que "les relations entre les Etats-Unis et la RFA sont excellentes".

Le chancelier a déclaré, de son côté, que 1971 avait permis de faire "quelque progrès" sur la voie d'une paix durable dans le monde et qu'il y avait "de bonnes chances pour que vous et moi de concert avec nos amis, puissions accomplir des progrès plus substantiels encore l'an prochain".

Son interlocuteur parti, M. Nixon a révélé que le chancelier l'avait invité à se rendre à Munich à l'occasion des jeux olympiques qui doivent y être inaugurés le 26 août 1972. Il a ajouté qu'il se rendra à cette invitation si son emploi du temps le lui permet.

M. Brandt va passer une dizaine de jours encore à Longboat Key, sur la côte du golfe du Mexique, où il séjourne avec sa famille tandis que M. Nixon s'attardera à Key Biscayne jusqu'à samedi prochain sans doute. Les deux hommes d'Etat se reposeront donc chacun de leur côté sous le même soleil de Floride, mais à 200 milles l'un de l'autre.

Le 6 janvier, en Californie cette fois, M. Nixon doit encore rencontrer le premier ministre Eisaku Sato du Japon, le dernier des cinq grands alliés de l'Amérique qu'il a voulu consulter avant d'entreprendre ses "voyages pour la paix" en Chine et en URSS.

LES 91 PILOTES

Cook, a exprimé mardi dans un télégramme à M. Jamieson sa crainte que celui-ci n'ait recours à des garde-côtes ou à des brise-glace pour guider les navires pendant l'absence des pilotes.

Ces derniers avaient accepté avec enthousiasme lundi le projet de règlement qu'Ottawa a jugé inacceptable. En vertu de cet accord mort-né, le second pilote de service sur les navires l'hiver aurait enfin reçu un salaire égal à celui de son compagnon et le tirant d'eau des navires aurait été limité à 35 pieds en hiver et 40 pieds en été.

Ce dernier point est l'objet principal du litige. Le chenal a présentement une profondeur de 30 pieds à marée basse, de 40 à 45 pieds à marée haute. Selon les pilotes, les pétroliers géants, qui ont un tirant d'eau supérieur à 35 pieds, ne peuvent y passer sans risque. Un accident, et c'est la catastrophe écologique.

Le conflit paralyse la circulation maritime sur le Saint-Laurent. Une quinzaine de navires sont ancrés en aval de Québec. Certains ont tenté mardi de remonter le fleuve sans l'aide de pilote spécialisé mais ils n'ont pu surmonter les difficultés.

L'un d'eux a dérivé et heurté deux câbles sous-marins de la compagnie Bell du Canada, privant partiellement Québec et Lévis de communications téléphoniques. Bell a aussitôt intenté une poursuite de $350,000 contre les propriétaires du pétrolier.

Les navires doivent payer des droits de pilotage à partir des Escoumins, mais la loi n'exige pas explicitement l'assistance d'un pilote sauf en amont de Québec. La plupart des navires, néanmoins, y ont habituellement recours dès les Escoumins.

NORD-VIETNAM

populaire de Thant Hoa et vice-président de la commission provinciale d'enquête sur les "crimes de guerre américains", sont de la grosseur d'une orange. Elles explosent en libérant des centaines de fragments aux arêtes tranchantes dont l'effet est plus dangereux que les billes contenues dans les bombes précédemment utilisées. Chacune de ces bombes creuse sur le sol un entonnoir de 60 cm de profondeur et de un mètre quatre-vingt cm de diamètre, a précisé M. Pham Van Tuong.

Aux Etats-Unis, le mouvement d'opposition à la reprise des bombardements prend de l'ampleur à mesure que les raids se prolongent.

A San Francisco, des membres de l'organisation "anciens combattants du Vietnam contre la guerre" ont occupé hier le consulat du Sud-Vietnam et 16 d'entre eux s'y trouvaient toujours en fin d'après-midi. Ce sont des membres de cette même organisation qui avaient occupé la statue de la Liberté dimanche soir.

Après trois jours de silence la plupart des grands journaux ont critiqué hier la décision du président Nixon et le sénateur Edmund Muskie, candidat probable du parti démocrate aux prochaines élections présidentielles, s'est joint aux autres politiciens de l'opposition qui ont déjà réclamé l'arrêt des bombardements et le retrait complet des forces américaines du Vietnam.

Des manifestations de rue d'anciens combattants du Vietnam opposés à la guerre, qui avaient été organisées avant la reprise des bombardements, ont eu une violence et un retentissement qu'elles n'auraient pas eu autrement. A Washington 86 personnes qui tentaient d'occuper mardi soir le monument à la mémoire du président Lincoln ont été arrêtées par la police tandis que d'autres manifestants déversaient des sacs d'encre rouge – figurant le sang versé au Vietnam – devant les grilles de la Maison Blanche.

LE HOLD-UP

Les gangsters avaient d'abord saisi un autre otage, Kurt Klein, 45 ans. Ils lui avaient remis un billet de 500 marks pour acheter des vêtements de travail, des cigarettes et de la nourriture. L'argent provenait du hold-up de lundi et la totalité de la somme a d'ailleurs été retrouvée dans la voiture.

Kurt Klein s'est rendu auprès des autorités locales, leur disant que l'auto de Karl - Friedrich Bach se dirigeait vers Ottweiler et que le trio demandait libre passage à travers le pays pour se rendre à Hambourg.

Pendant leur fuite en auto hier, les voleurs ont tenté de négocier en jetant des messages par la fenêtre de la voiture, offrant la libération de l'otage en échange d'un hélicoptère, d'un policier, d'un sauf-conduit, de nourriture, de boisson et de médicaments pour Vicenik, qui souffrait d'une affection cardiaque.

Au cours d'une conférence de presse qui a suivi la capture des trois malfaiteurs le commissaire de police, Julius Cross, qui a tiré sur Vicenik, a déclaré avoir entendu celui-ci dire, alors qu'il gisait à terre, blessé:

"Je serais heureux de mourir. De toute façon, je n'ai plus beaucoup de temps à vivre."

Le commissaire Cross était arrivé par hélicoptère à Baltersweiler, village situé à une trentaine de milles de la frontière.

Le commissaire de police à déclaré: "Nous étions très précisément informés sur le trio par nos collègues de Cologne. Nous savions que Vicenik était un malfaiteur dangereux et sans scrupules. Nous pensions que si nous parvenions à le mettre hors d'action, les deux autres se rendraient. Il fut décidé d'en finir, d'une manière ou d'une autre et le commissaire fut chargé de diriger l'opération."

"Vicenik est sorti de la voiture et s'est avancé vers nous, raconte le commissaire Gross.

Nous lui avons dit qu'il avait une chance, étant donné qu'aucun sang n'avait été versé. Il a répondu qu'il était prêt à se rendre, mais que ses deux complices ne l'étaient pas."

M. Paul Braun, chef de la police criminelle, dit alors à Vicenik d'aller parlementer avec ses complices.

"Le moment était décisif, poursuivit le commissaire Gross. Je me trouvais à la gauche de Vicenik et j'attendais ma chance. Mon seul souci était l'otage. J'ai profité de la nervosité de Vicenik et tandis que l'un des bandits se tournait pour parler à l'autre, je tirai mon pistolet pour lui faire baisser son arme. A ce moment-là, Vicenik eut un mouvement dans ma direction. C'est alors que j'ai tiré, puis je me suis précipité vers la voiture, j'ai ouvert la portière et j'ai poussé Bach dans le fossé."

Une brève fusillade a suivi, après laquelle les deux autres hommes se sont rendus.

M. Bach, qui s'était caché derrière le volant après le premier coup de feu, a été hospitalisé, souffrant d'un choc nerveux. Il restera à l'hôpital en observation pendant deux jours.

LE BILL C-176

dement et mardi soir, la situation s'envenimait sur ce point.

Hier, après une réunion des caucus, M. MacEachen à proposé une solution de compromis qui a été bien reçue.

Malgré tout, la tension du débat s'est emparé des députés qui ont échangé des gros mots sur des sujets en désaccord avec le débat en cours.

Les conservateurs ont finalement accepté une proposition libérale voulant que le projet de loi ne régisse que le commerce de la volaille et des oeufs. Les autres produits agricoles pourraient être régis quand les producteurs en feraient la demande.

M. MacEachen a accepté un amendement néo-démocrate voulant que la création de régies ne change rien aux modes actuels de commercialisation.

On s'attend que les créditistes s'opposeront au projet de loi, mais que leurs interventions ne devraient pas prolonger le débat.

Les porte-parole de tous les partis font preuve d'un grand optimisme mais soulignent qu'il n'est pas certain que le projet de loi soit adopté avant la fin de semaine.

"S'il nous faut revenir ici lundi", a déclaré un député conservateur, "nous en aurons pour longtemps".

LA BANLIEUE

sons de ce jugement. Est-ce que ce vote est une protestation contre le gouvernement? Est-ce qu'il est une protestation contre la CUM? Signifie-t-il autre chose?"

Même si le Conseil n'a pas entériné le budget, celui-ci sera adopté automatiquement, demain soir à minuit, tel que le prévoit la loi. Après cette adoption automatique, les opposants pourront toujours faire valoir leur point de vue auprès de la Commission municipale du Québec et la décision finale reviendra au gouvernement du Québec. Le Conseil de la CUM devra siéger demain soir jusqu'à minuit, puisque la loi prévoit que le Conseil doit siéger tant et aussi longtemps qu'il n'a pas approuvé le budget.

Avant le rejet du budget par le Conseil, M. Saulnier avait soutenu qu'un tel rejet signifierait que le Conseil n'approuve pas les dépenses prévues pour les divers services de la CUM.

Et, de continuer le président du comité exécutif de la CUM: "Si le Conseil n'autorise pas les dépenses, même si le budget est approuvé automatiquement, le comité exécutif devra se demander s'il a encore le mandat d'opérer. Selon moi, le comité exécutif qui dépend entièrement et uniquement du Conseil, n'aura pas alors l'autorisation de procéder à des dépenses même si juridiquement le budget aura été adopté. Ce sera, alors, selon moi, la paralysie complète pour la CUM."

C'est donc tout l'avenir de la CUM et son propre avenir politique que M. Saulnier a rattachés à ce vote.

Conscient du mécontentement de la banlieue, M. Saulnier avait laissé une porte de sortie. Il avait précisé que, selon lui, les municipalités qui voudraient protester contre le double partage des dépenses policières tel qu'imposé par Québec, pourraient voter contre la répartition des dépenses policières pour la période allant du 1er septembre 1970 au 31 août 1971. La banlieue a en effet provoqué le rejet de cette répartition, mais quelques minutes plus tard, elle provoquait de plus le rejet du budget complet.

Le NPD craint les conflits d'intérêts autour de la CDC

OTTAWA (CP) – Le gouvernement a rejeté hier une proposition du Nouveau parti démocratique visant à empêcher les directeurs de la Corporation de développement du Canada d'accepter des directorats dans d'autres compagnies. Le NPD a soutenu que c'était là une cause de conflits d'intérêts.

Le ministre des finances, M. Edgar Benson, a déclaré aux Communes que la CDC avait besoin de directeurs de premier ordre et que ces directeurs n'accepteraient pas d'être placés dans des situations où il y aurait conflits d'intérêts.

M. Stanley Knowles, leader parlementaire du NPD à la Chambre des communes, a dit que 19 des 23 directeurs de la CDC agissent comme président, vice-président ou président du conseil d'administration de 39 compagnies privées et qu'ils sont aussi directeurs de 93 compagnies.

Il a affirmé que cela représentait un conflit d'intérêts évident. Le député néo-démocrate a demandé que les directeurs de la CDC refusent eux-mêmes des directorats dans des compagnies privées ou que la loi créant la CDC soit amendée en ce sens.

M. Knowles désirait que ces 19 directeurs de la CDC ayant des intérêts dans des compagnies privées abandonnent leurs fonctions au sein de la société gouvernementale, dont le but est de promouvoir le développement des entreprises canadiennes au moyen d'investissements publics, le ministre des finances a dit qu'il ne souscrivait pas à sa requête.

Stagiaires à Bordeaux

QUEBEC (OIP) – Deux fonctionnaires du gouvernement québécois quitteront le Québec le 2 janvier à destination de Bordeaux où ils feront un stage d'un an au Centre de formation à la gestion de l'école internationale de Bordeaux.

Les deux québécois choisis sont MM Jacques Poirier, du Service de la recherche, division du génie, au ministère des terres et forêts, et Gilles Farmer, directeur du Service des cours par correspondance au ministère de l'éducation.

Leur stage d'un an à l'Ecole internationale de Bordeaux comprend également une période de trois mois de travaux pratiqués dans un pays francophone.

Vol de $700

La Section des enquêtes criminelles de la Sûreté de Montréal enquête sur un vol à main armée commis, hier soir, à la pharmacie Chalut, au 2151, rue Des Ormeaux, dans l'est de la ville.

Peu avant 9h.30, un individu, armé d'un revolver s'est emparé de $700. Après son forfait le bandit a pris la fuite à pied en direction inconnue.

Impôt sur les dons

TORONTO (PC) – Le trésorier provincial, M. Darcy McKeough, a déclaré hier, que les citoyens de l'Ontario qui donneront des présents d'une valeur supérieure à $2,000 devront payer une nouvelle taxe provinciale à partir du 1er janvier.

M. McKeough a dit que la nouvelle taxe a été créée pour remplacer la taxe fédérale sur les dons, qui cesse d'exister à la fin de cette année. Il a précisé que la loi établissant la nouvelle taxe ontarienne serait déposée à la prochaine session et sera rétroactive au 1er janvier.

Les dons d'un époux à l'autre seront exempts mais non pas ceux faits aux enfants. La taxe ontarienne sera de 15 pour cent jusqu'à $25,000, puis grimpera graduellement jusqu'à atteindre 50 pour cent des montants excédant $200,000.

La France et l'alcool

Un honneur douteux et coûteux

PARIS (Reuter) – La France paye cher le douteux honneur d'avoir la plus forte consommation d'alcool au monde par habitant.

Officiellement, l'alcool tue plus de 30,000 Français par année. Cependant un des dirigeants de la campagne anti-alcoolique estime qu'en réalité le nombre des victimes se situe aux environs des 100,000.

Une vigoureuse campagne menée par le gouvernement et des organisations privées n'a réussi qu'à maintenir le nombre des victimes dans les limites actuelles. Après les maladies du coeur et le cancer, l'alcool vient bon troisième plus grand meurtrier de France.

Selon les statistiques, le Français consomme en moyenne 30 gallons de vin et 10 gallons de bière par année, ce qui porte à plus de 7 gallons la consommation annuelle d'alcool pur par année.

Ces chiffres sont fournis par le comité supérieur d'étude et d'information sur l'alcoolisme, organisme gouvernemental créé en 1954 sous le gouvernement de M. Pierre Mendès-France.

Dans les années 1960, M. Mendè-France avait déclenché une campagne visant à faire des Français des buveurs de lait. Mais en vain.

Depuis quelque temps, le gouvernement mène une campagne contre l'alcoolisme à la télévision, dans les journaux, dans les transports publics et le long des autoroutes. Le comité national de défense contre l'alcoolisme ne cesse de mettre en garde écoliers, automobilistes et ouvriers contre les dangers de l'alcool.

Le directeur du comité M. Yvon de Givry, estime que le gouvernement n'a pas pris de mesures suffisamment sévères.

Selon lui, sur une population de 51 millions, la France compte près de deux millions d'alcooliques et au moins quatre autres millions qui boivent trop.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 6.00 p.m. heure de tombée.

BOUTHILLETTE Adélard. A Montréal, le 29 décembre 1971 à l'âge de 75 ans, est décédé, M. Adélard Bouthillette époux de Rébecca Jobin, père de Roland époux de Françoise Lord et Jeannine (Mme René Théroux). Les funérailles auront lieu vendredi 31 décembre. Le convoi funèbre partira des Salons Urgel Bourgie Ltee. No 7895 est rue Notre-Dame à 8 heures 45, pour se rendre à l'église St-François d'Assise où le service sera célébré à 9 heures. Et de là au cimetière. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CROISETIERE Donat. A Maskinongé, le 27 décembre 1971 à l'âge de 84 ans et 6 mois, est décédé, M. Donat Croisetière (Marchand) époux de Alice Béland, père de Suzanne (Mme Boisjolu) et de Marthe (Mme Paquin). Les funérailles auront lieu le 31 décembre, pour se rendre à l'église St-Joseph de Maskinongé où le service sera célébré à 10h30 a.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAURENDEAU Jean (Johnny). A Montréal le 25 décembre 1971 à l'âge de 63 ans est décédé M. Jean Laurendeau, frère de Armand Alexandre, Marcel et Jeanne (Mme Gosselin). Les funérailles auront lieu jeudi 30 décembre. Le convoi funèbre partira des Salons M.A. Blythe Bernier 930 rue St-Roch à 10 heures 45 pour se rendre à l'église St-Alphonse d'Youville où le service sera célébré à 11 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAURENT Fernand. à Montréal, le 28 décembre 1971 à l'âge de 67 ans, est décédé, M. Fernand Laurent époux de feu Reine-Aimée Aubry, demeurant 6325 est, boul. Gouin, père de Sylvaine (Mme Gilles Lalonde). Guy son épouse Michelle Raymond. Il laisse sept petits-enfants, Claude, Yves, Louise, Linda, Pierre, Benoit, Michel, sa belle-soeur Mme Gosset-Laurent, un neveu Jean St-Jean. Les funérailles auront lieu vendredi 31 décembre. Le convoi funèbre partira des Salons Alfred Dallaire Inc., 2645 est rue Henri-Bourassa à 10 heures 40 pour se rendre à l'église Ste-Colette où le service sera célébré à 11 heures. Et de là, au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LETENDRE Jean-Baptiste. A Montréal, le 28 décembre 1971 à l'âge de 73 ans, est décédé, M. Jean-Baptiste Letendre fils de feu Jean-Baptiste Letendre et de feu Félonise Brunelle. Les funérailles auront lieu vendredi 31 décembre. Le convoi funèbre partira des Salons Urgel Bourgie Ltee. No 745 est rue Crémazie à 10 heures 45, pour se rendre à l'église St-Alphonse où le service sera célébré à 11 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEVESQUE Emile. A Montréal, le 29 décembre 1971, à l'âge de 74 ans, est décédé, M. Emile Lévesque, bijoutier, époux de feu Blanche Roussel, père de Yvon, Yvette (Mme Hubert Brunet), Roger, Claude, Marcelle (Mme Jean Brunet) et Fernand. Les funérailles auront lieu vendredi 31 décembre. Le convoi funèbre partira des Salons Roland Bisson Enrg. No 130 est, rue Henri-Bourassa à 9 heures 45, pour se rendre à l'église Ste-Madeleine Sophie où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAGEAU Omer. A Montréal, le 29 décembre 1971 à l'âge de 84 ans, est décédé Omer Pageau, époux de Aurore Bruneau. Il laisse sept garçons et sept filles. Les funérailles auront lieu vendredi le 31 décembre. Le convoi funèbre partira de la Résidence Funéraire Magnus Poirier Inc. no 6520 rue St-Denis à 9 heures 45, pour se rendre à l'église St-Jean de la Croix où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

REMERCIEMENTS

Les familles Dorais et Laberge remercient sincèrement toutes les personnes qui ont bien voulu leur offrir leurs condoléances soit par offrandes de messes, tributs floraux, bouquets spirituels, télégrammes, visites ou assistance aux funérailles lors du décès de Mgr. Jean-de-la-Croix Dorais, survenu le 10 décembre dernier. Les personnes ayant omi de s'inscrire sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

Décès du Frère J. Lionel Lepage Clerc de Saint-Viateur

Le Frère J.-Lionel LePage, C.S.V., est décédé au Centre Champagneur de Joliette le 28 décembre 1971, à l'âge de 59 ans, après 36 ans de profession religieuse.

Né à Winsted, Connecticut, le 3 juillet 1912, il entrait au Noviciat des Clercs de Saint-Viateur à Joliette en 1934. Après des études supérieures en langue anglaise, le Frère LePage était nommé à l'école Saint-Michel de Saint-Lambert où il enseigna durant 24 ans. Depuis 1962, il était affecté au secrétariat de l'école secondaire Saint-Viateur, à Montréal.

Il laisse dans le deuil sa belle-mère Madame J.-Arthur LePage, de Torrington, Conn., et sa soeur Madame K. Ford (Marguerite). de Hartford, Conn.

La dépouille mortelle est exposée à la Résidence provinciale des Clercs de Saint-Viateur, 1145 ouest, avenue Saint-Viateur, Outremont, où auront lieu les funérailles vendredi le 31 décembre, à 10 heures. L'inhumation se fera au cimetière de la Congrégation, à Rigaud.

LIVRES
rares, épuisés ou d'occasion.
Catalogues adressés sur demande.
JEAN GAGNON
28, rue des Jardins B.P. 653 H.V.
QUÉBEC, 4 Tél.: 418/523-6760
Depuis 18 ans au service des lecteurs.

VOLS TRANSATLANTIQUES
VERS L'EUROPE
A partir de $160 aller-retour
Départs pour : Paris - Genève
Zurich - Bruxelles - Amsterdam
Francfort - Londres
Aussi vols aller simple vers l'Europe et de l'Europe à partir de $100.
Liste des vols sur demande
W-W-H-C
(CLUB VACANCES)
1411 ave Crescent, Suite 504
Montréal 107.
(514) 849-1159 et 849-6522

GET
LA REINE DES CRÈMES DE MENTHE
(importée de France)

AU QUÉBEC! . . .
une crème aux essences véritables tirées de la menthe poivrée (pippermint) qui fera les délices de tous . . . nature, sur glace, frappée, avec une eau gazeuse ou une eau minérale.

Un conseiller de Nixon

Les EU doivent mieux comprendre les intérêts économiques canadiens

WASHINGTON (CP) – Un important conseiller de la Maison-Blanche a exprimé l'avis hier que les Etats-Unis devraient accorder plus d'attention et de sympathie aux intérêts économiques du Canada.

M. Peter G. Peterson, adjoint spécial du président Nixon sur les questions économiques internationales, a fait cette demande dans un rapport portant sur la situation du commerce mondial.

Son rapport accuse le Marché commun européen d'établir un système commercial qui menace de diviser le monde en deux blocs rivaux desquels seraient bannis les pays d'Asie et d'Amérique latine.

Dans une section consacrée aux relations commerciales entre le Canada et les USA, M. Peterson note que le déficit commercial américain s'accentue avec le Canada et qu'il excédera probablement $2.5 milliards en 1971.

"Nos besoins en huile, gaz et autres matières premières devraient permettre un développement rapide du secteur manufacturier canadien, qui emploie une main-d'oeuvre spécialisée de plus en plus nombreuse."

M. Peterson note dans son rapport que l'étroite association entre l'économie américaine et canadienne a créé chez les Canadiens le désir de préserver leur propre identité économique.

Le rapport Peterson est une compilation des mémoires et des notes présentés ces derniers mois aux principaux dirigeants de l'administration américaine, du Congrès et de groupements non gouvernementaux.

S'entretenant avec les journalistes, M. Peterson a indiqué que les Etats-Unis ne recherchent pas nécessairement un surplus commercial avec tous les pays avec qui ils ont des relations économiques.

Cette remarque semble répondre aux préoccupations exprimées par le premier ministre Trudeau au sujet du surplus commercial que devrait aussi connaître le Canada dans ses relations économiques avec les USA.

"Prenons garde de conclure, a dit M. Peterson en parlant des Etats-Unis, qu'un déficit commercial est nécessairement mauvais, que nous avons besoin d'un surplus avec chaque pays, parce que ce n'est pas le cas."

Une douzaine de journalistes ont été autorisés à rencontrer M. Peterson, mais une transcription de ses déclarations fut par la suite remise à la presse par la Maison-Blanche.

M. Peterson a noté dans son premier rapport que plus de 50 pour cent des compagnies canadiennes ayant un actif supérieur à $25 millions sont la propriété d'étrangers, principalement de compagnies américaines.

L'adjoint du président Nixon souligne que l'interdépendance économique entre les Etats-Unis et le Canada est tellement grande qu'à l'avenir, c'est de plus en plus par une action conjointe que les deux pays prévi endront et résoudront des problèmes communs.

Selon lui, cela ne devrait pas empêcher les deux pays voisins de maintenir leur indentité économique.

informations internationales

Washington trouve tragique l'évolution des pratiques commerciales de la CEE

WASHINGTON (AFP) – Le gouvernement américain a estimé hier que l'évolution récente des pratiques commerciales de la communauté économique européenne était "tragique" et il a réaffirmé sa volonté d'engager le plus tôt possible des négociations "sérieuses" pour réformer la politique agricole commune de la CEE.

Dans un rapport sur les perspectives de la politique économique extérieure américaine préparé pour le président Nixon, M. Peter Peterson, conseiller de la Maison Blanche pour les affaires économiques internationales souligne qu'il est indispensable, pour le reste du monde aussi bien que pour les Etats-Unis, que le Marché commun, en s'élargissant, s'intègre davantage au reste de l'économie mondiale plutôt que de continuer à mettre l'accent sur son intégration interne.

"Poussées à l'extrême, les préoccupations internes de n'importe quel centre de puissance du monde industrialisé peuvent devenir provocantes pour l'extérieur, et éventuellement auto-destrutives", dit M. Peterson.

La publication de ce rapport semble répondre aux déclarations faites la semaine dernière par le président Georges Pompidou pour affirmer la volonté de la France de préserver, face aux exigences américaines, la politique agricole de la Communauté.

M. Peterson reconnaît que "dans l'ensemble, l'intégration et l'expansion économiques de l'Europe ont stimulé les exportations américaines" et que les Etats-Unis vendent aujourd'hui plus à l'Europe qu'ils ne lui achètent. Mais il a souligné les dangers à plus long terme des "arrangements discriminatoires" que la Communauté multiplie avec ses voisins et de la politique agricole par laquelle ses pays membres "ont satisfait les besoins politiques de leurs secteurs agricoles au détriment de leurs propres consommateurs et des pays extérieurs".

A la suite de l'accord monétaire survenu à Washington le 18 décembre les Etats-Unis et la communauté européenne ont engagé des négociations commerciales qui doivent reprendre le 14 janvier. Le rapport de M. Peterson montre clairement que les Américains veulent que ces négociations aillent beaucoup plus loin que sur quelques problèmes commerciaux à court terme tels que les agrumes ou le tabac.

Le conseiller du président Nixon note qu'une "politique agricole mercantiliste aussi agressive que celle de l'Europe" compromet le soutien des agriculteurs et des syndicalistes américains pour la politique étrangère "ouverte" que s'efforcent de poursuivre les Etats-Unis.

"Pour ces raisons nous ne pouvons plus retarder davantage de sérieuses négociations sur l'avenir du commerce agricole" ajoute-t-il en précisant que les Etats-Unis veulent voir l'Europe unie renoncer à sa politique de prix agricoles élevés, au système de prélèvements variables pour les importations en provenance de pays tiers et à des accords préférentiels discriminatoires avec des pays non-membres.

M. Peterson souligne que tous ces problèmes ne feront que s'aggraver avec l'élargissement et le renforcement de la Communauté et il conclut: "Nous devons maintenant, d'une façon ou d'une autre, encourager la volonté et l'énergie communes d'accroître l'intégration extérieure avec le reste de l'économie mondiale, parallèlement à ses efforts d'intégration interne".

L'Ulster censuré à la BBC

LONDRES (AFP) – Des journalistes de la radio-télévision britannique ont menacé hier de cesser toute activité professionnelle en Irlande du Nord si la BBC ne met pas un terme immédiat à "la censure" et aux "pressions" qui entravent la "couverture" normale des événements en Ulster.

Une circulaire anonyme a été distribuée à la BBC et dans toutes les salles de rédaction de la presse britannique. Elle fait état de "pressions exercées de multiples facons" pour empêcher les équipes de reportage de remplir librement leur mission d'information. Le document mentionne notamment que les responsables d'émissions refusent de plus en plus souvent de traiter des sujets touchant au problème nord-irlandais de crainte d'être obligés de les supprimer au dernier moment.

"Nous exigeons simplement disent les auteurs du communiqué, de pouvoir travailler ouvertementet librement en obéissant seulement aux critères journalistiques normaux et à ceux qui prévalent généralement au sein de la BBC".

Depuis plusieurs mois déjà, les équipes de reportage de la BBC en Irlande du Nord ont fait l'objet d'attaques d'hommes politiques ou d'organisations qui leur reprochent d'exposer trop complaisamment le point de vue des "terroristes" nord-irlandais.

L'URSS mène une activité croissante au Bangla Desh

DACCA (AFP) – Le consulat d'URSS déploie une activité croissante et multiplie les contacts avec l'équipe dirigeante du Bangla Desh. Après la démarche faite la semaine dernière par le consul soviétique au siège de la Ligue Awami, le chef de la section commerciale d'URSS à Dacca, M.V.V. Zuree, a rendu visite mardi après-midi au ministre des finances et du commerce, M. Mansur Ali, qu'il a invité à se rendre en Union soviétique. De son côté le ministre a indiqué qu'il était prêt à signer un traité de commerce avec l'Union soviétique prochainement.

M. Zuree, indique-t-on, a proposé au Bangla Desh de fournir du coton brut pour permettre le redémarrage des filatures. Il a également proposé l'aide soviétique pour la remise en marche de l'industrie du jute, la plus importante industrie du pays.

Le ministre de l'intérieur, M. Kamruzzaman, qui donnait une réception mardi en l'honneur de M. Zuree, a déclare que les citoyens soviétiques pourraient venir au Bangla Desh sans visa "car nous sommes de grands amis". Dans les milieux politiques de Dacca, on foule de la venue possible d'experts soviétiques qui pourraient aider le Bangla Desh dans divers projets de développement économique.

A Pékin, l'agence Chine Nouvelle a accusé hier le "social-impérialisme" soviétique de "se disputer avec l'impérialisme américain l'hégémonie dans l'océan Indien et dans le sous-continent sud-asiatique".

La récente "guerre d'agression contre le Pakistan lancée par le gouvernement indien avec le soutien du gouvernement soviétique" a été, selon l'agence, une "manifestation évidente de la politique d'agression et d'expansion du social-impérialisme soviétique, qui poursuit le vieux rêve des tsars d'un empire mondial".

D'autre part, à Calcutta, M. D. P. Dhar, président du comité de planification politique du ministère indien des affaires étrangères, a déclaré hier que M. Zulfikar Ali Bhutto, chef de l'Etat pakistanais, se fait peut-être des "illusions" en discutant avec Cheikr Mujiur Rhaman, dirigeant de l'ancienne Ligue Awami.

M. Dhar a fait cette déclaration aux représentants de la presse à Calcutta qui l'interrogeaient sur les conversations entre M. Bhutto et Cheikh Mujib, visant à trouver une solution au problème du Bengale oriental "à l'intérieur d'un Pakistan uni".

M. Dhar vient de passer cinq jours à Dacca où il a eu, en tant qu'envoyé spécial du premier ministre indien, Mme Ghandi, des entretiens avec les "dirigeants du gouvernement du Bangla Desh" A la suite de cette visite, le président du comité de planification politique a indiqué qu'il soumettra au gouvernement un rapport complet sur les besoins du Bangla Desh pour sa reconstruction économique.

Royalties et participation

L'OPEP relance ses exigences

PARIS (AFP) – Les ministres du pétrole des onze pays membres de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) ont convoqué pour les 10 et 20 janvier à Genève les représentants des grandes compagnies internationales. Ils vont leur demander une nouvelle augmentation des impôts versés aux pays exportateurs ainsi qu'une participation dans le capital des filiales qui extraient le pétrole.

Ces dossiers traînent depuis plus de trois mois mais cette fois-ci l'OPEP a fait savoir qu'il s'agissait de les "régler" faute de quoi elle prendrait des mesures. En vérité pour le moment les adversaires s'observent et chacun essaye de jauger la détermination de l'autre.

Dimanche, le ministre du pétrole du Koweit a lancé un ballon d'essai en disant qu'il exigerait un relèvement des impôts égal à la dévaluation du dollar. La perte de revenus résultant de cette dévaluation est en effet le prétexte de cette nouvelle demande d'augmentation.

De son côté, le secrétaire général de l'OPEP laissait entendre que les 20-0/0 officiellement demandés dans le capital des sociétés concessionnaires n'était qu'un prélude à un contrôle majoritaire des Etats sur l'exploitation du pétrole. Il ajoutait surtout que les compagnies seraient indemnisées sur la base de leurs investissements tels qu'ils apparaissent au bilan ce qui représente le mode de calcul le plus défavorable qu'on puisse imaginer pour les compagnies.

Face à ces prises de position, on affecte le plus grand calme du côté des sociétés pétrolières. Les représentants du "cartel" iront à Genève essentiellement pour s'informer, dit-on, et non pas pour régler la question.

Il est en effet dans l'intérêt des pétroliers de retarder une augmentation aussi longtemps que possible. Ils font face en ce moment à une surabondance de pétrole qui fait tomber les cours et compromet dangereusement leurs bénéfices. Aux ministres de l'OPEP ils feront valoir que les effets de la dévaluation du dollar sur le pouvoir d'achat des impôts qu'ils perçoivent est très difficile à évaluer et certainement inférieur au taux de dévaluation de 8,57.

Quant à la participation dans le capital des filiales, les représentants des compagnies ne s'opposeront pas à son principe tant qu'elle reste minoritaire mais ils seront très fermes sur le problème des indemnisations et affirmeront surtout que cette question ne peut qu'être traitée cas par cas sur un plan bilatéral.

Face à ces atermoiements, le degré de fermeté de la réaction de l'OPEP dépendra en très grande partie semble-t-il de la cohésion de l'organisation. Celle-ci est très divisée en ce moment par la situation politique dans le golfe Persique et par la différence d'attitude des compagnies à l'égard des membres extrémistes (Libye, Algérie) et des membres modérés (Iran, Arabie séoudite, émirats) de l'organisation. La stratégie des compagnies repose en grande partie, semble-t-il, sur l'espoir que cette division ira s'aggravant.

M. Leone prête serment

La crise couve en Italie

ROME (AFP, Reuter) – Le sixième président italien, M. Giovanni Leone, élu à la veille de Noël après la plus longue élection de l'histoire de l'Italie, a prêté serment hier au palais de Monteritorio devant les deux Chambres.

Peu après son installation au palais du Quirinal, siège de la présidence de la république, M. Leone a prié M. Emilio Colombo, comme le veut la coutume, de retirer la démission du gouvernement qu'il lui avait offerte.

La crise, cependant, a été seulement renvoyée, estiment les observateurs. Les problèmes politiques restent sur le tapis, avec les divergences idéologiques qui ont miné l'homogénéité de l'alliance gouvernementale de centre-gauche (démocrates-chrétiens, socialistes italiens, sociaux-démocrates, soutenus de l'extérieur par les républicains).

En effet, la collaboration avec les communistes que préconise le parti socialiste italien, ainsi que la formation à l'occasion du marathon présidentiel, d'une majorité de centre-droit pour élire la sicième président de la république, fait apparaître la nécessité d'une vérification des intentions des quatre partis de la coalition.

Il reste à savoir si les socialistes poursuivront leur collaboration avec les autres partis au gouvernement ou s'ils décideront de quitter la coalition et de créer une crise gouvernementale.

Contre Nixon-le-gauchiste

WASHINGTON (AFP) – Le représentant républicain John Asbrook, de l'Ohio, a annoncé mercredi qu'il se présenterait contre le président Richard Nixon comme candidat du parti aux élections présidentielles.

M. Ashbrook, qui appartient à l'extrême droite du parti républicain, a expliqué qu'il ne comptait pas tellement se faire élire à la place du président en novembre prochain mais qu'il voulait l'obliger à suivre une politique conservatrice plus conforme à ses promesses électorales de 1968.

Un autre représentant républicain, M. Paul McCloskey de Californie, est déjà candidat à la nomination du parti contre M. Nixon. Mais c'est un extrême libéral dont l'opposition au président est surtout provoquée par la prolongation de la guerre d'Indochine.

La candidature de M. Ashbrook avait été précédée par un profond mouvement de mécontentement dans les rangs conservateurs du parti républicain contre la politique de rapprochement avec la Chine et contre le système de contrôles économiques imposé par le président.

Ni M. McCloskey ni M. Ashbrook n'ont de chances sérieuses d'enlever l'investiture du parti républicain à M. Nixon.

Les accords anglo-rhodésiens devant le Conseil de sécurité

NATIONS UNIES (AFP) – Le représentant de la Somalie, M. Abby Farah a demandé hier au Conseil de sécurité de rejeter officiellement les accords intervenus entre le gouvernement britannique et le régime de M. Ian Smith en Rhodésie du Sud.

M. Farah a déposé une résolution demandant au Conseil de rejeter les termes de cet accord qui "ne remplissent pas les conditions garantissant au peuple de Rhodésie le droit d'exercer librement son droit à l'autodétermination".

Le résolution somalienne affirme en outre que seule une solution politique ou constitutionnelle fondée sur le principe du suffrage universel des adultes, suivant la décision de la majorité serait acceptable.

En outre, la résolution somalienne stipule que la volonté du peuple Zimbabwe (rhodésien) doit être exprimée par un référendum secret, sur la base d'une voix par personne, sans discrimination de race, de couleur, d'instruction ou de fortune.

Enfin cette résolution demande que la Grande-Bretagne laisse des observateurs de l'ONU surveiller le déroulement du référendum.

En attendant, déclare la résolution somalienne le Conseil de sécurité doit maintenir ses sanctions contre la Rhodésie.

Le représentant de la Somalie a demandé au Conseil de faire entendre sa voix en "termes vigoureux et sans équivoque". Il lui a recommandé d'agir vite, car, dit-il, la commission chargée d'établir le "test d'acceptabilité" prévu dans les accords entre la Grande-Bretagne et le régime Smith, doit arriver prochainement en Rhodésie.

Le crime a connu un faible taux de croissance aux EU

WASHINGTON (AFP) – Le nombre des crimes aux Etats-Unis a augmenté de 6 pour cent au cours des neuf premiers mois de l'année: cette augmentation est la plus faible, pour cette période, des cinq dernières années.

Les crimes dits violents ont augmenté de 10 pour cent en moyenne (meurtres: 10 pour cent, viols 7, vols à main armée 12 et voies de faits 8)., tandis que les crimes contre des biens matériels n'ont augmenté que de 4 pour cent par rapport à la même période de l'an dernier.

Le rapport du Bureau d'enquête fédéral (FBI) rendu public précise que 52 villes de 100.000 habitants ont connu moins de crimes au cours des neuf premiers mois de 1971 qu'au cours des neuf premiers mois de 1970.

15 nouveaux membres au "petit parlement" grec

ATHENES (AFP) – Le premier ministre Georges Papadopoulos a nommé hier soir 15 membres qu'il a lui-même choisis qui siégeront au "comité national consultatif" dont 60 autres membres ont été élus le 12 décembre dernier par les organisations professionnelles et corporatives.

Parmi les nouveaux membres désignés par le chef du gouvernement dans cette assemblée qui porte le surnom de "petit parlement", figurent deux femmes – une ménagère et une assistante sociale – deux anciens ministres du régime dont M. Apostolos Voyatsis, ancien ministre du travail que M. Papadopoulos a "désigné pour présider l'assemblée".

Le président de la CGT grecque M. Frixos Daskalakis, le président de la fédération de football grecque M. Georges Dedes, des avocats, professeurs et industriels figurent également parmi les personnalités désignées. Le "petit parlement" qui a un mandat de deux années, siégera à partir du début de l'an prochain dans la salle du parlement véritable, dissous depuis le coup d'Etat. M. Papadopoulos prononcera dans la première quinzaine de janvier un discours devant l'Assemblée pour souligner l'importance qu'il y attache dans la mesure où le comité national consultatif est appelé à donner son avis sur les projets de décrets lois préparés par le gouvernement.

Smirnovsky revient

LONDRES (AFP) – M. Mikhail Smirnovsky, ambassadeur d'Union soviétique à Londres, est arrivé dans la capitale britannique en début d'après-midi, hier a annoncé l'ambassade soviétique.

Le Foreign Office avait fait savoir dans la matinée que M. Sminorvsky était attendu à Londres "au cours des prochains jours" après une absence de quatre mois consécutive à l'expulsion de 105 agents et diplomates soviétiques de Grande-Bretagne.

Maintenant

LE TEMPS DES FÊTES ET DES CADEAUX EST ARRIVÉ !

OFFREZ UN ABONNEMENT-CADEAU À VOS PARENTS ET AMIS...

PRIX SPÉCIAUX POUR NOËL:

1 AN ..... $ 6.00

2 ANS $10.00

Pour de plus amples renseignements:
MAINTENANT
2715, ch. Côte-Ste-Catherine
Montréal 250 - 739-2758

C'EST LE "FUN"...

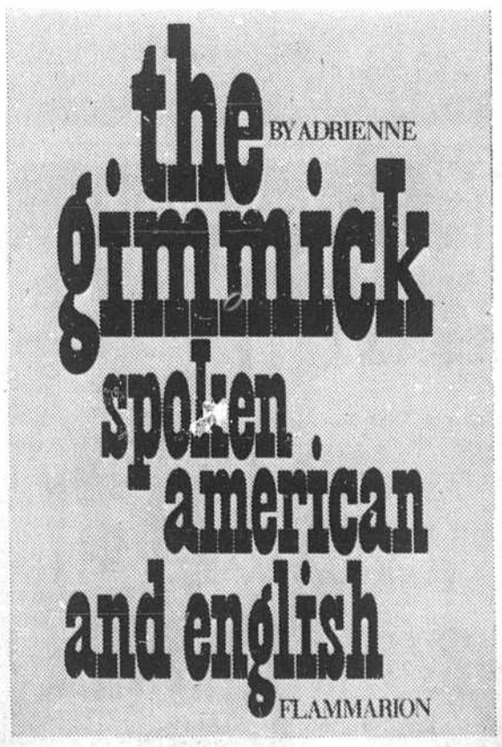

D'ÉTUDIER L'ANGLAIS

La Veille du Jour de l'An au Ritz vous laissera un souvenir impérissable

Commencez la Nouvelle Année en beauté au Ritz - à notre inoubliable dîner-dansant de la veille du Jour de l'An dans la Salle Ovale.

Vous pourrez-y déguster un repas des plus délectables, agrémenté de musique ininterrompue par l'orchestre de Roland Dorsel.

De 9 heures 30 du soir à 2 heures du matin $35.00 le couple, (taxe et service compris)

Au Jour de l'An - venez vous détendre après les festivités, en prenant le déjeuner ou le dîner à la Salle Ovale. Nous avons prévu pour l'occasion un menu particulièrement soigné, dans la meilleure tradition du Ritz.

$35.00 le couple (taxe et service compris)

Pour vos réservations : 842-4212
HOTEL RITZ-CARLTON
1228 ouest, rue Sherbrooke.

DEVANT LA DEMANDE GRANDISSANTE:

DISQUES NONESUCH

Aussi série Explorer

Avis aux intéressés :
En magasin, équipement de haute fidélité pour discophiles avertis

VOS AUTEURS PRÉFÉRÉS :
Vivaldi, Haydn, Beethoven, Mozart, Mahler, Bach, Handel, Telemann, Berlioz
Schubert, Bartok, Xénakis, Mendelsohn, Rachmaninoff, etc. etc. etc.

LES FILMS VILLE-MARIE

1807 Bélanger (coin Papineau) Montréal 330.

Tél. : 276-8930 - 276-6876

HEUREUSE ANNÉE À TOUS NOS CLIENTS!

$2.39

Entre autres, quelques pièces du grand BACH
Magnificat in D. BWV 243; Cantata BWV 51
Cantatas BWV 140 & 57
Motets BWV 227, 229, 226
Sonatas for Gello & Harpsichord
Sinfonie BWV 1046a, 152, 156, 42, 209, 76, 75
Lute Music BWV 996, 999, 1000, 1006a, 1007
2 & 3 part inventions (complete)
Cantata BWV 201
Partitas for Harpsichord (Fuller, Harpsichord)
Cantata BWV 206

ainsi qu'une foule d'autres pièces.

Jane Fonda, meilleure actrice de l'année

– Jane Fonda a été désignée mardi soir meilleure actrice de l'année par les critiques de cinéma newyorkais pour son interprétation de la prostituée de "Klute". Cet honneur lui avait déjà été décerné il y a deux ans, à une forte majorité comme cette année-ci, pour son rôle dans "They Shoot Horses, Don't They?".

Sa composition du principal détective dans "The French Connection" a valu à Gene Hackman d'être choisi comme meilleur acteur. "A Clockwork Orange" a remporté le titre de meilleur film de 1971 et son réalisateur, Stanley Kubrick, celui de meilleur metteur en scène.

Voir autres informations et horaires à la page 12.

Films pour enfants au Musée des B.-A.

Un festival de films pour enfants aura lieu au Musée des Beaux-Arts de Montréal tous les samedis du 8 janvier au 5 février, dans la salle Arthur Lismer du musée, en collaboration avec les Films Faroun. L'entrée sera de 50 sous par séance mais on pourra acheter la série de cinq représentations pour $1.50.

Il y aura deux projections par samedi, la première en français à 11 heures du matin, la seconde en anglais à 2 heures de l'après-midi.

Le programme français sera le suivant: le 8 janvier, "Les chevaliers du rêve" (Tchécoslovaquie); le 15 janvier, "La pantoufle dorée" (Pologne); le 22 janvier, "Le vieux cheval gris" (Hongrie); le 29 janvier, "L'invention diabolique" (Tchécoslovaquie) et le 5 février, "Katya et le crocodile" (Tchécoslovaquie).

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

A la vie
"Fiddler on the Roof" on the screen
POUR TOUS
PANAVISION® COLOR
United Artists
Vendredi 31 dec.
2 repres. 5:30 P.M. et 9:00 P.M.
Jour de l'An
3 repres. 2:00 P.M. 5:30 P.M. 9:00 P.M.
Dimanche 2 janvier
2 repres. 2:00 P.M. 7:30 P.M.
Lundi 3 janvier
1 representation a 8:00 P.M.
861-1431
PLACE DU CANADA
VIA CHATEAU CHAMPLAIN

ST-DENIS BIJOU
6e SEMAINE
POUR TOUS
LE QUEBEC O'EST...
MON ONCLE ANTOINE
Jacques Gagnon Jean Duceppe
CLAUDE JUTRA
HORAIRE : 12.35 - 2.55 - 5.15 - 7.35 - 9.40
Prix spéciaux pour groupes.
Veuillez vous adresser au gérant.

Un grand succès : tout le monde veut voir :
1re FOIS au QUEBEC
EN PRIMEUR
TOUS
Tour à tour émouvant et cruel, simple et grandiose, véritable tourbillon de couleurs, de musique, de larmes et de rires, c'est toute l'atmosphère Fellinienne que l'on retrouve avec la nouvelle œuvre du grand réalisateur.
de Fédérico Fellini
LES CLOWNS
avec ANTONET et BEBY, PIPO et RHUM
les AUGUSTES et les FRATELLINI
EN FRANÇAIS EN COULEUR
3e SEMAINE ! Semaine 7:10 et 9:30
sam. et dim. à 2:30, 4:50, 7:10, 9:30
à la Comédie Canadienne
84 ouest, Ste-Catherine Tél: 861-3476

LE FESTIVAL DES FILMS à 99c chacun
CE SOIR (Jeudi 30 déc.)
Charles Bronson et Alain Delon
7:00 ADIEU L'AMI (fr.)
un film-policier de Jean Herman (coul.)
de Stanley Kubrick
9:30 DR. STRANGE LOVE
avec Peter Sellers et George C. Scott
vendredi : congé des employés la salle sera fermée
samedi : le festival reprend . . .
1248 Bernard 277-4145 OUTREMONT

FESTIVAL des films de BUSTER KEATON
(voir autre annonce)
5380 St-Laurent 277-3233 verdi

à LA POUDRIÈRE
Sinbad et la Sirène
Fantaisie pour enfants et adultes
Cette ravissante presentation raconte l'histoire de Sinbad, heros des contes des Mille et Une Nuits, envoye sur l'ile Magique qui a ete conquise par le mauvais esprit Sharkell. Des aventures extraordinaires et une rencontre amoureuse avec Hesta la Sirene nous entrainent dans des situations des plus ebouriffantes.
Hesta La Sirene : ANDREE CHAMPAGNE Sinbad : ROBERT DU PARC Le Vizir : JEAN-LOUIS PARIS Sharkell : JEROME TIBERGHIEN Le Calife : ALPHA BOUCHER Ali Shibam : ROBERT DAVIAU La Pieuvre : NOLAN JENNINGS Pingouin : KIKI NESBITT Gardes : CHRISTOPHER KING DENIS BERTRAND
2, 4 et 7 janvier
matinees 4.00 p.m. - soirees 7.30 p.m.
$1.50 - $2.00 - $2.50 - $3.00 - Reservations : 526-0821
Billets en vente a l'Hôtel Mont-Royal Suite G-20 (entree rue Metcalfe) et le Montreal Trust Place Ville-Marie.

165 Minutes d'aventures, de gags, de suspense et de rires !
POUR TOUS
2e FILM FANTASTIQUE... FÉERIQUE...
TINTIN dans LE TEMPLE DU SOLEIL
avec MILOU, LE CAPITAINE HADDOCK, TOURNESOL, LES DUPOND-DUPONT, ETC. dans LEUR PREMIER GRAND DESSIN ANIME EN COULEUR
LE MARTIEN DE NOEL une réalisation de BERNARD GOSSELIN
avec MARCEL SABOURIN CATHERINE LEDUC PAUL BERVAL ROLAND CHENAIL FRANCOIS GOSSELIN en couleur
AUX 5 CINÉMAS !
DERNIER JOUR
TOUS LES JOURS REPRÉSENTATIONS COMPLÈTES:
RIVOLI: 1.00, 3.55, 6.45, 8.00 P.M.
ARLEQUIN: 1.15, 4.00, 7.00, 8.30 P.M.
GRANADA: 1.10, 3.55, 6.50, 8.15 P.M.
GREENFIELD: 12.30, 3.10, 5.50, 8.30 P.M.
LAVAL: 1.10, 3.40, 6.10, 8.45 P.M.
RIVOLI 5906 ST. DENIS 277-4129
ARLEQUIN 1004 STE CATHERINE E 288-2943
GRANADA 4353 STE CATHERINE E 255-2428
GREENFIELD PARK PLACE GREENFIELD PARK 671-6129
CINEMA LAVAL CENTRE D'ACHATS LAVAL 688-8200

Fermé samedi le 1er janvier
Pour bien fêter le Nouvel An !
"The Brothers & Sisters"
En vedette du 27 décembre au 22 janvier. Danse avec Nick Martin et son orchestre. Frais de couvert le samedi: $4.00 seulement. Réservations: composez 861-3511.
Salle Bonaventure
Le Reine Elizabeth
(Premier spectacle: $6.00 minimum par personne)

On est loin du Soleil
Un film de Jacques Leduc
POUR TOUS
avec: Marthe Nadeau, Marcel Sabourin, J. Léo Gagnon, Esther Auger
PROD. O.N.F.
Studio B: SEM.: 7.30, 9.30
Studio A: ANGLAIS POUR TOUS
NICOL WILLIAMSON HAMLET DE TONY RICHARDSON COULEURS
SEM.: 7.30, 9.40
Les Cinémas du Vieux Montréal
136 est, St-Paul (Place Jacques-Cartier) 861-7863

un chef-d'œuvre qui fait rire aux larmes. C'est rare Remo Forlani/RTL
SALLE RESNAIS
POUR TOUS
SMIC SMAC SMOC
le 13e film de CLAUDE LELOUCH
CATHERINE ALLEGRET • AMIDOU • JEAN COLLOMB • CHARLES GERARD • FRANCIS LAI
EASTMANCOLOR sous-titres anglais
POUR ENFANTS $1.00 REPRESENTATIONS A 3.30 DU 25 DEC. AU 3 JANV.
27 décembre ouvert à 1.30
elysée 35 MILTON / 842-8053
SALLE EISENSTEIN
POUR TOUS
18e SEMAINE
un drôle de rire dans un drôle de film
Un film de PIERRE RICHARD
EASTMANCOLOR
LE DISTRAIT

théatre du rideau vert présente
Un spectacle éblouissant pour toute la famille !
Une féerie qui restera gravée à jamais dans la mémoire de vos enfants !
Adaptation théâtrale et mise en scène : Yvette Brind'Amour
d'après le conte de Lewis Caroll
Dans le rôle titre Louise Turcot
entourée d'une pléiade de comédiens.
Musique : Claude Savard
Chorégraphie : Daniel Seillier
Scénographie : Claude Girard
Costumes : François Barbeau
alice au pays des merveilles
AUJOURD'HUI - MATINÉE À 14 h. 30
Et les 1er, 2, 4, 5, 6 janvier
SOIRÉE, 2 JANVIER à 19 h.
Prix des billets : $2.25 - $2.75 - $3.00 - $3.50
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

théatre du rideau vert
du MARDI au VENDREDI 20 h.
Samedi: 19 h. et 22 h., Dimanche 19 h.
SOIREE FEYDEAU
feu la mère de madame
on purge bébé
Mise en scène: ANDRE CAILLOUX
André Lachapelle, Jean Duceppe, Jean-Marie Lemieux, Jacques Lorain, Arlette Sanders, Lénie Scoffié, Gilles Cloutier
Décors Robert Prévost
Costumes François Barbeau
Res 844 1793
4664, rue St-Denis
Metro Laurier, sortie Gilford

le nouveau couple du cinéma
opération fou-rire !
POUR TOUS
DOMINIQUE MICHEL
YVON DESCHAMPS
TIENS-TOI BIEN APRÈS LES OREILLES À PAPA...
gilles richer
jean bissonnette
JEAN-TALON CENTRE D'ACHATS JEAN-TALON
MAISONNEUVE CENTRE D'ACHATS MAISONNEUVE
CINEMA V 5550, OUEST RUE SHERBROOKE
FLEUR de LYS 858 STE-CATHERINE, EST
CINEMA de PARIS 896 STE-CATHERINE, OUEST

CE SOIR à 7h. 30 et à 9h. 30
TOUS
RAYMOND ROHAUER présente
LE FESTIVAL DES FILMS DE Buster Keaton
tous les jours à 7:30 et 9:30
verdi 5380 St-Laurent 277-3233
Avec l'entente des Productions Buster Keaton Inc. et Raymond Rohauer

No.	Long-métrages	Court-métrages	Jours
2	Our Hospitality	CONEY ISLAND The Scarecrow	DERNIER SOIR
3	SHERLOCK JR.	One Week COPS The Boat	ven. - dim. 31 déc. 1-2 jan.
4	THE NAVIGATOR	The Balloonatic THE GOAT	lun. - mer. 3-4-5 janvier
5	GO WEST	The Blacksmith THE HAUNTED HOUSE	jeu. - sam. 6-7-8 janvier
6	Seven Chances	THE PALEFACE Good Night Nurse	dim. - mar. 9-10-11 janvier
7	Battling Butler	Neighbors The Playhouse	mer. - ven. 12-13-14 janvier
8	THE GENERAL	BACKSTAGE My Wife's Relations	sam. - lun. 15-16-17 janvier
9	COLLEGE	Day Dreams The Frozen North	mar. - jeu. 18-19-20 janvier
10	STEAMBOAT BILL JR.	OUT WEST THE ELECTRIC HOUSE	ven. - dim. 21-22-23 janvier

sam. dim. et fêtes à 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30

À L'OCCASION DES FÊTES
C.C.A. ET LES GRANDS BALLETS CANADIENS
présentent
le film en couleur du
LAC DES CYGNES
avec
Le Ballet Kirov de Leningrad
l'Orchestre Philarmonique de Leningrad
EN VENTE : Place des Arts, 5415 Chemin de la Reine Marie; C.C.A., 1822 ouest, rue Sherbrooke (guichet au sous-sol); et agences de billets-Montréal et banlieue - Inf. appeler 932-2234. (commande postale : mandat ou Chargex
Vendredi, 7 jan. 20.30 h.
Samedi, 8 jan. 14.30 h. 19 et 22 h.
Billets : $2., $3., $4.00
Enfants et étudiants ½ prix
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

POUR TOUS
charlot revient
laissez-passer non acceptés
ENFANTS MOINS DE 14 ANS-75¢
dans
LES TEMPS MODERNES
ECRIT, DIRIGE ET PRODUIT PAR CHARLES CHAPLIN
À L'AFFICHE !
ALOUETTE 318 ST. CATHERINE W. 861-2807
HORAIRES: 10.45, 12.30, 2.10, 3.55, 5.45, 7.35, 9.25 p.m. DERNIER PROGRAMME COMPLET 9.15 p.m. NOEL ET DIMANCHE CONTINUEL DEPUIS 12.30 p.m.

Cinémas ODEON
MEILLEURS VOEUX
Salle Renoir 18 ANS
"Oser ce film était une aventure; le réussir devient un plaisir" - L'EXPRESS
11e SEM.
'Le Souffle au Coeur'
LEA MASSARI Benoit Ferreux
EN COULEURS de Louis Malle
SAM., DIM. : 1.20 - 3.25 - 5.30 - 7.30 - 9.30
SEMAINE : 7.30 - 9.30
LE MEILLEUR DESSIN ANIMÉ WESTERN FRANCAIS!
POUR TOUS
"LUCKY LUKE"
EN SUPPLÉMENT DE PROGRAMME Laurel & Hardy
OUVERT TOUS LES JOURS DES 12.30
LES MOINS DE 12 ANS 100
BERRI ST-DENIS STE-CATHERINE 870-2424
VILLERAY ST-DENIS JARRY 388-5577
MERCIER STE-CATHERINE PIE-IX 255-4224
Salle Maisonneuve
UN FILM DE ROMAN POLANSKI
14 ANS
3e SEM.
en couleurs
Le Bal des Vampires
AVEC SHARON
SAM., DIM. : 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
SEMAINE : 7.30 - 9.30
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

8e SEM
POUR TOUS
"C'EST TRÈS DRÔLE"
Sous-Titres Anglais
un film de Jacques Tati
Enfants moins 14 ans $1.00 en matinée
12.45 2.55 5.05 7.15 9.20
VENDOME LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA
2e SEM
Si Vous Aimez Mourir de Rire, et Rougir de Plaisir, Venez Voir...
18 ANS
UNE PUCELLE EN OR
COULEUR
MAZURKA DU PUCEAU
COULEUR
SEMAINE MIDI MINUIT 8.05 p.m. PIGALLE 8.00 p.m.
Midi-Minuit
Pigalle
2e SEM
UNE FILLE EXTRAORDINAIRE DANS UN FILM DÉLIRANT !..
18 ANS Adultes
Josefine Mutzenbacher
UNE CHUTE DE REINS QUI VAUT DE L'OR !
COULEUR CHRISTINE SCHUBERTH
COMMENÇANT SAMEDI
CINEMA LE PARISIEN 480, ouest Ste-Catherine Tel 861-2697 McGILL
10.30, 12.30, 2.35, 4.40, 6.55, 9.10
2e SEM
QUEL AMOUR SERA LE PLUS FORT ?
18 ANS
COULEUR les 2 soeurs
NATHALIE DELON SUSAN STRASBERG
12.45, 2.50, 5.00, 7.10, 9.15
IMPERIAL 1430 Bleury 288-7102

le carnet du gourmet

Maurice a trouvé un nouveau genre

par Renée Rowan

Notre découverte de la semaine: Chez Maurice, un autre restaurant du Vieux-Montréal situé rue Saint-Sulpice, à l'angle de la rue Saint-Paul. Un ami nous avait dit y avoir mangé le meilleur boeuf bourguignon de la ville.

Nous avons voulu vérifier, mais le plat n'était pas sur le menu du jour hier midi. La darne de saumon grillé était par contre excellente, pas trop seche comme c'est souvent le cas, et servis avec des haricots verts qui avaient conservés saveur et couleur. Un compagnon de repas avait choisi le foie de veau à la lyonnaise. Également délicieux. Tout comme la pointe de quiche Lorraine qu'il avait pris comme entrée. Le pâté maison toutefois manquait de caractère.

Chez Maurice n'est pas un nouvel établissement. Il s'agit de l'Auberge de la belle poule achetée il y a dix mois par un Français de la Savoie, Maurice Cambin, et un Grec, Elias Drymonis. Depuis, l'ambiance est complètement différente et le menu aussi. On innove sans cesse.

Ainsi, la deuxième semaine de janvier le menu d'homme d'affaires actuellement servi entre midi et quinze heures, cédera la place à un buffet chaud et froid et des grillades. Le prix sera fixe, $2.50. Le soir, on continuera à servir des spécialités françaises: les rognons de veau grand-mère ($3.95), le faisan à la Périgourdine ($14.00 pour deux personnes), le carré d'agneau maison ($9.50 pour deux personnes), le canard flambé au Calvados ($4.50) le rouget à la méridionale ($4.50), et nous en passons.

La salle à manger de Chez Maurice est fort agréable: un décor clair-obscur un peu à la façon des peintres hollandais. A l'entrée, sur une table, un grand chaudron de fer d'autrefois dans lequel on garde toute chaude la soupe du jour. C'est tout de suite accueillant.

Les tables sont recouvertes de cuivre que chaque matin on s'évertue à faire briller en les frottant avec du citron. C'est la fierté de Maurice. Les fauteuils "capitaine" sont confortables et on a envie de s'attarder dans cette atmosphère de détente.

En bas, c'est le Vieux Rafiot où le décor change complètement. Le vieux rafiot, c'est une chaloupe de sauvetage du Madelon II à bord duquel de nombreux Montréalais ont passé plus d'un beau dimanche. A l'heure de l'apéritif, Elias à bord de sa chaloupe vous attend avec ses hors-d'oeuvre à volonté, son baril de vin et ses bouteilles.

Aux tables, entre midi et quinze heures, on sert à volonté pour $2.50 de la cuisse de boeuf. A même la pièce de viande qui pend du plafond, le chef découpe de belles tranches de boeuf saignant ou bien cuit, selon vos désirs. Si vous préférez, il y a aussi du "corn beef". Dans un cas comme dans l'autre, le tout est servi avec des pommes de terre au choix, le légume du jour et une salade verte. En ajoutant un supplément, vous obtenez dessert et café. Mon compagnon a pris la tarte aux pommes maison à la française qui ne s'apparente en rien à la véritable tarte aux pommes de chez nous. Tout est question de goût et d'habitude, bien sûr, mais il faut dire ici que la pâte n'était pas à son mieux.

Le Vieux Rafiot se transforme le soir en discothèque.

le consommateur

Un coup de pied dans la croupe

par Renée Rowan

Fatigués de la dinde et de la volaille, alors que nous nous apprêtions à servir du steak ou un rôti de boeuf à la famille, voici qu'on nous assène un nouveau coup de bâton. Dès lundi dernier, dans les supermarchés de la chaîne Steinberg, la tranche de ronde complète et le rôti de boeuf dans la croupe se vendaient $1.25 la livre, comparativement à $1.19 la semaine précédente, soit une augmentation de 6 cents la livre, ce qui est énorme. Le boeuf dans la palette qui se vendait .69 la livre jusqu'à samedi dernier se vend aujourd'hui 75 cents la livre et le rôti croisé est passé de 89 à 95 la livre. On n'a même pas attendu que le Jour de l'an soit passé pour nous faire "avaler" cette hausse.

Les prix ont également augmenté dans les marchés Métro et augmenteront dès les prochains jours chez Dominion. Seuls, les deux magasins Cooprix nous assurent que les prix actuellement en vigueur seront maintenus: on ne prévoit pas de hausses immédiates.

Pourquoi cette augmentation des prix du boeuf? Nous avons posé la question à Murray Steinberg, gérant des ventes au département de la viande.

"Steinberg a enregistré depuis le 13 septembre dernier une augmentation de 9 cents la livre de boeuf acheté aux abattoirs de l'ouest. Nous ne pouvions continuer indéfiniment à encaisser cette perte. En fait, nous dit M. Steinberg, le boeuf est la viande sur laquelle nous faisons le moins de profit car sur un animal de 1,000 livres, par exemple, il y a, en gras et en os, une perte de près de la moitié.

"Nous vivons dans une société de consommation où le jeu de l'offre et de la demande compte énormément. Or, actuellement, les éleveurs de boeuf de l'ouest ne peuvent suffire à la demande et il y a un manque de viande, en particulier des quartiers avant et arrière de l'animal. Pour le hamburger, nous devons même en importer des Etats-Unis.

"Pendant la période des fêtes, la demande pour le boeuf est encore plus grande qu'à l'ordinaire. Par contre, les éleveurs n'amènent pas suffisamment d'animaux aux abattoirs; ils attendent que la période des fêtes soit passée. La vogue des repas au steak et au rôti de boeuf dans les hôtels et restaurants n'aide pas non plus à la situation.

"Les hausses que nous avons dû subir depuis septembre 71 et celles que nous devons maintenant imposer aux consommateurs sont les plus élevées depuis les trois ans que j'occupe le poste de gérant des ventes au département des viandes", nous dit M. Steinberg.

Selon lui, les prix continueront de grimper et on peut penser que cette augmentation sera étendue à d'autres parties du boeuf au cours des prochaines semaines. A surveiller et à contester.

Des vins nouveaux

Si vous avez eu de la chance, vous aurez goûté au Pourpreuil, un nouveau venu sur la liste des Bourgogne rouges à la Société des alcools. A cause de son prix, $1.75 la bouteille, et de sa qualité, le Pourpreuil est presque introuvable actuellement dans les magasins de la Société. Dommage car il s'agit d'un bon vin à prix convenable.

Egalement nouveau au Québec, un Bordeaux rouge supérieur, le Château du Grand Puch, vendu $2.35 la bouteille. Nous n'avons pas encore eu l'occasion de le déguster.

Les cocottes d'argile

Les cocottes en terre n'ont qu'un défaut: venues d'au autre âge, on ne sait pas trop comment les utiliser. Dans un nouveau livre de recettes dont le lancement avait lieu cette semaine à l'occasion d'une exposition de cocottes d'argile de Jean Cartier, Carmen Bégin fait une série de suggestions fort intéressantes complétées par un jeu de recettes différentes et originales.

Ce recueil, le premier du genre à paraître en français, se présente dans un joyeux décor, une couverture jaune, rouge et bleu, illustrée de dessins des deux filles de l'auteur, Cathie, 16 ans, et Marie-Josée, 12 ans. Le livre, de plus de cent pages, est muni d'un chevalet incorporé qui permet à la cuisinière de le laisser sur le comptoir de travail sans risque de le voir se refermer.

Un défaut: **Recettes pour les cocottes d'argile** se vend $4.50. C'est beaucoup au lendemain des fêtes. Le livre aurait sans doute trouvé meilleur accueil s'il avait été publié un mois plus tôt. On ne peut que le regretter car il aurait constitué un excellent cadeau à mettre sous l'arbre.

LA MAISON DU BIFTECK

GEORGES STEAK HOUSE
Licence complète
DÉLICIEUX SCAMPIS
DÎNERS D'HOMMES D'AFFAIRES
PIANO BAR
tous les soirs
10,715, boul. Pie-IX 322-2020

VOUS ÊTES GOURMET ?
ESSAYEZ, ESSAYEZ BIEN . . .
Un petit restaurant français unique en son genre qui saura plaire à tous les amateurs de bonne cuisine.
SPÉCIALITÉS :
Coq au Vin
Lapin sauté Chasseur
Cailles Bourguignonnes
Nous vous y attendons ce soir même
Licence complète
AUX DEUX CHAÎNES
1218 St-Catherine est
Sortie Métro Beaudry
522-4882

RESTAURANT AMPHITRYON
Charles Tonneau, le Patron au fourneau
346 est, rue Notre-Dame, Vieux Montréal
Tél.: 861-0876 Rés.:655-4239

Air climatisé
Cuisine chaude jusqu'à minuit
Fermé
dimanche et lundi

CHAMONIX MONT-BLANC
Bar-Restaurant
2025 Drummond
Montréal 107, P.Q.
842-1791
RÉVEILLON DU JOUR DE L'AN
Les Huitres Océannes
ou
LE BISQUE D'ÉCREVISSE
Le médaillon de foie gras 'fine gelée'
La coquille Saint-Jacques au gratin
ou
Le pâté chaud de ris de veau
Le Trou Savoyard
Le Faisan Souvaroff
ou
Le homard Cardinal
ou
Le filet de boeuf Wellington
Les coeurs de laitue
La ronde des fromages
La bûche au chocolat
L'orange surprise
ou
Les fraises Romanoff
Musique et danse
$30.00 par couple
RÉSERVEZ MAINTENANT

HOTEL GRAND MOTOR
7700 Côte-de-Liesse
TOUS LES JOURS
Des queues de Langoustes et les crevettes de l'Alaska à satiété. $6.90 PAR PERSONNE
LE SAMEDI
Service à un repas gastronomique à la Parisienne - de 7 services $6.25 PAR PERSONNES
AU SON DE LA MUSIQUE DE DANSE de HENRIETTA CARRICK
DIM. JOURNÉE FAMILIALE
BUFFET chaud et froid, un festin pour la famille. $4.25 PAR PERSONNE
De notre menu spécial pour enfants moins de 12 ans. $1.50
REPAS COMPLET
ET AUSSI REPAS COMPLET
Au bifteck grillé au charbon de bois et tranché. $4.25 PAR PERSONNE
MOITIÉ PRIX
pour enfants jusqu'à 12 ans
A L'ORGUE HENRIETTA CARRICK
FACILITÉS POUR REUNIONS CONGRES, RECEPTIONS ET NOCES
Faites vos reservations des maintenant pour Noel, le Nouvel An et le Reveillon du Jour de l'An.
7700 Ch. Côte-de-Liesse
731-7821

Venez passer les Fêtes dans le Vieux-Montréal
au
Restaurant
La Vieille France

Le Samedi 1er janvier
Menu gastronomique avec
Rudy Rudan et
son accordéon musette
Le Réveillon Français
Menu gastronomique
Danse Cotillons
50 St-Jacques Ouest, Montréal—845-1575
Stationnement gratuit
Cartes de crédit acceptées
Réservations : 845-1575

Castel du Roy
CUISINE BOURGEOISE
Cartes de crédit acceptées
OUVERT le dimanche en soirée
2070, rue Drummond 842-8106

Anjou QUÉBEC
LA BOUCHERIE CHARCUTERIE FRANCAISE DE MONTREAL
807 est, rue Laurier — Métro: Station Laurier
Tél.: 272-4065 — 272-4086 — 272-5440
Roger Lebert, prop.
Diplômé du Club Gastronomique
Prosper Montagné de Paris
EPICERIE FINE D'IMPORTATION
Fromage — Pain Français — Café — Bière et Porter
LIVRAISON A DOMICILE

Volailles et viandes de 1er choix
CHARCUTERIE FINE POUR LE NOUVEL AN

Le Rendez-vous des Gourmets
AU
Restaurant
CHEZ MAURICE
404 ST. SULPICE ST.
coin St-Paul
288-7770
JE SUIS ALLÉ AILLEURS
JE SUIS ALLÉ CHEZ MAURICE
SPECIALITEES FRANCAISES
Diners d'hommes-d'affaires
Le Soir :
Le Vieux Rafiot
Un coin intime ou l'on s'amuse pleinement
Salles de réceptions disponibles

RESTAURANT 866-4984 LA MER
DÎNER D'HOMMES D'AFFAIRES SERVIS tous les jours.
VOUS CONNAISSEZ?...
Alors pourquoi ne pas nous confier vos réceptions du temps des fêtes.
Que ce soit pour votre famille ou votre bureau, nos facilités sont à votre disposition.
Et notre salon privé.
Vous y avez pensé ?
1220 Crescent Réservations : 866-4984-5

Pavillon
HÉLÈNE DE CHAMPLAIN
Île Ste-Hélène
CUISINE FRANÇAISE
135 vins exclusifs de 12 pays
Ouvert toute l'année - service 12h. a.m. a 14h. et de 18h. a 21h. 30
Stationnement gratuit au metro = 4
RESERVATIONS 872-2373
DINERS - CARTE BLANCHE - AMEX - CHARGEX

Macdonald présente
La veillée du jour de l'An
3 heures dans l'année à ne pas manquer!
la veille du Jour de l'An, de 21 heures à minuit
Écoutez votre station de radio préférée

Thorncliffe
Rosemère, P.Q. Route II
Un véritable restaurant de grande classe.
Seulement à 15 minutes de Montréal par :
L'AUTOROUTE DES LAURENTIDES
Vers le nord : Sortie 9
Vers le sud : Sortie 13
Table d'hôte, $4.00 jusqu'à la fermeture.

Pour réservations Appelez 625-2434.

Découvrez une nouvelle cuisine italienne authentique
CHEZ Vito Restaurant Italien
5412 Côte-des-Neiges, Montréal
(entre Lacombe et Edouard-Montpetit)
Tél.: 735-3623

fondé en 1688
Au Vieux Fort
RESTAURANT
MUSÉE
licencié
Ouvert de 5.30 à 11.00 h. P.M.
Bar Salon
Café Théâtre
Salles de réceptions
Réservation
659-0010
120, chemin ST-Jean
dans
LE VIEUX LA PRAIRIE
Lundi, fermé

"La petite boite française où l'on mange bien"
2063, rue VICTORIA (arrière Eaton)
Réservations 844-1624
Menu du réveillon de la Saint-Sylvestre
6 menus gastronomiques
7.45 - 7.45 - 8.25
8.25 - 9.25 - 9.75
LE CAVEAU
Menu du Nouvel An 72
6 menus
Table d'hôte
2.25 - 2.50 - 3.50
4.90 - 4.95 - 5.25
Enfants $2.00
Salons disponibles pour groupes de 10 personnes et plus
Cartes de crédit acceptées
Diner à la chandelle propice aux tête-à-tête discrets

Pour un vrai Festin
un Bifteck
chez
Moishe's
STEAK HOUSE
STATIONNEMENT GRATUIT SUR NOTRE TERRAIN
Les meilleurs biftecks grillés sur charbon de bois à Montréal
3961, boul. St-Laurent - Permis complet - VI. 5-3509
Déjeuners pour hommes d'affaires tous les jours, à compter de midi

RÉVEILLON DU JOUR DE L'AN
Inaugurez la nouvelle année dans un air de fête et de détente
Terrine de canard ou Homard Parisien
Consommé aux Profiterolles ou Boula-Boula
Coeur de Filet La Vieille Porte - Bouquetière
Crêpe condé ou Timbale caprice
Mignardises
Café
$12.50
Musique et danse avec le Trio Lionel Corselli
MENU POUR LE JOUR DE L'AN
Pour commencer en beauté l'année 1972
Jus de tomate, pomme ou pamplemousse — Potage Canadien, Potage Cultivateur, Crème de celeri, Vichyssoise — Pâté maison, Pâté de foie de poulet, Coupe de fruits frais
1. FILET DE DORE AMANDINE 3.90
2. POITRINE DE JEUNE DINDE 4.00
Farce à la sarriette, servie avec canneberges
3. ESCALOPE DE VEAU NORMANDE 4.25
4. MEDAILLONS DE BOEUF ST. GODARD 5.00
5. ROTI DE BOEUF SURCHOIX DANS LA COTE 5.25
Carottes aux fines herbes - Haricots au beurre
Idaho au four, Lyonnaise, Frites, Mousseline
Calendrier 72
Timbale Ploucastel - Choix du petit chariot
CAFE
ENFANTS MOINS DE 12 ANS MOITIE PRIX
RÉSERVATIONS : 866-3057
LA VIEILLE PORTE
Place Victoria
Stationnement gratuit à l'intérieur
Diners, American Express, Carté Blanche, Chargex

Carrières et Professions

BUREAU DE COMPTABLES AGRÉÉS

recherche

étudiants de 2e, 3e et 4e année, C.A. ou C.G.A.

Demandez: **Mlle Gosselin**
672-5513

COMPTABLES AGRÉÉS

Nous sommes à la recherche de comptables agréés ayant de l'expérience dans la vérification publique. Bonnes chances d'avancement et possibilité d'association.

Adresser curriculum vitae à:

Case 1667, Le Devoir

S.T.P.CANADA LTÉE

est à la recherche d'un vendeur expérimenté dans la mise en marché de produits de consommation, dans la distribution ou dans celui de l'automobile.

Territoire:
Rive-Sud, Mauricie, Cantons de l'Est.
Le candidat devra posséder une 11e année au minimum et être parfait bilingue. Agé de 25 à 35 ans.
Salaire très attrayant et boni. Automobile fournie et dépenses payées.

Les candidatures devront être adressées à:

Case 1671, Le Devoir

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DEUX-MONTAGNES

requiert les services d'un

PROFESSEUR EN ÉDUCATION PHYSIQUE
POUR JANVIER

NIVEAUX :
Secondaire I à V
QUALIFICATIONS :
Brevet A, option éducation physique
Bacc. en éducation physique ou toute autre formation équivalente.
Le candidat aura à voyager entre 3 écoles.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae le plus tôt possible à l'adresse suivante.

Directeur du Personnel,
C.S.R. Deux-Montagnes,
C.P. 298, Cité Deux-Montagnes.

Hôpital général de 500 lits demande un

CHEF-COMPTABLE

Exigences :
- Doit être porteur d'un diplôme universitaire ou d'une association professionnelle reconnue.
- Avoir une expérience pertinente en milieu hospitalier de préférence.

Traitement:
Selon les échelles de salaire du Ministère des Affaires Sociales.

Adresser curriculum vitae à :

Case 1668, Le Devoir

PRÉPOSÉ SENIOR À LA COMPTABILITÉ

Fonctions:
Préparer les entrées de journal et du livre de caisse, dresser le bilan, les rapports financiers et coordonner les documents nécessaires et routiniers pour le grand livre. La préférence sera accordée au candidat bilingue qui aura complété ou qui sera à un stade avancé dans un degré de comptabilité:

Salaire hebdomadaire:
$180 à $200.

Adresser curriculum vitae à:

Case 1672, Le Devoir

AVANT LE DÉSASTRE ! Don Rowles, membre de l'équipe nationale de ski des États-Unis, a connu la mésaventure que voici alors qu'il s'entrainait à Manchester, au Vermont. Inutile de dire qu'il a fait une chute spectaculaire, mais sans conséquence fâcheuse cependant.
(Téléphoto PA)

INGÉNIEUR EN MÉCANIQUE
TECHNICIEN - DESSINATEUR EN MÉCANIQUE

Les candidats auront 4 ou 5 années d'expérience dans un bureau d'ingénieurs-conseils, ayant travaillé sur des projets de plomberie, chauffage, ventilation, climatisation de type commercial et industriel.

Nous offrons un salaire de départ établi à partir de la formation et de l'expérience, et qui évoluera par la suite selon le rendement.

Les candidats intéressés devront faire parvenir leur curriculum vitae détaillé à:

BOUTHILLETTE, PARIZEAU & BUIES
630, rue Lecavelier
Ste-Foy, Québec 10

DIRECTEUR DE LA PRODUCTION

Produits pharmaceutiques

Qualifications:
Diplôme universitaire en chimie ou pharmacie industrielle. Expérience pertinente à la production de toutes les formes pharmaceutiques. Parfaitement bilingue.
Importante entreprise pharmaceutique située dans la région de Montréal.
Nos employés sont au courant.
Conditions intéressantes.

Toute demande traitée confidentiellement.

Envoyer curriculum vitae à:

Case 1669, Le Devoir

UNION DU CANADA

Assurance-Vie

Deux postes sont vacants au sein de notre département des ventes; soit l'un au Siège Social et l'autre à la gérance de l'une de nos succursales.
- Si vous êtes détenteur d'un certificat L.U.A.T.C. et avez débuté vos études C.L.U. (préférence accordée aux C.L.U.)
- Si vous êtes ambitieux, agressif et aimez les responsabilités.

Nous sommes disposés à étudier votre candidature à l'une de ces vacances.
Téléphonez mercredi ou jeudi, les 29 et 30 décembre, entre 2:00 heures et 5:00 heures p.m., ou 7:00 heures et 8:00 heures p.m., et demandez pour

M. Réjean Crête, C.L.U.
1005, rue Guy,
514-866-4611

Bénéfices marginaux à nos frais.

SERVICE SOCIAL

On demande

- **UN CONSEILLER SOCIAL** au secteur du Service social scolaire à St-Hyacinthe.
  Exigences: Diplôme de CEGEP en assistance sociale ou d'école d'aide-sociale; de préférence avec expérience dans un travail similaire.
- **DEUX CONSEILLERS SOCIAUX** au secteur Ressources à St-Hyacinthe, pour évaluation et animation d'auxiliaires familiales et d'aides ménagères.
  Exigences: Diplômées de CEGEP en assistance sociale ou d'école d'aide-sociale; sexe féminin; agées de plus de 25 ans; bilingues de préférence; capacité et intérêt au travail en groupe.

S'adresser à :

M. Henri Giguère, Dir. gén.
Service Familial Richelieu-Yamaska
2800, rue Morin
St-Hyacinthe, Qué.
Tél: 773-8411

PROGRAMMEUR:

ETABLISSEMENT ET EXPLOITATION DE PROGRAMMES

Etes-vous amateur de casse-tête? Notre centre d'informatique cherche un programmeur expérimenté dans l'établissement et l'exploitation de programmes pour travailler sur un ordinateur IBM 360/50. La personne qui répondra à nos exigences sera appelée à travailler avec une équipe dynamique qui a la responsabilité de l'exploitation de notre ensemble électronique et elle collaborera à la mise au point de nouveaux systèmes de données en exploitation continue, à partir de la donnée OS/MFT avec HASP.

Une expérience approfondie du langage des ordinateurs sera un atout. Si ce poste semble répondre à votre conception d'un défi, nous attendons votre appel.

DOMTAR

Domtar Limitée
Dossier No 1784
874-5536

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE CÔTE NORD

275 boul. LaSalle,
Baie-Comeau, Sag. P.Q.

SERVICES AU PERSONNEL

REF. : 2403

Offre d'emploi

La Commission scolaire régionale de la Côte Nord est à la recherche d'un

COORDONNATEUR DE L'INFORMATIQUE

FONCTIONS :
Sous l'autorité du directeur général, le coordonnateur de l'informatique organise et coordonne les activités d'un centre de traitement des données ou d'un terminal, d'un centre de traitement des données du ministère de l'Éducation ou d'un autre organisme décentralisé.
Il avise le directeur général et assiste les directeurs de services et les principaux d'écoles au sujet de l'utilisation de l'informatique pour la gestion ou pour l'enseignement.

QUALIFICATIONS :
- Diplôme universitaire avec préférablement une spécialisation ou une concentration en informatique ou l'équivalent.
- Trois années d'expérience pertinente en informatique.

SALAIRE :
Selon qualifications et normes du ministère de l'Éducation.

Les intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse ci-haut mentionnée à l'attention du soussigné avant le 19 janvier 1972.

C.H. Charbonneau,
Secrétaire général et
directeur des services
au personnel

collège de sherbrooke

Offre d'emploi

Poste:

PROFESSEUR en ÉLECTROTECHNIQUE

Exigences:
- Diplôme de technicien en électronique d'un institut de technologie
- Etudes complémentaires à l'E.N.E.T. ou à l'université.
- Expérience industrielle minimum 3 ans.

Entrée en fonction:
Janvier 1972.

Salaire:
Selon les normes de la convention collective.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 10 janvier 1972 au:

Secrétaire général
Collège de Sherbrooke
2965 boul. Université
Sherbrooke, Qué.

DIRECTEUR DES VENTES EN PUBLICITÉ

L'une des plus importantes publications d'affaires, en langue française, au Canada est à la recherche d'un directeur des ventes.

Fonction :
- Couvrir le territoire du bureau de Montréal
- Coordonner les ventes en publicité des bureaux de Toronto et Montréal.
- Superviser la publicité et la promotion de notre produit.

Expérience :
Au moins cinq ans dans la vente de publicité à l'échelle nationale.

Salaire :
Selon expérience.

Faire parvenir curriculum vitae à :

L'Administrateur
COMMERCE
1080 côte du Beaver Hall
Montréal 128, Québec

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL MONTMORENCY

Offre d'emploi

DIRECTEUR ADJOINT AUX SERVICES PÉDAGOGIQUES

DÉFINITION DU POSTE:
Sous l'autorité du directeur des services pédagogiques et en collaboration avec lui, ce directeur adjoint sera principalement responsable de la planification des programmes et des cours dans le cadre d'un projet expérimental de personnalisation de l'enseignement et de l'apprentissage. Il devra assumer les fonctions administratives de ce service et favoriser l'interrelation et l'intégration des familles de programmes entre elles et avec les autres services pédagogiques.

FORMATION:
- Diplôme universitaire dans l'une des disciplines au programme du collège ou l'équivalent.
- Diplôme en administration (de préférence en administration scolaire) ou l'équivalent.

EXPÉRIENCE:
- Expérience de l'enseignement collégial.
- Expérience administrative.

ENTRÉE EN FONCTION:
Fin janvier 1972.

TRAITEMENT:
Selon les normes du Ministère de l'Éducation.

Toute personne désireuse de poser sa candidature à ce poste, doit le faire avant le 10 janvier 1972. Les candidatures doivent parvenir au:

Secrétaire général,
Cegep Montmorency,
3719, boul. Lévesque,
Chomedey, Laval.

COMMUNICATIONS INFORMATIQUES

PLUSIEURS POSTES

FONCTION: Prospecter le milieu des affaires et de l'industrie. Analyser le besoin de télécommunications dans les systèmes d'information et de traitement de données des clients éventuels. Elaborer les systèmes de communications requis. Préparer les soumissions, les présenter et conclure les ventes.

POSTULANTS: Ayant de préférence de l'expérience dans le domaine de l'informatique et l'habileté de s'exprimer en français et en anglais.

LIEU DE TRAVAIL: Montréal.

Faire parvenir curriculum vitae (et indiquer traitement demandé) à:

Bell Canada
Centre de recrutement
601, rue Lagauchetière ouest
Montréal 101 (Québec)

Bell Canada

LE CEGEP RÉGIONAL DE LA CÔTE NORD

Campus Mingan
recherche les services d'un

RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

FONCTIONS, RESPONSABILITÉS ET TÂCHES :
Sous l'autorité du Directeur du Campus, le responsable de la bibliothèque organise et coordonne tous les services de la bibliothèque: réquisition, catalogage, référence, prêt, préparation matérielle, entretien.
Il est responsable de l'initiation des étudiants au travail en bibliothèque, du bon ordre et de l'atmosphère générale maintenus à la bibliothèque.

QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCE :
Le candidat doit posséder un diplôme universitaire en bibliothéconomie obtenu après au moins seize (16) années d'études.
Il doit avoir une expérience pertinente de quelques années et, si possible, une expérience de l'administration d'une bibliothèque.

TRAITEMENT :
Salaire selon les normes du ministère de l'Éducation. Bénéfices sociaux usuels.

ENTRÉE EN FONCTION
Janvier 1972.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur demande à:

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
CEGEP RÉGIONAL DE LA CÔTE NORD
275 Boulevard LaSalle
Baie Comeau.

Les sports à la pige

JIM DOOLEY a été congédié hier comme instructeur des Bears de Chicago, de la LNF. Agé de 41 ans, il lui restait encore un an à faire à son contrat de cinq ans. Le propriétaire George Halas devait déclarer: "Dooley n'a pas produit. Son record parle par lui-même: il a connu des saisons successives de 7-7, 1-13, 6-8 et 6-8 pour un total de 20-36. Après tout c'est la première fois en 50 ans que nous congédions un instructeur". Le poste est maintenant ouvert à toutes les candidatures. Les Bears ont perdu leurs cinq dernières rencontres après en avoir remporté plusieurs par seulement quelques points au début de la saison.

BILL PETERSON, qui a piloté les Gris à une victoire de 9-0 contre les Bleus mardi soir, est bien confiant d'être libéré par l'Université Rice, afin de pouvoir diriger les Oilers de Houston, de la LNF. Peterson n'a travaillé qu'un an à son contrat de cinq à Rice, et le directeur de cette université a déclaré qu'il le poursuivrait en cour pour obtenir justice. Peterson a déclaré avoir signé un "contrat à vie" avec les Oilers la semaine dernière.

Les AMATEURS de FOOTBALL de Dallas sont patients. Plusieurs ont attendu plus de quatre heures hier pour se procurer les 1,000 derniers billets que les amateurs de San Francisco n'ont pas voulu acheter. Les billets sont revenus par avion mais ce dernier a été retardé à cause du brouillard, ce qui a créé cette attente. Plus de 65,000 personnes assisteront au match contre les 49ers dimanche à 1h30, heure révélée par la ligue hier. La partie Baltimore-Miami suivra sur les ondes de la télévision à 4h30.

CHUCK EALEY, quart-arrière du Toledo qu'il a conduit à une 35ème victoire consécutive mardi soir contre Richmond, lors du Tangerine Bowl, connaît lui-même une série de 65 victoires consécutives, le tout remontant à sa 9ème année d'école. Toledo, classée équipe no 14 aux Etats-Unis, vient de terminer une 3ème saison parfaite de suite. Le record collégial de 47 victoires consécutives appartient à l'équipe Oklahoma de 1950, qui était dirigée par Bud Wilkinson.

Les LAKERS de LOS ANGELES continuent de bien manier le ballon. Ils tenteront ce soir de remporter une 30ème victoire consécutive, donc de terminer un 2ème mois consécutif sans défaite. Ils affronteront les Supersonics de Seattle, club qu'ils ont défait trois fois dans cette série victorieuse, un record pour une équipe professionnelle. Le pilote des Lakers, Bill Sharman, déclare cependant: "Ils sont les seuls à nous avoir battus sur la route et ils sont 2èmes dans notre section." Mardi sur la côte, les Lakers ont défait les Braves de Buffalo 105-87. Ils visent maintenant le record d'une saison pour la NBA qui est de 68 victoires, exploit réalisé par les 76's de Philadelphie en 1966-67. Les Lakers ont une fiche de 35-3.

UNE NOUVELLE OFFRE sera faite à la ville de Hamilton la semaine prochaine en vue de construire un amphithéâtre de 15,000 places. La ville espère que l'Association mondiale du hockey pourrait y disputer ses parties. Mais l'AMH a donné jusqu'à 5h ce soir aux dirigeants du Hamilton pour donner une réponse affirmative en ce qui a trait à des facilités pour y évoluer dès l'an prochain. La nouvelle proposition sera faite par Eaglewood Construction, la firme qui a bâti les gradins nords au stade Ivor Wynne cette année. Les dirigeants de la ville de Hamilton ont indiqué qu'ils ne peuvent se permettre d'ériger eux-mêmes un tel amphithéâtre.

LA FLAMME OLYMPIQUE a quitté la Grèce hier à bord d'un avion japonais pour être transportée à Sapporo où elle brûlera aux XIèmes Jeux Olympiques d'hiver en février. Le prince Takeda, du Japon, était à la tête de la délégation japonaise. Des coureurs se sont relayés pour apporter la flamme du stade Panathenian à Athènes, site des premiers JO modernes en 1896, jusqu'à l'aéroport de l'endroit.

$2,500 EN AMENDES payées par les joueurs des Browns de Cleveland cette année pour différentes infractions, seront versées à la Fédération des recherches et éducation contre le cancer. Les joueurs des Browns ont demandé que cet argent soit versé à ce Fonds en mémoire de Howard Keyes, instructeur offensif de l'équipe décédé cette année des suites du cancer.

le FM qui parle et qui chante

Myre prend, superbement, la relève et le Canadien gagne 3-2

Une fois les superbes arrêts exécutés par les gardiens Philippe Myre et Gilles Meloche mentionnés, ce qui veut dire qu'il y eut un peu d'offensive de part et d'autre, la chose peut-être la plus excitante dans les 22 premières minutes de jeu de la partie d'hier soir, au Forum et devant 17,902 spectateurs, fut, justement à la 22ème minute, un lancer du revers de Terry Harper qui alla tomber dans la loge, et dans les mains, de son président... David Molson!

Mais à partir de la 9ème minute de la 2ème période, les Canadiens et le Californie, les deux clubs à l'affiche, devaient, et jusqu'à la fin, nous donner un spectacle enlevant. Finalement gagné 3-2, de justesse, par l'équipe montréalaise.

Philippe Myre, à cause du rendement extraordinaire du grand Ken Dryden depuis le printemps dernier, n'en était qu'à sa toute première partie de la saison et il prit, de façon magnifique, la relève.

Un arrêt, à la 2ème minute de jeu alors qu'il se retrouva seul devant un Craig Patrick qui s'était échappé, devait donner le ton à la performance de Myre. Il bloqua le lancer de Patrick (Californie était à court d'un joueur) et l'empêcha de prendre le retour. C'était, depuis plusieurs mois, la première épreuve subie par Myre et il s'en tira de façon exceptionnelle.

Tout en prenant, de Meloche aussi bien que de Myre, des leçons sur l'art de bien garder un filet de hockey, les spectateurs n'assistaient guère, d'autre part, à la réussite de buts.

Mais ils ne perdirent rien pour attendre. De la 9ème à la 10ème minute du 2ème tiers. Plus précisement en 53 secondes. Ils virent trois buts, dont deux par Canadien.

Cournoyer prit une passe-arrêt de Meloche et lança d'un angle prononcé. La rondelle toucha quelques patins et de 1-0 Montréal.

Harper était en punition lorsque Walt McLechnie, bien placé devant le but, prit une passe de Nurm Ferguson pour annuler le pointage.

Mais 20 secondes, après. French Mahovlich prit contrôle d'une rondelle égarée, lança 45 pieds et trompa Meloche.

A la 3ème période, après que Myre eut deux fois volé autant de buts à un Bobby Sheehan passant chaque fois derrière Pierre Bouchard pour arriver seul devant lui, Jean-Claude Tremblay et Larose menèrent une contre-offensive. Lemaire hérita du disque, exécuta un lancer-frappé de 20 pieds (dans le coin gauche du filet de Meloche comme l'avait fait Frank M.) et marqua ce qui devait être le but victorieux.

Tom Williams fit baisser le pointage à 3-2 dans l'avant-dernière minute de jeu mais, malgré de superbes efforts. Californie ne put obtenir un match nul pourtant mérité puisque les Seals, cette saison, donnent un spectacle-hockey drôlement supérieur à ceux qu'ils nous offraient auparavant.

La soirée appartenait toutefois aux gardiens, particulièrement à Philippe Myre qui, à titre fort juste, eut la 1ère étoile.

1ère période

Aucun but.
Pun: Shmyr C 0:10, Houle M 4:25, Shmyr C, Tardif E 7:34.

2ème période

1 – Montréal: Cournoyer (16) 8:40
2 – Californie: McKechnie (7) Fergason, Robertson 9:16
3 – Montréal: F. Mahovlich (19) 9:36
Pun.: Harper M 9:05, Richard M 13:53, Vadnais C, Larose M 15:07.

3ème période

4 – Montréal: Lemaire (12) Tremblay, Larose 7:03
5 – Californie: Williams (2) Hicke, Shmyr 18:33
Pun.: D. Redmond C 12:00
Lancers par

Californie	11	9	13 – 33
Montréal	7	14	11 – 32

Gardiens: Meloche (C), Myre (M).
A – 17,902.

YVAN COURNOYER, par la force des choses, prend la place du gardien Gilles Meloche, des Golden Seals de la Californie, qui semble plus intéressé par ce qui se passe devant lui. Carol Vadnais (no 5) n'est également nullement préoccupé par le rapide numéro 12 du Canadien alors qu'il regarde Réjean Houle (no 14) et son coéquipier Paul Shmyr (no 3) derrière les filets. (Photo Le Devoir par Donati)

Deux Canadiens triomphent

LA CLUSAZ France (AFP) – Les épreuves de vitesse ont mis en valeur les pilotes canadiens au cours de la dernière journée du Critérium international d'autoneige, hier à La Clusaz dans les Alpes françaises. Organisées sur un lac gelé et recouvert par 10 centimètres de neige tassée, à quelques kilomètres de la station du champion de ski Guy Périllat, les courses qui se disputaient sur cinq tours d'un anneau de 800M. ont permis aux Canadiens Gilles Bérard (Northway 290) et Réjean Ouellet (Northway 431) de triompher dans la plus petite et la plus grosse cylindrée.

Si Bérard n'eut aucune peine à gagner dans son groupe, devançant André Foesser (Northway 293), la lutte que livra Ouellet à l'Autrichien Gehrard Huber dans l'épreuve pour engins modifiés, constitua le grand moment de cette compétition, suivie par un nombreux public et à laquelle participaient une quarantaine de machines.

Huber pilotait une Ski-Doo 797 modifiée, qui pulvérisa le record du tour de l'épreuve de grand fond mardi, et partait légèrement favori. Il établit d'ailleurs aussi le record du tour sur l'anneau de vitesse en 30"-6/10.

Choisi l'athlète de l'année . . .

Jenkins continue à accumuler les honneurs

Par BRUCE LEVETT, de la PRESSE CANADIENNE

Ferguson Jenkins, de Chatham (Ont.), lanceur droitier de 28 ans des Cubs de Chicago, a été choisi l'athlète masculin du Canada pour l'année 1971. Il est le 2ème à mériter ce titre pour une 3ème fois.

Jenkins, détenteur du titre en 1967 et 1968, a ainsi égalé la marque de Maurice Richard, ex-joueur du Canadien de Montréal, qui avait réussi l'exploit en 1952, 1957 et 1958.

Le concours a été mené par la Presse Canadienne parmi les rédacteurs sportifs et les radio-diffuseurs.

Jenkins, qui a gagné au moins 20 matches au cours des cinq dernières années, a surclassé Phil Esposito, des Bruins de Boston, et le conducteur de chevaux de course Hervé Filion.

Les membres du panel devaient accorder un premier, un 2ème et un 3ème choix, équivalent à trois, deux et un point respectivement.

Jenkins a amassé 232 points, Esposito 187 et Filion 150.

Bien que citoyen américain, Don Jonas, quart-arrière des Blue Bombers de Winnipeg, de la ligue Canadienne de football, a terminé au 4ème rang avec une légère avance sur George Athans, de Kelowna (C.B.), champion mondial de ski nautique.

Fiche impressionnante

Jenkins, 6 pieds 5 pouces, 205 livres, détenteur du trophée Cy Young en 1971, a compilé une fiche de 24-13 avec les Cubs, soit le plus grand nombre de victoires de tous les lanceurs de la ligue Nationale. Au cours des quatre saisons précédentes, il avait enregistré 20, 20,21 et 22 victoires. Il a lancé pendant plus de 315 manches et a réussi plus de 261 retraits au bâton en moyenne par année. Sa fiche à vie dans les ligues majeures est de 115-81.

Esposito quant à lui semble prendre un malin plaisir à inscrire son nom dans le livre des records de la LNH. Ses 76 buts en 78 parties au cours de la saison 1970-71 constituent un record, de même que ses 152 points en une saison. Esposito a également établi un record pour le plus grand nombre de buts, 25, lors des jeux de puissance l'an dernier; il a aussi évolué avec le trio le plus productif de l'histoire du hockey.

Par ailleurs, Filion a obtenu plus de 530 victoires cette année, un record mondial, pour porter son total à vie à plus de 3,447.

Football

Parties à CBS

9 janvier: **Canadien à Chicago, 2h**
23 janvier: Buffalo à Boston, 2hz
30 janvier: Minnesota à New York, 2h
6 février: Toronto à New York, 2h
13 février: **Canadien à Boston, 2h**
20 février: Boston à Chicago, 2h
27 février: **Pittsburgh vs Canadien, 1h30**
5 mars: Chicago au Minnesota, 2h
12 mars: Chicago à Détroit, 2h
19 mars: Minnesota à Boston, 3h
26 mars: St-Louis à Chicago, 2h
2 avril: **Canadien à New York, 2h**

Bobby Orr ne fait qu'une bouchée des Hawks

CHICAGO (PA) – Les Bruins de Boston ont enregistré quatre buts dans les 10 premières minutes de jeu pour infliger un revers de 5-1 aux Black Hawks de Chicago, hier à Chicago.

Sachant que le match était d'une importance capitale pour les deux équipes, l'extraordinaire Bobby Orr y est allé de son 16ème but de la saison en plus de fournir trois passes sur autant de filets de ses coéquipiers.

Mike Walton, Johnny Bucyk, Phil Esposito et John McKenzie ont pu déjouer le gardien débutant des Hawks, Gary Smith, en un peu moins de 10 minutes. Chicago subissait ainsi son premier revers à domicile cette saison, soit en 18 parties. De plus, cette défaite des Hawks brisait une série de huit victoires d'affilée, la plus longue de la saison, ainsi qu'une série de 10 parties au cours de laquelle, ils n'avaient pas perdu un seul match.

Quant aux Bruins, ils ont porté leur série des rencontres sans défaite à sept. Ils n'ont perdu qu'un seul match au cours de leurs 20 dernières joutes.

Malgré leur défaite, les Hawks ont conservé leur priorité de neuf points sur les North Stars du Minnesota qui occupent le deuxième rang de la section ouest de la ligue Nationale. Les Bruins sont pour leur part restés à quatre points des Rangers de New York, détenteur de la 1ère place dans l'Est. Hier, les hommes d'Emile Francis ont facilement eu raison des Flyers de Philadelphie 5-1.

Tony Esposito a pris la relève au début du 2ème engagement dans les filets des Hawks. Il n'accorda qu'un but, soit celui de Orr lors d'un jeu de puissance. Jerry Korab a évité le blanchissage aux siens en déjouant Eddie Johnston vers la fin de la période médiane. Les Hawks n'ont pas été blanchis au cours de leurs 126 dernières parties régulières.

1ère période

1 – Boston: Walton (12) Sanderson, D. Smith 2:27
2 – Boston: Bucyk (15) Stanfield, Orr 3:20
3 – Boston: Esposito (29) Bucyk, Orr 5:17
4 – Boston: McKenzie (9) Orr, Stanfield 9:10
Pun: Magnuson C 4:13, D. Smith B 5:38, Magnuson C 8:04, Exposito, B 17:31.

2ème période

5 – Boston: Orr (16) 2:10
6 – Chicago: Korab (1) Martin, R. Hull 15:46
Pun: Stapleton C 1:23, D. Smith B 3'40, R. Smith B 8:14, Jarrett C 9:31, Korab C 18:10.

3ème période

Pun: Mikita C 9:34, D. Smith B 12:07, McKenzie B., Myers C 15:09, Korab C 17:53, Hodge B 17:59, McKenzie B 19:42, Maki C, au banc du Boston 19:59.
Lancers par:

Boston	8	8	6 – 22
Chicago	8	10	6 – 24

Gardiens: Smith, Esposito (C), Johnston (B).
A – 17,000.

Rangers 5, Flyers 1

1ère période

1 – Philadelphie: Clarke (8) Brossart 1.43
2 – New York: Gilbert (23) Ratelle, Hadfield 8.18
3 – New York: Hadfield (25) Park, Ratelle 14:22
4 – New York Suther (2) Fairbairn, Seiling 17.07
5 – New York, Tkaczuk (9) Fairbairn, Sather 17.20
6 – New York: Gilbert (24) Ratelle, Seiling 19.07
Pun: Johnson P 8.57, Dornhoefer P (mineure, m. conduite 13.30)

2ème période

Aucun but
Pun: Sather NY 2.59, Van Impe P 6.04, Hadfield NY majeur double 10.22, Ashbee P 13.44, Neilson NY 16.25.

3ème période

Aucun but
Pun: Stemkowski NY, Carr NY 4.53, Brossart P 13.08, Stemkowski NY 14.14
Lancers par:

Philadelphie	4	17	12 – 33
New York	25	8	7 – 40

Gardiens: Gamble (P), Giacomin (NY).
A – 17,250

Wings 7, Sabres 3

1ère période

1 – Détroit: Johnston (1) Collins, Dionne 1.39
2 – Détroit: Collins (9) Dionne 6.22
3 – Détroit: Ecclestone (8) Berenson 6.44
4 – Buffalo: O'Shea (6) Goyette 8.42
Pun: Aucune

2ème période

5 – Buffalo: Byers (10) Perreault, Shack 4.52
6 – Buffalo: Atkinson (5) Watson, Hamilton 5.46
7 – Détroit: Charron (2) Johnson 6.01
Pun: Collins D 4.32

3ème période

8 – Détroit: M. Redmond (15) Delvecchio 1.40
9 – Détroit: Karlander (8) Delvecchio, M. Redmond 2.34
10 – Détroit: M. Redmund (16) Delvecchio 12.09
Pun: McKay B 16.07

Lancers par:

Détroit	13	11	10 – 34
Buffalo	10	15	7 – 32

Gardiens: Daley (D), Dryden (B)
A – 15,360

Leafs 3, Blues 6

1ère période

1 – St-Louis: Unger (19) Egers, Murphy 8.52
2 – St-Louis: Roberto (6) Lavender, Eill Plager 10.38
3 – St-Louis: Barclay Plager (6) Crisp, Odrowski 12.39
4 – Toronto: Monahan (7) McKenny 15.20
5 – St-Louis: Thomson (1) Brewer 15.32
Pun.: Lavender St-L. 1.30, Sabourin St-L. 5.12, Spencer T. 7.59, Bill Plager St-L. 11.11, Brewer St-L. 13.33, Spencer T. 18.00, Dorey T. 18.54.

2ème période

6 – Toronto: Monahan (8) MacMillan, Keon 9.07
7 – Toronto: Henderson (20) Keon, Marshall 12.00
Pun.: Roberto St.-L., Thomson St-L., Ley T. 10.38, Dupont St-L. 12.14, Unger St.-L. Trottier T. 14.42

3ème période

8 – St-Louis: Unger (20) 6.45
9 – St-Louis: Sabourin (12) 8.38
Pun.: Sabourin St.-L. 17.50, Henderson T. 18.16.
Lancers par:

St-Louis	17	9	14-40
Toronto	7	14	6-27

Gardiens: Caron (St-L.), Parent (T).
A – 18,485.

Exacta de $1,818,20 !

WINDSOR, Ont. (PC) – Treize parieurs ont détenu, hier, à la piste Windsor, autant de billets de $2 qui leur ont permis de récolter une exacta-record de $1,818.20 à la 7ème course.

Trefoil Jerry, coté à 60-1, a rapporté $122.80, $36.60 et $41.60, tandis que Tam Time, arrivé second et coté à 25-1, a payé $25.80 et $18.40.

On sait que pour récolter l'exacta, un parieur doit choisir les deux premiers d'une course et dans l'ordre. L'ancien record de $869.50 avait été établi le 7 janvier 1967.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Est

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
New York	36	25	5	6	160	81	56
Boston	34	24	6	4	141	77	52
Montréal	34	21	6	7	126	80	49
Toronto	37	17	12	8	111	103	42
Détroit	36	13	17	6	104	115	32
Buffalo	38	8	22	8	103	149	24
Vancouver	34	9	21	4	79	120	22
Ouest							
Chicago	36	25	8	3	116	64	53
Minnesota	35	20	11	4	94	69	44
Californie	37	11	19	7	107	144	29
Philadelphie	34	11	17	5	76	105	27
Pittsburgh	34	11	21	5	93	113	24
St-Louis	37	10	21	6	100	124	26
Los Angeles	35	8	26	1	73	137	17

Mardi
Toronto 4, Pittsburgh 2

Hier
Montréal 3, Californie 2
New York 5, Philadelphie 1
St-Louis 6, Toronto 3
Détroit 7, Buffalo 3
Boston 5, Chicago 1
Vancouver à Los Angeles
Aujourd'hui
Boston à Minnesota

Les meneurs

	b	a	pts
Esposito, Boston	29	34	63
Ratelle, New York	22	39	61
Hadfield, New York	25	29	54
Gilbert, New York	24	29	53
Orr, Boston	16	37	53
R. Hull, Chicago	25	21	46
Perreault, Buffalo	17	28	45
Martin, Buffalo	24	19	43
P. Mahovlich, Montréal	19	21	40
Stanfield, Boston	8	31	39

HOCKEY CANADA

Hier

Université de l'I.P.E. 8, Université Waterloo 3, à Moncton.
U.I.P.E. gagne le championnat dit de consolation.
Université d'Ottawa 5, Université Waterloo-Luthérienne 4, à Trois-Rivières.
Université de Guelph 7, Université de la Saskatchewan 4, à Kingston.
Université Lakehead 5, Université Bishop's 4, à Thunder Bay.
Université St-François Xavier 8, Université Carleton 4, à Sudbury.
Loyola 6, Université de Moncton 1, à Moncton. Loyola remporte le championnat.

LIGUE AMERICAINE

Est

	j	g	p	n	bp	bc	pts
Boston	33	24	5	4	131	76	52
Nouvelle-Ecosse	34	15	10	9	120	95	39
Springfield	32	13	12	7	112	98	33
Rochester	34	12	18	4	96	138	28
Providence	35	9	18	8	113	136	26
Ouest							
Baltimore	34	16	13	5	105	106	37
Hershey	40	15	9	6	117	88	36
Cleveland	33	14	13	6	122	120	34
Cincinnait	35	12	15	8	126	146	32
Richmond	35	13	16	6	98	98	32
Tidewater	33	8	22	3	90	130	19

Hier
Richmond 4, Tidewater 2
Springfield 9, Cincinnati 3
Boston à Cleveland

PETITES ANNONCES RÉGULIÈRES
844-3361
• Le prix de nos petites annonces est de $1.50 par jour avec un maximum de 25 mots.
• Tout mot additionnel est de 0.05
• L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain

PETITES ANNONCES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

PETITES ANNONCES ENCADRÉES
844-3361
• Le prix des petites annonces encadrées est de: $4.20 le pouce de hauteur.
• L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain

A VENDRE
POLAROID 250; 2 étuis; valeur $225; en vente $100. Appelez: **845-1304.** 3-1-72

AIDE DOMESTIQUE DEMANDEE
Aide générale, logée, 2 écolières, emploi permanent, bon chez-soi, **674-6075** Longueuil. 3-1-72

Gardienne pour enfant 2 ans à la campagne, du lundi au vendredi, parents travaillent. Chambre privée. Léger ménage. Téléphoner à Jean Racine, le soir **1-583-3845.** 3-1-72

ANIMAUX A VENDRE
Petit chien, 7 semaines, mâle, issu de mère Samoyède et de père Labrador. Très affectueux. Bonne santé. $25.00. Tél.: **581-5892** après 6 p.m. 31-12-71

APPARTEMENT A LOUER
COTE-DES-NEIGES, Université de Montréal, haut duplex, 7½, chauffé, $185., possibilité de garage, libre 1er janvier. Appeler: **733-0209.** 7-1-72

ANTIQUITES DEMANDEES
ANTIQUITES DE TOUTES SORTES (argent comptant) Claude Morrier, jour **331-0251** soir: **667-0774** 17-1-72

ARTISANAT
Maître ébéniste français très qualifié vous fera tous meubles de style: bibliothèque, bar, très modernes, rénovation, décapage; vernis. Travail très soigné garanti. Tél.: **467-2223** 3-1-72

ARTICLE A VENDRE
Tapis magnifiques dessins orientaux, couleurs attrayantes 9' x 12', 8' x 10', 6' x 9' et plus petits Aussi tapis de passage jamais utilisés. Aubaine véritable. Tél.: **739-0162.** 3-1-72

AUTO A VENDRE
AUSTIN 1100, 1967, 17,000 milles, excellente condition. $625. Tél.: **933-2019** 3-1-72

G.M.C. 71, ¾ tonne, roues 17", 350, transmission 4 vitesses, bon millage. **1-236-4242.** 31-12-71

VOLKSWAGEN 1969, en bonne condition $775. Tél: **935-2144** M. Bénard de 7.30 à 9.30 p.m. 3-1-72

BUREAU A LOUER
Bureaux pour professionnels, bâtisse neuve, face centre d'achats Forest, Montréal-Nord. Occupation immédiate ou plus tard. Idéal pour compagnie d'assurance, comptables, médecins, avocats etc. 2,500 p.c. chauffés. $400. 10,522 Boul. Pie IX. **331-4864.** 22-1-72

CHAMBRE ET PENSION
Personnes âgées, chambres privées, bonne nourriture, bonne ambiance, visite médecin, proximité hôpital, église, parc. Tél.: **382-3479.** 8-1-72

CHALET A LOUER
ST-SAUVEUR DES MONTS
Chalet versant du Mont-Habitant, bon pour 10 personnes, tout équipé (meublé, chauffé, vaisselle etc.)
Pour info:
M. Justin Bournival
jour 323-7260 poste 328
soir 667-6595 31-12-71

ST-SAUVEUR, chalet, 3 chambres à coucher, foyer commodités. près pentes ski et pistes motoneiges. Tél: **489-2970** 3-1-72

COMMERCE A VENDRE
Belle pension à vendre, particulier à particulier. Renseignements: **382-3574** de 9h. à 6h. p.m. 4-1-72

CONSTRUCTION
Charpente de grand hangar érigée sur votre terrain pour $1 du pied carré (96 x 150 – $14,400) incluant la toiture. Tél.: 524-5817. 3-1-72

DEMANDE D'EMPLOI
DAME de compagnie. Célibataire, très belle éducation, accepterait effectuer petits travaux ménagers moyennant légère rémunération. Aime voyager. **666-8539.** 31-12-71

GRAPHISTE-DESIGNER accepterait travail à temps partiel. Robert **255-6744.** 3-1-72

DEMENAGEMENT
ROUSSILLE TRANSPORT. Déménagement local. Longue distance, emballage, entreposage. **725-2421.** 3-1-72

DIVERS
Dactylos manuels, électriques, louons, vendons, échangeons, réparons. Enseignons français, anglais, dactylo, sténo, jour-soir, correspondance. Cours privés, petits groupes. Venez. Frère St-Yves, Directeur **332-0044, 688-5777** 31-12-71

FEMME DEMANDEE
DACTYLO JUNIOR
Attitrée à la réception
Demandée pour compagnie de construction, située au nord-est de Montreal.
• Agée de 18 ans
• Possédant cours classique
• Bilingue
Salaire à discuter
Tél. : Mlle Breault, 722-2511 31-12-71

SECRETAIRE bilingue, sténographie et expérience légale requises. Tél.: **842-8887** 3-1-71

JEUNE fille à temps partiel, intelligente, travailleuse, pour contrôle des stocks d'une chaîne de boutiques d'habillement. Appelez Steve **725-2461** 3-1-72

Teneur de livres adjoint pour comptes recevables. Bonne dactylo. Bilingue. Age 20 à 30 ans. Appeler M. J. Messing. **849-9133.** 3-1-72

ON DEMANDE SECRÉTAIRE
• Parfaitement bilingue.
• Sachant faire preuve d'initiative et capable d'assumer les responsabilités de secrétaire d'un Exécutif.
Expérience d'un travail similaire nécessaire.
Salaire selon qualifications.
Écrire à:
Associated Textiles of Canada Ltd.
Directeur du Personnel,
1120 Edifice Sun Life,
Montréal 110, Qué. 31-12-71

FOURRURE
Magnifique collection de luxueux chapeaux de fourrure. Tél.: **931-4790.** 29-12-71

DIVERS
ENSEIGNANTS
L'enseignement canadien offre des situations de choix aux débutants et expérimentés. Carrière d'avenir pour tous. Enseignez le Français dans les Provinces Anglaises. Hauts salaires assurés. Envisagez le futur avec optimisme, en vous procurant:
LE GUIDE DE L'ENSEIGNEMENT CANADIEN
Pour votre copie, adressez $2. à:
Veritas Educational Centre,
P.O.Box 929-Station "Q"
Toronto 7 - Ontario

HOMME DEMANDE
$12,000 PLUS PRIMES D'ARGENT RÉGULIÈRES - Pour homme de plus de 40 ans habitant les environs de Montréal. Faire de courts voyages en voiture pour contacter clients. Écrire par avion, **Président, Dpt. AL, P.O. Box 70, Station R, Toronto 352, Ontario.** 3-1-72

Jeune comptable expérimenté bilingue. Excellente chance d'avancement. Territoire de Lachine. M. Fine, C.A. **849-3531** 4-1-72

LOGEMENT A LOUER
Luxueux 9 pièces, chauffés. Ontario est, face église, style espagnol, tapis, ménage, garage. Occupation immédiate. Tél.: **526-9241.** 10-1-72

DARLING et Rouen: 3e étage, 4 pièces, $63. par mois. Tél: **525-9221** après 7 p.m. 31-12-71

PERDU
PARK Extension, perdu petit chien noir, poil court. Récompense. Tél: **321-3633 ou 276-0341.** 3-1-72

PERSONNEL
AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, services sérieux, 1600 Berri, suite 3106, Marthe Gaudette, B.A., B. Ped., B. Ph.: L. ès Lettres. Tél.: **288-2332.** J.N.O.

PROPRIETE A VENDRE
BELOEIL: ST-HILAIRE: Profitez du temps des Fêtes pour trouver la maison tant désirée, à l'ombre du Mont St-Hilaire, à proximité du limpide Richelieu. Communiquez avec moi au **653-2496** ou **653-4435.** J. P. St-Pierre, Immeubles Westgate, courtiers. 31-12-71

ON DEMANDE
Acheterais meubles anciens environ 40 ans: salle à manger, chambre, salon, porcelaine, horloges, lustres etc. Tél.: **374-1224.** 5-1-72

OBJET TROUVE
Trouvé dans bois, vieux tracteur, série: 4575-D. Pour information écrire C.P. 61. St-Eustache, Québec. Il faudra preuve d'identification et $1000. pour troubles et frais de transportation. 7-1-72

FEMME DEMANDEE
Maison d'édition recherche
– STÉNODACTYLO attachée à la Direction
– STÉNODACTYLO pour les services de l'Édition et de la Fabrication
– COMMIS DE BUREAU pour le service des Ventes (dactylographie nécessaire mais pas de sténo)
Bonnes conditions de travail. Salaire selon expérience.
Pour entrevues communiquer avec:
Raymond Houde
384-8760 3-1-72

STÉNODACTYLO DICTAPHONISTE
Fonctions:
Dactylographier les différents rapports, cédules, formules, etc.
Salaire hebdomadaire:
$150 à $160 plus bénéfices marginaux.
Conditions de travail agréables.
Endroit:
Ville St-Laurent.
Adresser curriculum vitae à: **Case 184, Le Devoir** 4-1-72

SIR GEORGE WILLIAMS UNIVERSITY
SECRÉTAIRES
À L'ADMINISTRATION:
• Aura une connaissance approfondie de la langue française et de la langue anglaise, de la sténographie et de la dactylographie.
• Sera capable de rédiger sa propre correspondance dans les deux langues.
• Possédera 5 à 10 ans d'expérience.
À LA FACULTÉ DE GÉNIE:
• Aura une très bonne connaissance de l'anglais et parlera français couramment.
• Possédera 2 à 5 ans d'expérience.
• Sera compétente en sténographie et dactylographie.
Prière de s'adresser au:
Service du Personnel,
2020MacKay,
Montréal.
Tél: 879-4373 31-12-71

PROPRIÉTÉ À VENDRE
A VENDRE
COURTIER IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES BROKER
BUREAUX DE WESTMOUNT 935-8541
SUCCURSALE LAKESHORE 697-4460
SUCCURSALE V.M.R 737-7741
SUCCURSALE WEST END 481-0241

GAGE ROAD CONSTRUCTION
Très élégante résidence, spacieux hall d'entrée, "powder-room", grand vestiaire, salon avec foyer naturel, salle à dîner séparée, cuisine moderne, chambre à coucher principale avec salle de bain et chambre d'habillage, 2ième chambre à coucher et un boudoir, salle de bain de famille, sous-sol fini, foyer naturel, chambre de bonne, salle de bain. Garage double. Mme A. Vaillancourt 935-8541, soir : 482-4546, M.L.S.

OUTREMONT
Haut d'Outremont - construction récente, rue des plus paisibles, magnifique vue, boudoir avec foyer naturel au rez-de-chaussée, grande cuisine, 5 chambres à coucher, 3½ salles de bain, sous-sol fini, garage 2 voitures. Exclusif. Mme Michelle Roche, 935-8541, soir : 277-1250.

OUTREMONT
Avenue Nelson, Paroisse St-Viateur, cottage détaché, 4 chambres à coucher, bibliothèque, sous-sol fini. Garage double. Mme Michelle Roche, 935-8541; soir : 277-1250. Exclusif.

DUPLEX N.D.G.
Construit en 1951. Excellente condition. Salon, salle à dîner, grande chambre à coucher, salle de bain complète, cuisine moderne avec dinette. Logement du haut : 3 chambres à coucher. Garage double. Mme Andrée Vaillancourt, 935-8541; soir : 482-4546. M.L.S.

ADJACENT À VILLA MARIA
Très bien située dans cul de sac, cette maison offre 4 chambres à coucher, grand salon, salle à dîner, cuisine et boudoir au premier plancher, sous-sol fini, garage. M.L.S. Mme Andrée Vaillancourt 935-8541, soir : 482-4546.

DUPLEX - CÔTE DES NEIGES
Son propriétaire étant muté en Europe, ce duplex doit être vendu Les cinq pièces du rez-de-chaussée, les trois du sous-sol avec son "powder room" constituent l'habitation idéale pour le propriétaire qui veut se loger à peu de frais. Guy Labrecque 935-8541; soir : 488-3770. M.L.S.

LE SUMMUM DU CONFORT
À N.D.G., près tous commerces, écoles et transport, cottage de 8 pièces - 4 chambres à coucher - 2 salles de bains - 2 "powder rooms", 3 foyers naturels, grande cuisine moderne, garage (allée privée), d'un goût impeccable. Prix intéressant. Guy Labrecque, 935-8841, soir : 488-3770. M.L.S.

À Y BIEN SONGER...
Cet autre cottage situé sur une rue calme, mais près de tout, constitue également une occasion unique pour la famille qui recherche l'espace : 9 pièces, 5 chambres à coucher, 2 salles de bains, 1 "powder room", sous-sol complet, garage détaché, etc.... Long crédit. Voyez le. Faites une offre. Exclusif. Guy Labrecque, 935-8541, soir : 488-3770.

"NOTRE ENTHOUSIASME FAIT TOUTE LA DIFFÉRENCE"
31-12-71

Jazz

Vieux Thelonious, vieux Black Bottom, Vieux-Montréal

par Gilles Archambault

Qu'est-ce qui se passe? Thelonious à Montréal, à peine deux semaines après Roland Kirk? Mais oui, vous ne rêvez pas, et c'est au Black Bottom que ça se déroule, du 28 décembre au 2 janvier...

Le premier spectacle doit commencer à neuf heures et demie. A la porte, on refuse les afficionados qui n'ont pas de réservations. Bon signe! Au moins, Thelonious ne jouera pas devant un auditoire clairsemé. Les musiciens s'installent sur la scène. Les trois quarts du quatuor, soit Larry Ridley, Paul Jeffrey et Thelonious Monk jr. On accorde les instruments. Thelonious fils a des ennuis avec ses cymbales, il s'affaire nerveusement. Quelque vingt minutes s'écoulent. Les spectateurs ne s'affolent pas. J'imagine qu'ils ont tellement peur que l'événement n'ait pas lieu qu'ils accepteraient à peu près n'importe quoi. D'autant plus qu'il fait très froid dehors, que le bruit menaçant des chasse-neige nous rappelle qu'on est en décembre. Au fond de la salle, en retrait, rêveur, Thelonious Monk attend. Il sourit à la serveuse qui lui offre un verre. L'envoyé "spécial" du Devoir résiste à la tentation d'aller lui dire un mot. D'abord, quel mot lui dirait-il? Il sait que le Thelonious n'est pas loquace et qu'il a bien raison de ne pas l'être. Donc, le pianiste attend en toute sérénité. Tout autour, on respecte son désir d'anonymat. Peut-être n'a-t-on pas remarqué sa présence?

La scène s'illumine. Thelonious s'avance. On applaudit. Personne ne se souvient d'avoir attendu une demi-heure. Thelonious s'installe, pianote. Le fils a toujours des ennuis avec ses cymbales. Au bout d'une minute environ, c'est le vrai départ, la ronde des thèmes familiers, le climat monkien a prédominance.

Je n'ai assisté qu'à la première représentation de Thelonious Monk à Montréal, le mardi 28 décembre. Il ne m'a pas semblé très en forme, improvisant assez peu longuement, ses idées se développant sans grande originalité. Je me souviens d'une soirée à la salle du Plateau, il y a une bonne dizaine d'années et d'une autre au Five Spot à New York... Mais enfin, ce n'est pas à moi qu'il faut demander de médire de Thelonious Monk Cet homme a tellement apporté au jazz, à la musique noire et à mon propre égo! Un Thelonious Monk moyen est encore très écoutable. Et puis, il y a la magie toujours envoûtante des thèmes: Blue Monk, Epistrophy, Rythmening, etc.

Si le maître n'etait pas au plus haut de son inspiration, Paul Jeffries, en revanche, jouait magnifiquement. Dans la tradition "hard bop" si chère aux saxophonistes que préfere le créateur de Round By Midnight, il déployait avec générosité, chaleur et vélocité ses dons d'improvisateur. A un observateur non prévenu, il donnait, du reste, l'impression d'être le leader du groupe. C'était lui la voix prédominante. A la contrebasse, Larry Ridley est très efficace et s'affirme avec finesse et dynamisme. De Thelonious Monk fils, il convient de dire qu'il s'acquitte convenablement de sa tâche sans plus et qu'il prévilégie à la batterie, un style tout pres de celui d'Art Blakey. Encore qu'il faille se souvenir qu'il aurait peut-être été plus efficace s'il n'avait eu à s'affoler, une demi-heure durant, avant le début de la représentation, à la recherche d'une précieuse cymbale...

En résumé, je vous dis ceci: allez au Black Bottom, cette semaine! La venue d'un géant comme Thelonious Monk n'est pas à négliger... Qui vous dit qu'il ne sera pas inspiré, ce soir-là? Et puis, entre nous, qu'est-ce que vous feriez de plus important?

Pablo Casals a 95 ans

SAN JUAN (Reuter) - Pablo Casals, considéré comme le plus grand violoncelliste contemporain, a célébré mercredi son 95e anniversaire de naissance.

Il continue à composer, comme aussi à s'intéresser au genre humain, en dénonçant la guerre et la tuerie.

"Je suis un homme avant d'être artiste", avait-il déjà écrit. Ce musicien d'origine espagnole s'est exilé volontairement après la victoire du général Franco, en 1939.

Au cours d'une interview à son domicile de San Juan, Porto Rico, il a expliqué sa théorie de la paix en indiquant que les enfants doivent apprendre la signification de ce mot, de sorte que la prochaine génération voudra construire un monde pacifique.

Le musicien nonagénaire termine actuellement la composition d'une Sonate pour violoncelle.

Il doit donner un concert au printemps dans le cadre du Festival Casals, qui se déroule annuellement à San Juan.

En 1957, il avait fait une crise cardiaque, mais il a recouvré la santé et continue ses activités musicales. Au dire de Pablo Casals celui qui aime son travail ne vieillit jamais. "Je renais chaque jour" d'affirmer le célèbre violoncelliste.

"Relations" fait la critique du rapport de la commission Dumont

par Gilles Provost

En optant pour un plus grand engagement des chrétiens dans les problèmes sociaux, la commission Dumont sur les laïcs et l'Eglise du Québec propose-t-elle à de nombreux chrétiens une action qui ne répond pas à une véritable exigence interne? A-t-elle oublié qu'il ne suffit pas de changer les structures quand la plupart des chrétiens sont à la recherche de leur foi et ne savent exactement de quoi ils doivent témoigner?

En même temps, est-elle restée à la surface des tensions de la société québécoise en ne voyant pas que le Québec partage de plus en plus nettement en deux camps: celui des exploités et celui des exploiteurs? Ne prône-t-elle pas une fausse unité des chrétiens qui négligerait la lutte des classes?

Telles sont quelques-unes des principales critiques et interrogations que soulève le numéro de janvier de la revue Relations qui vient tout juste de sortir des presses. Consacré tout entier à une critique du rapport de la commission Dumont, ce numéro a été réalisé à partir des manuscrits et fait parfois allusion à des annexes qui ne seront rendues publiques que dans deux semaines.

Les principales critiques viennent de Pierre Lucier, professeur à la faculté de théologie de l'université de Montréal. Ce dernier estime que la commission Dumont aurait eu besoin de radicaliser sa problématique et de creuser plus profondément pour voir ce qui est vraiment en jeu dans la crise actuelle.

A ses yeux, les membres de la commission n'ont pas suffisamment remarqué que la perplexité des croyants (qu'ils décrivent) vient d'une véritable mutation culturelle:

"Avant d'être un champ d'action posant défi à la mission de l'Eglise, la rupture culturelle est une expérience qui nous atteint personnellement au niveau même de notre décision de foi. C'est notre façon de vivre la foi et de la symboliser qui est radicalement secouée."

L'analyse de Guy Paiement va un peu dans le même sens: partant du phénomène des nouvelles formes de communautés et de regroupements chrétiens qui apparaissent ici et là, ce dernier s'élève en faux contre l'avertissement que porte la commission Dumont à l'endroit de l'Eglise "underground".

Il est exact que le croyant ne peut se renfermer dans son cocon et qu'il doit prendre part aux responsabilités sociales, reconnaît M. Paiement. Mais cette exigence s'adresse autant au paroissien traditionnel, au marguillier chauvin et au prêtre prisonnier de son autorité.

Dans son analyse de la situation la commission a bien noté la soif de fraternité vraie et le besoin de ressourcement que ressentent de plus en plus de chrétiens, rappelle M. Paiement. Il faut donc respecter ce cheminement actuel de plusieurs chrétiens et ne pas les forcer à poser des gestes qui ne correspondent pas, pour le moment, à une exigence intérieure."

L'auteur fait aussi remarquer la timidité des recommandations de la commission quand il s'agit de favoriser les communautés de base. "Si moins de personnes vont à l'église paroissiale, les revenus vont diminuer. Si moins de personnel est disponible, les gens en place seront surchargés." Alors les priorités se définiront quand on décidera quelles paroisses on doit fusionner.

Pour sa part, M. Irénée Desrochers signale la faiblesse des structures proposées pour le soutien de l'Action catholique spécialisée et le peu d'espace accordé dans le rapport à cette question. Par peur d'une trop grande structuration, ne favorise-t-on pas un certain amateurisme alors que les syndicats, les partis politiques, le monde des affaires et les mouvements de toutes sortes s'organisent de plus en plus sérieusement?

"Et est-ce que les mouvements d'action catholique n'auraient pas dépéri aussi parce que l'Eglise ne leur a pas consacré une part suffisante de ses ressources?" demande-t-il aussi.

Enfin, en tant que chrétien "politisé", M. Yves Vaillancourt applaudit aux déclarations de la commission en faveur de l'engagement concret aux côtés des plus pauvres. Il regrette simplement que les commissaires n'aient pas vu clairement le conflit de plus en plus évident au sein des chrétiens entre les pauvres et les riches qui les exploitent.

● Pour l'Eglise, prendre parti pour les pauvres cela devrait vouloir dire aussi accepter des éloignements et des ruptures avec les appuis traditionnels: on ne peut être à la fois des deux côtés de la barricade, dit-il.

En tant que chrétien déjà engagé, il estime aussi que le problème des chrétiens n'est pas de s'infiltrer dans les mouvements politiques et sociaux mais plutôt de lire par l'intérieur la dimension chrétienne des luttes qui se font présentement. "Avant que le chrétien s'implique dans le processus, l'Esprit est déjà à l'oeuvre dans ce dernier".

les MOTS CROISÉS du Devoir

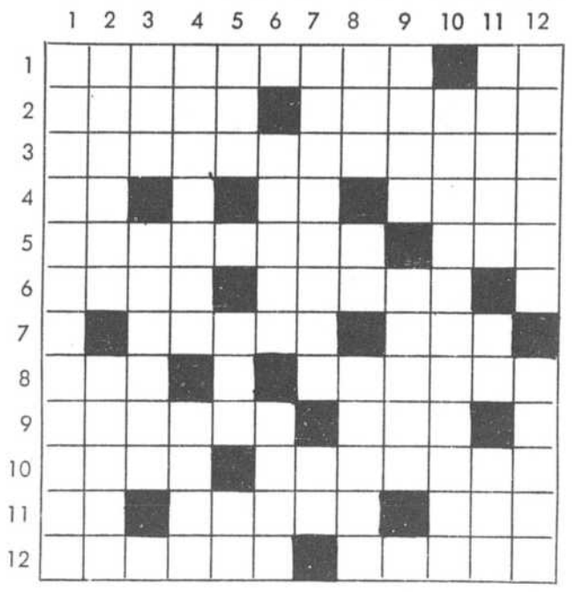

Horizontalement

1- Petit sanglier au-dessous d'un an. - Français.
2- Mariage. - Tirer le lait de la vache.
3- De Lituanie.
4- Thulium. - En haut (ang). - Géant vorace.
5- Composé d'iambes. - Roue à gorge d'une poulie.
6- Courbe. - Celui qui professe des opinions extrêmes.
7- Ensemble des forces militaires terrestres d'une nation. - Et le reste...
8- Eux. - Temps supplémentaire de travail (fam.).
9- Ce qu'on donne aux pauvres par charité. - Etat physiologique des animaux qui les pousse à rechercher l'accouplement.
10- Etre ouvert. - Supplice.
11- Parcouru des yeux. - Eau congelée. - Revers.
12- Petite erse. - Entre le chaud et le froid.

Verticalement

1- Qui peut être multiplié
2- Etre organisé doué de sensibilité et de mouvement. - Clarté faible.
3- D'un verbe gai. - Emanation provenant des substances animales ou végétales en décomposition.
4- Fléchir. - Céréale.
5- Recueil de bons mots. - Adverbe de lieu.
6- Partie postérieure du cou. - Instrument pour maintenir des objets qu'on veut limer.
7- Convenir de quelque chose. - Du dialecte provençal.
8- Colère. - Sert à lier. - Lieu où s'arrête un véhicule public.
9- Préfixe, qui, placé devant une unité, la divise par un milliard. - Chose dédaignée, considérée comme sans valeur.
10- Manque de reconnaissance.
11- Né du même père et de la même mère. - Cobalt. - Ecrivain suisse (1857-1910).
12- Entrelacement de vaisseaux sanguins. - Séparation de deux éléments d'un mot par l'intercalation d'un ou de plusieurs autres mots.

Solution d'hier

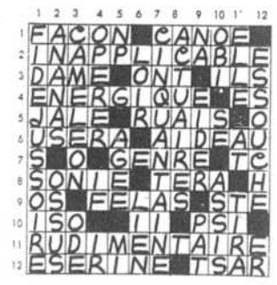

télévision

CBFT 2

8.55 Aujourd'hui à CBFT
9.00 En mouvement
9.15 "Les Atomistes" c
10.15 La souris verte
10.30 Saturnin c
10.45 Oum le dauphin
11.00 Les fables de La Fontaine
11.30 Roquet belles oreilles
12.00 Charlie Chaplin
12.30 Bou Bou dans le métro c
1.30 Cinéma:
"Bonne chance, Ciril" (Yougoslavie) c
3.00 Femmes d'aujourd'hui c
4.00 Bobino c
4.30 Le Major Plum Poudding c
5.00 Votage au fond des mers
"Cauchemar" c
6.00 Le gourmet farfelu c
6.30 Téléjournal c
6.50 Nouvelles du sport c
7.00 Format 30
7.30 Les grands films:
"Les comancheros" (western-américain-1961) c
9.30 Consommateurs avertis:
"L'équipement de cuisine"
10.00 Dossiers
"Corporation internationale" c
10.30 Téléjournal
10.50 Nouvelles du sport c
11.00 Ce soir Jean-Pierre c
11.30 Les Enchanteurs c
12.00 Cinéma:
"En compagnie de Max Linger" (montage-français-1963)
1.30 Téléjournal

CFTM 10

8.30 Mire-Musique
8.40 Horaire-Bienvenue
8.45 Mini-Annonces c
9.00 Bonjour Montreal c
10.00 Au P'tit matin c
11.00 Supercar
11.30 Rin Tin Tin
12.00 Le 10 vous informe c
12.15 Ciné-jeudi:
"Chérie recommençons" (comédie-américain-1953) c
2.00 Banco... Banco c
2.30 Pour vous mesdames c
4.00 Capitaine Bonhomme c
4.30 Homme de fer
"Le macabre Micawber" c
5.30 Studio 10 c
6.00 Madame est servie c
7.00 Le 10 vous informe c
7.25 Les commentaires de maître Marcel Faribeault c
7.30 Cinéma Kraft:
Le Grand Bidule" (comédie-français-1967)
9.00 Sous mon toit c
9.30 Dan August c
10.30 Les nouvelles TVA c
11.00 La couleur du temps c
11.15 En pantoufles:
"La bonne occase" (comédie-français-1965)
12.45 Dernière édition
12.50 Fin des émissions

CBMT 6

9.23 Standby Six c
9.35 Mr. Dress-Up
10.00 Holiday Fill c
10.30 Friendly Giant c
10.45 Chez Hélène
11.00 Sesame Street c
12.00 Suivez la piste
1.00 One o'clock Report
1.15 Standby Noon
1.30 Family court c
2.00 The Galloping Gourmet c
2.30 Coronation Street
3.00 Take 30
3.30 The edge of night
4.00 Paul Bernard Psychiatrist c
4.30 Drop-In
5.00 Hi Diddle Day c
5.30 Get Smart c
6.00 Reach for the Top
6.30 Hourglass
7.30 Getting together c
8.00 O'Hara U.S. Treasury c
9.00 In the Mood c
9.30 Program X c
10.00 Midweek c
11.00 The national c
11.22 Viewpoint c
11.30 Night Report and Sports Final
11.45 Ciné-Six:
"The young savages" (américain-1961)
1.10 Final Report and Weather

CFCF 12

7.15 Montreal Bulletin Board
7.45 University of the Air
8.15 Rupert Bear c
8.30 Hercules
9.00 Magic Tom c
9.30 Yoga c
10.00 A Nice Mix c
10.30 Green Acres c
11.00 All about Faces c
11.30 McGowan and Co c
12.00 The Flinstones c
12.30 Matinee with Joe Van
"Untamed frontier" (western-1952)
2.30 Man Trap c
3.00 Another World c
3.30 Anything you can do c
4.00 The Dick Van Dyke Show
4.30 Lassie
5.00 Truth or consequences c
5.30 Beat the clock c
6.00 Pulse c
7.00 Funny Face c
7.30 Longstreet c
8.30 The Dean Martin Show c
9.30 Here come the seventies c
10.00 The Lionel Hampton special c
11.00 The CTV National News c
11.18 Pulse c
12.00 Thursday Night Feature Movie:
"Peggy" (comédie-américain-1950)
2.00 Sign-Off

cinéma

ALOUETTE: "Les temps modernes" 12.30 – 2.10 – 3.55 – 5.45 – 7.35 – 9.25
ANJOU: "Nue comme un ver" et "L'invitation" 6.20
ARLEQUIN: "Le temple du soleil" 2.35 – 5.30 – 8.30 et "Le martien de Noël" 1.15 – 4.00 – 7.00 – 9.55
ATWATER: (Cinéma I) "The French connection" 1.00 – 3.15 – 7.25 – 9.35
ATWATER: (Cinéma II) "The go between" 7.30 – 9.30
BERRI: "Lucky Luke" 2.05 – 4.40 – 7.15 – 9.55
BIJOU: Voir St-Denis
BONAVENTURE: "Next" 1.00 – 3.00 – 5.00 – 7.00 – 9.00
CANADIEN: "Je suis un voyeur" 2.00 – 4.45 – 7.50 – 10.15 et "Je couche avec mon assassin" 12.30 – 3.15 – 6.00 – 8.45
CAPITOL: "Diamonds are forever" 12.35 – 2.40 – 4.50 – 7.05 – 9.20
CHAMPLAIN: "Cache ta femme prend ton
CHAMPLAIN: "Lawrence d'Arabie" 12.30 – 4.25 – 8.20
CHATEAU: "Cache ta femme prend ton fusil voici les Scavenders" 2.40 – 6.00 – 9.25 – et "Coup fourrés" 1.05 – 4.25 – 7.45
CINEMA CÔTE-DES-NEIGES: (Cinéma I): "Dollards" 12.45 – 2.55 – 5.10 – 7.25 – 9.35
CINEMA CÔTE-DES-NEIGES: (Cinéma II): "Bless the beats and children" 3.00 – 5.00 – 7.00 – 9.00 et "Yogi Bear" 1.00
CINEMA DE PARIS: "Tiens-toi bien après les oreilles à papa" 12.00 – 2.00 – 4.00 – 6.00 – 8.00 – 10.00
CINEMA V: Voir cinéma de Paris
COMEDIE CANADIENNE: "Les Clowns" en français 7.30 – 9.30
CREMAZIE: "Love Story" 12.50 – 3.00 – 5.15 – 7.30 – 9.40
DAUPHIN: Renoir: "Le Souffle au coeur" 7.30 – 9.30 McLaren: "Le Bal des vampires" 7.30 – 9.30
ELECTRA: Voir Château
ELYSEE: Salle Resnais "Smic Smac Smoc" 7.30 – 9.30 – Eisenstein: "Le Disgait" 7.30 – 9.30
FLEUR DE LYS: Voir Cinéma de Paris
FESTIVAL: "Mr. The Ministery of the organising" 7.30 – 9.30
SALLE HERMES: Voir Festival
IMPERIAL: "Les 2 soeurs" 12.45 – 2.50 – 5.00 – 7.10 – 9.15
JEAN-TALON: Voir cinéma de Paris
KENT: "2001, space odyssee" 1.05 – 3.40 – 6.20 – 9.00
LOEWS: "Durty Harry" 10.40 – 12.50 – 3.00 – 5.10 – 7.20 – 9.40
LUCERNE: "Hook line and sinker" 2.58 – 6.28 – 9.58 et "Big mouth" 1.00 – 4.30 – 8.00
MERCIER: "Lucky Luke" 2.05 – 4.40 – 7.15 – 9.55 et "Les as d'Oxford" 1.00 – 3.30 – 6.05 – 8.40
MONKLAND: "Patton" 2.25 – 7.15 et "Mash" 12.30 – 5.15
MAISONNEUVE: Voir cinéma de Paris
MIDI-MINUIT: "Mazurka de Puceau" 12.30 – 3.30 – 6.35 – 9.35 et "Une pucelle en or" 2.05 – 5.05 – 8.05
OUTREMONT: "Adieu l'ami" 7.00 et "Dr. Strangelove" 9.30
PALACE: "Sometimes a great notion" 12.40 – 2.40 – 4.45 – 6.55 – 9.10
PAPINEAU: "Les anges nus" 1.00 – 4.00 – 7.00 – 10.00 et "Avides de sensations" 2.25 – 5.25 – 8.25
PIGALLE: Voir Midi-Minuit
PARISIEN: "L'homme orchestre" 10.30 – 2.25 – 4.40 – 6.55 – 9.10
PLACE DU CANADA: "Fiddler on the roof" 2.00 – 8.00
PLACE VILLE-MARIE: "Ivan Denisovich" 12.30 – 2.30 – 4.30 – 7.00 – 9.10
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) "Troyan Women" 12.50 – 2.50 – 4.50 – 7.00 – 9.10
PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) "Ivan Denisovich" 12.30 – 2.30 – 4.30 – 6.30 – 8.40
PLAZA: Voir Canadien
PUSSYCAT: "Yello bird" 12.15 – 2.40 – 5.10 – 7.35 – 10.00 et "A piece of her action" 1.30 – 3.55 – 6.35 – 8.50
RIVOLI: Voir Arlequin
SAINT-DENIS: "Mon oncle Antoine" 12.35 – 2.55 – 5.15 – 7.35 – 9.40
SEVILLE: "Amourous headmaster" 2.00 – 5.00 – 8.05 et "Lustful Vicar" 12.30 – 3.30 – 6.35 – 9.35
SNOWDON: "Modern times" 10.50 – 12.35 – 2.20 – 4.00 – 5.45 – 7.25 – 9.10
VAN HORNE: "Kidnapped" 12.5 – 3.25 – 5.25 – 7.25 – 9.30
VENDOME: "Trafic" 12.45 – 3.00 – 5.15 – 7.30 – 9.45
VERSAILLE: (Salle rouge): voir Château
VERSAILLE: (Salle bleu): Voir Papineau
VIDEOGRAPHE: "Relâche jusqu'au 4 janvier"
VIEUX MONTREAL
STUDIO A: "Hamlet" 7.30 – 9.40
STUDIO B: "On est loin du soleil" 7.30 – 9.30
VERDI: "Our hospitality" (les lois de l'Hospitalité) et "Coney Island" et "The Scarecrow" 7.30 – 9.30
VILLERAY: "Lucky Luke" 2.05 – 4.40 – 7.15 – 9.55 et "Laurel et Hardy en croisière" 1.00 – 3.30 – 6.05 – 8.40
WESTMOUNT SQUARE: "Harold and Maude" 12.5 – 3.25 – 4.20 – 7.20 – 9.30
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: Relâche
YORK: "Bednobs and Broomstick" 1.00 – 3.05 – 5.15 – 7.20 – 9.25

théâtre

LA POUDRIERE: "Sinbad et la sirène" en matinée à 16h. et en soirée à 19h30 (jusqu'au 8 janvier)
THEATRE DE QUATSOUS: "Chère Janet Rosenberg, cher monsieur Kooning" 20h30
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: (au Gésu) "En attendant Godot" de Beckett. Horaire irrégulier.
PATRIOTE A CLEMENCE: "Tout le monde est heureux" 20h30
RIDEAU VERT: "Feu la mère de madame on purge bébé" de Feydeau-du mardi au vendredi à 20h samedi à 19h et 22h, dimanche à 19h.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: Le contretemps présentent "Cho-fret" à 8hres30 du mercredi au dimanche.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: Relâche
SALLE MAISONNEUVE: "Alice au pays des merveilles" par le Rideau Vert 14h30
SALLE PORT-ROYAL: Relâche

Jane Fonda choisie meilleure actrice

NEW YORK (AFP) – Jane Fonda a été désignée mardi soir meilleure actrice de l'année par les critiques de cinéma newyorkais pour son interprétation de la prostituée de "Klute"; cet honneur lui avait déjà été décerné il y a deux ans, à une forte majorité comme cette année-ci, pour son rôle dans "They shoot horses, don't they?".

Sa composition du principal détective dans "The french connection" a valu à Gene Hackman d'être choisi comme meilleur acteur. "A Clockwork Orange" a remporté le titre de meilleur film de 1971 et son réalisateur Stanley Kubrick celui de meilleur metteur en scène.

Trois récompenses couronnent par ailleurs le film de Peter Bogdanovich: celle du meilleur scénario (de Larry McMurry et de M. Bogdanovich, ex-equo avec Penelope Gilliat, scénariste de "Sunday, Bloody Sunday") et celles du meilleur acteur et de la meilleure actrice dans des rôles secondaires qui sont allées à Ben Johnson et à Ellen Burstyn.

LA CROIX-ROUGE EST TOUJOURS À L'OEUVRE

Nous l'avons trouvé le CADEAU que vous cherchez

UN ABONNEMENT AU DEVOIR!

Quiconque s'intéresse aux événements de l'actualité appréciera votre geste et jour après jour, il recevra en plus d'un journal intéressant, le message de votre amitié.

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA :	$35.00	$19.00
ÉTRANGER :	$40.00	$22.00

N.B. Les frais aériens ne sont pas compris dans le coût de l'abonnement expédié à l'étranger.

S.V.P. inscrire les nom et adresses en lettres moulées et poster ce coupon sans tarder à :

LE DEVOIR, Case postale 6033, Montréal 101

Nous ferons parvenir en votre nom une carte de souhaits au bénéficiaire.

Ci-inclus, $ . . . . . pour un abonnement de . . . . mois commençant le . . . . . .

L'abonnement est offert par :

Nom . . . . . .
Adresse . . . . . .

L'abonnemeht sera servi à :

Nom . . . . . .
Adresse . . . . . .

CÉLÉBREZ L'ARRIVÉE DU NOUVEL AN DANS LE VIEUX MONTRÉAL

Passez une soirée inoubliable à la chandelle dans une atmosphère de romantisme.

MENU DU JOUR DE L'AN
Préparé par le Chef JACQUES GOUILLARD

SOUPE AUX HUÎTRES
CONSOMMÉ "PAILLETTE D'OR"
½ doz. D'HUÎTRES AU / MORNAY /
CASINO / ROCKERFELLER
HORS D'OEUVRES PARISIEN
HOMARD CARDINAL
SOLE DRAGOMIROFF
CAILLE NORMANDE
TOURNEDOS MARQUISE
SALADE FEDORA
COUPE ROYALE
PÊCHE DAME BLANCHE
GÂTEAUX
Digestif, compliments de la maison

$25.00 PAR COUPLE

RÉSERVATIONS SEULEMENT
APPELEZ M. RASSI - 866-7795
Un dépôt minime est requis

Auberge du Palais

ANGEL UMBERT
Le Roi de la Musique Latine jouera de la guitare, piano, orgue et accordéon.
42 rue Notre-Dame est,
LICENCE COMPLÈTE
Stationnement disponible le soir
SOUVENIRS
CHAPEAUX
BALLONS
CRIC-CRAC

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, CARDINAL, ROY & CIE
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
PIERRE CARDINAL, C.A.
CLAUDE ROY, C.A.
RONALD PERRON, C.A.
2345 est, Bélanger Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques Suite 110 845-4194

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
235 ouest, Boul. St-Joseph 274-6513

VIAU & ROBIN
Comptables agréés
LUCIEN D. VIAU, C.A.
H. LIONEL ROBIN, C.A.
JACQUES R. CHADILON, C.A.
ARMAND H. VIAU, C.A.
J. SERGE GERVAIS, C.A.
WAGUIH BOULOS, C.A.
4926 ave. Verdun, Verdun 769-3871

Duval, Buteau & Cie
COMPTABLES AGRÉÉS
159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987

Thorne, Gunn & Cie
Comptables Agréés
800, PLACE VICTORIA, Suite 2604 - Montréal 115
Tél. : 878-3011
Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier.

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
comptables agréés
Suite 3100, Place Victoria, Montréal 115 861-5741
71, rue Saint-Pierre, Québec 692-1201
184, avenue de la Cathédrale, Rimouski 724-4136
108 nord, rue Wellington, Sherbrooke 567-5259
324, rue Des Forges, Trois-Rivières 378-4541

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

toronto

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abitibi	4394	$7⅛	7⅛	7⅜	
Acklands	1400	$8	7⅞	8	
Acklands p	z60	$17	17	17	
Acklnd 2p	100	$11	11	11	— ⅛
Acres Ltd	285	$11¼	11¼	11¼	
Acres A pr	175	$40	40	40	
Acres wt	z20	205	205	205	
A.G.F.M	1300	$5¼	5¼	5¼	
Agra Ind	350	$9¼	9¼	9¼	
Alta Gas T	2595	$51	50⅝	51	+ ⅜
Alta Gas p	60	$75½	75	75½	+ ½
Alta G D p	31	$140	140	140	
Alta Nat	125	$19½	19½	19½	+ ½
Alcan	8885	$18⅜	18¼	18⅜	+ ⅛
Alcan pr	440	$27	26¾	26¾	— ¼
Algo Cent	2200	$9	8⅛	8⅛	— ⅜
Algoma St	2166	$13½	13¼	13¼	
Alliance B	1100	320	310	320	
Almin 2p	250	$36¼	36	36	— ¼
Anglo-cn	100	470	470	470	
Anglo-c pr	375	$13¾	13½	13¾	
Ang CT 4½	z13	$30¾	30¼	30¾	
Anthes C p	z6	$80	80	80	
Aquitaine	2661	$24⅜	24⅛	24¼	— ⅛
Argus	300	$12¼	12	12	— 1
Argus C pr	1450	$9¾	9½	9¾	
Asbestos	470	$28⅜	27½	28	+1½
Alco Ind	575	$8⅛	8⅞	8⅞	+ ⅛
Atl Sugar	1095	$6⅝	6½	6⅝	
Atl Sug w	500	135	135	135	
Auto El	500	$6	6	6	
Auto Hard	200	$7¼	7¼	7¼	
Bahama	2000	14	14	14	
Bk Mtl	17188	$18⅝	18½	18½	— ⅛
Bank N S	8503	$30⅜	30½	30⅜	+ ⅛
Barbr-Ell	200	$13	13	13	— ½
Barclona	100	35	35	35	+15
Baton B	2550	$15¾	15⅜	15⅜	— ¼
Beavr wng	100	$6½	6½	6½	+ ¼
Beaver L	1686	$19½	19¼	19½	+ ¼
Becker B p	1225	$10¾	10	10¾	+ 1
Bell Canad	7325	$47	46⅜	46½	— ½
Bell A pr	797	$53	52½	52¾	+ ¼
Bell B pr	1805	$55	54⅞	54⅞	— ⅛
Bell Knit	z50	100	100	100	
Black P	3900	35	480	5	+25
Block Bros	8550	300	295	300	+ 5
Bombrdier	400	$9¾	9⅜	9⅜	+ ⅛
Bovis Cor	5553	190	185	185	
Bow Valy	4095	$28	27½	27⅜	+ ⅛
BP Can	10935	$11¾	11⅛	11¼	— ½
Brama	14520	375	365	375	+10
Bram w	13200	215	210	215	+10
Brascan	6241	$18½	18¼	18⅜	— ⅛
Brdg Tnk p	60	$32¼	32¼	32¼	
Brinco	4890	$5¾	5⅝	5⅝	— ⅛
Br Am Bnk	z15	$12¾	12¾	12¾	
BC Forest	400	$20⅛	20⅜	20⅞	+ ⅜
BC Pack A	z10	$18¾	18¾	18¾	
BC Pack B	z10	$18¾	18¾	18¾	
BC Sugar	1450	$19¼	19	19	
BC Sugar p	z60	$17	17	17	
BC Phone	590	$64	63¼	63½	+ ½
BCPh 4¾ p	25	$66	66	66	— ½
BCPh 1956	50	$65½	65½	65½	— ½
BCPh 4.84	160	$17¾	17¾	17¾	
BCPh 5.15	100	$71¼	71	71	— ¼
BCPh 6.80	145	$26⅜	26⅛	26⅜	— ⅜
Bruck A	z10	$14¾	14¾	14¾	
Budd Auto	540	$6⅝	6½	6½	— ¼
Budd A w	z15	220	220	220	
Burns Fds	105	$12⅝	12⅝	12⅝	
Burrard	115	$7	7	7	
Cad Dev	4800	$8½	8½	8½	
Cad Dev b p	100	$20⅛	20⅛	20⅛	— ⅜
CAE Ind	600	475	470	475	+15
Calgary P	744	$27½	26¾	26¾	— 1
Calvrt Dle	1700	90	89	89	+ 4
Cambridg	250	$11½	11½	11½	
Campeau	600	330	320	320	—20
CD Sugar	211	$33½	33⅜	33½	
Can Cem L	1196	$47	46¼	46¼	— ½
Can Malt	z15	$26¼	26¼	26¼	
Can Malt p	1200	92	90	90	
Can Perm	1575	$17½	17¼	17⅜	+ ⅛
C Safway p	z5	$83	83	83	
CSL pr	185	$5¼	5¼	5¼	+ ⅛
Cdn Brew	3150	$7¼	7⅛	7⅛	
C Brew Ap	650	$32¼	32	32	
C Brew Bp	50	$37	37	37	
C Cablesy	1830	$14¾	14½	14½	— ¼
C Cable w	1600	245	245	245	— 5
Cdn Can A	100	$6¼	6¼	6¼	— ¼
C Curtis	250	66	66	66	+ 1
Cdn Equity	100	$11¾	11¾	11¾	— ¼
C Found	265	$6½	6	6½	
C Found pr	z12	$7¼	7¼	7¼	
CGE pr	200	$25⅞	25⅞	25⅞	+ ½
CG Invest	400	$67	67	67	+ 1
C Goldie	1962	370	360	370	+ 5
C Hydro	770	$13¾	13¾	13¾	
C Im B	10605	$25⅛	24⅞	25⅛	— ⅛
C Ind Gas	3707	$9	8⅞	9	— ⅛
C Ind Gas p	z50	$21	21	21	
CIL	120	$14⅛	14⅛	14⅛	+ ⅛
CIL pr	50	$53½	53½	53½	+ 3
C Interurb	z30	200	200	200	
C Intrurb p	250	$7¾	7¾	7¾	+ ⅛
C Manoir	580	325	310	325	—10
C Marconi	360	295	290	295	
C Occdental	1650	$9⅞	9⅝	9⅞	+ ⅜
CP Inve pr	5165	$23⅞	23¼	23¼	— ½
CP Inve w	4760	315	305	310	
CP Ltd	23630	$13⅞	13¾	13¾	— ⅛
CPL A p	590	$10⅜	10½	10½	+ ⅛
CPL $3. pr	z40	$9¾	9¾	9¾	
Cdn Salt	150	$15	15	15	— ½
Cdn Tire	1775	$39½	38½	38½	— ¼
Cdn Tire A	4227	$35⅞	35⅝	35⅝	— ⅛
C Uilties	512	$37½	37¼	37½	
C Vickers	100	$9½	9½	9½	
CWN Gas	z40	$20¾	20¾	20¾	
CWN 5½ p	325	$15½	15½	15½	— ½
Canron	1350	$19¾	19⅜	19½	+ ¼
Capit Div	2100	53	53	53	+ 2
Cara	900	475	465	465	+ 5
Carrier JD	1850	$6⅜	6½	6⅜	+ ⅛
Cassidy L	650	445	420	420	— 5
Casidy A p	100	$9	9	9	+ ¼
CDRH Ltd	1850	$7	6½	7	+ ½
Cl Ont SLe	200	$8	8	8	
Chat-Gai	100	$17¼	17¼	17¼	+ ½
Chemcell	1750	455	450	455	+ 5
Chemcl 1 p	z20	$12¼	12¼	12¼	
Chrysler	3090	$30¼	29½	30⅛	+ ⅜
CHUM	300	$5⅛	5⅛	5⅛	— ⅛
CHUM B	8250	$8⅛	8	8	— ¼
Codville A	500	100	390	400	—10
Columbia	100	300	300	300	
Columbi p	1400	$8½	8½	8½	
Cominco	2700	$22¾	22½	22½	— ⅛
C Holiday I	250	$11¾	11½	11½	
Comb Ins	z3	$33⅞	33⅞	33⅞	
Computel	1000	290	255	290	+40
Comtech	2860	230	215	220	
Con Bath	705	$7¾	7¾	7¾	— ⅛
Con Bath p	500	$12	11¾	12	+ ⅛
Con Bath w	1000	46	46	46	
C Bath 68 w	200	300	300	300	— 5
Con Bldg	8000	155	150	150	
Con Textle	2047	460	440	440	—10
Con Distrb	300	$24	23⅞	24	+ ¼
Cons Gas	9541	$19½	19¼	19⅜	
Con Gas B	100	$88	86	88	+ 4
Control F	100	180	180	180	—10
Cooper C	750	$14¾	14¾	14¾	
Corby vt	300	$23⅜	23⅜	23⅜	+ ⅛
Cornat Ind	1000	170	170	170	+ 5
Cr Food A	50	$28	28	28	
Costain R	z50	$7½	7½	7½	
Crain' R L	325	$13⅜	11¼	11¼	+ ⅛
Crwn Trst	275	$14⅜	14⅜	14⅜	
Crow Nest	336	$27	25	27	+ 1
Crush Intl	174	$17⅝	17⅜	17⅝	— ⅜
Cygnus A	473	$5⅞	5⅞	5⅞	
Cygnus B	444	$5⅞	5⅞	5⅞	— ⅜
Dale-R	7200	$7½	7½	7½	
Dale-R pr	200	$7½	7½	7⅝	
Dawson D	1400	$7	7	7	+ ¼
Delta Ben	500	180	180	180	+20
Distl Seag	4640	$31	30½	30⅝	— ⅜
Doman I	500	$9½	9½	9½	— ¼
Dome Pete	2437	$34⅛	33½	34⅛	+ ¾
D Bridge	415	$22⅝	22½	22⅝	+ ⅛
D Citrus	650	$8⅛	8	8⅛	— ⅛
Dofasco	4962	$24⅞	24¼	24¼	— ⅜
Dom Glass	300	$10¼	10	10	— ¼
Dom Lime	307	$7½	7½	7½	— ¼
D Scotish p	75	$31	31	31	+ ¼
Dom Store	6000	$15⅜	14¾	14¾	— ¾
Domtar	7830	$12¾	12¼	12¼	— ¼
Domtar pr	z40	$14	14	14	
D Textie	2975	$20	19½	19½	— ½
Douglas L	200	225	225	225	— 5
DRG Ltd	2050	$13¾	13⅜	13¾	+ ⅜
Dupont	1245	$20¼	20	20	
Dylex Div	1065	$8⅜	8⅜	8⅜	— ⅛
Dylex D A	215	$8⅞	8⅞	8⅞	+ ⅜
Estn Can S	4785	$12¾	12½	12¾	+ ¼
Eddy Mtch	350	$10⅜	10¼	10¼	— ¼
E-L Fin	800	$6⅞	6¾	6⅜	
Electro K	500	$5⅜	5⅜	5⅜	
Electro ltd	750	$41	40½	40½	— ⅜
Emco	z50	$6½	6½	6½	
Erie D	300	$8	8	8	
Erie D A	100	$8	8	8	
Falcon	3578	$82½	80⅛	80½	— ½
Fed Grain	2300	$8	7⅞	8	
Fields S	1075	$13½	13½	13½	+ ⅛
Finning T	100	$12½	12½	12½	— ½
Fleet Mfg	100	85	85	85	
Fleetw'd	600	$9	9	9	+ ½
Ford USA	200	$71	71	71	+ ½
Ford Cnda	300	$85	85	85	+ ½
F Seasons	450	$14⅜	14⅜	14⅜	+ ⅛
F Season w	260	625	625	625	—20
Fraser	1335	$13½	12¾	13½	+1¼
Galt Mi Irn	100	$7⅞	7⅞	7⅞	
Gaz Metr	z80	$5½	5½	5½	
Gaz M 63w	z20	130	130	130	
Gdn Mang	1000	$6¾	6½	6⅝	+ ⅛
Gen Baker	z40	240	240	240	
Gen Distrb	5583	$18¼	17¾	18¼	+ ¼
GMC	640	$81	80¼	80¼	
Genstar L	2585	$12⅞	12½	12¾	— ⅛
Gnstar L w	600	450	445	450	+10
Gesco Dis	100	360	360	360	
Glendale	3225	480	480	480	+ 5
Glengair	2225	175	170	170	—15
Gleng B p	300	325	320	325	+ 5
Gleng A w	100	88	88	88	+ 3
Gleng U	100	$6¾	6¾	6¾	+ ½
Goodyer	135	$163	156	163	+ 5
G Mckay A	500	$6¼	6	6	
G Mckay B	300	$21¾	21¾	21¾	
Graft G	1450	$20⅜	20⅛	20⅛	— ⅜
Greb Ind	600	$5	5	5	
GL Paper	300	$17½	17½	17½	
GL Pap w	3050	250	250	250	
GL Power	400	$19½	19⅜	19⅜	— ⅛
GN Capital	450	$8	8	8	
GNGas A p	100	$19	19	19	
Gt W Life	362	$46	44⅞	46	+1½
Gt West S	2300	$5⅝	5½	5⅝	+ ⅛
Greyhnd	1250	$15⅜	15⅛	15⅛	— ¼
Grissol F	200	$8	8	8	— ¼
GSW Cl A	100	$10	10	10	+ ½
GSW Cl B	250	$9¾	9½	9¾	+ ⅜
Guar Trst	2530	$14⅞	14¾	14⅞	— ⅛
Gulf Can	4521	$25½	25⅛	25⅛	— ¼
Halifax D	100	190	190	190	— 5
H Group	500	$20¼	20	20¼	+ ¼
Hamilton T	450	$9½	9½	9½	
Hamilton A	600	$18	17¾	17¾	— ¼
Hand Chm	450	$7½	7	7	
Hnd C A pr	200	$7	7	7	+ 1
Hardee	5450	110	105	110	
Hardee pr	z20	$85	85	85	
Hard Carp	1000	$14¾	14¾	14¾	— ⅛
Hard Crp A	3350	$14⅜	14⅛	14½	+ ⅜
Harlequin	400	395	390	390	— 5
Harveys F	4562	85	83	85	+ 3
Hawker S	1600	265	250	260	+10
Hawker pr	100	$58½	58½	58½	
Hays Dna	2530	$12⅛	11⅝	11⅝	— ¼
Hedway C	800	345	345	345	
Home A	2925	$32½	32	32	
Home B	z52	$32½	32½	32½	
Horne Pit	1350	250	250	250	+ 5
Hoden DH	725	295	295	295	—15
H Bay Co	7110	$19⅛	19	19⅛	+ ⅛
HB Oil Gas	1201	$45¼	44¼	44¼	—1¼
HB Oil G pr	250	$56	55¾	56	+ ½
Huron Eri	4354	$24½	24¼	24¼	— ⅛
Husky Oil	2475	$16⅛	15⅜	15⅜	— ⅜
Husky B pr	225	$44	43¾	44	+ 1
Husky D w	574	685	660	660	—20
Husky E w	1700	545	540	540	— 5
IAC	3210	$19¾	19⅜	19⅜	
IAC w	1540	790	775	790	+20
Imasco	1465	$19⅞	19⅝	19⅝	— ¼
Imasco A p	200	460	460	460	+10
Imp Gen w	200	120	120	120	+20
Imp Life	z7	$136	136	136	
Imp O	24735	$32	31½	31½	— ⅜
Income Di	100	$6	6	6	
Indusmin	265	$9½	9½	9½	— ⅛
Ind Adhes	150	$13⅜	13⅜	13⅜	+ ⅛
Inglis	225	$10½	10½	10½	+ ¼
Inland Gas	1545	$13¼	13⅛	13¼	+ ⅛
Inter-City	1600	$6⅜	6½	6½	— ⅛
Inter C A w	2480	280	280	280	— 5
Inter C B w	100	290	290	290	— 5
IBM	232	$339	337½	338	+ 2
IMC	z20	$14¾	14¾	14¾	
I Nickel	19295	$33⅜	32⅜	32½	— ¾
Int Util	9448	$44	43⅞	43⅞	— ⅛
Interpool	2825	$19½	18¾	18¾	—1¼
Int Div	609	320	320	320	+10
Intpr Pipe	5007	$30½	29⅜	29⅜	— ⅜
Int Pipe w	4910	$14¼	13⅝	13⅝	— ⅜
Intpr Steel	2400	$7¾	7⅝	7¾	— ⅛
Inv Group	1200	$7¾	7¾	7¾	+ ⅛
Inv Grp A	2800	$7⅞	7⅝	7⅝	— ⅛
Inv Grp 5 p	400	$21⅜	21	21⅜	+ ⅜
Ivaco Ind	250	$14⅛	14⅛	14⅛	
IWC Ind	450	195	190	195	+ 5
Kaiser	106275	405	375	405	
Kaps Tran	2125	$8	7⅝	7⅝	— ¼
Kenting	z50	$10⅜	10⅜	10⅜	
Koffler	5425	$15⅞	15½	15¾	+ ⅜
Koffler A p	930	$8⅞	8⅞	8⅞	+ ⅜
Koffler w	2700	700	670	700	+30
Labatt	450	$22	21⅜	21⅜	— ⅜
Labatt pr	2085	$23⅜	22¾	23	— ⅜
Laidlaw M	1755	$15	14¾	15	+ ⅛
Lailaw A p	200	$15	14¾	14¾	— ½
LOnt Cem	500	270	265	265	
Lau Fin	1950	$10¼	10⅛	10⅛	— ⅛
Lau Fn 6¼	100	$17	17	17	
Lau F 2.00	234	$26	25⅜	25⅜	— ⅜
Leigh Inst	4500	480	470	480	+ 5
Levy A pr	z30	$6⅜	6⅜	6⅜	
Life Inves	100	$8	8	8	— ⅛
Life Inv w	2000	125	120	125	+ 5
Lincoln Tr	100	$12	12	12	— ⅛
Livingsto	100	$9	9	9	
Living w	198	520	520	520	— 5
Lob Co A	370	$5⅝	5½	5½	— ¼
Lob Co B	5300	$5¾	5½	5½	— ⅜
Lob Co pr	425	$30¼	30	30	— ½
Lob G A pr	250	$19½	19½	19½	+ ½
Lob Inc	z50	$7	7	7	
Loeb M	400	350	350	350	
Maclarn A	200	$14⅝	14⅜	14⅝	
Mclan H A	3295	$9¾	9¼	9¾	+ ½
Mclan H B	600	$9⅞	9⅜	9⅞	+ ⅜
MH Cable	320	$8⅛	8⅛	8⅛	
MB Ltd	3063	$26	25¾	26	+ ⅛
Magna El	100	390	390	390	—15
Magnason	300	$8½	8½	8½	+ ⅛
Magnetcs	1300	80	78	78	
Major H D	600	170	170	170	+10
M Lf Gard	100	$30½	30½	30½	+ ¼
M L Mills p	175	$72¼	72	72	+ 2
Maritime	131	$22	22	22	
Markboro	400	$5⅞	5¾	5⅞	+ ⅜
Markbro w	1300	89	80	89	+10
Mass-Fer	8540	$11½	11¼	11⅜	— ⅛
McLaghln	7250	$14¼	13¾	14¼	+ ¼
McLagn w	3150	575	545	575	+35
MEPC	1925	$7⅛	7	7	
MEPC w	2600	235	230	230	— 5
Met Stores	700	$15¼	15⅛	15¼	
Met Stors p	200	$18½	18½	18½	—1⅜
Met Trust	588	$18½	18½	18½	— ⅛
MGFM	200	200	200	200	+25
Microsyst	1783	$5⅞	5¾	5⅞	+ ⅜
Micrsys w	1200	170	170	170	+ 5
Milt Brick	100	410	410	410	+10
Molson A	9066	$19⅜	19¼	19¼	— ¼
Molson B	670	$19½	19¼	19½	
Mnt Trst	400	$18	17¾	17¾	
Moore	5748	$38¼	37⅝	38⅛	+ ⅜
Morse A	325	$14⅞	14	14⅞	+ ⅜
Morse B	235	$34	33½	33½	+1½
Morse B pr	50	$33½	33½	33½	+1½
Murphy	100	$11¾	11¾	11¾	— ⅛
Murrit P	100	315	315	315	+10
Murrit P w	200	23	23	23	— 5
Nabrs Dlg	400	$10	10	10	— ½
NaChr	10161	$6¼	5¾	6	— ⅜
Nat Drug	150	$6¼	6¼	6¼	+ ¼
Nat Drug p	z10	$8⅜	8⅜	8⅜	
N Hees Ent	331	280	275	275	
Nat Hees	100	275	275	275	+ 5
Nat Sea	500	$9⅜	9⅜	9⅜	— ⅛
Nat Trust	40	$32¾	32¾	32¾	+ ½
Neonex	2950	405	395	400	— 5
NB Tel	666	$14¾	14¾	14¾	
N Provid D	2000	34	33	33	— 1
Nfld LP	2800	$12⅜	12	12	— ¼
Nia Wire	160	$12	12	12	+ 1
Nia Wire B	100	$12	12	12	+ 1
Noranda	7945	$32¾	32	32	— ½
Nor Ctl G	6455	$14⅜	14⅛	14¼	
Nor Ctl B p	2460	$29⅜	29¼	29¼	
Nor Ct 270 p	155	$38	38	38	+ 1
Nor Ctl w	425	565	560	560	— 5
NS L P	121	$13⅛	13⅛	13⅛	
NS Savngs	700	$15	15	15	
NSI Mark	200	385	380	380	
NuWest D	400	$8¾	8½	8⅝	+ ⅛
Ocean Cm	5150	$30	29⅝	29¾	— ¼
Oil Patch	1000	185	185	185	+10
Okanagan	2720	$6½	6¼	6½	+ ⅛
Orlando R	1400	490	480	480	— 5
OSF Ind	1200	$5	465	495	+25
Oshawa A	8105	$11¼	10⅞	11¼	+ ⅛
Oshawa w	1235	135	135	135	
Pac Pete	4850	$31½	31	31	+ ⅛
Peel Elder	z44	$13⅜	13⅜	13⅜	
Pembin A	1740	$6⅞	6⅞	6⅞	
Pembin B	z65	$6½	6⅜	6½	
Pemb D p	z1	$25	25	25	
Penningtn	1500	$11⅞	11¾	11¾	
PC Jwl A	3825	$9⅛	9	9⅛	+ ⅛
P Dept S	1614	$11	10⅞	11	+ ¼
Petrofina	644	$21⅛	21⅛	21⅛	
Phillips Cb	350	$10	10	10	+ ⅜
Pitts Eng	1980	$14¼	14¼	14⅛	+ ⅛
Pow Corp	2540	$5¼	5⅛	5⅛	+ ⅛
Pow Crp pr	200	$28¾	28¾	28¾	+ ⅜
Pow C S pr	1300	$8⅞	8¾	8¾	— ⅛
Price Com	1200	$7½	7⅜	7⅜	
Prov B Can	z120	$13½	13½	13½	
Q Brdcast	400	$5	5	5	
Que Tel	400	$14	14	14	
Quinte C	800	200	200	200	+ 5
Quinte A	700	200	200	200	
Rank Org	5140	$22½	21¾	21¾	— ⅛
Readers D	300	$7¾	7¾	7¾	+ ⅛
Reed Oslr	1720	$8½	8½	8½	
Reichhold	360	$9	9	9	
Reitman	475	$19¾	19¼	19¾	— ¼
Reitman A	200	$19	18¾	18¾	— ½
Revelstk	914	$15	14¾	15	+ ⅛
Reynold p	35	$63	63	63	—1¾
Rileys D	500	180	180	180	—20
Ripley Int	400	350	335	335	—15
R Little	z1	$34¾	34¾	34¾	
Rolland	100	310	310	310	
Rothman	3995	$17	16¾	17	+ ¼
Rothmn w	2760	350	330	340	+10
Rothm 2p	2025	$19¾	19⅜	19½	— ¼
Royal Bnk	6260	$29	28⅞	29	+ ⅜
Royal Trst	975	$36⅞	36⅜	36⅜	+ ⅛
Ryl T M	125	$14⅛	14⅛	14⅛	— ⅜
Russel H	500	$9	9	9	— ⅛
Russl H p	z50	$20	20	20	
StL Cem A	100	$36½	36½	36½	+ ½
StL Corp p	z5	$64	64	64	
St Maurice	1850	66	65	66	— 4
Sandwell	500	$6	5⅞	5⅞	+ ⅛
Sayvette	900	485	485	485	
Schneid b p	100	$8¼	8¼	8¼	
Scintrex	300	275	275	275	—15
Scot York	500	$9	9	9	
Scot Lasal	200	$9⅛	9⅛	9⅛	+ ⅛
Scot Mis pr	150	$7½	7½	7½	
Scotts	300	$15⅛	15⅛	15⅛	
Seaway pr	400	$5⅞	5¾	5⅞	+ ⅜
Seco Cem	1900	$10½	10⅜	10½	

Suite à la page 16

fonds mutuels

Fonds	Off.	Dem.
Acrofund	1.17	1.29
Adanac	2.11	2.31
A.G.F. Special Fund	3.04	—
All-Canadian Compound	8.16	8.92
All-Canadian Revenue	7.53	8.23
All-Canadian Dividend	9.11	9.96
All-Canadian Venture	3.60	3.93
Am. Growth Fund	6.29	6.91
Andreae Equity	4.46	4.87
Assoc. Investors	5.37	5.42
Beaubran	43.95	47.72
Canada Growth Fund	5.59	6.14
Cdn. Invest Fund	4.73	5.18
Cnd. Sec. Growth	4.48	5.14
Cnd. Gas & Energy Pfd.	13.60	14.95
Cdn. Trusteed Income	4.98	5.47
Canada Security	3.26	—
Canagex	9.51	10.28
Collective Mutual Fund	6.07	6.67
Commonwealth Inter.	13.45	14.78
Champion	7.84	8.57
C.I. Leverage	3.48	3.82
Commonwealth Venture	6.37	7.00
Corporate Investors	5.59	6.11
Corp. Inv. Stock Fund	4.83	5.28
CSM Japan Fund	8.18	8.99
Dom. Compound	5.40	5.57
Dom. Equity	7.04	7.33
Dreyfus Fund	12.48	13.68
Eaton Viking	5.07	5.51
Entarea Funds	6.00	6.56
Exec. Fund of Canada	5.88	6.45
Fonds Collectifs "A"	6.27	6.85
Fonds Collectifs "B"	5.71	5.88
Fonds Collectifs "C"	8.71	9.51
Fonds Desjardins "A"	3.63	—
Fonds Desjardins "B"	4.41	—
GIS (Compound)	9.61	10.56
GIS (Income)	3.46	3.81
Growth Equity	6.31	6.93
Growth Oil & Gas	28.64	—
Guardian Growth	8.52	—
Guardian Equity	6.27	6.89
Guardian Savings	10.77	11.84
Industrial Growth	5.62	6.18
Invest Growth	11.22	12.26
Invest Int'l Mutual	7.43	8.13
Invest Mutual of Canada	5.45	5.96
Japanese	5.25	5.74
Keystone Canada	7.66	8.40
Keystone Polaris Fund	4.77	5.21
Le Fonds P.E.P.	3.59	3.91
Mutual Accumulating	5.27	5.80
Mutual Bond Fund	10.40	11.43
Mutual Growth Fund	5.04	5.54
Mutual Income Fund	4.81	5.29
Nat.

Un sondage rue Saint-Jacques

Que fera la Bourse en 1972?

Les résolutions se prennent, selon la tradition, dans le temps du Jour de l'An. Les promesses se font, selon la tradition aussi, dans le temps des élections. L'année qui vient en étant une d'élections, il y a de fortes possibilités que le citoyen soit soumis bientôt, de la part de ses représentants élus, à toute une série de déclarations prenant tantôt l'allure d'une promesse tantôt l'apparence d'une résolution, pour ne pas dire d'un objectif...

Pour empêcher la répétition d'un 100,000 fois célèbre malentendu, nous avons pensé faire appel à un certain nombre d'experts en matière de placement pour obtenir leur avis quand à l'évolution des choses dans le domaine, très restreint il est vrai, de la bourse. Ainsi, par exemple, si le président Nixon affirmait un bon matin qu'il "verrait" le Dow Jones à 3,000 à la fin de 1972, les personnes ayant pris connaissance des opinions qui suivent sauraient tout de suite s'il faut classer la nouvelle aux tiroirs des bonnes blagues, du réalisme, du rêve ou des lapsus.

Donc, que fera la bourse en 1972? Cette question, nous l'avons posé sans le préambule qui précède bien sûr, à une vingtaine de personnes travaillant, à titres divers (analyste, gestionnaire, représentant de courtiers), rue St-Jacques ou dans les environs. Nous avons demandé des opinions personnelles, de sorte que les prédictions et commentaires émis n'engagent en rien les maisons pour lesquelles ces personnes exercent leur compétence. La raison sociale mentionnée en regard de chaque nom ne sert qu'à mieux l'identifier.

André BINEAU,
Frandevcor Investments Ltd.

Les bourses canadiennes et américaines connaîtront une bonne année en 1972 reflétant le regain de confiance des investisseurs vis-à-vis de l'économie nord-américaine. Les ententes survenues récemment au sein du Groupe des Dix pour un règlement de la crise monétaire internationale font en sorte que l'on tournera maintenant son attention vers les progrès réalisés au niveau de la politique économique. On s'aperçoit qu'il y a véritablement eu reprise en 1971 tant aux Etats-Unis qu'au Canada. La poursuite de dépenses à la consommation élevées, de l'accroissement de la main d'oeuvre, du haut niveau d'activité dans le secteur de la construction, de la hausse des profits des compagnies, qui sera alimentée par des mesures monétaires et fiscales décidément expansionnistes, entraîneront un otpimisme qui se reflétera par une montée de 15% à 25% des indices boursiers. Nous verrons le Dow-Jones franchir le cap du 1,000 et s'approcher du 1,100 alors que l'indice des industriels de Toronto touchera 215-225.

Au Canada, les secteurs des banques et des pétroles entraîneront le marché en début d'année, le premier à la publication de profits nettement en avance sur l'an dernier, le second à l'arrivée des résultats des programmes de forage en cours dans les régions frontalières, notamment dans le delta du McKenzie et dans les îles de l'Arctique. Les secteurs manufacturiers et des métaux de base prendront la relève au fur et à mesure que s'accélérera l'expansion de l'économie nord-américaine. La stabilisation des taux d'intérêts, et leur possible remontée (légère), pourraient influencer négativement la performance des titres de services publics alors que les titres de consommation (ventes au détail) se vendent déjà à des multiples prix / bénéfices trop élevés. Le secteur des boissons et liqueurs fera aussi bien que la moyenne du marché.

Claude BLANCHARD
Greenshields Inc.

Les bourses nord-américaines sont actuellement dans une phase de recouvrement en raison de l'amélioration des perspectives d'une expansion soutenue de l'économie ainsi que de la disparition graduelle de nombreuses incertitudes qui sapaient la confiance des investisseurs depuis septembre dernier. Plus particulièrement, les récents accords sur le réalignement des parités et autres problèmes affectant le mécanisme monétaire international durant la dernière décennie représentant un pas important vers un retour à l'ordre et à la stabilité du système. La mise en place du programme de restrictions des salaires et des prix aux Etats-Unis est appliquée avec discernement malgré les craintes exprimées au début.

L'expansion des affaires au Canada progresse à un rythme impressionnant et cela est reflété dans l'augmentation des bénéfices des sociétés depuis le quatrième trimestre de 1970. En 1972, les bénéfices dépasseront probablement de 15% le total de ceux de 1971. Par conséquent, une augmentation des cours des valeurs est en vue. Les industries domestiques traditionnelles – qui bénéficient des régimes fiscal et monétaire stimulants et du mouvement à la hausse des dépenses des consommateurs, du gouvernement et de la construction – de même que les secteurs cycliques (par exemple, les métaux, l'acier, l'équipement lourd et le transport), devraient être les premiers à tirer profit d'une hausse des cours.

Germain BOURGEOIS,
Burns Bros. and Denton Limited

Les changements de la masse monétaire ont toujours affecté les marchés financiers et l'économie. Depuis un an et demi, les Etats-Unis ont connu la plus grande expansion monétaire de l'après-guerre.

De plus, environ trente milliards de fonds privés avaient quitté les Etats-Unis pendant la dernière crise. Une bonne partie de cette liquidité devrait retourner au pays, créant ainsi une forte demande pour les actions et obligations.

Donc, en 1972 les marchés réagiront très favorablement et nous prévoyons que l'indice Dow Jones atteindra le niveau historique de 1050-1100. Les marchés canadiens suivront tout naturellement.

Le réalignement des monnaies favorisent surtout les compagnies qui vendent en livres sterling, du cuivre, du plomb et du zinc. Si nous supposons des prix constants sur le marché de Londres et si le dollar canadien reste au pair avec celui des Etats-Unis, le revenu brut de ces compagnies minières serait augmenté d'environ 8.6%.

De plus, le retrait de la surtaxe américaine de 10% favorisera les exportations de métaux vers les Etats-Unis et le Japon.

André MARSAN
Lévesque, Beaubien, Inc.

La bourse, telle que mesurée par l'indice des industriels de la Bourse de Toronto, devrait fluctuer entre 180 et 220. Nous croyons que le marché sera plutôt fort au cours des prochains mois.

A mesure que les profits des sociétés enregistreront des taux de croissance de l'ordre de 10% à 20% au cours des 3 premiers trimestres de 1972 et à mesure que la confiance des investisseurs sera confirmée, les cours des actions devraient monter au Canada comme aux Etats-Unis.

Les secteurs où les taux de croissance sont les plus assurés sont les services publics, les banques, l'industrie du pétrole et du gaz naturel ainsi que le secteur de la consommation. Les secteurs des mines et des pâtes et papiers, n'ont pas fini de régler leurs graves problèmes mais offrent, par la même occasion, un potentiel de croissance plus important.

Jules A. HUOT
Greenshieds

Le réalignement monétaire conclu il y a une douzaine de jours élimine bien des incertitudes qui planaient sur les marchés boursiers. Même si les questions fondamentales de la réforme du système monétaire international et de la nature d'accords commerciaux particuliers n'ont pas été résolus, les accords de Washington ont réglé des problèmes immédiats d'une façon très favorable pour le Canada. Les forces économiques normales et une politique monétaire visant l'abaissement des taux d'intérêt devraient éventuellement exercer des pressions à la baisse sur le cours du dollar canadien. Les secteurs industriels les plus avantagés par ces mesures sont le bois d'oeuvre, les papiers fins, l'aluminium, le plomb, le zinc, les boissons alcooliques et les textiles. Les secteurs déjà à l'abri de la surtaxe américaine à l'importation de 10% est liés à la conjoncture des Etats-Unis, tels les hydrocarbures, le nickel, l'amiante et le cuivre, devraient aussi se comporter très bien; tous ces secteurs, qui sont cycliques, devraient prendre la relève de la bonne performance boursière affichée jusqu'à maintenant par les valeurs représentant le commerce de détail, la construction, la finance et les services publics.

En ce qui concerne les indices boursiers, pour ce que des prévisions à cette époque peuvent avoir de significatif, l'indice industriel de la Bourse de Toronto devrait toucher au moins 200 au cours de 1972 et le Dow-Jones 1,000.

Nos meilleurs souhaits à nos clients et amis

Richardson Securities of Canada

620 ouest, Saint-Jacques – Montréal
Tél.: 849-4751

Administration: WINNIPEG

COLOMBIE BRITANNIQUE: Vancouver, Victoria, Prince George; **ALBERTA:** Calgary, Edmonton, Lethbridge, Medicine Hat; **SASKATCHEWAN:** Regina, Saskatoon, Moose Jaw, Swift Current; **MANITOBA:** Winnipeg, Brandon; **ONTARIO:** Toronto, Ottawa, Hamilton, London, Windsor, Chatham, Galt, Kitchener, Kingston, Simcoe, Kenora; **QUÉBEC:** Montreal, Québec; **NOUVEAU-BRUNSWICK:** Saint-Jean, Fredericton, Moncton; **NOUVELLE-ÉCOSSE:** Dartmouth, Halifax; **ÎLE du PRINCE ÉDOUARD:** Charlettetown, Summerside; **ROYAUME-UNI:** Londres.

Nos Meilleurs Voeux

MAJOR & MARTIN, INC.

EXPERTS-CONSEILS

dans les programmes gouvernementaux d'aide à l'industrie et le financement industriel

1440 ouest, rue Ste-Catherine, suit 509
Montréal 107, (Québec), Canada
Téléphone: (514) 866-3088

Puisse la nouvelle année vous être favorable

A. BAUMANN ET ASSOCIÉS

ECONOMISTES - INGÉNIEURS CONSEILS

- RELATIONS INDUSTRIELLES
- ETUDES TECHNICO-ÉCONOMIQUES
- EVALUATION - CLASSIFICATION
- COORDINATION DE PROJETS

Montreal 1015 St. Alexandre (128) 861-6701

Nos meilleurs voeux

P.S. ROSS & ASSOCIÉS

CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

MONTRÉAL • QUEBEC • OTTAWA • TORONTO • WINNIPEG
CALGARY • VANCOUVER • HALIFAX • LONDRES

REPRÉSENTÉS DANS LA PLUPART DES VILLES IMPORTANTES, À L'ÉCHELLE MONDIALE

JOIGNEZ-VOUS A LA **COLLECTIVITÉ**

FONDS COLLECTIF "A"

pour celui qui recherche l'accroissement de son capital en même temps qu'un certain revenu. Le portefeuille comprend surtout des valeurs canadiennes de choix.

FONDS COLLECTIF "B"

revenu et sécurité, buts premiers de ce fonds, dictent un portefeuille d'obligations comprenant tout de même une légère proportion d'actions.

FONDS COLLECTIF "C"

celui qui désire l'accroissement de son capital trouvera d'excellentes possibilités dans ce portefeuille orienté vers les valeurs américaines.

FONDS "SPEC"

comme son nom l'indique, ce fonds est spéculatif, ce qui comporte des risques; il est spécial car son portefeuille recherche des situations exceptionnelles. Très sensible aux variations de la bourse, son comportement est spectaculaire.

LES PLACEMENTS COLLECTIFS INC.

Une institution du Mouvement des Caisses Populaires Desjardins

PHOTO M L S

SERVICE D'INSCRIPTIONS MULTIPLES

C'EST LA PLACE-DU-MARCHÉ DE L'IMMEUBLE

L'endroit où les acheteurs et les vendeurs de résidences de placements commerciaux et industriels se rencontrent

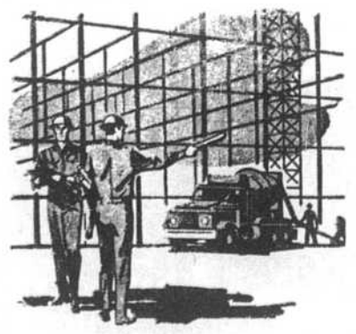

Les jeunes familles avisées réalisent bien l'importance d'acheter la maison qui leur convient, à l'endroit propice et au prix adéquat C'est pourquoi, ils achètent par l'intermédiaire d'un courtier en immeuble.

Les hommes d'affaires n'ignorent guère que l'achat ou la location de la propriété qui leur convient peut être le facteur déterminant du succès de leurs affaires. Ils ont donc recours à un courtier en immeuble.

Dans les deux cas, transiger par l'intermédiaire d'un courtier en immeuble peut vous permettre de sauver un temps précieux, bien des efforts et, même, de l'argent... Les conseils d'un courtier en immeuble, son expérience et sa dépendance — joints à PHOTO M.L.S. — constituent les éléments d'une transaction immobilière profitable.

Avant d'acheter, vendre ou louer, consultez un agent d'immeuble un membre de la

CHAMBRE D'IMMEUBLE DE MONTRÉAL

Un sondage rue Saint-Jacques

Que fera la Bourse en 1972?

J.-Paul E. GAUTHIER

La Fédération de Québec des Caisses Populaires Desjardins

Les marchés boursiers canadiens connaîtront vraisemblablement une période de hausse sensible au cours de 1972. Une proportion importante de la hausse anticipée pourrait cependant être concentrée au tout début de l'année.

L'élimination, le 20 décembre, de la surtaxe américaine de 10 pour cent sur les importations ainsi que la stabilité relative du dollar canadien, alors que le yen et la plupart des monnaies européennes ont été réévaluées de façon substantielle, vont permettre à l'économie canadienne de poursuivre de façon accélérée la reprise amorcée l'an dernier. L'économie canadienne bénéficiera également des effets de la réduction des impôts annoncée en 1971 ainsi que d'une politique monétaire qui est expansionniste depuis plus d'un an et demi. Enfin, la reprise de l'économie américaine est amorcée; celle-ci aura une influence positive tant sur le volume de nos exportations que sur la performance de nos bourses.

Comme les perspectives économiques sont excellentes et qu'une bonne part de l'incertitude sur le plan international est dissipée, on peut prévoir de façon générale que les profits des entreprises canadiennes augmenteront à un rythme de 12 à 14 pour cent au cours de la prochaine année. Les analystes vont déceler rapidement les secteurs les plus prometteurs et les investisseurs engageront probablement leurs fonds très tôt en 1972. Si l'on fait l'hypothèse que la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain demeurera sensiblement la même, on peut prévoir une hausse des cours au tout début de l'année, principalement dans l'industrie primaire. Par la suite, la progression se fera de façon irrégulière et dépendra des anticipations quant à l'ampleur de la croissance de l'économie; plus tard dans l'année, les secteurs de biens de capitaux pourraient enregistrer des gains appréciables si l'économie s'approche du point de pleine utilisation de ses ressources.

Marielle BOURGEOIS,

La Banque Provinciale du Canada

La bourse sera à la hausse en 1972, aux Etats-Unis tout comme au Canada, avec comme toujours certains réajustements temporaires.

En 1971, au Canada, stimulée par d'importantes mesures dans le domaine fiscal et monétaire (augmentation de la masse monétaire de 14.2% en 1971, comparativement à 10.9% en 1970), la situation économique s'est améliorée sensiblement. Des progrès intéressants ont été enregistrés dans la production industrielle, les conditions du crédit, la consommation, le ralentissement de l'augmentation du taux d'inflation, et les bénéfices des sociétés, pour ne mentionner que quelques indices importants. Les facteurs fondamentaux ont donc été généralement positifs et la bourse a été à la hausse jusqu'en avril. Toutefois, l'incertitude causée par la crise monétaire internationale et la politique économique des Etats-Unis a créé un climat psychologique négatif qui a résulté en réajustements à la baisse du marché boursier en général d'avril à novembre.

La psychologie du marché a récemment sensiblement changé, la tendance des cours est à la hausse depuis l'annonce du grand progrès obtenu dans le domaine monétaire international.

En 1972, on prévoit que la situation économique continuera de s'améliorer et les secteurs cycliques devraient afficher un gain intéressant des bénéfices. Les cours des compagnies dans les secteurs des aciers, des produits chimiques, des métaux de base, et de certaines compagnies de pâte et papier ont déjà commencé à monter en réponse au nouveau climat psychologique plus positif ainsi qu'en anticipation de bénéfices améliorés.

Carl H. OTTO,

Gestion de placements Montréal Inc.

Nous prévoyons pour 1972 une économie croissante, sans excès d'inflation. Le taux de croissance de l'économie américaine devrait être plus marquant durant la première moitié de cette période, cependant qu'au Canada, l'accélération se fera sentir dans la seconde partie. Le volume de production devrait augmenter considérablement tandis que le coût de la main-d'oeuvre devrait se stabiliser. La liquidité des entreprises continuera de se raffermir avec l'apport accru des flux monétaires, cependant que les investissements en usines et équipements ne seront pas un facteur appréciable.

Les bénéfices des sociétés, la clef du comportement des marchés boursiers, devraient s'accroître de 15% au-delà de nos prévisions pour 1971. Plus spécifiquement, dans le secteur des services, les entreprises ayant un taux de croissance des bénéfices à long terme au-dessus de la moyenne, tels que les commerces et les compagnies du groupe des communications, devraient continuer de bien se comporter sur le marché. Les groupes cycliques, comme les métaux et, vers la fin de l'année, les pâtes et papiers, devraient connaître une croissance supérieure à l'indice industriel de la Bourse de Montréal, vu l'anticipation d'un meilleur équilibre de l'offre et de la demande pour ces produits.

Maurice JODOIN

Bolton, Tremblay et Compagnie

Par suite de la récente solution au problème monétaire international, la possibilité d'une reprise de l'activité économique augure bien pour le marché des actions. La baisse des taux d'intérêts en 1971, ajoutée à l'augmentation projetée des profits net des sociétés, nous incitent à croire que les titres à revenu variable pourront constituer un type de placement avantageux en 1972.

Certains secteurs du marchés se comporteront beaucoup mieux que d'autres. A ce stade-ci, il appert que le secteur de la construction et les autres secteurs de l'industrie sujets aux changements cycliques, de même que le secteur financier, pourront produire une rentabilité supérieure. Dépendant des découvertes de pétrole et de gaz, particulièrement dans les régions frontières, ce secteur pourra également être avantageux.

Après une période de consolidation au début de 1972, nous ne serions pas surpris que les taux d'intérêt qui ont baissé sensiblement en 1971 recommencent à monter au cours de la deuxième moitié.

Claude LANGEVIN

La Caisse de dépôt et placement du Québec

Pour l'exercice 1972, nous envisageons sur le plan économique en Amérique du Nord une continuation de la reprise déjà bien amorcée au cours de 1971.

En prenant en considération la vigueur anticipée de l'économie américaine, l'élimination du fardeau psychologique sur les investisseurs qu'avait entraîné la crise monétaire internationale, la mise en vigueur sur le plan intérieur de la phase II du plan Nixon, la venue possible de fonds européens dont on avait noté l'absence au cours des deux dernières années sur le marché américain, nous entrevoyons une hausse de l'ordre de 15% de l'indice Dow-Jones, qui lui permettait d'atteindre au cours des mois à venir le niveau de 1965. Au Canada, nous considérons que l'allure accélérée de l'économie, l'élimination de la surtaxe américaine, et l'anticipation de la retombée des bienfaits de l'économie américaine sur certains secteurs canadiens ne peuvent qu'améliorer les différentes bourses canadiennes. Toutefois, l'incertitude des investisseurs canadiens concernant la position de notre dollar du moins à court terme, les conséquences que pourraient entraîner la renégociation de l'entente canado-américaine sur l'automobile, le projet de loi du ministre Basford, la politique nationaliste du gouvernement canadien touchant les investissements étrangers, pourront freiner dans une certaine mesure sur le comportement haussier des marchés boursiers canadiens malgré les éléments favorables mentionnés auparavant.

Les secteurs à surveiller au cours de l'année 1972 sont: le secteur Banques - Compagnie de Fiducie, qui devrait profiter de la très forte demande de prêts bancaires et du crédit à la consommation; le secteur de la construction, particulièrement les cimenteries devant bébéficier de la reprise économique; les secteurs des automobiles et des biens semi-durables, qui devraient connaître une accélération marquée; le secteur des papiers, particulièrement les sociétés productrices de papier journal qui devraient bénéficier des nouvelles hausses de prix et de l'augmentation de la demandu du côté américain.

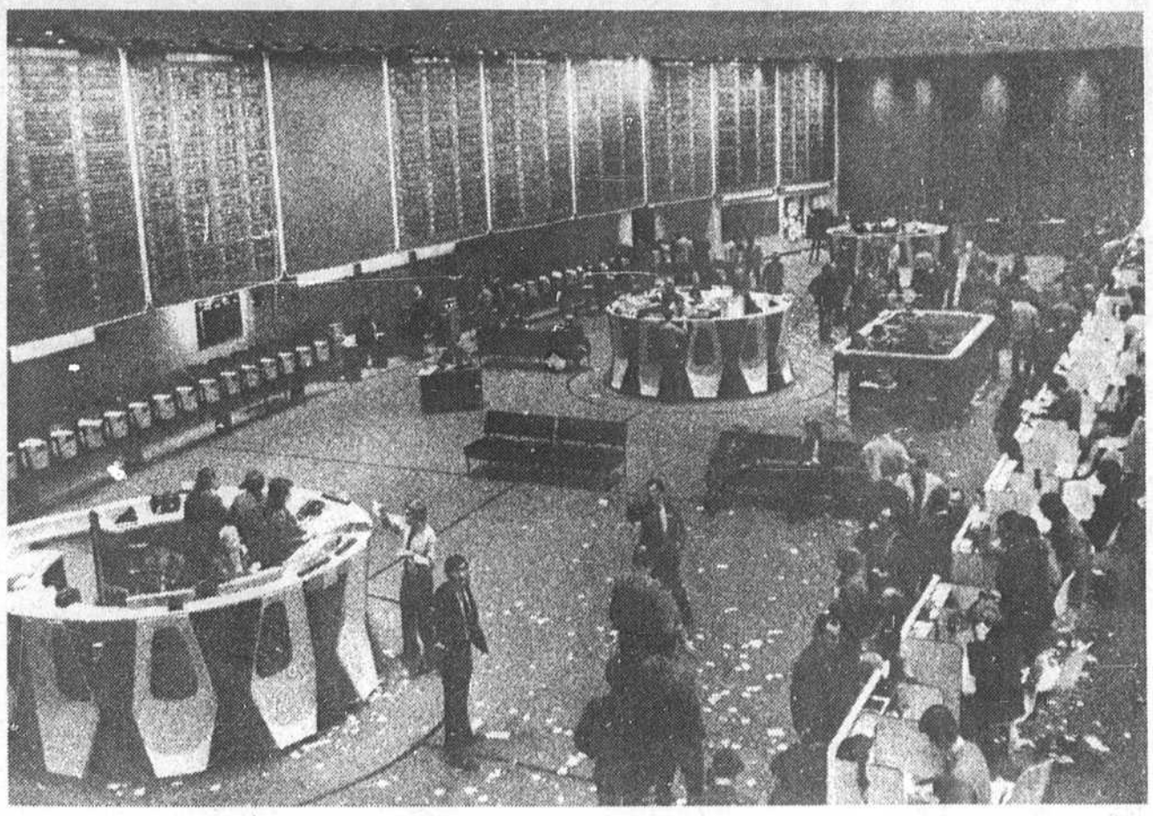

(Photo Le Devoir par Claude Léger)

IAC se met en six

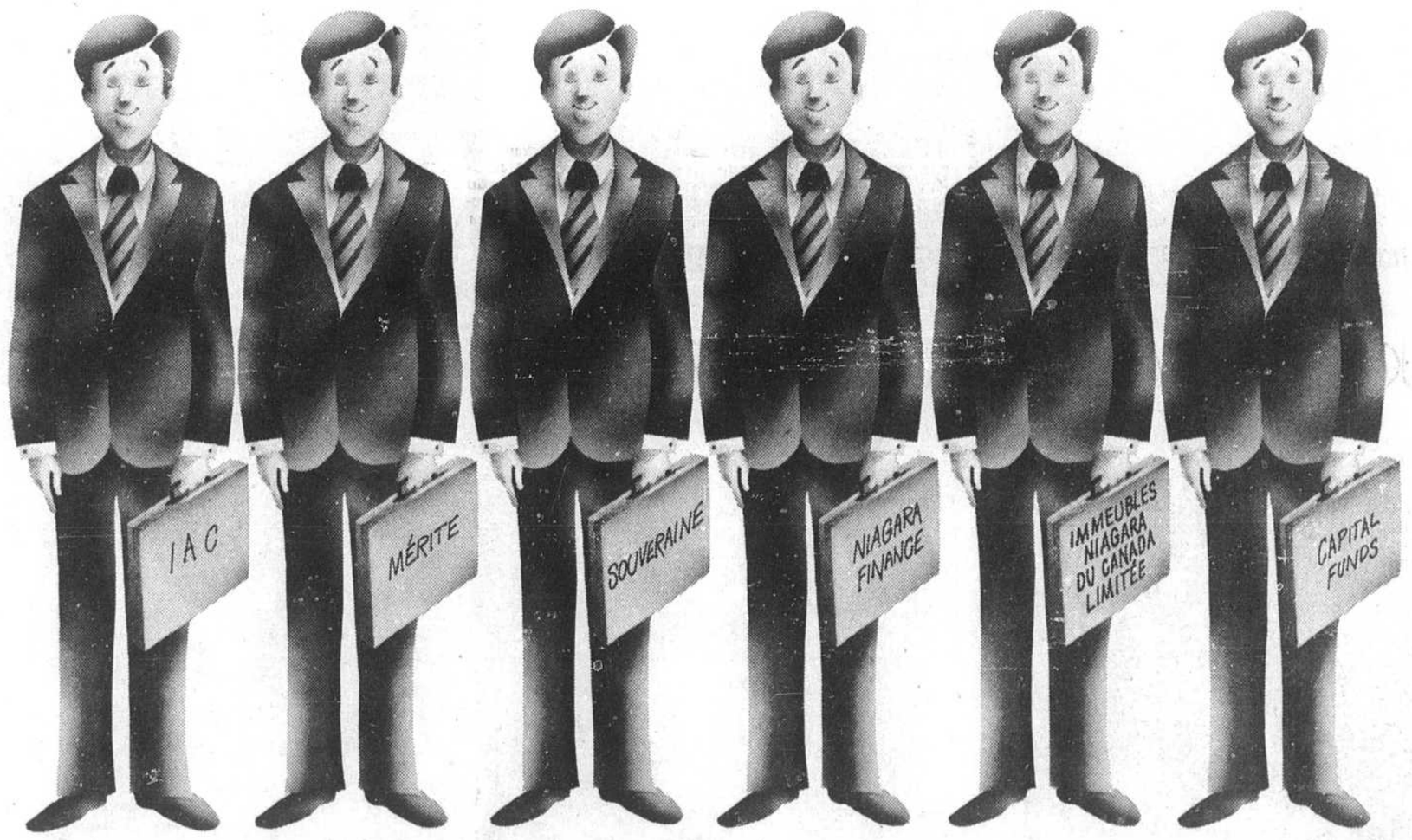

pour vous rendre service

IAC, la plus grande entreprise de financement du genre au pays, s'est mise en six pour mieux vous servir.

A proprement parler, IAC ne prête pas d'argent directement. IAC ne fait que financer des achats. C'est pourquoi IAC s'est diversifiée, au gré des années, pour offrir des services plus complets à ses clients.

Les services de *Mérite*, la compagnie qui assure votre voiture et votre maison; de la *Souveraine*, la compagnie d'assurance-vie qui veille sur vos vieux jours; de *Niagara Finance*, la compagnie qui vous prête de l'argent en tant qu'individu; de la compagnie *Immeubles Niagara du Canada Limitée* qui vous consent des prêts hypothécaires sur votre résidence; ou encore de *Capital Funds*, la compagnie qui offre aux différentes industries des prêts de capital et des facilités de location.

Maintenant, chaque fois que vous aurez besoin de services financiers sérieux, sachez qu'IAC est là.

En six. Pour vous rendre service.

IAC

Nos clients ont un bon nom.

IAC · Mérite · Souveraine · Niagara Finance
Immeubles Niagara du Canada Limitée · Capital Funds

Nos meilleurs voeux

Un Service complet en français

Vous êtes cordialement invités à vous prévaloir des nombreux avantages qu'offre le Service français de Doherty Roadhouse & McCuaig. Ce service vous fournira en français des bulletins mensuels (placements), des études sommaires sur la plupart de grandes societés industrielles canadiennes, de la correspondance et autres renseignements.

À toutes nos succursales, notre personnel français est à votre disposition.

Doherty Roadhouse & McCuaig

Membres des principales bourses canadiennes et de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

Place Victoria, suite 400 - 878-2392
1420, rue Peel - 849-9311

Montréal, Que.

La querelle du syndicat financier: en verra-t-on le règlement en 1972?

par Denis Giroux

Peut-être pour la dernière fois la querelle du syndicat financier a été relancée au cours de 1971.

Entendons par là que cette année encore des journalistes, qui se faisaient les porte-paroles de critiques qu'ils ont perçues dans les milieux intéressés, ont de nouveau soulevé des questions quant à la justesse du mode de rémunération et à l'efficacité du fonctionnement du syndicat financier s'occupant d'acheter pour lui-même puis de vendre au public des titres émis par le gouvernement québécois et certains autres corps publics, dont l'Hydro-Québec en particulier.

En fait, c'est précisément une émission de $75 millions de ce dernier organisme, sur le marché canadien, en juin 1971, qui a amené la relance de la querelle.

Offerte à des conditions intéressantes, en tout cas plus que celles d'une émission du même type et simultanée de l'Hydro-Ontario qui fut une réussite, cette émission s'est extrêmement mal vendue pour employer un euphémisme.

Une fois de plus, ce sont les institutions du Québec qui ont dû absorber la plus grande partie de l'émission.

Une fois de plus, la Caisse de dépôt et placement a dû suivre la voie normale et que d'aucuns qualifient d'anachronique et payer une commission aux syndicataires, elle qui est un organisme gouvernemental, pour acheter des titres d'un autre organisme gouvernemental (mais il arrive "pire": que la Caisse paie pour acheter des obligations du gouvernement québécois dont elle est issue).

Une fois de plus encore, certains ont fait remarquer que les membres influents du syndicat financier étaient peut-être payés pour un travail qu'ils ne faisaient pas et qu'ils constituaient ainsi un pouvoir qui, plus que tout autre chose, était nuisible aux intérêts québécois.

C'est essentiellement autour de ces trois points que tourne "l'affaire des syndicats financiers", affaire qui traîne depuis des années sans avoir été réglée.

Justifications

Aux reproches de ceux qui disent qu'il ne sert à rien d'avoir un syndicat national et de subir et même de payer le pouvoir des maisons de courtage torontoises qui l'animent sans y faire un travail de vente suffisant, les maisons visées répliquent qu'elles sont là en tant que garanties financières, au cas où cela irait mal. Car alors il faut des firmes avec une forte capitalisation pour absorber les pertes, or seules les grandes maisons torontoises auraient cette solidité. Aux reproches que nous venons de mentionner, elles répondent encore qu'elles ne font pas d'argent avec les émissions québécoises et que leur rôle dans le syndicat financier est moindre que celui que l'on veut leur prêter.

On a déjà avancé et l'on attend toujours les démentis officiels à ce sujet, que depuis cinq ans, quelques membres importants du syndicat avaient empoché environ 70% des commissions en faisant un travail de vente très inférieur en valeur à ce pourcentage. Il avait aussi été établi que 80% au moins des émissions étaient vendues au Québec lors de la distribution primaire. Ce pourcentage serait de fait beaucoup plus élevé si l'on y ajoutait les ventes et transactions sur le marché secondaire.

Or la très grande majorité de ces titres écoulés au Québec sont vendus par des maisons québécoises dont le rôle et la quote-part des commissions sont jugés en coulisse ou ouvertement, très insuffisants par rapport au travail de vente effectué.

Le ministre Garneau avait déjà promis que les participations dans le syndicat financier seraient réajustées de façon à tenir compte de la part vendue par chaque membre du syndicat financier. C'est d'ailleurs ce que fait sensiblement la Banque du Canada.

Du chemin a déjà été fait dans ce sens.

Présentement, des négociations sont en cours pour renouveler l'entente entre le gouvernement et le syndicat financier. Ces négociations sont évidemment secrètes, mais il ne faudrait pas être surpris si le gouvernement diminuait davantage la part des grands courtiers (torontois pour la plupart) ou de certaines banques (pas toutes torontoises, cependant) pour augmenter les allocations aux maisons francophones.

Et à ceux qui répondraient alors que le marché des capitaux du Québec ne peut assurer seul tout le financement public québécois au Canada,

les obligations

GOUVERNEMENT DU CANADA

4¼ Sept. 1	1972	99½	100¼
5 Oct. 1	1973	100½	101¼
5 Avril 1	1974	100½	101½
3¼ Juin 1	1974-76	91¾	92¾
6½ Avril 1	1975	103¼	104¼
5¾ Juin 1	1976	102¼	103¼
7 Sept. 1	1977	106¾	107¾
3¾ Janv. 15	1978	90	91
6½ Juin 1	1979	102¾	103¾
3¼ Oct. 1	1979	83¾	85¾
6¼ Avril 1	1980	101¾	102¾
4½ Sept. 1	1983	86½	87½
6¾ Fév. 15	1989	100¾	101¾
6½ Oct. 1	1995	98¼	99¼
3¾ Mars 15	1998	60¾	62¾
Perpetuel	1996	42½	44½
CN 4 Fév. 1	1981	83¾	85¼
CN 5¾ Janv. 1	1985	91¾	93¾
CN 5 Oct. 1	1987	83¾	85¾

PROVINCIALES

Alb 6¾ Mars 1	1989-91	92	94
Man. Hyd. 8½ Sept. 15	1991	104½	106½
N.B. 7¾ Mars 7	1994-96	97½	99½
Nfld 9¾ Nov. 15	1990	107½	109½
N.S. 7¼ Mars 1	1989-91	95	97
Ont. Hyd. 8¾ Juil. 1	1996	105½	107½
P.E.I. 9¼ Nov. 1	1990	107½	110½
Que. Hyd. 8¾ Juil. 29	1996	105	107

INDUSTRIELLES

Abitibi 7¼	1987	90	91
Alb. Gas 7½	1990	129½	131½
Bk. N.S. Oct. 15	1987	92½	94½
GMAC 8¼	1974	100½	101½
GMAC 7 Sept. 30	1986	89½	90½
Gulf Oil 8½ Déc. 1	1989	104¾	105¾
Impl. Oil 8½ Août 15	1986f	104¾	105¾
Noranda 9¼ Oct. 15	1990	107	108
Royal Bk. 7 Avril 15	1991	99½	100¼
Roymor 7½ Nov. 1	1973	99½	100½
Roymor 7¾ Nov. 1	1978	99½	100½
Simpsons 9½ Déc. 15	1989	106½	108½

MUNICIPALES

C. Mtl. 9½ Déc. 7	1990-95	107½	110½
Mét. Tor 8¾ Oct. 1	1990	106½	111½

CONVERTIBLES

TC Pipe Line 5	1989	90	92
TC Pipe 9¾ Juin 20	1990	107	109
Westcoast 5½ Avril 1	1988	90	92
Weston Géo. 6¾	1987	89	91

SERVICES PUBLICS

Alta. Gas 9¼	1990	106	108
Bell Tél. 9¾ Aout 15	1990	108	110
Man. T &T 9¼ Janv. 1	1990	104	106
N&C 9¾ Janv. 15	1991	106	107

SCOTT PAPER LIMITED

M. BERNARD A. GOULET — M. JOHN F. PHILIP — M. JOHN POSSA

La compagnie Scott Paper Limited a le plaisir d'annoncer les nominations suivantes, qui prendront effet le 1er janvier 1972.

M. Bernard A. Goulet, actuellement vice-président adjoint et directeur général de la division de fabrication de l'est à Crabtree, Québec, a été nommé directeur-gérant de Scott Continental S.A., une filiale dont l'administration centrale est située à Duffel, en Belgique. M. Goulet aura la responsabilité de deux usines de fabrication en Belgique, en plus de s'occuper du marketing en France, en Belgique, en Hollande et en Allemagne de l'Ouest. Depuis qu'il s'est joint à la compagnie comme vendeur en 1957, M. Goulet s'est vu confier des responsabilités de plus en plus grandes dans le domaine des ventes, des relations industrielles et de la gestion de fabrication. Il habitera à Bruxelles.

M. John F. Philip, qui est actuellement directeur général adjoint de la division de fabrication de l'est, a été nommé directeur général et sera responsable de l'exploitation de la division de fabrication de l'est de la Compagnie Scott. Depuis qu'il a obtenu un diplôme en Génie mécanique à l Université McGill en 1957, M. Philip a acquis une expérience valable dans l'industrie du papier avant de se joindre à la Compagnie Scott en 1969, en tant que directeur de la production. M. Philip est natif de Sherbrooke, Québec.

M. John Possa a été nommé directeur de la production de la division de fabrication de l'est à Crabtree. Né à Montréal, M. Possa s est joint à la Scott Paper en 1958 à Crabtree. Depuis 1969, il était directeur de l'exploitation à la section de fabrication de l'ouest à New Westminster, en Colombie-britannique.

TORONTO

Suite de la page 13

Secur Cap	1000	375	375	375	
Select P	300	305	305	305	+45
Shaw Pipe	250	$8¾	8¾	8¾	+ ¼
Shell Inv p	2275	$37⅜	37	37¼	+ ¼
Shell Inv w	1475	$17	16¾	16¾	+ ¼
Shell Can	4547	$37	36⅝	36¾	
Silverwd A	695	$15	14¾	14¾	— ¾
Silverwd B	234	$15¼	14¾	15¼	+ ½
Simpsons	3257	$22½	22¼	22¼	— ¼
Simpson S	324	$28¼	28¼	28¼	
Sklar M	1900	230	225	230	
Sklar W	500	90	90	90	
Skyline H	1300	$9⅜	9¼	9¼	— ¼
Slater Sti	2200	$10⅜	10⅛	10⅛	— ⅛
Slater 6 pr	100	$15	15	15	+ ⅛
Slat W Can	214	$13½	13½	13½	
Slate Walk	4014	$8¼	8¼	8¼	— ⅛
Somville p	z5	$39⅜	39⅜	39⅜	
Southam	100	$73½	73½	73½	— ⅜
St Brodcst	1350	$13½	13⅜	13⅜	
St Paving	100	$10⅞	10⅞	10⅞	— ⅛
St Can	10921	$26⅞	26⅜	26⅜	— ⅜
Steinbg A	712	$23	22½	22½	— ⅛
Steintron	400	315	315	315	—10
Stuart Hse	200	400	390	400	+50
Tancord p	300	250	250	250	
Teledyne	z50	465	465	465	
Texaco	900	$34¼	34	34	+ ¼
Texas Gu S	250	$15	14¾	14¾	+ ¼
Thoms N T	400	210	210	210	
Thom Box	200	$5½	5	5½	+75
Thom Nes	1674	$29	28⅞	28⅞	
Thom N pr	50	$51⅛	51⅛	51⅛	
Tone Craft	400	15	15	15	+2½
Toromont	3800	135	125	125	— 5
Tor Dm Bk	4955	$29⅞	29½	29½	— ½
Tor Star B	6385	$39	38	38	— ½
Traders A	2275	$15½	15⅛	15⅛	— ⅜
Traders 5 p	25	$25	25	25	
Trader B p	300	$26½	26½	26½	— ½
Trader 65 w	600	180	180	180	+ 5
Trader 66 w	770	455	450	450	— 5
Trader 69 w	800	500	495	500	
Transair	200	310	310	310	—10
Trnsair w	7500	90	90	90	— 2
Tr Can PL	5898	$36¼	36	36	— ⅛
Tr Can Pl p	102	$42¼	42	42¼	
Tr Can P w	1100	$10¾	10½	10½	— ⅛
Trans Mt	6485	$20⅜	20⅛	20¼	+ ⅛
Trans PPL	z10	$12¼	12⅛	12¼	
Trimac	2120	$7⅛	6¾	6⅞	
Trizec Crp	705	$17½	17¼	17½	+ ¼
Trizec w	3050	48	46	47	— 2
Tru-Wall	500	300	295	300	+10
UNAS Inv	1900	$17¼	17⅛	17⅛	+ ⅛
Un Carbid	175	$13¼	13¼	13¼	— ⅛
Un Gas	4476	$15¼	14¾	14¾	— ¼
UGas A pr	200	$44	44	44	+ 1
Union Oil	100	$43	43	43	— ½
U Corp B	215	$15	15	15	— ½
Un Fn Mgt	z75	$8½	8½	8½	
UWbn 6¼p	z5	$37½	37½	37½	
U Sections	400	$6⅜	6¼	6¼	— ⅛
Van Der	1700	$6⅞	6⅝	6⅞	+ ⅛
Van Ness	2300	77	76	77	+ 2
Versafd	250	$7⅜	7⅛	7⅛	— ⅜
Venpower	5400	135	130	130	+ 5
Versatil A	300	285	270	285	+10
Vic G Tir	118	$34½	34	34½	— ½
Villcentre	3015	$10½	9¾	10½	+ ¾
Vulcan Ind	1700	$9¾	9½	9¾	+ ¼
Walax	200	$13⅜	13½	13⅜	— ⅛
Wainoco O	110	$6	6	6	+ ⅛
Walk GW	5040	$42¼	41⅜	41⅜	— ⅞
Weldwod	710	$13¾	13½	13¾	+ ⅜
Wstburne	400	$10¾	10⅜	10¾	
Wbur A p	110	$35¾	35½	35½	
Wburn wt	100	650	650	650	—20
Wcoast Pt	1700	$10⅛	9¾	10⅛	+ ⅜
W Pet A p	485	$31	30½	30¾	
Westc'st	1792	$25⅜	25½	25⅜	+ ¼
Wcoas r	53108	14	12	12	
Westeel	1800	$15¼	14¾	15⅛	+ ⅜
W Brdcast	250	$12	11¾	11¾	— ¼
W Bcas A p	450	$36	35½	35½	— ½
W Cdn Seed	1600	450	440	440	— 5
W Realty	700	$7	6¾	7	
Weston	625	$18⅛	18	18⅛	+ ⅛
White Pas	500	$10	9⅞	10	
White p a	200	$22½	22½	22½	+ ½
Wiley Oil	1200	$7⅛	6⅞	7⅛	+ ⅛
Winco S	100	435	435	435	+ 5
Wood Alex	100	240	240	240	+ 5
Woodwd A	1650	$25¼	25	25¼	+ ¼
Zellers	1100	$17¼	17	17	— ⅛
Zenith	535	245	240	240	

Mines

Accra	z125	5	5	5	
Acme Gas	8800	22½	22	22½	+ ½
Advocate	1000	175	175	175	
Agnico	1000	208	205	208	+ 3
Akaitcho	500	40	40	40	— 5
Allied Mng	1700	325	315	325	+10
Am Larder	3100	50	48	48	— 2
Ang U Dev	500	75	75	75	+ 5
Armore	1000	14	13½	14	+ ½
Asoc Porc	2397	35	35	35	
Atl C Cop	1369	49	49	49	+ 3
Aunor	700	230	225	225	— 9
Bankeno	2700	620	610	615	+ 5
Bary Expl	1000	112	112	112	+ 1
Betim	3310	$17¾	17½	17½	
Bl Hawk	9500	57	53	57	— 1
Bral Can F	300	175	175	175	+10
Brameda	4202	90	90	90	+ 4
Brenda M	650	450	440	450	
Broul Reef	500	21½	21½	21½	—1½
Brunswk	9750	305	290	300	
Bruns r	27010	17	12	16	+ 2
C Mines	12500	33	30	30	— 1
Camflo	3000	236	235	236	+ 6
Cam Chib	1200	500	490	495	+10
C Tung	5500	165	155	165	+15
C Jamieso	1400	125	125	125	
C Lencour	500	7	7	7	+ ½
C Malart	2520	30	30	30	+ 2
C Merrill	700	485	485	485	+ 5
Cdn Nisto	3000	7½	7½	7½	— 1
Captain	500	8½	8½	8½	— 1
Cassiar	1363	$20¼	19¼	20¼	+ ¾
Cent Pat	1500	175	170	170	+ 5
Chmly	20850	205	201	205	— 2
Chestrvile	1000	10	10	10	
Chimo	3100	115	111	111	— 4
Coch Will	900	20	20	20	
Columb M	8500	36	35	35	— 1
Comb Met	500	10	10	10	— 1
Con Fardy	866	76	76	76	+ 6
C Durham	5500	73	70	70	— 1
C Marben	4600	170	160	170	
C Mrsn	11420	155	146	150	+ 4
Con Negus	3400	7	7	7	+1½
C Rambler	3100	152	152	152	+ 2
Conwest	300	775	770	775	—15
Coprcorp	1000	14	14	14	— ½
Cop Fields	1033	125	122	122	— 8
Craigmt	3809	705	700	705	+ 5
Cstland	z313	6	6	6	
Denison	2420	$24¾	24⅛	24¾	+ ¾
Dicknsn	2800	83	83	83	— 2
Discovry	z120	57	57	57	
Dome	100	$54⅜	54⅜	54⅜	+ ⅛
D Explor	6000	143	137	137	
Donal	14000	8½	8	8	— ½
Dynasty	2735	585	570	575	
East Sull	z55	255	255	255	
F Mar	z40	59	59	59	
Fort Relnc	500	34	33	33	— 1
Frobex	34900	38	35	35	—1½
Gt Mas	11295	500	485	500	+15
Giant Yk	1425	705	700	700	— 5
Goldray	3100	69	66	69	+ 6
Goldrim	2500	12	12	12	
Grandroy	500	8	8	8	— ½
Granduc	700	435	435	435	+ 5
Green Pnt	4000	18½	18½	18½	
Headway	1000	7	7	7	
Highmont	500	215	210	215	—10
Hollinger	440	$37	36¾	37	+ ¼
Huds Bay	3324	$20½	20¼	20½	+ ¼
Int Bibis T	2000	8	8	8	
IHall	13400	22	21	22	+1½
Int Mogul	1564	805	790	805	+10
Iron Bay T	400	320	310	310	—10
Iso	2800	134	131	131	— 2
Joliet	1500	18½	18	18	— ½
Jonsmith	4000	6½	6	6	— ½
Jorex Ltd	1300	148	145	148	+ 3
Joutel	7900	55	52	52	— 2
Kam Kotia	3000	43	42	42	
Kerr Add	4176	760	720	720	—10
Kirk M	10000	6½	5	6	
KT Mining	3700	12½	12	12	— ½
Lab Min	320	$36	36	36	+ ½
Lacanex	z200	78	78	78	
L Dufault	3900	$12½	12	12⅜	+ ⅜
L Osu	z250	5	5	5	
L Shore	122	240	240	240	+ 9
La Luz	5190	210	185	185	—15
Langis	3000	6	6	6	+ ½
Liberian	950	$10¼	10	10	— ¼
LL Lac	1979	180	180	180	
Lost River	930	375	370	375	+ 5
Louvicrt	7000	10½	10½	10½	— ½
Lytton M	400	135	133	133	+ 7
Madeline	z27	241	241	241	
Madsen	3100	63	62	63	+ 3
Man Bar	z202	30	28	30	
Marchant	1500	60	60	60	
Martin	6000	7	5½	7	+ 1
Match	9322	6½	6½	6½	
Mattgmi	700	$27¼	27	27	— ¼
Mc Adam	1000	42½	42½	42½	+ ½
Mc Intyre	z65	$71⅜	71	71⅜	
Meta Uran	4000	12	12	12	+ 1
Midrim	z400	8½	8½	8½	
Moneta P	1000	53	53	53	— 7
Mt Wright	500	20	20	20	
Multi	10600	26	23	26	+ 3
Mymar M	z111	23	23	23	
NBU Mine	9400	310	286	300	+18
N Cal	12150	27	24	26	+ 4
Newconx	1300	525	495	525	+30
N Dimens	614	53	53	53	— 2
N Gvue	11500	5	5	5	— ½
N Kelore	500	5	5	5	
N Que Ragl	4775	800	755	760	—25
N Rim	11700	9½	9	9½	+ ½
Noble M	2800	117	114	115	+ 5
Nor Acme	2000	18	18	18	
Norbaska	z40	12	12	12	
Norlex e	1000	24½	24½	24½	+1½
N Canada	7040	55	54	55	+ 3
N Coldstm	2800	55	53	54	+ 3
Northgat	8017	475	465	465	— 5
N Rock	1560	223	215	223	
Obrien	1000	15	15	15	— 1
Opemska	4825	840	820	840	+25
Open End	1310	35	35	35	+ 4
Orchan	13325	370	360	370	+15
Osisko	500	28	28	28	+ 1
P Asbestos	900	125	125	125	
Pamour	300	185	185	185	+15
Patino N V	2891	$13½	13⅜	13⅜	+ ⅛
Pce Expl	6575	53	52	53	+ 1
Pick Crow	2000	21	20½	20½	—2½
Pine Point	740	$25	24⅞	24⅞	— ⅛
Placer	1285	$26⅜	26⅛	26⅛	+ ⅛
Prado Exp	1700	121	120	121	
Preston	3800	755	720	755	+55
Pure Silv	200	225	225	225	
Que Man	5200	11½	11½	11½	— ½
Que Sturg	3000	11	11	11	
Radiore	5500	24	24	24	— 1
Reeves	z250	70	70	70	
Rio Algom	z8	$14⅞	14⅞	14⅞	
Rio 580 pr	100	$76	76	76	+ ½
Roman	4500	600	575	590	—10
Ryanr	10000	14	14	14	— ½
Sherritt	6033	$14⅜	14¾	14⅜	+ ⅛
Sil Miller	5000	4	4	4	
Silvmq	1000	18	18	18	— ½
Stanrck	700	40	40	40	+ 4
Steep R	5750	230	225	230	+ 5
Sud Cont	4700	26	25	25	— 1
Sullivan	1598	270	264	270	+10
Sun Ex	29500	11	10	10½	— ½
Tara	7525	$13½	13⅜	13½	+ 1
Teck Cor A	1700	480	460	475	— 5
Teck Cor B	633	425	420	425	
Texore	z63	5	5	5	
Thom L	2500	21	21	21	+ 1
Tontine M	5774	64	60	64	— 1
Tormex M	900	160	155	160	
Tribag	1000	61	61	61	
Trin Chib	3000	14	14	14	+ 2
U Mining	1000	22	22	22	+ ½
U Asbesto	600	400	400	400	— 5
U Keno	1200	395	385	385	—10
U Siscoe	8000	196	178	187	—13
Upp Can	800	170	166	166	
West Mine	3300	254	248	254	+ 5
Westfield	1700	103	97	97	— 4
Wstfield w	1000	45	45	45	— 1
Whithorse	3080	175	172	175	+ 5
Wilco	z200	13	13	13	
Willroy	z116	83	67	83	
Windfall	4600	8½	8½	8½	— ½
Win Eld	1000	8	8	8	
Yk Bear	5000	420	415	420	+ 5
Yukon C	1300	125	124	125	+10
Zenmac	1050	6	6	6	+ ½
Zulapa	1000	12	12	12	

Pétroles et Gaz

Alt East G	800	545	535	540	+10
Alminex	1900	525	525	525	
A Quasar P	200	480	470	470	
Asamera	1000	$18⅜	17½	17½	— 1
Ashland C	1000	$11⅞	11¾	11¾	
Ashland pr	z50	$28	28	28	
BP OG	7960	620	605	615	+ 5
Bralor OG	1000	240	240	240	+15
Bralsa	100	325	325	325	
C Geother	2000	65	65	65	— 3
C Nor West	200	145	145	145	— 5
CS Pete	4805	610	595	605	+ 5
CS Pete w	1200	300	300	300	+ 9
C Bonanza	4550	123	120	123	— 7
C Dehi	1414	500	480	500	
CE Gas	11100	335	325	325	
C Homestd	4200	855	845	845	
C Homest p	100	$16⅜	16⅜	16⅜	+ ⅛
CLI Pete	2 00	72	70	72	+ 2
C Reserve	400	560	550	560	+10
Cdn Sup O	575	$44	44	44	— ¼
Charter Oil	2845	680	625	680	+50
Chieftan D	1600	835	830	835	+10
Clark Can	5100	390	375	380	
C East Cr	1300	190	175	175	+ 5
C West P	z57	120	120	120	
Decca	13426	235	225	235	+10
Dynam	11675	114	112	113	+ 1
Francana	200	460	455	455	
Gt COilsds	600	525	515	515	—10
Houston O	3475	194	189	190	+ 4
Houston w	1725	70	68	70	+ 3
Inter Tech	1100	78	75	75	— 5
Lochil	16900	163	155	156	— 4
Midcon	7000	59	58	59	+ 1
Mill C	18980	229	224	228	+ 4
Nat Pete	7900	245	238	242	+ 7
N Cont	6850	75	75	75	
N Davies	6800	6½	5	5	— ½
NC Oils	3900	535	520	520	— 5
NCO pr	125	$38	38	38	
Northld	1500	84	80	84	+ 4
Numac	9580	$12⅝	12⅜	12½	+ ⅛
Oakwood P	500	99	99	99	+ 4
Page Pet	1871	160	150	155	— 5
P Ocean	11069	$12⅛	12	12⅛	
PanCdn P	1182	$15	14¾	14¾	— ¼
Permo	27255	44	41	42	+ 1
Peruv	4000	31	29	29	— 1
Petrol	1000	129	125	129	— 1
Pinnacle P	2500	46	46	46	— ½
Place G	5245	108	102	102	— 3
Ponder	1000	71	71	71	+ 1
Peyto Oils	100	185	185	185	
Ranger	815	$13⅜	13½	13½	— ¼
Scurry Rn	1950	$15½	15	15	— ½
Siebens	2725	895	895	895	—10
Spooner	6000	108	103	107	+ 2
Sundale O	3100	265	260	260	+ 5
Total Pet	1650	615	585	585	—20
Total P A p	100	$13½	13½	13½	— ½
Tr Can Res	500	87	87	87	+ 7
U Canso	6100	410	405	410	+ 5
U Canso w	2200	61	60	61	+ 2
Ulster Pet	1833	145	143	143	— 4
Voyager P	700	495	475	495	
W Decalta	3533	655	645	645	—15
World Wde	1000	230	225	225	— 5

En 1972

Perspectives incertaines pour les aciéries

(PC) – L'industrie canadienne de l'acier a connu une année instable, en 1971, et les perspectives pour 1972 sont mitigées.

Plusieurs symptômes encourageants se font sentir pour l'avenir, mais les représentants de cette industrie sont prudents dans leurs prédictions, étant donné que deux des trois grandes compagnies devront faire face à des négociations importantes avec les syndicats.

La production d'acier, pour 1971, aura probablement été légèrement inférieure aux 12.1 millions de tonnes produits en 1970. Pour 1972, on prévoit une hausse d'environ cinq pour cent, ce qui portera le chiffre de production à 12.6 millions de tonnes.

M. J.P. Gordon, président de Steel Co. of Canada Ltd., déclare que les perspectives sont bonnes pour la première moitié de 1972, dans le domaine des ventes, mais en dehors de cela l'avenir est incertain, à cause des pourparlers à venir.

Stelco et Algoma Steel Corp. entreprendront des négociations avec les syndicats vers le milieu de l'année. Ces négociations impliqueront 23.000 employés.

M. F. H. Sherman, président de Dominion Foundries and Steel Ltd., déclare que toute prédiction concernant l'industrie en 1972 doit tenir compte d'un nouveau contrat qui doit être négocié avant le 31 juillet. Dofasco n'a pas de syndicat.

Quant à M. D. W. R. Haysom, président de Sydney Steel Corp. propriété du gouvernement de Nouvelle-Ecosse, il est d'avis que les problèmes monétaires mondiaux rendent la situation de l'exportation en 1972 assez difficile à prévoir.

"Mais...la consommation totale du Canada ne devrait pas être moindre que celle de 1971, et à moins d'une détérioration imprévue des conditions mondiales, on prévoit pour 1972 la continuation du plein emploi pour Sydney Steel".

Sidbec – Dosco, propriété du gouvernement du Québec, est en ce moment en pleine expansion. "D'ici la fin de 1972, Sidbec-Dosco sera indépendant de l'acier semi-fini, acheté à l'extérieur, dit cette compagnie".

La production canadienne a baissé d'environ 150,000 tonnes rapport à la production record de 1970.

Selon M. Sherman, les problèmes de technique et de production ont amené le Canada à importer plus d'acier de l'étranger, de sorte que les producteurs étrangers, particulièrement les Japonais et les Allemands, continueront à être un problème, même si notre production augmente."

Les profits des aciéries canadiennes ont subi un déclin en raison des coûts plus élevés de la mains-d'oeuvre et des matériaux bruts, ainsi que d'une situation moins favorable en ce qui concerne les taxes, de coûts élevés pour les constructions nouvelles et d'un programme de lutte intensive contre la pollution.

Cependant, dit M. Sherman, "si le marché se maintient, les producteurs d'acier seront en mesure

LE DEVOIR
Montréal, jeudi 30 décembre 1971

L'ÉCONOMIE ET LES AFFAIRES

Ce que fut 71...

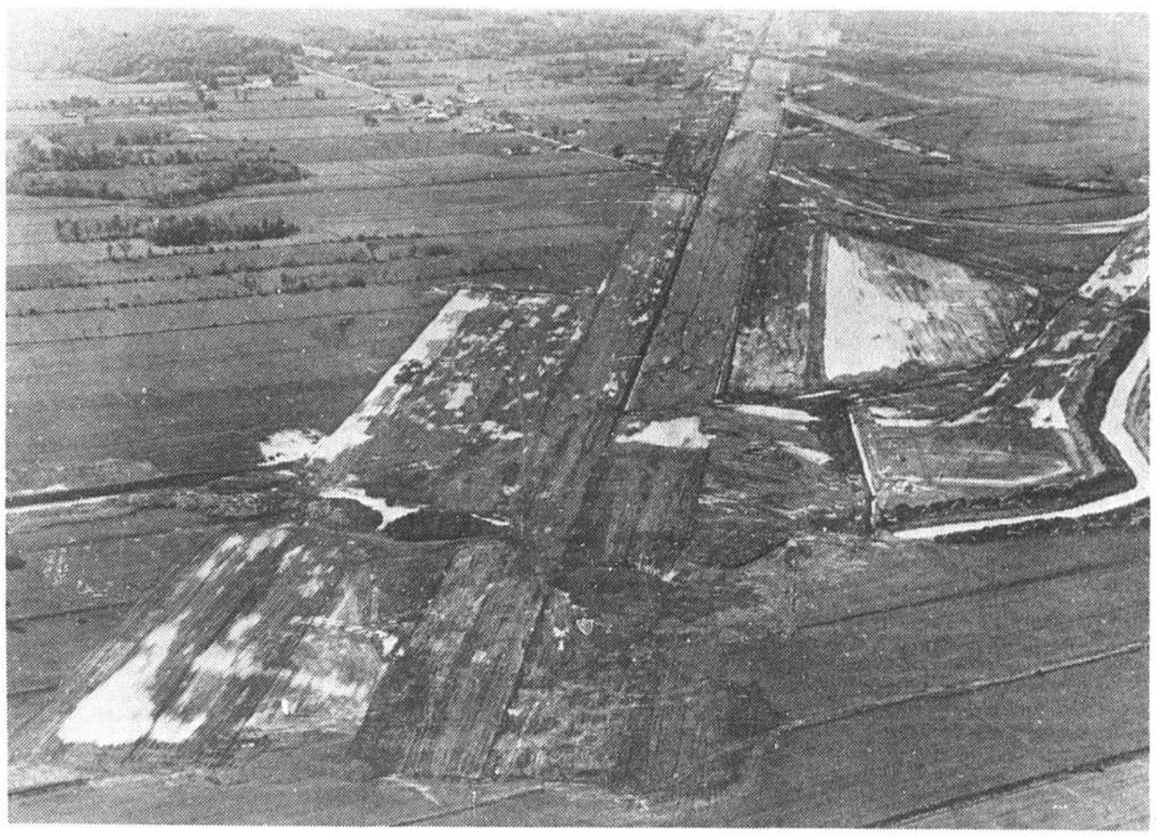

...ce que sera 72

Ci-dessus, salle d'essai de l'Institut de recherche de l'Hydro

En haut à droite, le futur aéroport de Sainte-Scholastique

Ci-contre, les chantiers de Marine Industrie à Sorel

Ci-dessous, l'ensemble industriel de Bombardier à Valcourt

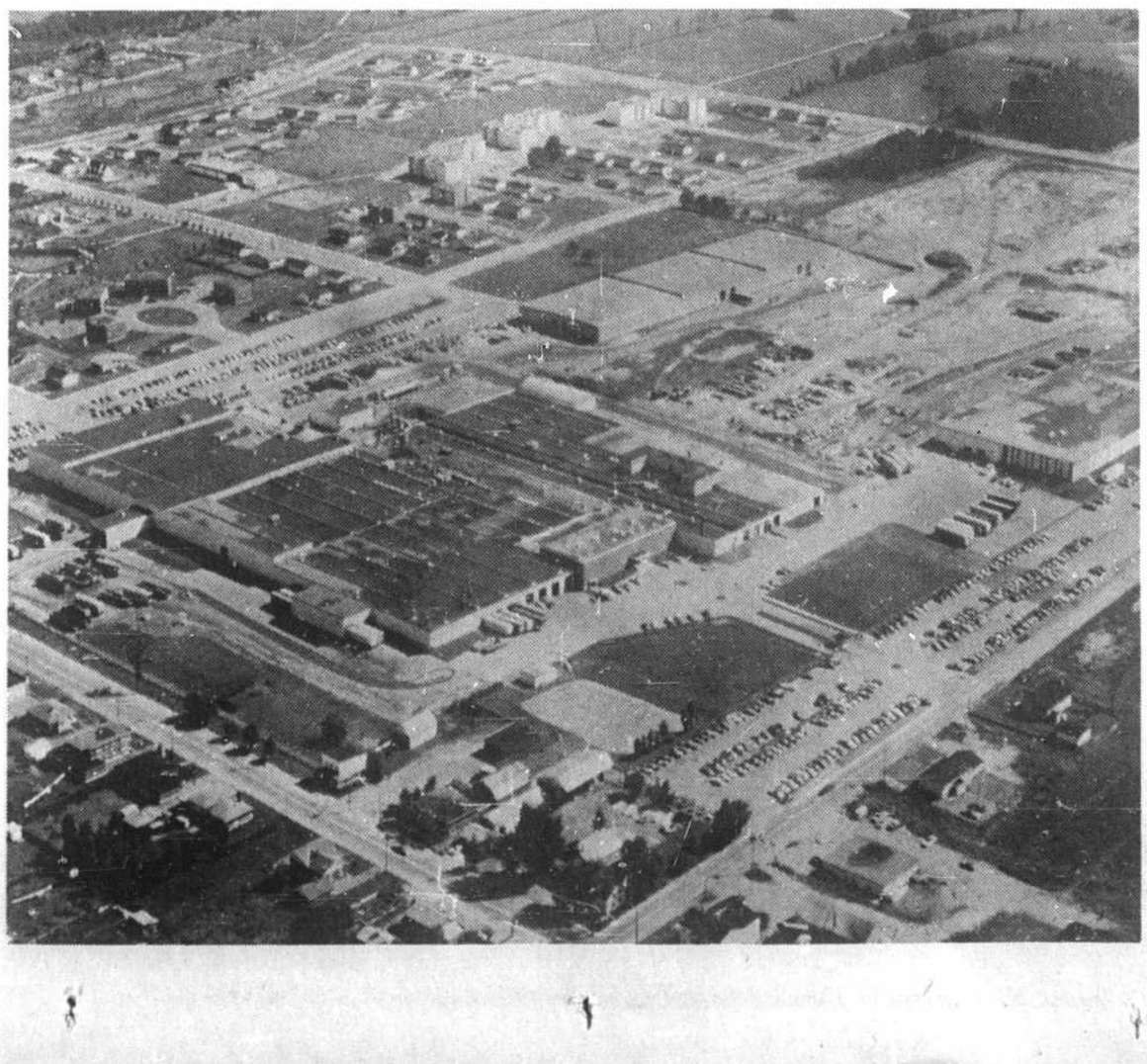

Dresser le bilan d'une période est toujours un exercice difficile. Même si on se veut exhaustif, des faits sont carrément laissés dans l'oubli, d'autres insuffisamment examinés. A plus forte raison si notre intention au départ se limite à ne vouloir passer en revue que quelques-uns des événements significatifs de l'année et des secteurs d'activité importants dans le monde des affaires.

Nous avons donc fait un choix et il s'est porté, dans le domaine de l'événement, sur les sujets suivants: le développement de la baie James, la crise monétaire internationale et les mesures Nixon, l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, le débat autour du syndicat financier au Québec, la loi sur la protection du consommateur, le projet de loi du gouvernement fédéral sur la concurrence et la réforme fiscale.

Quant aux secteurs d'activité économique, il était impensable là encore de vouloir tous les inclure dans ces pages mais c'est aussi en tenant compte de l'évolution survenue durant l'année que nous avons retenu l'agriculture, le syndicalisme, le patronat, le développement industriel, les coopératives, le transport, la bourse et l'assurance-vie.

Enfin, des analyses économiques préparées par des membres du Conseil économique du Canada, une contribution de M. Neapole et des commentaires de M. Marcel Clément viennent compléter l'éventail.

Les articles que nous vous présentons, bien sûr, n'ont pas la prétention d'être complets mais ils veulent tout au moins ajouter quelques considérations au dossier déjà fort intéressant sur chacune des questions traitées.

La prospérité de l'économie canadienne dépendra du succès des mesures Nixon

par Marcel CLÉMENT,
chroniqueur financier au DEVOIR

S'il fut un temps durant lequel Throgmorton Street paraissait le baromètre du monde boursier, il faut bien reconnaître que depuis quelques décennies, c'est Wall Street qui donne la tendance à Bay Street, à How Street et à la rue St-Jacques, c'est à-dire aux Bourses de Toronto de Vancouver et de Montréal. Après avoir bien commencé l'année qui s'achève, l'indice des industriels, compilé par Dow Jones se comporta à la hausse jusqu'au milieu de cet été, puis il commenca à baisser lorsque Nixon fit connaître son nouveau programme le 15 août. Il en résulta de telles incertitudes que l'indice précité glissa, le 23 du mois dernier à son plus creux de l'année à 797.97 puis se releva en décembre 1971. Il va sans dire que les volumes de transactions quotidiennes se contractèrent, de leur côté et que les indices des industriels canadiens baissèrent aussi mais, il y eut reprise en décembre à la suite de la conférence monétaire de Rome. D'un sommet de 184, l'indice des industriels sur le marché de la Ville Reine, baissa le mois dernier, à un niveau de 158, avant de se relever pendant 10 jours de suite au cours du mois courant. Sur la place locale, nos lecteurs trouveront dans l'article de M. F. R. Whittall, les fluctuations des indices et des virements sur la Bourse de Montréal, dont il est le président de son bureau des gouverneurs.

Selon trois professeurs de l'Université de Toronto, le produit national brut au Canada, au cours de l'année qui s'achèvera demain s'élèverait à approximativement $92,200,000,000, soit à environ 9.1% de plus que durant l'année précédente. Ils prévoient même, que l'amélioration persistera durant les premiers 6 mois de l'an nouveau, puis qu'il il y aura certaine stabilisation dans la suite. Il serait à désirer que le contraire se manifeste. Nous tenons, ici, à faire remarquer à nos lecteurs, que, selon le ministre des finances du Québec, M. Raymond Garneau, "tout porterait à croire que le produit national brut de notre province laisserait voir une augmentation de 8.5% pour 1971, contre seulement 6.5% en 1970". Toujours, selon M. Garneau, "les investissements au Québec durant l'année qui s'achève accuseraient une avance de 11%, comparativement à 1970". Comme l'Etat québécois entend participer, le plus possible, à la relance de l'économie de la province, il y aurait lieu d'être optimiste.

Dans le contexte actuel, le loyer de l'argent pourrait bien descendre quelque peu, spécialement les taux d'intérêts pour les courts termes. Une chose certaine, c'est que tant que les titres bousiers ne se comporteront pas mieux, il ne saurait être question de réduction draconienne des taux d'intérêts pour les obligations à longs termes, d'autant plus que maintes industries et entreprises corporatives, privées et gouvernementales, ont des besoins pressants d'argent. Selon une récente compilation de A.E.Ames Cie Ltée, il a été lancé sur le marché canadien, depuis le début de l'année jusqu'au 13 décembre 1971, un total de $5,942,231,432 d'obligations comparativement à $5,905,310,263, durant 1970. Comme le Crédit Suisse (Canada) Ltée le laisse entendre dans un récent bulletin, "la psychologie des investisseurs favoriserait encore, les titres à revenu fixe, jusqu'au jour évidemment où le redressement probable des conditions économiques incitera les gens à se tourner vers les titres boursiers". Il va sans dire que contribuer à la baisse des taux de l'intérêt serait faciliter la mise sur le marché immobilier de plus de capitaux, ce qui favoriserait le relèvement de l'économie canadienne.

Comme les rendements de maintes actions boursières varièrent entre 2.17% et 4.97%, en général, en 1971, au regard de rendements 7½% à 9½% pour bien des obligations, rien de surprenant que les investisseurs et maints spéculateurs aient porté plus d'attention, en 1971, aux dernières valeurs mentionnées, d'autant plus que les dividendes payés sur les actions furent moindres durant l'année qui s'achève qu'antérieurement, soit $1,590,921,178, à rapprocher de $1,630,047,296, en 1970. Il s'agit de la première diminution depuis 1957 selon une compilation de Bongard et Cie. Comme le loyer de l'argent baisserait en 1972 et comme 399 firmes canadiennes ont affiché des gains durant le 3e trimestre de 1971, pour la 1ère fois depuis le 1er trimestre de 1970, tout porterait a croire que l'écart précité serait moindre en 1972.

Ottawa a rejeté, récemment, une demande des Etats-Unis, réclamant la permission du Bureau national de l'énergie de lui livrer $1,000,000,000 de gaz naturel du Canada. C'est la première fois depuis 1968, que l'oncle Sam a fait face à un refus. Il importe de ne pas perdre de vue que les réserves Canadiennes de ce produit ne seraient plus suffisantes présentement pour justifier une telle vente, il va sans dire que ce qui vient de se passer ne fut guère bien vu de l'Alberta, principal producteur de gaz naturel au Canada. S'il faut en croire certain bruit, il ne serait pas étonnant que l'on assiste à la nationalisation de bien des sources canadiennes d'énergie y compris le gaz naturel. La production du pétrole canadien s'est accrue de plus du double durant la dernière décennie. Incidemment, l'an dernier, elle a augmenté de 11 pour cent, au regard de l'année précédente, alors que celle du gaz naturel augmenta de 16 pour cent pour la même période. Comme on estime à $20,000,000,000, les investissements pour l'exécution de travaux qui seront effectués au Canada durant les prochains 10 ans, les recommandations effectuées par maints courtiers en faveur de l'acquisition des titres de pétrole et de gaz naturel, (car la majorité des compagnies canadiennes produisent du gaz naturel en plus du pétrole) nous paraîtraient donc justifiées.

Tant que la question de la stabilité des monnaies, canadiennes, américaines et étrangères ne fut pas réglée pour de bon, les investissements s'en ressentirent en Amérique du Nord, aussi bien en Europe, de même que le commerce international, il va sans dire. Heureusement que le président Nixon vient d'accepter en fin d'année de dévaluer le dollar américain;" ce qui ne peut qu'accélérer la solution de la crise monétaire internationale, en cours depuis plusieurs mois. C'est la 1ère dévaluation du dollar des E.U. depuis 40 ans. En ce qui concerne la conférence tenue la semaine dernière par le Groupe des Dix – il s'agit des ministres des finances des E.U. du Canada, de la G-B. du Japon, de la Suède, de la France, de la Belgique des Pays-Bas, de l'Italie et de l'Allemagne – l'on assiste maintenant à un réalignement des monnaies, même s'il est vrai que notre dollar a excédé, ces jours-ci, le pair, dépassant celui de l'Oncle Sam et même si l'Allemagne possède, maintenant, plus d'or que les E.U. Le prix vient de passer de $35 l'once à $38.00 l'once.

Les pourparlers monétaires, qui se poursuivent depuis le milieu de décembre 1971 présupposaient une hausse du prix officiel de l'or au-delà du prix arbitraire de $35.00 l'once, en vigueur depuis 1934. Incidemment, le dollar américain y était lié avant le fameux message de Nixon, prononcé le 15 août 1971. L'annonce, alors, d'une surcharge de 10 pour cent (sa disparition vient d'être décrétée) sur taxe frappant maints produits exportés en territoire américain, jeta la consternation cet automne dans bien des pays –la Bourse de Tokyo a connu, dans le temps, sa pire dégringolade depuis plusieurs décennies. En plus d'appréhender les répercussions du crédit d'impôt sur les placements et des propositions de subventions à l'exportation soumises au Congrès américain, cette décision unilatérale provoqua maintes appréhensions dans bien des capitales du monde financier. Il y eut, certes, trop d'alarmes en maints milieux – Ottawa vota, même, une aide de $80,000,000 aux exportateurs canadiens outre-frontière, somme qui a dépassé les exigences – car, pour peu que le relèvement économique recherché par l'administration Nixon vienne à se manifester à l'issue de la phase II, ses effets se feront sentir heureusement sur les affaires au Canada, où le flottement de notre devise au regard de celles de bien d'autres pays permettrait plus de débouchés favorables pour nos produits manufacturés et agricoles, principalement le blé.

Tout en souhaitant que les phases I et II, mises en pratique par Washington, donnent les résultats attendus, il importe de ne pas perdre de vue que la First National City Bank de N.Y. (elle contrôle la Banque Mercantile dont le siège est dans notre ville) laissait entendre dans un récent bulletin que "la sous-estimation de la demande et un jugement erroné des hommes politiques sur le degré de ralentissement de l'économie pourraient entraîner une surchauffe et le retour à l'inflation". Voilà une assertion qui justifierait l'état d'appréhension entretenu en bien des milieux commerciaux. Ces derniers ne doivent pas perdre de vue, par contre, qu'une importante banque de Chicago laissait entendre, ces jours derniers, que "le monde des affaires de ce grand centre de l'ouest américain entreverrait 1972 d'un bon oeil," tant pour le commerce de détail, que pour le bâtiment, la vente des automobiles et des camions et, même, pour l'industrie pétrolière des E.U., qui afficherait une amélioration durant le premier semestre de l'année qui commencera après-demain.

1971 fut une année très défavorable en ce qui concerne le chômage, non seulement des ouvriers mais, même, de hauts fonctionnaires d'entreprises. S'il faut en croire Technical Service Council, il faudrait même remonter aux années 1930, c'est-à-dire au lendemain du fameux krach boursier de 1929 pour trouver un nombre aussi considérable d'hommes d'affaires avertis et de cadres sans emploi. Les complications de la technologie en seraient la cause... car les industries ne veulent pas engager de hauts salariés qui ne sont pas des spécialistes – nul doute que nos étudiants tiendront compte de cette tendance. Nous profitons de ces données pour dire qu'il serait à désirer que nos autorités gouvernementales se montrent plus parcimonieuses dans les dépenses de fonds publics pour la construction et l'agrandissement d'immeubles destinés à l'éducation, d'autant plus que maints experts en la matière prédisent que le marché du travail ne pourra pas, d'ici une dizaine d'années, absorber tous nos diplômés. Il importe donc que rien ne soit négligé pour prévoir l'avenir du marché du travail, particulièrement dans le Québec, affecté plus que les autres provinces par le grand nombre de chômeurs.

Le peu d'espace à notre disposition ne nous permet pas d'en dire davantage sur l'emploi. Nous croyons plus important de faire ressortir ce que l'on pense des perspectives économiques au Canada en 1972. Une chose certaine, c'est que les mesures à tendance protectionniste, prônées aux E-U justifient quelque peu les incertitudes qui règnent en bien des milieux, concernant les perspectives économiques au Canada. Il faudrait remonter à l'époque d'après-guerre pour trouver un tel état d'esprit. N'y a-t-il pas controverse, présentement, sur les mesures à prendre pour stimuler notre industrie du bâtiment et, pourtant, "tant va le bâtiment vont les affaires", veut une vieux dicton. Comme les conditions économiques furent meilleures au pays durant le trimestre actuel, ce serait de bon augure pour les 3 prochains mois. Il importe de surveiller attentivement les prêts commerciaux et industriels consentis par nos banques, de même que les prêts hypothécaires (les taux de ces derniers ont tendance à baisser).

En dépit de l'optimisme, montré à ce jour par la majorité des présidents et directeurs généraux des banques canadiennes qui ont tenu leur assemblée annuelle respective, un professeur de l'Ecole du Commerce de l'Université de Toronto déclarait, ces jours derniers, que "la teneur à la hausse de notre dollar au regard de celui des Etats-Unis, représenterait actuellement un danger d'une nouvelle poussée inflationniste, d'où la nécessité d'être, modérément optimiste pour 1972 en ce qui concerne les conditions économiques au Canada". Somme toute, ce sera selon l'opinion de Calvin Bullock – cet économiste est tellement connu qu'il s'est contenté, pendant des années de mettre seulement son nom, en annonce, dans le Wall Street Journal – "la santé de l'économie des Etats-Unis, la demande persistante par ce pays de nos produits manufacturés et de nos ressources naturelles, y compris l'énergie qui seront autant de facteurs qui détermineront notre prospérité future". Dans de telles circonstances, les investisseurs aussi bien que les spéculateurs de notre pays doivent faire preuve d'une saine prudence dans leurs transactions boursières, au début de 1972 même s'il est vrai que l'on s'attend à des hausses dans nos industries de l'acier, produits forestiers, dans le commerce de détail, dans l'industrie de la construction, dans l'industrie pétrolière, etc. Ce qu'il importe de ne pas perdre de vue c'est que les beaux jours succèdent toujours aux mauvais jours à la bourse, et que le moindre degré apparent de prospérité serait vite reflété par le marché des valeurs mobilières. L'important, c'est de ne pas transiger au-delà de ses moyens. Avant de terminer, nous tenons à réclamer des lecteurs de notre chronique hebdomadaire et des pages financières du Devoir leur indulgence dans les pronostics que nous faisons concernant la bourse car il s'agit d'un commerce sur lequel maints impondérables influent, en dépit de données, souvent apparemment favorables. **Bonne et heureuse année** et puisse 1972 être profitable pécuniairement, aux spéculateurs et aux investisseurs, en particulier.

Nos voeux les meilleurs pour une Bonne et Heureuse Année à tous nos clients et amis

RAYMOND CAMUS INC.

COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES

500 PLACE D'ARMES, CH. 1140, MONTRÉAL - TÉL.: 842-2715

Meilleurs voeux

McNeil, Mantha, Inc.

360, rue St-Jacques
MONTREAL
Tél. 845-8201

Que la Nouvelle Année vous réserve bonheur, paix et santé

Wood Gundy Limitée

1, Place Ville-Marie, Montréal 113

Téléphone: 878-4717

C.J. HODGSON & CIE INC.
Fondée en 1912
Agent de change
Courtier de Placement

C.J. HODGSON & CO. LTD.,

Conseillers financiers

Membres:
Bourse de Montréal
Bourse de Toronto
Bourse Canadienne
Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

Edifice Sun Life
Montréal 110 (Qué.)
Téléphone: 875-5390
Télex: 01-2813
Bureau a Toronto:
401 rue Bay

LÉVESQUE, BEAUBIEN INC.
360, rue st-jacques, montréal 126, tél. 879-2222

MEMBRES
Bourse de Montréal
Bourse canadienne
Bourse de Toronto
Association canadienne
des courtiers en valeurs mobilières

TORONTO — OTTAWA — QUÉBEC — SHERBROOKE — TROIS-RIVIÈRES — CHICOUTIMI — MONCTON
ST-HYACINTHE — VICTORIAVILLE — SOREL — JOLIETTE — PARIS — BRUXELLES — GENÈVE

Meilleurs Voeux

Nous tenons à remercier notre clientèle pour leur confiance et leur support.

Nous leur souhaitons une bonne et prospère nouvelle année.

Dominion Securities (Quebec) Limitée
(COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES)

MONTRAÉL/LAVAL/QUÉBEC/SHERBROOKE/TROIS-RIVIÈRES/ST-HYACINTHE

A. E. Ames & Cie
Limitée

Maison fondée en 1889

Souscripteurs et Distributeurs de Valeurs Mobilières

A. E. Ames & Cie

Membres
Bourse de Montréal
Bourse Canadienne
Bourse de Toronto
Bourse de Vancouver

A. E. Ames & Co.
Incorporated

Membres
Bourse du Midwest
Chicago

Montréal
630 ouest, boulevard Dorchester

Québec
500 est, Grande Allée

et dans d'autres principales villes du Canada,
ainsi qu'à New York, Londres, Paris et Lausanne

MacDougall, MacDougall & MacTier Ltd.,

Membres

BOURSES DE MONTRÉAL, CANADIENNE ET DE TORONTO

ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES

129 ouest rue Saint-Jacques
Montréal 126
842-9641

50 King Street West
Toronto 1
362-6831

BAIE JAMES

Le véritable départ aura lieu en 1972

par Jean-Paul SOULIÉ

C'est au début de 1972 que sera choisi le plan de développement des ressources hydrauliques de la baie James. Cette décision marquera, en fait le véritable point de départ des travaux. Techniquement, elle orientera tout le projet, en particulier l'ordre dans lequel les différentes rivières seront mises en valeur.

Ce choix aura aussi d'importantes implications financières et politiques. Il est possible d'opter pour des plans d'aménagement par étape ou pour une mise en valeur de l'ensemble du territoire. Le coût du projet, selon les cas, peut varier considérablement. C'est pourquoi on a parlé jusqu'à présent de $6 à $10 milliards, peut-être plus, sans pouvoir préciser davantage.

Il reste enfin à déterminer qui de l'Hydro-Québec ou de l'entreprise privée, aura la haute main sur la réalisation du projet. Trois plans ont été proposés au gouvernement, il y a près d'un an: un par l'Hydro-Québec, les deux autres par les firmes d'ingénieurs conseils ABBDL et Rousseau-Sauvé-Warren. L'Hydro préconisait la mise en valeur des trois rivières les plus au sud, la Nottaway, la Broadback et la Rupert – le complexe NBR-avant de s'attaquer, plus au nord, à la Eastmain et à la Grande. Dans ses grandes lignes, le plan des ingénieurs conseils proposait de mettre en valeur d'abord la Grande, puis les rivières les plus au sud, dont le complexe NBR. Si, à la suite des études intensives qui ont été faites au cours de l'été dernier et qui se sont poursuivies jusqu'en automne, le choix final se porte sur la solution proposée par les ingénieurs conseil, l'Hydro risque de voir son rôle de maître d'oeuvre officiellement contesté. Il semble même que certains des ingénieurs de l'Hydro qui ont travaillé aux études préliminaires pensent que le projet qu'ils sont chargés de défendre est moins bon que celui de leurs concurrents de l'entreprise privée.

Cette fausse situation de concurrence sur un sujet très technique accroît, autour du projet de la baie James, un climat d'incertitude et de défiance né avec le démarrage politisé de cette vaste entreprise.

Les études préliminaires qui viennent de se terminer ont été menées a vive allure. La plus grande partie des travaux a été effectuée par l'Hydro, avec 800 hommes sur les lieux. De leur côté, les firmes d'ingénieurs conseils ABBDL et Rousseau-Sauvé-Warren, ainsi que Desjardins-Sauriol, qui a obtenu le contrat d'arpentage et de surveillance des travaux du réseau routier à construire, ont eu environ 700 hommes en tout à la baie James. L'énorme machine que représente l'organisation de l'Hydro-Québec s'est lancée dans la course contre la montre. La planification, les contrôles et les mécanismes administratifs qui ont, en grande partie, assuré le renom et la confiance dont jouit un peu partout la grande entreprise québécoise se sont pliés aux impératifs de la ruée vers la baie James décrétée par le gouvernement. La coopération, sur le terrain, avec les firmes privées, a, semble-t-il, été parfaite.

Mais si les techniciens ont accumulé un nombre suffisant de données sur les rivières et les marécages de la baie James, le projet dans son ensemble n'est pas encore sorti du bourbier politique dans lequel il a été lancé au printemps dernier.

Les nominations au conseil d'administration de la filiale hydroélectrique de la Société de développement de la baie James, baptisée "Société d'énergie de la baie James", n'ont pas clarifié la situation, pas plus que ne l'avait fait l'adoption du bill 50. La question reste posée: l'Hydro-Québec aura-t-elle la haute main sur l'ensemble du projet? Si la réalisation des travaux devait être confiée à d'autres entreprises, qu'adviendrait-il de la politique d'achat préférentiel au Québec, de l'emploi de cadres administratifs et techniques canadiens-français? Ces lignes de conduite ont été celles de l'Hydro dans toutes ses grandes entreprises. L'octroi d'un contrat pour la construction d'un tronçon de route à une compagnie américaine dont la soumission était pourtant $1,400,000 plus élevée que celle de son plus proche concurrent, une firme du Québec, a déjà soulevé une tempête de protestations. Même si la firme québécoise avait fait une erreur technique dans la présentation de sa soumission, et même si elle, a, depuis, obtenu un autre contrat pour un des onze tronçons de route qui restaient à adjuger, de tels incidents ne pourront se reproduire et passer inaperçus.

C'est dans ce contexte tumultueux que s'est formée la SDBJ, la Société de développement de la baie James, créée par le bill 50. L'Hydro-Québec est représentée à son conseil d'administration par son président, M. Rolland Giroux. L'Hydro détient en outre 51 pour cent des actions de la filiale hydro-électrique de la SDBJ et trois sur cinq des membres du conseil d'administration de cette dernière société, formée le mois dernier, sont ses représentants.

Depuis qu'elle existe, la SDBJ et son président, M. Pierre Nadeau, ont fait peu de déclarations. En attendant l'heure des grandes décisions, la SDBJ s'est occupée de la formation du réseau routier de la baie James. Il sera constitué de trois grands axes: deux routes est-ouest le long des rivières Rupert et La Grande, et une nord-sud, allant de Matagami à la rivière La Grande. Vers le mois de mars, les travaux commenceront sur la première partie du réseau, jusqu'à la rivière Rupert. Il s'agit d'une route permanente. La partie du réseau située au nord de la rivière Rupert est déjà en construction mais en route d'hiver seulement.

Le grand défi auquel la SDBJ devra faire face au cours des prochains mois est celui du financement du projet. Pour l'instant, la SDBJ a accordé des contrats de voirie pour un montant qui dépasse largement son budget annuel de $10 millions. Une autre des anomalies présentes de la SDBJ est que l'actionnaire majoritaire de la filiale hydroélectrique, l'Hydro-Québec, est beaucoup plus puissante, financièrement, que la société-mère. L'Hydro est fort bien connue et considérée sur les marchés financiers du Canada, des Etats-Unis et même d'Europe. Cette situation devrait lui assurer le contrôle, sous la haute direction de la SDBJ, des travaux hydroélectriques de la Baie James.

Cependant, il semble que ce soit justement pour mettre un frein à la puissance et à la croissance de l'Hydro que le gouvernement a décidé la création de la SDBJ. Avec ses $3.9 milliards d'actif, ses 12,012 employés, et son taux de croissance remarquable, ce géant devenait plus puissant que le gouvernement provincial lui-même. C'est, de plus, une entreprise presque exclusivement canadienne-française et qui réussit fort bien, à l'abri et indépendemment des tractations politiques.

La création de la SDBJ peut se comparer avec celle de Brinco, la société qui a mis en valeur les chutes Churchill au Labrador. La similitude s'étend au mandat de Brinco

Suite à la page 24

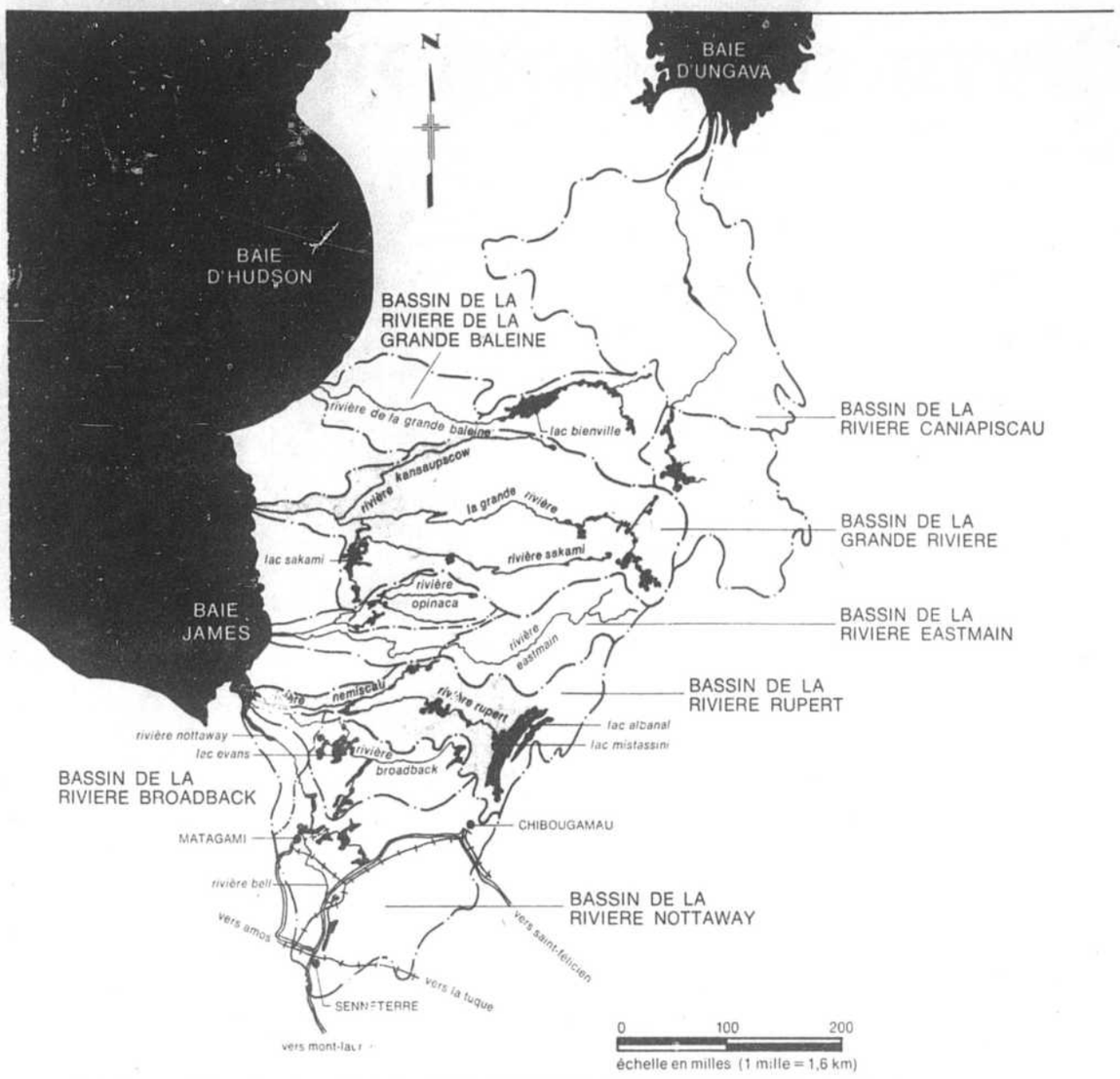

F. PILON INC.

La plus grande chaine de magasins de papeterie et d'articles de bureau du Quebec présente à ses clients ses meilleurs voeux à l'occasion de l'An Nouveau.

•

1 entrepôt central
6 magasins dans la région métropolitaine dont un
en plein centre des affaires, rue St-Jacques

•

Siège social:
700 boulevard Lebeau
Saint-Laurent
Montréal 379,
Tél.: 332-4440

Venez vous chercher **un emprunt** de la

VICTOIRE

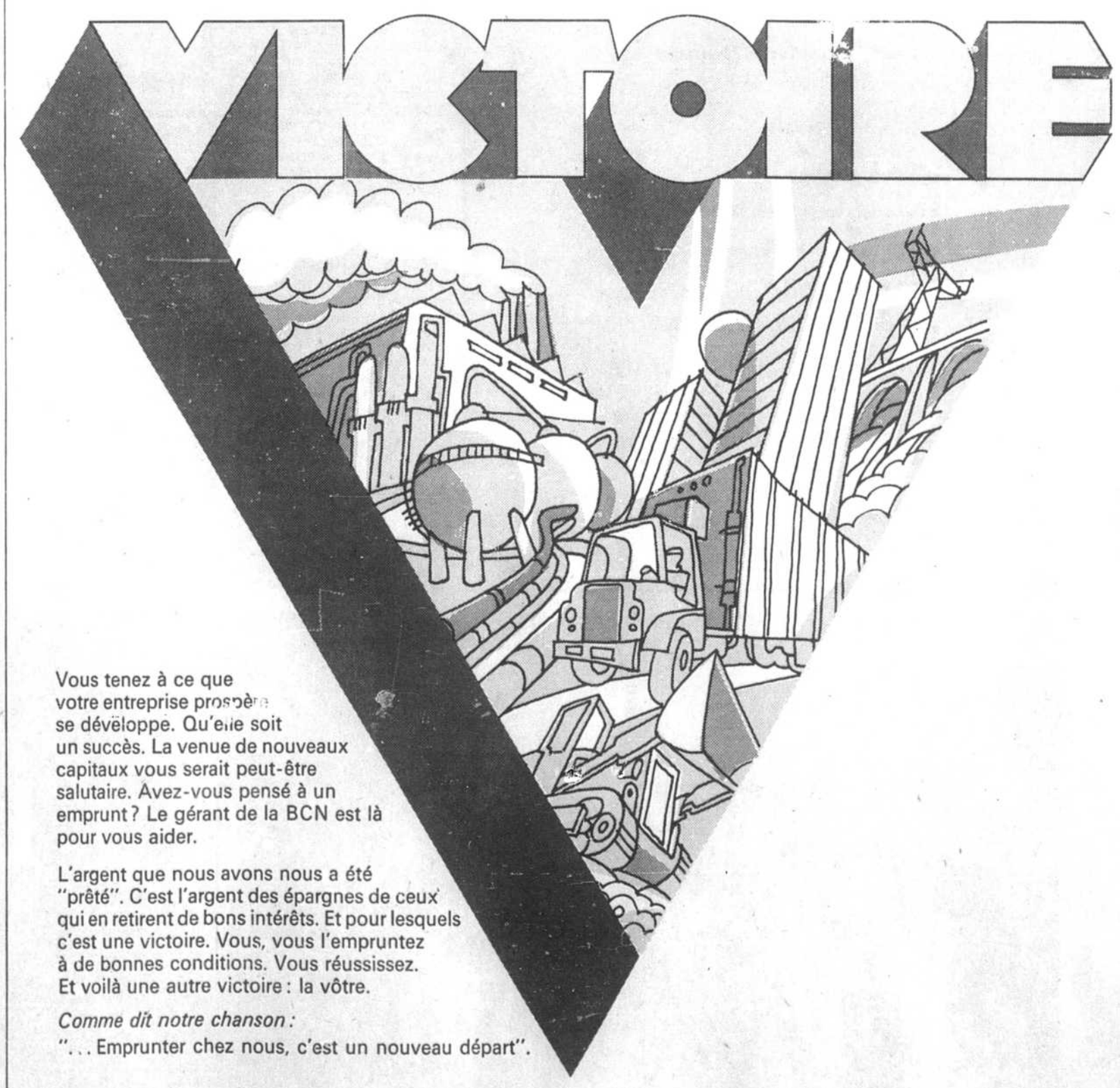

Vous tenez à ce que votre entreprise prospère se développe. Qu'elle soit un succès. La venue de nouveaux capitaux vous serait peut-être salutaire. Avez-vous pensé à un emprunt? Le gérant de la BCN est là pour vous aider.

L'argent que nous avons nous a été "prêté". C'est l'argent des épargnes de ceux qui en retirent de bons intérêts. Et pour lesquels c'est une victoire. Vous, vous l'empruntez à de bonnes conditions. Vous réussissez. Et voilà une autre victoire: la vôtre.

Comme dit notre chanson:
"... Emprunter chez nous, c'est un nouveau départ".

Banque Canadienne Nationale

la force de l'argent au service de l'expansion économique

"DU CONCEPT À LA RÉALITÉ"

SNC* assure la gestion complète de travaux de tous genres et de toutes dimensions ...tant au Canada qu'à l'étranger...au sein d'une même entreprise canadienne ...grâce à une équipe intégrée capable d'offrir un service à responsabilité unique ...depuis les études préliminaires jusqu'à l'achèvement.

*Surveyer, Nenniger & Chênevert Inc.

À L'ÉTRANGER: D'une automatisation poussée, cette cimenterie algérienne est l'un des projets courants de SNC à l'étranger. La capacité annuelle de cette usine, construite pour la Société Nationale des Matériaux de Construction, est d'un million de tonnes.

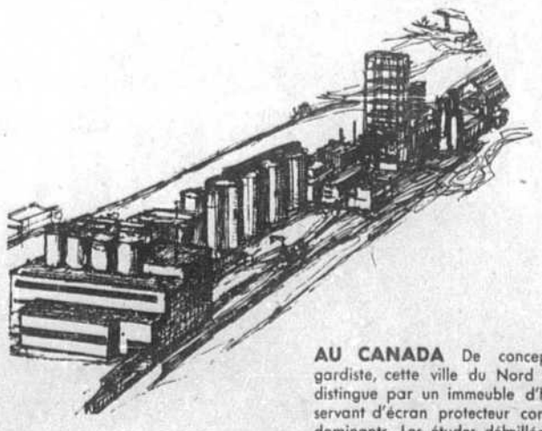

AU CANADA De conception avant-gardiste, cette ville du Nord québécois se distingue par un immeuble d'habitation lui servant d'écran protecteur contre les vents dominants. Les études détaillées et la construction de ce projet ont été confiées par la Compagnie Minière Québec Cartier à un consortium sous la direction de Pentagon Construction, membre du Groupe SNC.

SNC

1550, boul. de Maisonneuve ouest, Montréal 107
Bureaux au Canada: Vancouver, Toronto, Québec, Ottawa, Sept-Îles. À l'étranger: Algérie, Allemagne, Angleterre, Australie, Equateur, Ghana et Grèce.

Surprise ! L'économie a trouvé une nouvelle vigueur

par O.E. THÜR, vice-président du Conseil économique du Canada

L'interprétation de toute situation économique pour une période donnée exige que l'on dégage les principales forces économiques qui ont agi avant e pendant cette période. C'est ce que nous nous proposons de faire dans cette brève présentation de l'évolution économique au Canada en 1971.

Après une phase de ralentissement économique entre l'automne de 1969 et la fin de 1970, l'économie canadienne est entrée dans une phase de reprise dès le début de 1971. En d'autres termes, l'économie a retrouvé son sentier de croissance. Alors que le produit national brut en termes réels n'a progressé que de 3.3 pour cent en 1970, sa croissance atteindra et, probablement, dépassera 6 pour cent en 1971. Ce taux de croissance est sans doute un taux relativement favorable puisqu'il représente exactement la même croissance que celle que le pays a connue entre 1963 et 1967, soit les cinq meilleures années des années 1960.

Cette constatation apparaîtra surprenante à première vue. L'impression générale que l'on trouve dans l'opinion publique est celle d'une stagnation économique qui ne parvient pas à donner ne fût-ce qu'un début de solution au problème du chômage. Il en a toujours été ainsi dans l'interprétation des évolutions économiques: les problèmes immédiats et non résolus constituent les problèmes qui frappent et qui voilent en quelque sorte tout le reste. Par rapport aux problèmes réels, les tendances fondamentales d'une économie apparaissent à l'opinion publique comme étant très incertaines.

Les résultats obtenus en termes de croissance et de chômage sont-ils contradictoires? Cette question mérite que l'on s'y attarde quelque peu.

Nous savons que l'augmentation de la population et la main-d'oeuvre est bien plus rapide au Canada que dans n'importe quel autre pays économiquement développé. Entre 1960 et 1970, c'est le Canada qui a créé le plus d'emplois nouveaux. Le taux de croissance annuel moyen de nouveaux emplois entre 1960 et 1970, est de 2.8 pour cent au Canada, de 1.7 pour cent aux Etats-Unis, de 1.4 pour cent au Japon et de sensiblement moins que 1 pour cent dans les grands pays développés d'Europe occidentale. Par rapport aux autres pays industrialisés, la dimension du problème de création d'emplois au Canada est unique.

Lorsqu'une reprise se manifeste comme elle le fait au Canada en 1971, elle ne se traduit pas immédiatement en une augmentation considérable de l'emploi. En effet, pendant la période de croissance ralentie de l'économie les capacités de production du travail et du capital employé ne sont pas utilisées à leur plein rendement. Ainsi, le volume de production des biens et des services peut être accru dans l'économie sans qu'il faille engager des travailleurs supplémentaires et sans procéder à des investissements nouveaux majeurs. Le premier effet de la reprise est d'accroître le rendement ou la productivité et non pas de faire apparaître des besoins en facteurs de production. Effectivement, en 1971, la croissance globale de quelque 6 pour cent se décompose en un accroissement de productivité de 3.5 pour cent et une augmentation de l'emploi de l'ordre de 2.5 pour cent. Les entreprises engageront de nouveaux travailleurs de façon accélérée lorsque la demande les obligera d'accroître leurs capacités de production, ce qui se produira en 1972 et en 1973. Au début de la phase d'expansion (qui porte le nom de reprise), nous pouvons donc aisément avoir une croissance réelle de 6 pour cent et un taux de chômage moyen de 6.5 pour cent. Ce n'est qu'au cours de la deuxième, troisième, etc. année de l'expansion que le taux de chômage diminuera.

Ce qui est affirmé ci-dessus en relation avec l'emploi, s'applique également aux investissements. La croissance de nouveaux investissements productifs privés reste modéré car des capacités inutilisées existent encore dans de nombreuses branches d'activité économique. Avec l'expansion de la demande, ces capacités inutilisées se résorberont graduellement et de nouveaux investissements seront réalisés à des rythmes accélérés.

Remarquons par ailleurs que l'expansion de la demande en 1971 a été partiellement satisfaite par la vente des stocks de produits. La vente de produits stockés n'augmente évidemment pas du tout les besoins en capacité de production. Toutefois, le déstockage ne peut continuer indéfiniment. Une fois les stocks relativement dégarnis, nous entrerons dans une période d'augmentation des stocks. Si, à présent, l'augmentation de la production peut être inférieure à l'augmentation de la demande parce que cette dernière est satisfaite, partiellement au moins, par la vente de produits stockés, l'augmentation de la production devra être supérieure à l'augmentation de la demande lorsque nous serons en phase de restockage. En effet, la production courante devra satisfaire non seulement la demande courante mais aussi couvrir les besoins de stocks accrus de produits. Ce mouvement de restockage se fera sentir au cours de 1972.

En 1971 comme en toute reprise, la croissance économique a été principalement assurée par trois grands secteurs de la demande globale: les dépenses des consommateurs en biens et en services, les dépenses des gouvernements en biens et en services et la construction de logements. L'accroissement des dépenses des consommateurs en dollars constants se situe en 1971 à plus de 6 pour cent alors qu'il n'était que de 2 pour cent en 1971. Les consommateurs sont donc confiants quant à l'avenir économique et ne sont plus réservés comme ils l'ont été en 1970. Les deux autres grands secteurs de la demande globale montrent que les autorités publiques poursuivent des politiques nettement expansionnistes. Elles accroissent sensiblement leur propre demande de biens et de services et elles soutiennent activement la construction de logements, secteur qui est fort sensible aux décisions publiques.

La demande étrangère pour les biens et services canadiens a continué de croître, mais plus lentement qu'en 1970. Les incertitudes commerciales et monétaires internationales ainsi que l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar des Etats-Unis ont freiné l'expansion et continueront de faire ainsi à l'avenir. Par contre, les importations canadiennes de biens et de services se sont accélérées en 1971 par rapport à 1970: cette accélération doit être attribuée à la croissance économique plus rapide en 1971 qu'en 1970 et, aussi, à l'appréciation de la valeur du dollar canadien. A cause de la reprise dans notre économie, nous avons besoin de plus de produits importés qu'auparavant et nous sommes aussi tentés d'en importer plus car les prix de ces produits importés diminuent en fonction de l'appréciation de notre monnaie. Il faut en conclure que le surplus de notre balance commerciale, de $3 milliards en 1970, diminue sensiblement en 1971 et continuera à diminuer en 1972. La diminution de ce surplus affaiblit une des forces d'expansion de l'économie canadienne; toutefois, elle a aussi un effet favorable parce que, en même temps, elle réduit la pression qui s'exerce dans le sens de l'appréciation du dollar canadien.

Quant à l'évolution des prix au Canada, leur hausse a subi une accélération modérée par rapport à 1970. Cependant, même ainsi il est probable que le Canada enregistre la moindre hausse des prix de tous les pays développés comme en 1970. Le résultat exceptionnel obtenu en matière des prix l'année dernière est dû en partie à des éléments accidentels comme la hausse des prix des produits alimentaires et la guerre des prix entre les grandes chaînes de distribution des produits alimentaires. Ces éléments accidentels ne se sont pas reproduits au cours de cette année. Entre 1970 et 1971 c'est la seule différence importante. Mais, même avec cette accélération, la hausse des prix aux consommateurs n'augmente que de 3.5 pour cent au Canada alors que des hausses de 4.5, 5 et même 6 pour cent sont fréquentes dans d'autres pays.

Au cours de l'année, des incertitudes majeures sont apparues sur le plan international. Les mesures Nixon du mois d'août, quoique indispensables, ont introduit des changements majeurs dans les flux commerciaux et financiers internationaux. Parmi les autres pays frappés par les mesures de restriction, le Canada fut aussi touché: les surtaxes maintenant abolies frappaient un quart des exportations canadiennes vers les Etats-Unis et le taux de change du dollar canadien a subi une appréciation inévitable. Toutefois, les restrictions que nous avons subies de la part des Etats-Unis auront été peut-être, moins dommageables pour l'économie canadienne que les mesures que les Etats-Unis envisageaient à plus long terme. Quoiqu'il en soit, les relations économiques internationales supposent que les incertitudes qui les affectent se résorbent relativement rapidement. Sinon, il y aura des tendances autarciques importantes qui se manifesteront de par le monde.

Pour résumer la situation économique, nous pouvons dire que la croissance économique a repris en 1971 sous l'impulsion des dépenses de consommation et des mesures expansionnistes des autorités publiques. Ces deux forces de croissance se feront sentir pendant l'année 1972 également, particulièrement la demande provenant du secteur public de l'économie. Les investissements industriels en bâtiments, équipement et stocks de produits n'ont pas joué de rôle actif dans l'expansion de 1971. Il est probable que, graduellement, les investissements subiront une accélération. C'est alors que le chômage enregistrera une diminution systématique. Le secteur extérieur, conditionné par de nombreuses incertitudes en 1971, pourrait faire preuve de plus de dynamisme en exportations et importations à la fois. L'ensemble de ces forces d'expansion devrait nous donner un taux de croissance réel de 6.5 à 7.5 pour cent en 1972.

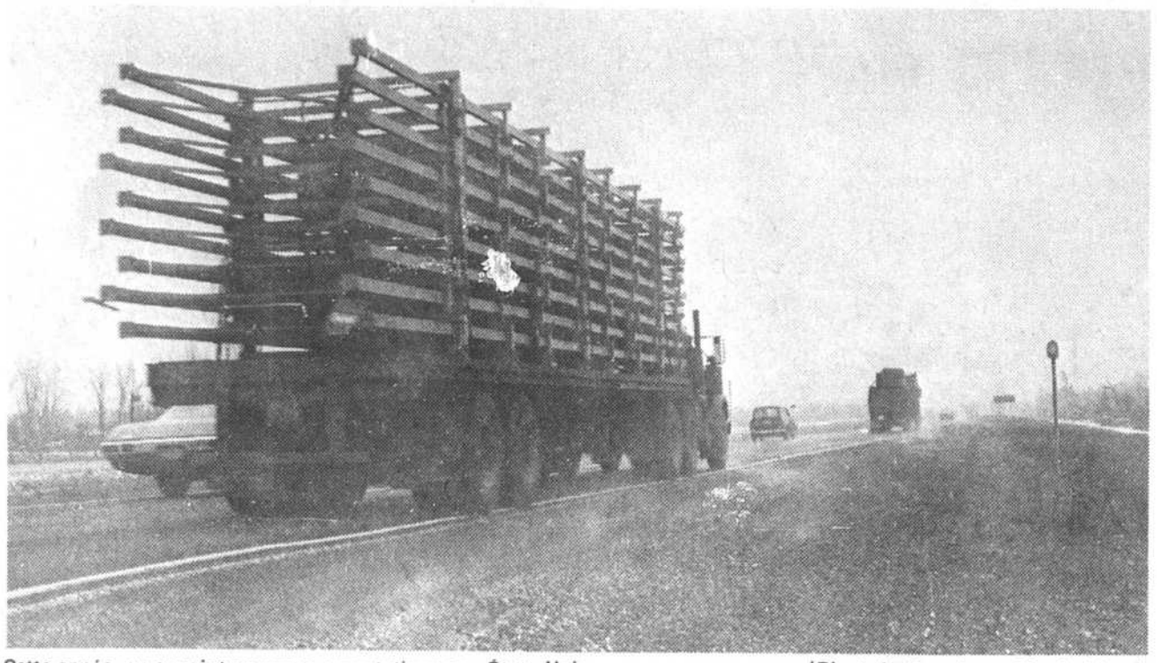

Cette année, on a craint pour nos exportations aux États-Unis. (Photo Le Devoir par Claude Léger)

LE CONSEIL DE PLACEMENT PROFESSIONNEL

555 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128 • 866-2807

Conseillers en Personnel depuis 1927

MEILLEURS VOEUX

Davidson & company

Membres des Bourses
de Toronto et de Montreal
de la Bourse Canadienne
et de
L'Association Canadienne des courtiers
en valeurs mobilieres
Succursales: Montreal - Toronto - Ottawa - London
St. Catherines - Kitchener - Hamilton
715 Victoria Square, Suite 825
844-3722

Greenshields Incorporated

4 Place Ville-Marie, Montréal

Tous Services Financiers

- Ordres en Bourse
- Opérations sur le Marché Monétaire
- Souscription et Distribution de Titres
- Gestion de Portefeuille
- Recherche Economique et Financière

Montréal Toronto
Ottawa Québec Winnipeg
Vancouver Calgary Hamilton
Edmonton
New York Londres
Zurich

BG

BRAULT, GUY, CHAPUT INC.

Membre:

Bourse de Montréal Bourse Canadienne
Philadelphie - Baltimore - Washington Stock Exchange
Association Canadienne des Courtiers en valeurs mobilières

612 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal

Nos meilleurs voeux de
Bonne et Heureuse Année
à tous nos clients et amis

MOLSON, ROUSSEAU & CIE
LIMITÉE

Membres de l'Association Canadienne des Courtiers
en Valeurs Mobilieres
Membres des Bourses de Montréal, Canadienne et Toronto

800, Place Victoria
Montréal

500, Grande Allée
Québec

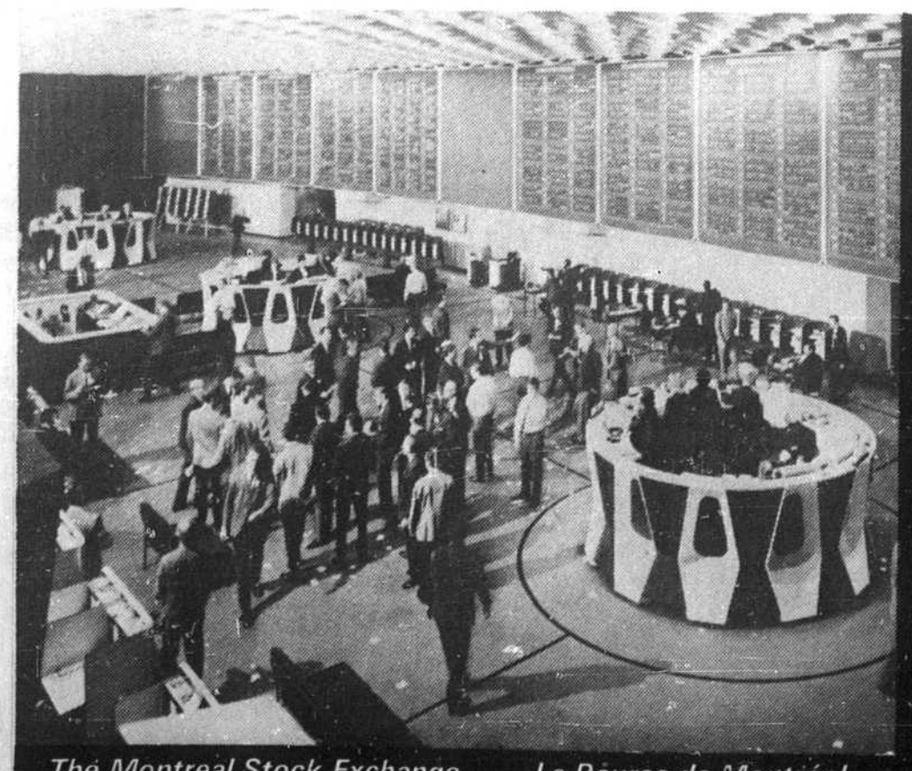

LE MARCHÉ

The Montreal Stock Exchange *La Bourse de Montréal — (Incorporée en 1874)*
The Canadian Stock Exchange *La Bourse Canadienne — (Fondée en 1926)*

téléphone
861-9431

Causes et effets de la crise monétaire

par Roma DAUPHIN, George DRAKOS et Petr HANEL professeurs à l'université de Sherbrooke

La crise monétaire que nous traversons a des causes bien précises. Elle aura, sans l'ombre d'un doute, des conséquences importantes sur l'avenir des relations internationales. Comment le Canada se sortira-t-il de l'impasse? Tels sont les trois aspects de la question que le présent article se propose d'approfondir.

A la fin de la deuxième guerre mondiale, le commerce international ne peut plus s'accroître sans une structure monétaire stable. L'économie américaine, plus concurrentielle que jamais, voit la nécessité d'exploiter de nouveaux marchés d'exportation. Préoccupés par la reconstruction des usines détruites, l'Europe et le Japon recherchent des possibilités de financement à l'étranger. De ce contexte émerge le nouveau système monétaire. Tous les pays reconnaissent la supériorité du taux de change fixe, l'expérience antérieure des taux flottants étant grandement insatisfaisante. Dans le nouveau système, aucun pays ne pourra modifier le cours de sa monnaie sans faire la preuve au Fonds Monétaire International d'un déséquilibre fondamental de sa balance de paiements. Une parité entre les monnaies des différents pays exige cependant la création d'une monnaie internationale puisque les pays ont besoin de réserves pour soutenir le cours de leur monnaie contre toute fluctuation saisonnière et cyclique de leurs transactions avec l'étranger. C'est ici que les vues des différents pays divergent. La majorité des économistes prônent l'invention d'une nouvelle monnaie, unique, fiduciaire et dont le volume se contrôlerait facilement en vue d'éviter respectivement une spéculation agaçante, l'exclavage des mines d'or et un manque de liquidités internationales. La force politique énorme des Etats-Unis à l'époque va cependant favoriser l'implantation d'un autre système monétaire. Ce pays, détenant à peu près soixante pour cent (60%) du stock mondial d'or, désire appuyer le nouveau système sur cette base. Le statut traditionnellement acquis de l'or rallie finalement les vues divergentes des banquiers internationaux autour de l'étalon-or propose par les Américains. Néanmoins, le système comporte des déficiences graves d'ores et déjà identifiables: à lui seul, l'accroissement annuel du stock d'or ne va pas suffire au besoin de liquidités, la nécessité de compléter cette base trop étroite était évidente dès 1944. Comme palliatif, on crée d'abord le Fonds Monétaire International dont la fonction se limite à entreposer des devises nationales et l'or en vue de permettre aux pays déficitaires d'emprunter facilement. Malgré cela, une rareté trop contraignante de liquidités allait favoriser une émersion, à côté de la base or, du dollar américain, un substitut parfait en autant que le prix d'une monnaie en terme de l'autre est constant et jugé tenable par les financiers internationaux. C'est ainsi que le système de l'étalon-or-dollar voit le jour.

Le système fonctionne étonnamment bien à ses débuts grâce au Plan Marshall. Sans celui-ci, dont le but est d'aider l'Europe à se relever de la guerre, les Etats-Unis n'auraient jamais obtenu l'énorme surplus de leur balance commerciale et des paiements de 1946 à 1950. A cause de ce surplus, le dollar était extrêmement rare et tous en avaient pleinement confiance.

Le tableau toutefois se ternit rapidement à partir des années cinquante. En 1949, la plupart des monnaies du monde se dévaluent par rapport au dollar et à l'or. L'Europe et le Japon récupèrent rapidement avec des taux de croissance plus élevés qu'aux Etats-Unis et une force concurrentielle redoutable en Amérique du Nord. A ces facteurs, s'ajoute une sortie importante des firmes multinationales hors du territoire de l'Oncle Sam et des dépenses militaires considérables, venant accentuer l'inflation. Le tout change le surplus initial en un déficit aussi permanent de la balance de paiements dès le début de la seconde moitié du siècle. C'est ainsi que de 1949 à 1962, les réserves internationales en dollars américains triplent alors que le stock d'or n'augmente que de dix-huit pour cent (18%). Ce dernier phénomène n'est cependant pas totalement dissociable d'une préférence marquée des Européens pour les liquidités. Dans un système où les dollars sont parfaitement convertibles en or, les Européens peuvent à tout moment échanger ces dollars contre de l'or. S'ils ne le font que partiellement, une raison valable le justifie. En effet, le maintien d'une masse de dollars en dehors des Etats-Unis ne peut s'expliquer que par des besoins incessants de liquidités de la part de l'Europe, du Japon et du Canada. De ce point de vue, les Etats-Unis jouent un rôle de banque et, comme elle, empruntent et endossent des dettes à court terme (i.e. les dollars hors des Etats-Unis) et prêtent à long terme (investissements directs à l'étranger et achat d'obligations d'autres pays). Quoique les prêts à longue échéance soient de beaucoup plus considérables que les dettes sur une courte période, les Etats-Unis ne peuvent quand même pas faire face à leurs obligations immédiates puisque la valeur des dollars détenue à l'étranger est bien supérieure à celle de leurs réserves en or. Dans une situation aussi inconfortable, une convertibilité à prix fixe entre l'or et le dollar s'avère mathématiquement impossible et le dollar n'est plus viable sans une démonétisation de l'or. De là, une baisse de la confiance en ce numéraire, une ruée vers l'or et une compression involontaire des liquidités internationales aussitôt qu'un réajustement du prix or-dollar apparaît inévitable parce que certains pays n'acceptent pas qu'un seul d'entre eux soit l'unique pourvoyeur de liquidités internationales, surtout lorsque ceci confère à ce dernier l'avantage d'un déficit permanent utilisé à la poursuite d'objectifs (guerre au Vietnam, achat d'entreprises européennes et visée impérialiste en pays sous-développés) que le monde ne partage pas. Ces dernières années, les pressions des Etats-Unis s'amplifient sur les pays en surplus afin qu'ils ne convertissent pas leurs réserves en or. La plupart de ceux-ci s'inclinèrent afin d'éviter une crise qui aurait pu être monumentale dans un régime de parité fixe où, faute d'ajustement, la confiance ne régnait plus.

Les mesures nixoniennes et le règlement hâtif de la crise

En 1971, il devient évident que les Etats-Unis subiront leur premier déficit à la balance commerciale depuis la fin de la guerre civile. Après de multiples démarches infructueuses auprès des autres pays leur demandant de réévaluer leur propre monnaie, les Américains doivent prendre l'initiative d'un réalignement des parités en vue d'amener un redressement du déficit de leur balance de paiements. Le 15 août, ils annoncent un changement dramatique de leur politique, en suspendant temporairement la convertibilité du dollar en or, en libérant le dollar et en imposant une surtaxe temporaire de dix pour cent (10%) dans l'attente d'une solution satisfaisante à leurs problèmes. Forts d'une surtaxe pesant lourdement sur le reste du monde et d'un dollar flottant, sans contenu or, tendant à se dévaluer par rapport aux autres monnaies, les Etats-Unis exigent un réalignement des parités monétaires suffisamment grand pour combler un déficit anticipé de treize (13) milliards dans leur balance de paiements. Le 18 décembre dernier, un règlement du conflit intervient et nos voisins du sud obtiennent des parités les favorisant mais aussi plus souples puisque le cours d'une monnaie peut maintenant varier de 2.25 pourcent autour de la nouvelle parité au lieu de 1%. Les Etats-Unis doivent, en retour, éliminer la surtaxe et accepter une hausse du prix de l'or de l'ordre de huit pourcent (8%), une once d'or passant de $35.00 à $38.00.

Quels seront les effets de l'accord conclu à toute vapeur sans doute par la crainte du déclenchement d'une suite de représailles contre les Etats-Unis. A court terme, la confiance sera certainement rétablie puisqu'un redressement spectaculaire de la balance de paiements est probable. La sortie de dollars américains sera ralentie sinon complètement annulée. Quoique l'accroissement des liquidités internationales en subira aussi le contrecoup, les besoins en dollars déclineront grâce à l'élargissement des marges de fluctuations des parités, d'autant plus qu'il demeure toujours possible de substituer aux dollars des droits de tirage spéciaux (D.T.S.), une sorte de monnaie réservée aux banques centrales, pleinement internationale, fiduciaire et dont l'accroissement de volume est strictement contrôlé par l'ensemble des pays riches du monde. Un retour à l'équilibre de la balance de paiements américaine ne s'imagine pas sans un élargissement important des D.T.S. Dans l'avenir immédiat, la base de la liquidité internationale demeurera composée d'or, de dollars et de D.T.S., les deux derniers ayant un contenu spécifique en or.

La réévaluation du prix de l'or ne semble pas constituer, dans l'avenir immédiat, un encouragement aux producteurs d'or de l'Afrique du Sud et de la Russie, ni aux spéculateurs, ces derniers vendant et achetant respectivement celui-ci à $42.00 l'once depuis deux ans, c'est-à-dire au moment de la chute du "pool" de l'or et de la libéralisation de son prix sur le marché privé. Conséquemment, le prix de l'or sur ce marché pourrait bien redescendre temporairement au niveau de la nouvelle parité officielle. D'autre part, les gros détenteurs de réserves en dollars, l'Allemagne et le Japon, ne subiront qu'une perte d'environ un milliard de dollars à la suite de la réduction du prix dollar/or. Finalement, les effets économiques de la dévaluation du dollar par rapport à l'or sont les mêmes que ceux d'une réévaluation des autres monnaies des pays riches si les pays sous-développés détenteurs de réserves en dollars suivent l'exemple des Etats-Unis en dévaluant leur propre monnaie.

Les conséquences de la hausse du prix de l'or peuvent, cependant, s'avérer extrêmement sérieuses dans un avenir plus lointain. L'or, les dollars et les D.T.S. tiendront le rôle de monnaies concurrentes de sorte que la loi de Gresham, en toute probabilité, opérera encore vis-à-vis l'or et le dollar. La possibilité de maintenir un lien permanent entre l'or et les D.T.S. ne fait aucun doute puisque le dernier numéraire ne prend pas la forme de billets que les individus peuvent posséder mais se distribuent strictement entre pays ayant un compte au Fonds Monétaire International, que l'on débite ou crédite selon les paiements et recettes du pays. Il est cependant clair que la conversion du dollar en or reprendra de plus belle aussitôt que le dollar montrera, à sa nouvelle parité, le moindre signe de faiblesse. Lorsque cette ruée vers l'or se produira, les Etats-Unis ne prendront certainement pas le risque de défendre férocement la nouvelle parité du dollar et pourraient bien couper définitivement tout lien entre leur monnaie et l'or. Ainsi, à moins que les pays riches n'acceptent, dans un effort improbable de coopération internationale et de confiance réciproque, de démonétiser l'or et de créer une monnaie internationale unique pouvant remplacer complètement le dollar, nous nous dirigerons vers un système de change fluctuant entre blocs de pays riches. Un tel régime réduira considérablement les besoins de liquidités du monde capitaliste et pourrait bien favoriser la naissance d'une monnaie européenne unique dont le cours flotterait vis-à-vis le dollar, les autres monnaies nationales (Canada, Japon, Australie, pays en voie de développement) s'accrochant à l'une ou l'autre des deux monnaies ou flottant elles-mêmes.

Le dollar canadien

Les problèmes américains n'étaient pas totalement étrangers à la politique canadienne suivie durant la décennie '60. Au début de celle-ci, le Canada avait été forcé, en 1962, d'imposer une surtaxe, d'instaurer un régime d'austérité et, finalement, de dévaluer sa monnaie de près de 13% par rapport à sa valeur de 1960; conséquemment des manoeuvres franchement maladroites en vue de réduire la domination étrangère au pays. En 1965, au moment où les capitaux étrangers revenaient au pays et que le Canada signait le bénéfique pacte de l'automobile, la monnaie canadienne apparaissait déjà comme étant dangeureusement sous-évaluée par rapport aux dollars américains, déséquilibre dont les effets étaient déjà apparents. L'Ontario entreprenait en effet une période d'expansion par une hausse remarquable de ses exportations de biens manufacturés. Au plein-emploi

Suite à la page 30

Nos meilleurs voeux

Service français

** HENRI de LOTBINIERE HARWOOD—ANDRÉ LAROCQUE **

ADMINISTRATEURS

R.A. DALY & COMPANY

LIMITED

En affaires depuis 1916

630 ouest, boul. Dorchester, Montréal

Téléphone : 861-9751

Membres des :

Bourse de Montréal - Bourse Canadienne - Bourse de Toronto
L'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

SERVICE FRANÇAIS

MEAD & CIE

LIMITÉE

ÉTABLIE EN 1924

Membres de la Bourse de Montréal et Canadienne, de la Bourse de Toronto et de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières.

630 ouest, boul. Dorchester - Montréal - 866-3061

La direction et le personnel
transmettent
à tous leurs clients
leurs meilleurs voeux de
santé et de prospérité

L. J. FORGET & CIE LTÉE

MEMBRES:
Bourse de Montréal - Bourse Canadienne

**Place du Canada,
Montréal,
Tel: 878-3871**

**1122 Chemin St. Louis
Québec, Québec,
688-0920**

Avec les hommages des

ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE

DUROCHER, RODRIGUE & CIE LTEE

VALEURS DE PLACEMENT

**SUITE 207
333 EST, RUE CRAIG - COIN SAINT DENIS**

**EDIFICE DE LA SOCIÉTÉ DES ARTISANS, MONTREAL
TEL.: 861-2856**

Au début de L'AN NOUVEAU nous présentons
à nos actionnaires et amis nos meilleurs voeux

United Asbestos Corporation Ltd. | **Allied Minning Corporation**

Bureaux situés à

1155 ouest, Boulevard Dorchester - Montréal, Tél.: 866-7367

Fondée en 1925

SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS & CIE LTÉE

Membres de l'Association Canadienne des courtiers en valeurs mobilières, de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne

Siège Social: 360, rue St-Jacques, Montréal 126
Succursale: Édifice Place Royale, Trois-Rivières

**Téléphone (514) 845-6161
Telex 01-20325**

Meilleurs Voeux à nos actionnaires

GROUPE MINIER BROSSARD

Naganta Mining & Development Co. Ltd
Nemrod Mining Co. Ltd
Timrod Mining Co. Ltd
Ducros Mines Limited
Valdex Mines Inc.
North Shore Uranium Corporation

**360 ouest, rue St-Jacques,
Suite 1406,
Montréal.
Tél.: 842- 4461**

Meilleurs Souhaits

à nos actionnaires

East Sullivan Mines Limited

GROUPE MINIER SULLIVAN LTÉE

Avec les hommages de

A. Renaud & Compagnie Limitée

Courtiers en valeurs

**200 ouest, rue St-Jacques - Montréal
Tél.: 844-2886**

Bureau de Québec, 132, rue St-Pierre, Tél.: 692-1914

CHÔMAGE

Il faudra créer 1.4 million d'emplois d'ici 1975

par R.B. CROZIER et N.E. WALE,
du Conseil économique du Canada

Au cours de la période de 1965 à 1971, la croissance moyenne de la main-d'oeuvre canadienne a été d'environ 250,000 personnes par an. Ceci représente un des taux de croissance de la main-d'oeuvre les plus élevés des pays occidentaux industrialisés. En effet, on estime que d'ici 1980, la croissance de la main-d'oeuvre canadienne sera considérablement plus élevée que celle prévue dans tous les autres pays occidentale. En réalité le taux de croissance de la main-d'oeuvre canadienne sera supérieur à ceux du Royaume-Uni, de l'allemagne de l'Ouest et de l'Italie réunis, des pays dont les populations prises ensemble excèdent plusieurs fois celle du Canada.

La création de nouveaux emplois reste inférieure au nombre de personnes cherchant du travail dans le cas de quatre des six dernières années, comme l'indique le tableau 1. La marge la plus considérable se situe en 1970, mais le taux de chômage a également connu de fortes augmentations précédemment, soit en 1967 et 1968. Si nous comparons les dix premiers mois de 1970 et 1971, nous pouvons constater que l'accroissement de la main-d'oeuvre reste sensiblement supérieur au nombre de nouveaux emplois créés.

Plusieurs facteurs ont contribué à la hausse du chômage en 1970 et 1971 les politiques monétaire et fiscale fortement restrictives de 1969 et 1971 dont le but était de réprimer l'inflation ont causé un ralentissement dans la croissance de la demande domestique et dans le rythme d'expansion économique. En outre, l'appréciation du taux de change du dollar canadien, après sa flottaison en juin 1970, a produit une érosion notable des marges bénéficiaires et a affaibli la capacité concurrentielle de bon nombre d'industries canadiennes. Au même moment, l'économie canadienne subissait les conséquences néfastes d'un début de récession aux Etats-Unis et du ralentissement de la croissance à l'étranger. La résultante de ces facteurs fut que le taux de croissance économique au Canada au cours des deux dernières années n'a pas été suffisant pour créer le nombre d'emplois requis pour absorber l'accroissement relativement rapide de la main-d'oeuvre canadienne. Le tableau 1 montre l'étendue de cet écart.

Dans ces conditions, le chômage a augmenté dans toutes les régions du pays (graphique 1). Comme par le passé, les taux de chômage les plus élevés ont été enregistrés dans la région de l'Atlantique et du Québec, et ils ont été bien au-delà de la moyenne nationale. Habituellement, les taux de chômage des provinces Atlantiques sont supérieurs à ceux du Québec, mais en 1970, c'est le Québec qui a eu le taux de chômage le plus élevé. Au cours des dix premiers mois de 1971, la situation du chômage a été comparable dans les deux régions. Notons que le Québec avec environ le quart de la main-d'oeuvre canadienne compte plus de 35 p. 100 du chômage national. Les provinces maritimes avec moins de 8.0 p. 100 de la main-d'oeuvre totale comptent 10.0 pour cent des chômeurs canadiens.

Aux aspect régionaux du chômage se greffent des disparités significatives au sein des différents segments de la population. Le chômage en pourcentage de la jeune main-d'oeuvre, c'est-à-dire le groupe d'âge de 14-24 ans, est autour de 11 à 12 p. 100 au Canada (désaisonnalisé), soit environ le double du taux de chômage global. Chez les hommes du groupe 14-24 ans, les taux du chômage sont encore plus élevés, soit 13 à 14 p. 100 de la main-d'oeuvre masculine de ce groupe d'âge. D'autre part, les taux de chômage d'adultes masculins, ceux âgés de 25 ans et plus, s'établissent actuellement à 5 ou 6 p. 100 de la main-d'oeuvre; chez les femmes de ce groupe d'âge, le taux de chômage est d'environ 2 à 3 p. 100.

Le Conseil économique du Canada a estimé que durant la période de 1970 à 1975, le taux de croissance moyen de la main-d'oeuvre canadienne sera d'environ 2.8 p. 100 annuellement. Avec le chômage à environ 6 p. 100 de la main-d'oeuvre en 1970 (et sans doute plus élevé en 1971), le taux de création de nouveaux emplois nécessaire pour absorber l'augmentation de la main-d'oeuvre et réduire le taux de chômage à environ 4.0 p. 100 serait de 3.3 p. 100 annuellement. Ce taux de création de nouveaux emplois est sensiblement plus élevé que celui qui a été réalisé pendant les années 1965-1970 alors que l'emploi a crû à un rythme de 2.8 p. 100 par an. Le Canada doit assumer la tâche très lourde de créer quelque 1.4 million de nouveaux postes (croissance nette) d'ici 1975.

Dans le groupe d'âge de 25 à 34 ans, groupe qui enregistrera l'augmentation la plus rapide de la main-d'oeuvre, le taux de croissance de l'emploi devra grimper à 5.6 p. 100 entre 1970 et 1975, de 3.7 p. 100 qu'il était en 1965-1970. Ce groupe représentera à lui seul au moins 40 p. 100 de l'augmentation de l'offre de travail durant la première moitié des années 1970. Dans ce groupe d'âge, le taux de croissance de l'emploi d'hommes devra plus que doubler et passer de 2.4 à 5.3 p. 100 par an. Le Conseil économique a déjà souligné que ce groupe d'âge est aussi le plus impor-

Suite à la page 29

Des personnes occupées: elles cherchent des emplois pour les chômeurs.
(Photo Le Devoir par Claude Léger)

Graphique 1

TAUX DE CHÔMAGE RÉGIONAUX
(pourcentage annuel moyen de la main-d'oeuvre en chômage)

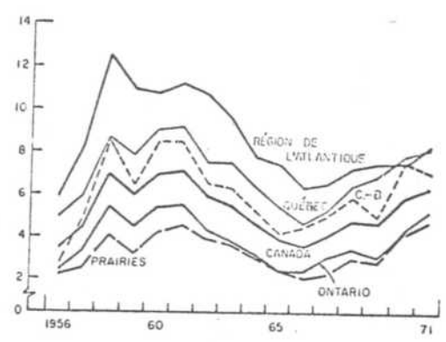

Tableau 1

CHANGEMENTS DANS LA MAIN-D'OEUVRE ET L'EMPLOI, PAR RÉGION
(en milliers de personnes)

	1966	1967	1968	1969	1970	1971	Moyenne annuelle des cinq années jusqu'à 1970
	Changements dans la main-d'oeuvre						
Région de l'Atlantique	15	9	8	11	4	18	*9*
Québec	95	80	31	63	38	71	*61*
Ontario	105	115	100	97	99	113	*103*
Région des Prairies	20	20	50	33	29	19	*30*
Colombie-Britannique	43	52	35	39	42	30	*42*
CANADA	278	276	224	243	212	251	*846*
	Changements dans l'emploi						
Région de l'Atlantique	20	7	3	9	4	11	*9*
Québec	104	64	2	50	13	53	*47*
Ontario	103	94	85	106	60	72	*90*
Région des Prairies	26	16	42	32	8	15	*25*
Colombie-Britannique	39	45	27	45	16	32	*34*
CANADA	292	226	159	242	101	183	*204*

Tableau 2

TAUX DE CROISSANCE DE L'EMPLOI

	Taux annuel moyen requis 1970-1975	1971
Emploi total	3.3	2.3
Hommes	2.9	1.5
Femmes	4.1	4.1
14-24	3.5	3.2
Hommes	3.7	2.7
Femmes	3.2	3.9
25-34	5.6	5.3
Hommes	5.3	4.2
Femmes	6.4	7.8

Source: Données de Statistique Canada, et estimations du Conseil économique du Canada. Les chiffres pour 1971 sont des moyennes calculées d'après les données courantes des dix premiers mois.

T.A. RICHARDSON & CO. LTD.,
membres
Bourse de Montréal — Bourse de Toronto
Bourse de Vancouver — Bourse canadienne
Bourse de Calgary
L'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilieres
Suite 3611, Tour de la Bourse - Montreal
Tel.: 878-3181
SUCCURSALES À: Montréal, Toronto, Hamilton, Ottawa, Vancouver, Victoria, Noranda, Rouyn, Val d'Or, Timmins, Sudbury, Sault Ste-Marie.

Pope & Company
Membre de
La Bourse de Montréal
La Bourse Canadienne
73 rue Simcoe Toronto 129

SERVICE FRANÇAIS
GEORGES CAMPEAU
AVEC LES MEILLEURS SOUHAITS DE
Jones Heward & Company Ltd.
Membres:
BOURSE DE MONTREAL
BOURSE DE TORONTO
BOURSE CANADIENNE
de l'association canadienne des courtiers en valeurs mobilieres
249 ouest, rue St-Jacques - Montréal - 845-6131

Nos meilleurs souhaits et voeux
de la saison
GAIRDNER & COMPANY
LIMITED
VALEURS DE PLACEMENT
MONTRÉAL — QUEBEC
SERVICE FRANCAIS
715, carre Victoria — 500 est, Grande-Allée
Tel.: 845-5251 — Tél.: LAfontaine 9-2541
Herve Tremblay — Geo. Pelletier

Meilleurs Souhaits de la Saison
H&P
HARRIS & PARTNERS LIMITED
Valeurs de Placement
Membres de l'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières
HARRIS & PARTNERS SECURITIES LIMITED
Agents de change
Membres des Bourses de Montreal et de Toronto
1155 ouest, Dorchester, Montréal
Tél.: 875-6840
Montréal - Toronto - New York - Londres, Angl.

Graham, Armstrong Securities Ltd.
Membre de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières
Cable : "GRAMSTRONG" Montréal - TELEX. OI-2418
Téléphone: 878-2311
Édifice Sun Life, chambre 940, Montréal

Oswald Drinkwater & Graham Ltd.
Membre des Bourses de Montréal, Canadienne et de Toronto et de Philadelphia - Baltimore - Washington Stock Exchanges
Affilié à
GRAHAM, ARMSTRONG SECURITIES LTD.

MOH
UN SERVICE COMPLET DE PLACEMENTS - ACTIONS
OBLIGATIONS ET FONDS MUTUELS
MORGAN, OSTIGUY & HUDON INC.
MEMBRE DE LA BOURSE DE MONTRÉAL, DE LA BOURSE CANADIENNE, DE LA BOURSE DE TORONTO, DE LA BOURSE DE PHILADELPHIE—BALTIMORE—WASHINGTON ET L'ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES
500 OUEST, RUE ST-JACQUES
MONTRÉAL
TORONTO - OTTAWA - QUÉBEC - SHERBROOKE - SUDBURY - VICTORIAVILLE

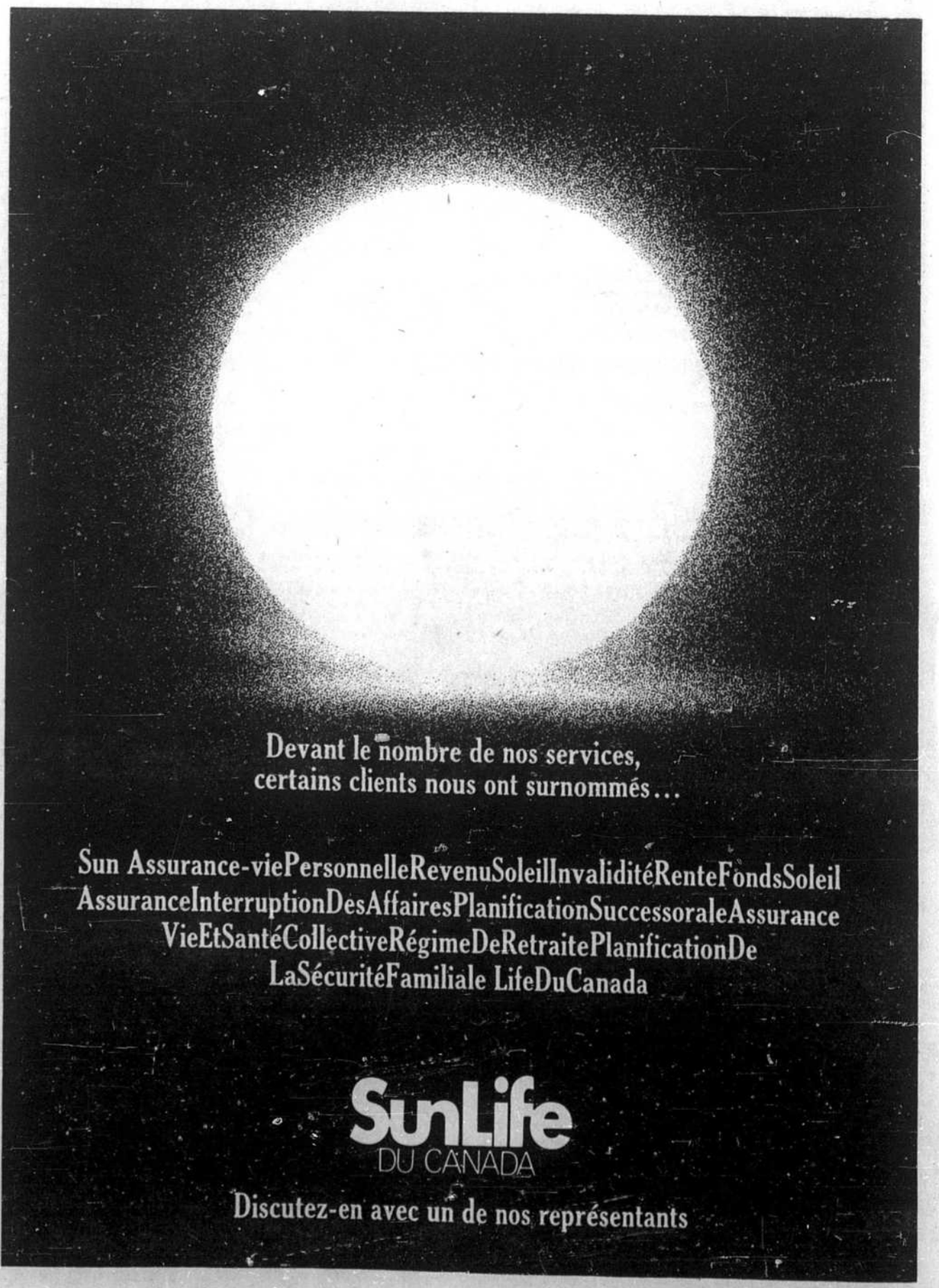

Dans le monde du travail, le temps est à la radicalisation

par Paul-Martel ROY, professeur à l'UQAM

La conférence des ministres du travail du Canada, organisée par le ministère du travail du Québec et qui a eu lieu à Montréal du 1er au 3 novembre de cette année, a donné une idée du climat qui prévaut actuellement au Québec dans le "monde du travail". Une telle conférence, bien entendu, est convoquée dans une perspective fonctionnaliste. Or, ce 1er novembre, les représentants syndicaux étaient absents d'un très grand hôtel de la métropole, manifestant par là que l'hypothèse fonctionnaliste était pour eux en veilleuse. D'un autre côté, les membres de la délégation gouvernementale – du moins celle du Québec – se sont montrés relativement progressistes. Les porte-parole de la délégation patronale ont été satisfaits de répéter des choses cent fois entendues tandis que la délégation universitaire est demeurée muette, soit qu'elle n'avait rien à dire relativement à des problèmes concrets, soit que le ton de polémique univoque qui prévalait la rendait perplexe. Dans ce cadre de pensée, revoyons brièvement quelques événements de l'année 1971.

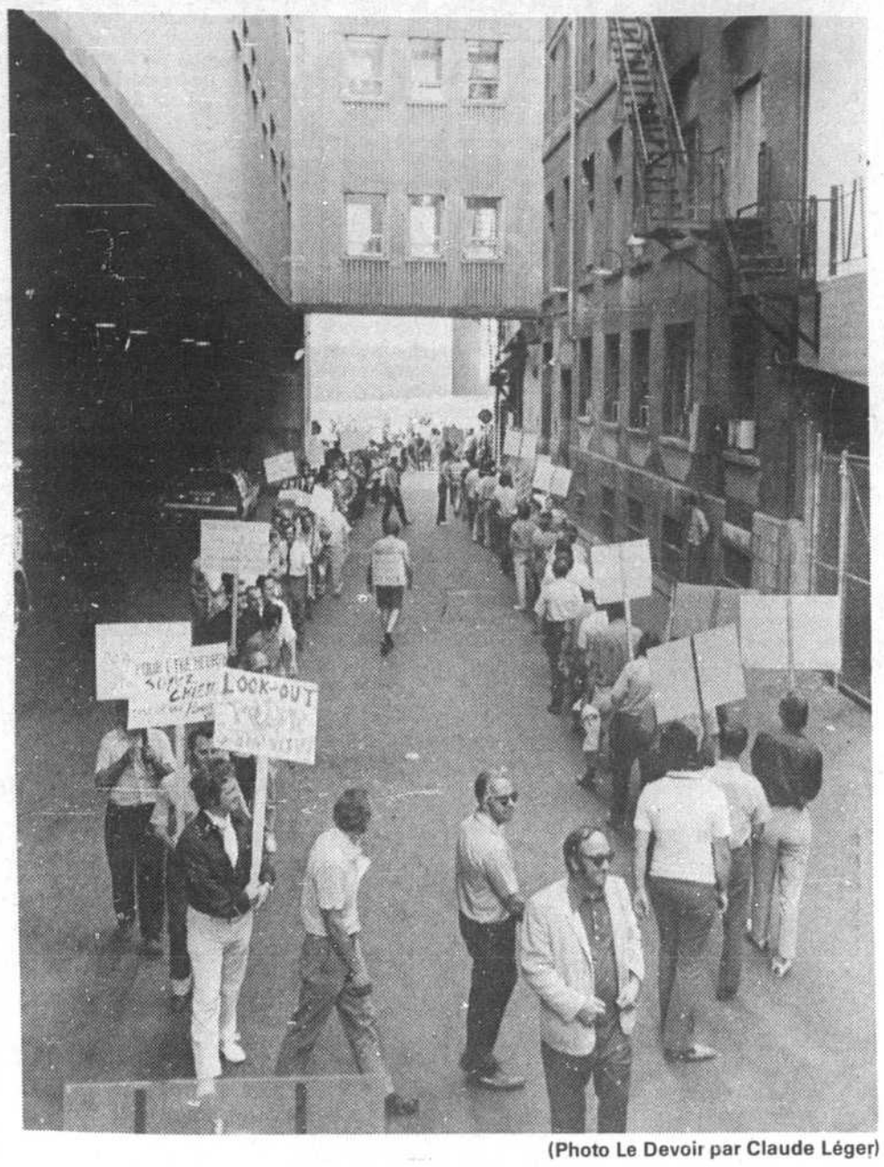

(Photo Le Devoir par Claude Léger)

En ce qui regarde les attitudes patronales, en particulier les associations patronales, il est vraiment difficile de discerner dans les événements de l'année un signe quelconque d'évolution. A la conférence des ministres du travail comme au congrès de l'ICAP et partout ailleurs, on continue de soutenir des sophismes bien connus comme par exemple: le fait que les salaires ont augmenté d'un plus grand pourcentage que la productivité ou encore le fait que les augmentations de salaire semblent avoir précédé les augmentations de prix sont des signes certains que l'inflation que nous connaissons est attribuable au pouvoir exagéré des syndicats. Que ces propositions peuvent fort bien être fausses a été démontré depuis longtemps et encore par des papes de l'orthodoxie en économique: Samuelson et Solow. (1) Par ailleurs, il est toujours amusant d'entendre les dirigeants patronaux se plaindre de ce que les centrales syndicales ne représentent pas les vraies aspirations des travailleurs, en devenant "trop politisées" par exemple.

Parmi les faits saillants de l'année '71, plusieurs s'entendent pour distinguer la radicalisation des syndicats ouvriers. Cette radicalisation a pris plusieurs formes. Parmi les conflits bien identifiés, on peut mentionner le cycle des grèves ou des menaces de grève des policiers, suivi de celui des grèves ou menaces de grève des pompiers, cycles qui ont fait dire au président du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre que, de fait, une extension au Code du travail était survenue. D'autres conflits remarquables non par la radicalisation qu'ils manifestent mais par leur caractère nouveau ou évolutif ont été la grève des professeurs de l'université du Québec à Montréal et la troisième ronde de négociation dans la fonction publique provinciale. Cette ronde de négociations qui dure toujours sera sans doute un des faits saillants de l'année '72. Il demeure intéressant de surveiller quel sera finalement le contenu de l'expression: "négocier la masse salariale".

Par ailleurs, il faut mentionner le conflit dans l'industrie de la construction qui s'est manifesté dès le tout début de l'année et qui s'est réglé par l'institution d'une commission provinciale et la promesse de la part du gouvernement d'instaurer un régime de revenu annuel garanti dans l'industrie. Un tel régime existe en très peu d'exemplaires en Amérique. Quelles seront la conception et l'application de cette politique relativement nouvelle, audacieuse à plusieurs points de vue?

Le conflit majeur de l'année '71 demeure cependant de toute évidence le lock-out au journal La Presse. Assez pénible pour avoir amené à un échec le ministre du travail et plusieurs de ses hauts fonctionnaires dans leur tentative de conciliation, ce conflit a en plus contribué à accentuer la radicalisation des deux principales centrales syndicales. La manifestation du 29 octobre était la seule depuis longtemps où on pouvait compter une majorité de syndiqués. Il faut cependant ajouter que c'était la seule depuis longtemps où l'objectif proposé était un objectif syndical traditionnel.

D un autre côté, outre les déclarations des dirigeants syndicaux, le signe le meilleur de politisation ou de radicalisation des centrales est sans doute la littérature qui en émane. Or, en deux mois, deux textes radicaux ont fait surface:: "Ne comptons que sur nos propres moyens" à la C.S.N. et "L'Etat, rouage de notre exploitation" à la F.T.Q. Sauf peut-être la section 1 du dossier II de "L'Etat, rouage de notre exploitation", ces textes ne peuvent se comparer aux études industrielles qui ont déjà été faites à la C.S.N. ou aux dossiers qu'on produisait à la F.T.Q. On n'y cherche pas de solutions à des problèmes individuels mais plutôt l'adhésion idéologique du lecteur relativement à l'organisation sociale en général. La critique qu'on veut faire de ces documents doit se situer dans cette perspective: c'est-à-dire que les textes dont on parle sont bons s'ils entraînent l'adhésion idéologique. Cela suppose que les faits présentés soient objectiveement corrects, que l'interprétation qu'on en donne apparaisse vraisemblable et que les conséquences de l'option proposée apparaissent acceptables. Bien sûr, à la C.S.N. comme à la F.T.Q., des groupes importants de travailleurs n'adhéreront pas aux textes dont nous venons de parler. Peut-être que le congrès de juin prochain de la C.S.N. rejettera le "manifeste" comme la fédération de la construction vient de le faire. Néanmoins, le seul fait que le "manifeste" aura été soumis à l'adhésion des membres demeurera significatif d'une évolution importante de la centrale.

Même si les centrales syndicales inclinent maintenant plus à gauche, il ne faut pas conclure que le climat est à gauche au Québec. Le professeur Alfred Dubuc de l'UQAM a même soutenu lors d'une récente conférence à Winnipeg qu'après la révolution tranquille, le Québec connaissait une réaction violente. Il y a sûrement polarisation des opinions et des attitudes en tout cas. Pendant que des travailleurs syndiqués discutent d'idéologie, les parents – québécois francophones moyens – d'une rue entière d'une ville à grande majorité française de la proche banlieue de Montréal envoient leur garçon à l'école anglophone. Il s'agit là d'une option sur le plan linguistique quelle option sociale elle s'accompagne.

Du côté du ministère du travail, il semble qu'on tente moins de mettre sur pied des projets novateurs et qu'actuellement on s'attache plutôt à étouffer certains projets même si des porte-parole continuent de les prôner. Il en est ainsi en tout cas des projets de négociations par secteur et d'accentuation de la politique de main-d'oeuvre.

La négociation par secteur supposerait une généralisation de la syndicalisation et aurait comme conséquence une uniformisation des salaires et conditions de travail – par secteur. Mais ce n'est pas un problème majeur. Les économistes qui s'opposent au projet diront plutôt que ce faisant on nuira à l'allocation du travail parmi les régions par exemple. Ce à quoi on peut répliquer que les problèmes de distribution méritent certainement autant d'attention que les problèmes d'allocation; que de toute façon il n'a jamais été montré qu'au Québec les salaires sont un allocateur efficace du travail; qu'au contraire, dans une économie à haut niveau de chômage comme celle du Québec, où la proportion du chômage structurel (déséquilibre qualitatif entre la demande et l'offre de travail) est vraisemblablement plus élevée qu'en Ontario par exemple, la disponibilité de l'emploi a des fortes chances d'être un meilleur allocateur de travail que les salaires.

Le livre blanc préparé au ministère du travail et qui porte le titre: "Pour une politique québécoise de la main-d'oeuvre" et dont un résumé a paru dans Le Devoir du 16 au 18 novembre, est intéressant à au moins deux points de vue. D'abord, il affirme que la politique de main-d'oeuvre devrait être rapatriée au Québec. Ceci apparaît tout à fait logique dans l'optique même du gouvernement actuel. Celui-ci a mené une lutte pour contrôler la politique sociale. On peut se demander pourquoi il ne devrait pas contrôler la politique de main-d'oeuvre qui, somme toute, peut être considérée comme l'épine dorsale d'une bonne politique sociale.

D'un autre côté, le livre blanc a le grand mérite de proposer une politique où on ne considère pas seulement l'offre de travail – c'est-à-dire le recyclage, la mobilité – mais aussi la demande. Comme on dit en Suède, il ne s'agit pas seulement d'ajuster l'offre à la demande mais aussi la demande à l'offre. Cette vision peut avoir l'air anodine mais il faut se rendre compte qu'elle implique ceci: l'entreprise devrait s'ajuster à la main-d'oeuvre tout autant que la main-d'oeuvre à l'entreprise. On n'est pas encore habitué à cette perspective. Elle est cependant évidente dans les projets suivants: "Le gouvernement a l'intention disait le livre blanc en date du 31 mars dernier, de procéder à la constitution de banques de projets de travaux publics et à la planification de l'exécution de ces travaux dans des régions et selon des dates propices au maintien d'un haut niveau d'emploi. De plus, le gouvernement étagera ses commandes à l'industrie afin de contrecarrer l'affaiblissement de la demande de travailleurs et de localiser ces commandes dans les régions les plus touchées par des déséquilibres. Dans cette même ligne de pensée, l'Etat étudiera l'implantation locale de son administration en fonction de marchés régionaux du travail." (2)

Le peu de réaction qu'a suscité la publication du résumé de ce livre blanc, chez les universitaires notamment, est étonnant. Cela signifie-t-il qu'il sera définitivement relégué aux oubliettes et qu'on continuera de s'en remettre à des politiques contre le chômage dont l'efficacité est maintenant plus que douteuse?

Nous avons peu parlé du chômage même si c'est le problème majeur au Québec. Les hypothèses qui nous paraissent les plus vraisemblables relativement à ce problème sont implicites dans ce que nous venons de dire: dans une économie à haut taux de chômage chronique comme celle du Québec, la proportion du chômage structurel est plus forte que dans une économie à bas taux de chômage. Dans une économie à haut taux de chômage, on doit donc mettre un plus fort accent sur les politiques structurelles. Il ne suffit pas d'influer sur la structure de l'offre de travail; on le fait depuis dix ans avec un succès qui n'est pas apparent. Il faudrait agir sur la structure de la demande. Par ailleurs, il devient de plus en plus clair que l'entreprise privée, même généreusement subventionnée, ne semble pas devoir restaurer la structure économique du Québec. L'Etat devrait s'y adonner directement et sérieusement, retrouver et accentuer l'élan qui a donné naissance à la S.G.F., à Soquem, à Soquip, à Rexfor et à la S.H.Q.

(1) Samuelson, P.A. et Solow, R.M.: "Analyticical Aspects of Anti-Inflation Policy". **American Economic Review,** 1960.

(2) Le Devoir, jeudi le 18 novembre 1971, page 11.

COMPAGNIE GUARANTY TRUST DU CANADA
427 St-Jacques, Montréal
E.C. Pratte, directeur
Successions - Épargnes - Placements - Transferts - Hypothèques
Comité Consultatif
* Roger R. Bélanger, Président
W. Keith Baldwin
J. Jacques Beauchemin, c.r.
J. Nap. Cayouette
Guy Charbonneau
Georges O. Clermont
E. Jules Crevier
R. Fraser Elliott, c.r.
Brig. J. Guy Gauvreau, d.s.o., e.d.
* Wilfrid Major
* H. J. O'Connell, k.c.s.g.
Paul Vaillancourt, Jr.
* Membres du Conseil d'Administration

Avant d'acheter un fonds Mutuel, renseignez-vous sur
Canadian Investment Fund, LTD.
ACRO FUND
Ditribué par Calvin Bullock, Ltd.
Obtenez gratuitement, un prospectus de votre courtier de placement ou de tout autre figurant dans cette édition.
CALVIN BULLOCK LTD.
ÉDIFICE C-I-L, MONTRÉAL

Consultez-nous
sur votre plan
d'épargne-retraite
...et économisez à même l'impôt
Canada Trust
800 oust, boul. Dorchester
7040, rue St-Hubert
Téléphone: 861-9781

Lemay, Paquin, Corbeil & Gilbert
AVOCATS
Henri-Paul Lemay, c.r. - Maurice Paquin, c.r. - Micheline Corbeil - Michel Gilbert
Pierre Messieur—Jean Keable—Jean-Pierre Bordeau—Gilbert Dupont
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: TAXCORP
TÉL.: 878-4211
Tour de la Bourse—Suite 1025—800, Place Victoria—Mtl. P.Q.

Société Financière Internationale Inc.
ÉVALUATION DE COMPAGNIES
FAITES ÉVALUER DÈS MAINTENANT VOTRE COMPAGNIE PAR UNE SOURCE INDÉPENDANTE. SOYEZ AVISÉS PAR DES EXPERTS EN ACHAT, VENTE, FUSION, ET FINANCEMENT D'ENTREPRISES.
JEAN GAGNON
B.Sc. Com. R.I.A., Adm.A.
Tél.: 285-1321
GÉRARD CHAPUT
B.Sc. Com., Amd.A.

Nos meilleurs voeux
Canada Permanent Mortgage Corporation
La Compagnie de Fiducie Canada Permanent
600 ouest, boulevard Dorchester
J.-E. NADEAU
directeur général délégué
VICE-PRÉSIDENT
JEAN DUSSAULT
directeur, Service des hypothèques

Profitez de l'expérience et de la permanence de nos services fiduciaires :
☐ analyse de plan successoral
☐ exécution et administration de successions
☐ administration d'immeubles
☐ garde et gestion de valeurs.
Fiduciaires
de la Cité et du District de Montréal Limitée
1253 avenue McGill College
Tél. : 878-3351
FILIALE DE LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL
1253 McGill College
Montréal 110, 878-3351
Veuillez me faire parvenir S.V.P. la documentation ayant trait à vos services
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE ..... PROVINCE .....
(L.D. 30-12-71)

L'industrie manufacturière: un défaut de structures à corriger

par le ministère de l'industrie et du commerce du Québec

Au cours de 1971, le développement industriel du Québec s'est fortement ressenti du climat économique qui a prévalu dans l'ensemble du monde industrialisé et particulièrement aux Etats-Unis.

Au problème monétaire international sont venues s'ajouter les inquiétudes relatives à la nouvelle fiscalité canadienne et aux mesures protectionnistes de nos voisins du Sud. Au Québec, le climat social du début de 1971 a également constitué un facteur non négligeable d'incertitude.

Toutes ces raisons, ajoutées aux situations déjà difficiles de certains secteurs industriels comme les pâtes et papiers et l'avionnerie ont contribué à stabiliser les immobilisations manufacturières aux environs de $570 millions.

Cependant plusieurs grands projets ont été annoncés aux cours de l'année qui sans aucun doute auront des effets importants sur les investissements manufacturiers au cours des prochains mois. Que ce soit l'aménagement de la Baie de James, les développements miniers du Québec-Labrador ou l'implantation de Rayoneer Quebec sur la Basse Côte-Nord, il est évident que l'impact économique sera considérable. Si l'on ajoute à ces projets de grande envergure le règlement du problème monétaire international, la mise au rencart d'une bonne partie des mesures protectionnistes américaines et la fin des discussions sur la nouvelle politique fiscale du gouvernement canadien, il y a tout lieu de croire que de nombreux nuages se dissiperont et que nos investissements manufacturiers pourront maintenant s'accélérer.

Au Québec, cette reprise devrait être particulièrement profitable car elle se produit au moment où s'achève la période de rodage des instruments dont la politique industrielle nécessitait la mise en place. En effet, c'est au cours de cette année que le gouvernement du Québec a donné les premières réponses au défi que constitue l'avenir de notre industrie manufacturière.

L'étude plus poussée de la situation économique des dernières années et des résultats des programmes antérieurs ont permis de fixer les premiers jalons de ce que pourrait être une stratégie de développement industriel pour le Québec.

L'examen de l'évolution des principales variables de l'activité industrielle du Québec sur une longue période – investissement, expéditions, emploi, salaire, valeur ajoutée, productivité – révèle des taux de croissance beaucoup plus faibles que pour l'ensemble du Canada. Cette faiblesse de croissance est la conséquence d'une déficience structurelle que beaucoup d'experts identifient comme la cause principale des écarts de niveau de vie entre le Québec et l'Ontario et les Etats-Unis.

En effet, les secteurs de notre économie ne croissent pas tous dans la même proportion, certains même régressent. C'est pourquoi nous avons cru que des efforts concentrés sur un nombre limité de secteurs dynamiques rendraient possible une amélioration de la structure.

Cependant, pour entreprendre une action efficace il fallait identifier les secteurs manufacturiers susceptibles de servir de moteur à l'amélioration de la structure industrielle.

Pour y parvenir nous avons fait porter notre analyse sur le degré d'interdépendance des secteurs manufacturiers, sur l'évolution des marchés qu'ils desservent et sur leur niveau de productivité.

Il ressort clairement de cette analyse que les secteurs les plus intégrés de l'industrie secondaire du Québec sont ceux qui se trouvent intimement reliés à l'exploitation des ressources naturelles et au facteur main-d'oeuvre, phénomène qu'on retrouve normalement dans toute économie au début de sa phase d'industrialisation. La faiblesse du taux de transformation structurelle se trouve également confirmée par l'analyse du marché qui indique clairement que par rapport à l'ensemble du Canada nous sommes spécialisés dans des productions pour lesquelles la demande croît plutôt lentement. De plus, au chapitre de la productivité, on constate qu'une bonne partie de notre main-d'oeuvre manufacturière se retrouve dans des secteurs à faible intensité de capital, par voie de conséquence des secteurs où les salaires sont relativement peu élevés.

On peut également conclure à l'inverse que les industries modernes, à forte intensité de capital et à fort potentiel de croissance, sont insuffisamment développées au Québec qu'elles sont mal intégrées au reste de l'industrie manufacturière et que par voie de conséquence elles exportent souvent leurs effets d'entraînement hors du Québec.

Il devenait ainsi évident que l'Etat devait faire porter le gros de ses efforts de promotion et de consolidation vers les secteurs industriels qui apparaissent à l'analyse comme ayant le meilleur potentiel soit à cause de leur technique de production, de la nouveauté du produit ou de la croissance du marché.

C'est dans cet esprit que furent mises au point les lois 20 et 21 qui contiennent l'essentiel des incitations financières et fiscales que le gouvernement du Québec utilise pour attirer sur son territoire les entreprises manufacturières.

Il est donc clair que la Société de Développement industriel qui administre l'assistance financière prévu par les lois 20 et 21 a pour but premier d'assurer une action positive de l'Etat sur la transformation de la structure manufacturière du Québec et constitue de ce fait l'instrument préviliégié de la politique industrielle du gouvernement.

Cette action de la Société de Développement industriel rejoint de plus un second volet de la stratégie de l'Etat: la consolidation de l'industrie existante.

En effet, une modification de structure peut être faite non seulement par l'apport d'investissements novateurs, mais aussi par la croissance et la modernisation des industries et des entreprises existantes. L'évolution rapide des marchés, des techniques de production et des méthodes de gestion demandent une adaptation continuelle de l'appareil productif.

En conséquence, la consolidation de l'industrie secondaire est nécessaire si l'on veut que les industries et les entreprises s'ajustent rapidement et sans heurt aux nouvelles contraintes tant intérieures qu'extérieures. Les moyens d'intervention gouvernementale dans ce domaine, se situent au niveau des secteurs industriels et au niveau des entreprises, et elles visent, dans un cas comme dans l'autre, à une amélioration de leur capacité concurrentielle et à l'accroissement de leur part du marché.

Cependant nous ne considérons pas que la politique industrielle du Québec soit complète. Elle devra être complétée par d'autres mesures notamment par uen définition plus précise de l'action de l'Etat eu égard aux infrastructures d'accueil, une attention particulière devant être apportée à l'aménagement de véritables parcs industriels capables de se comparer par la qualité et la diversité des services offerts aux parcs situés hors du Québec.

Assu rance-vie: l'an 1972 devrait être bon

par J.A. RHIND, 1er vice-président

Association canadienne des compagnies d'assurance-vie

Malgré une année où l'on a connu des difficultés domestiques et internationales, le Canada envisage maintenant, pour 1972, un taux de croissance économique de 5 à 6%. Les mesures prises aux fins de dévaluer le dollar américain et d'abolir la surtaxe américaine à l'importation ont ravivé nos espoirs. Ces mesures, selon le comportement du dollar canadien par rapport aux autres monnaies, devraient améliorer nos exportations et nous aider à créer de nouveaux emplois dont nous avons grandement besoin dans ce pays.

Les événements de l'année écoulée ont révélé à la fois la force et la faiblesse de l'économie canadienne. Sa force réside dans une main-d'oeuvre à croissance rapide et à meilleure formation, dans des ressources en expansion, dans un climat de prix relativement favorable et dans une situation financière en progrès. Sa faiblesse, c'est la vulnérabilité de l'industrie manufacturière en regard des pressions de la concurrence internationale, c'est le niveau relativement bas des dépenses en recherches technologiques, c'est l'absence d'un climat favorable aux gains pour les industries à forte main-d'oeuvre et c'est une pénurie de compétences en matière de gestion et de commerce.

Les mesures américaines, du 15 août ont mis en lumière ces faiblesses de l'économie canadienne tout en stimulant les Canadiens dans la recherche des solutions. Pour l'an prochain, l'une de nos grandes priorités est l'établissement d'objectifs économiques pour le Canada et on espère que les gouvernements obtiendront du patronat et des syndicats un effort concerté dans ce sens.

Nous pouvons donc, à mon avis, envisager avec confiance l'au-delà de 1972, alors que notre force aura surmonté, de façon progressive et décisive, nos faiblesses et que l'économie canadienne se sera engagée sur un sentier de croissance qui corresponde mieux à son potentiel actuel.

En dépit du comportement mitigé de l'économie canadienne, en 1971, le commerce de l'assurance-vie s'est nettement amélioré par rapport à 1970. Nous nous attendons que cette tendance se maintienne tout le long de 1972. Voici quelques points saillants:

– Quoiqu'on n'ait pas encore reçu les chiffres définitifs, on peut dire que les achats de polices individuelles d'assurance-vie, par les Canadiens, ont enregistré un modeste taux de croissance d'environ trois pour cent par rapport à 1970; cependant les achats d'assurance collective ont représenté une augmentation spectaculaire d'environ quarante pour cent sur 1970.

On ne s'explique pas parfaitement, à l'heure actuelle, les raisons de cette forte augmentation de l'assurance collective; il semble que cette augmentation fasse partie d'une tendance continue, de la part des syndicats, des associations professionnelles et des employeurs, d'améliorer la protection et les avantages sociaux des travailleurs. De plus, comme les extrapolations gouvernementales l'indiquent, la main-d'oeuvre canadienne continue de croître rapidement, ce qui signifie qu'un plus grand nombre de personnes adhèrent aux régimes existants ou qu'on en instaure de nouveaux.

– Par suite de ce record enregistré au cours de l'an dernier, le montant d'assurance-vie en vigueur par ménage au Canada est passé de $20 800, en 1970, à environ $22 000, à la fin de 1971.

– Autre tendance intéressante en 1971: la croissance des "caisses séparées" des compagnies d'assurance-vie. Ce sont des caisses placées principalement dans des actions ordinaires, pour supporter une large gamme de contrats d'assurance-vie et de rentes à prestations qui varient selon la valeur marchande des avoirs de ces caisses. La popularité croissante de ces produits dits "variables" ou "rattachés à des actions" se manifeste par la croissance de ces caisses spéciales, qui sont passées de $551 millions, à la fin de 1970, à environ $700 millions, à la fin de 1971.

Les versements de prestations aux bénéficiaires et aux assurés se sont accrus d'environ $11 millions, en 1971, la moitié de tous ces versements étant effectués aux assurés, de leur vivant, sous la forme de dotations échues, de rentes, de prestations d'invalidité, de valeurs de rachat et de dividendes de polices.

Prestations payées en 1970 et 1971 (prév.) respectivement. Familles d'assurés décédés: $453 millions $475 millions. Assurés, de leur vivant: $851 millions $840 millions. Total $1304 millions, $1315 millions.

Au cours de 1971, les compagnies d'assurance-vie ont augmenté leurs placements dans l'économie du Canada. D'après un échantillonnage de compagnies détenant environ 80 pour cent des placements d'assurance-vie, les nouveaux placements nets atteindront approximativement $610 millions à la fin de 1971, à rapprocher de $563 millions, en 1970.

La forte augmentation du portefeuille d'actions ordinaires canadiennes représente un changement marqué dans le genre de placements effectués en 1971. Ces placements se sont accrus de $71 millions en 1970 et on prévoit qu'à la fin de 1971, on aura enregistré une augmentation de $160 millions.

Les placements hypothécaires et immobiliers, au Canada, ont marqué une augmentation de $160 millions, une augmentation légèrement inférieure à celle de 1970, qui avait été de $181 millions. Les placements nets dans des obligations de compagnies et de gouvernements ont également accusé une légère diminution, en 1971. Par exemple, les portefeuilles d'obligations de compagnies canadiennes avaient enregistré, en 1970, une augmentation de $161 millions, alors qu'on estime à $150 millions l'augmentation des placements dans ce secteur, en 1971.

L'augmentation considérable des portefeuilles d'actions ordinaires détenues par les compagnies d'assurance-vie témoigne à la fois de la popularité croissante, auprès du public, des contrats d'assurance et de rentes "rattachés à des actions", et du désir des compagnies d'assurance-vie de procurer à leurs assurés un meilleur rendement sur leur dollar et de réduire les primes d'assurance-vie. Le fait que les primes d'assurance-vie, au Canada, continuent d'être environ 10 pour cent inférieures aux polices équivalentes aux Etats-Unis est surtout attribuable à la bonne tenue de la gestion et des placements des assureurs-vie dans notre pays.

BAIE JAMES

Suite de la page 19

de développer toutes les richesses naturelles du Labrador et de Terre-Neuve. La SDBJ doit, elle aussi, créer des filiales pour exploiter les ressources de la baie James dans des domaines très divers: tourisme, mines, forêts... etc.

Dans les milieux financiers, on n'exclut pas la possibilité de voir les mêmes sources de capitaux que celles qui ont alimenté Churchill Falls entrer en jeu pour la baie James. Il faut rappeler qu'à la veille de faire voter le bill 50, le premier ministre Bourassa a reçu à Québec, la visite de Sir Val Duncan, président du conseil d'administration de Rio Tinto Zinc, une société multinationale d'Angleterre, qui possède de gros intérêts au Canada, particulièrement dans Brinco et dans Churchill Falls. Lors de son passage à Montréal, Sir Val Duncan avait déclaré que sa société était très intéressée par le développement des richesses naturelles partout dans le monde et qu'il éprouvait une affection toute particulière pour le Québec.

Autre similitude, la firme d'ingénieurs conseils Rousseau Sauvé Warren, qui est sur les rangs pour réaliser les barrages de la baie James, est le bras québécois de la firme d'ingénieurs Acres Ltd. de Toronto, Acres Ltd. en association avec la firme américaine Bechtel Corp. de San Francisco, a dirigé les travaux de Churchill Falls.

Le 13 décembre 1971, le syndicat des ingénieurs professionnels de l'Hydro-Québec protestait, dans une lettre ouverte au premier ministre Robert Bourassa, contre les "pressions inconvenantes" que les deux sociétés privées exerçaient auprès de la SDBJ pour obtenir le contrat de gérance du projet. Il est difficile de savoir dans quelle mesure l'octroi du contrat de gérance à une compagnie privée faciliterait l'accès de la SDBJ à une source de capitaux. Mais une question importante) une de plus – se poserait alors: à quel prix, pour l'ensemble du Québec, et dans le cadre d'une planification des ressources énergétiques, des grands travaux et de la promotion industrielle provinciale, objectifs que l'Hydro-Québec s'est toujours efforcé de respecter.

GRENIER RUEL & CIE INC.
MEMBRE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS EN VALEURS MOBILIERES
MEMBRE DE LA BOURSE DE MONTREAL
QUÉBEC/MONTRÉAL

MEILLEURS VOEUX
FRAPPIER & HOLLAND INC.
Membres de la Bourse Canadienne
Suite 1050
Place du Canada
Montréal
Tél.: 866-3791

WHITE, WELD CO.
fondée en 1895
Membres: Bourse de New-York
White, Weld & Cie du Canada Ltée
Membres: Bourse Canadienne
800 boul. Dorchester ouest — Tel.: 878-9581
Montréal
Jacques L. Bélanger, Vice-Président — François Brault

Membre des bourses Canadienne, de Montréal, de Toronto et de l'Association Canadienne des courtiers en valeurs mobilières.

GEOFFRION, ROBERT & GÉLINAS, LTÉE
BUREAU-CHEF: MONTRÉAL — Tél.: 849-6171, 129, rue St-Jacques
SUCCURSALE: QUÉBEC — 250 ouest, Grande Allée, Edifice le St-Laurent, 692-1800

Si vous songez à vous créer un portefeuille d'actions et d'obligations consultez un de nos représentants qualifiés
Il répondra à vos questions
Il étudiera vos besoins avec un de nos analystes
Il vous conseillera dans vos placements
Confiez-nous le soin de vos intérêts
Service de courtage complet
Composez (514) 878-1951
CLICHE ET ASSOCIÉS LTÉE
Courtiers en valeurs de placements
Montréal / Québec / Trois-Rivières / Ottawa

SERVICE FRANÇAIS
GERMAIN BOURGEOIS
Burns Bros. and Denton LIMITED
VALEURS DE PLACEMENT - AGENT DE CHANGE
Membres de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières
Membres des Bourse de Toronto, Bourse de Montréal, Bourse de Vancouver, Bourse Canadienne
Suite 3736, 1 Place Ville Marie, Montréal - 875-2130
Toronto, Hamilton, Ottawa, Halifax, Winnipeg, Edmonton, Calgary, Vancouver, New York
Londres, Angleterre

Prêts aux entreprises

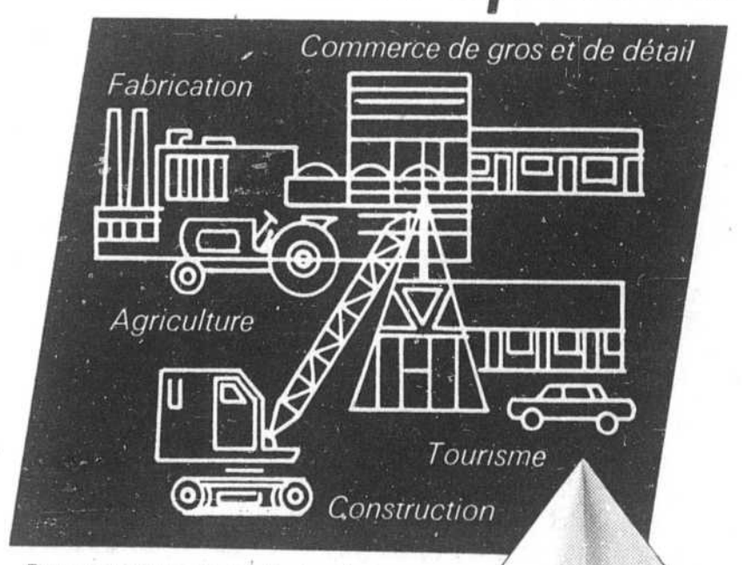

Presque tous les genres d'entreprises peuvent bénéficier des services de la BEI: fabrication . . . commerce de gros et de détail . . . tourisme et divertissement . . . construction . . . agriculture . . . transport et entreposage.
Si vous avez besoin de financement pour établir, développer ou moderniser votre entreprise n'importe où au Canada, communiquez avec nous.
Prêts aux entreprises n'importe où au Canada
Demandez ce dépliant
bei BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE
Montréal—110 ouest, boul. Crémazie—Tél.: 382-2891
—800, carré Victoria—Tél.: 878-9571
Chicoutimi • Ottawa • Québec • Rimouski • Rouyn • Sherbrooke • Trois-Rivières
D'AUTRES SUCCURSALES DE LA BANQUE SONT SITUÉES À TRAVERS LE PAYS

Les administrateurs, représentants et membres du personnel de la Maison Leclerc
vous offrent leurs
meilleurs voeux à l'occasion du Nouvel An.
RENÉ T. LECLERC INCORPORÉE
COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES
SIÈGE SOCIAL: 507 PLACE D'ARMES, SUITE 226, MONTRÉAL, QUÉ. TÉL.: 845-1152
BUREAUX, 500 EST, GRANDE-ALLÉE, QUÉBEC, QUÉ. TÉL.: 529-3701
118 RUE RADISSON, TROIS-RIVIÈRES, QUÉ. TÉL.: 375-7781
AGENTS DE CHANGE
MEMBRES:
BOURSE DE MONTRÉAL
BOURSE CANADIENNE

La protection du consommateur: des lacunes, oui, mais un départ intéressant

par Michel LEFÈVRE

Tous les articles de la Loi québécoise de la protection du consommateur, sans exception, entreront en vigueur à compter du premier mai 1972. Ainsi l'échéancier qui avait été préparé pour une application graduelle et rationnelle du bill 45 prendra fin et à compter de cette date la loi sera appliquée intégralement.

La loi de la protection n'en est donc présentement qu'à ses débuts, mais l'on peut déjà la considérer comme un bon départ surtout en ce qui concerne le Québec.

Jusqu'à ces derniers temps, le Québec s'était laissé distancer par les autres provinces quant à la quantité et la qualité des législations visant à protéger le consommateur. Heureusement le gouvernement s'est enfin ouvert au phénomène de la société de consommation et ses positions ont subi un tel revirement qu'une cinquantaine de dispositions légales se sont ajoutées par rapport aux législations similaires des autres provinces.

Sans contester l'existence de ce revirement gouvernemental, il ne faudrait pas pour autant accepter l'idée d'une conversion plus ou moins complète des autorités aux intérêts des consommateurs.

En analysant la composition du Conseil de la protection du consommateur, ce nouvel organisme de consultation créé en vertu de la loi de la protection du consommateur, on s'aperçoit qu'il est ouvert aux différentes catégories de la vie économique, la consommation étant seulement tenue pour l'une d'entre elles, sur le même pied que l'industrie, le commerce et la publicité.

Il donne donc aux consommateurs non pas un conseil chargé de leur venir en aide mais plutôt un organisme apte à scruter les relations entre consommateurs et commerçants. Il constitue un carrefour de points de vue et non pas un organisme chargé spécifiquement de la protection du consommateur.

Par contre la Loi a toutefois le mérite de regrouper, en les transformant parfois énormément, certaines lois existantes et souvent désuètes, pour les intégrer dans un ensemble plus cohérent visant à normaliser ou régler les relations entre les commerçants et les consommateurs. Elle rejoint en outre certains secteurs auparavant négligés, tels le colportage et les ventes pyraminales.

Mais surtout elle met en oeuvre certains principes de droit nouveau, tel l'approche formaliste en remplacement du concept consensualiste consacré par le Code civil.

Au lieu du principe voulant "qu'il appartient à l'acheteur d'être sur ses gardes" et de celui disant "que deux personnes quelles qu'elles soient peuvent négocier des contrats à leur guise", la Loi émet le principe accordant le bénéfice du doute au consommateur et l'interdiction aux commerçants de conclure des contrats de certaines façons, sinon les contrats sont nuls.

Tout cela, parce que la Loi de la protection du consommateur reconnaît que le commerçant a un avantage marqué sur le consommateur. Cependant, il ne faudrait pas pour autant tomber aveuglément dans l'excès contraire et ignorer les lacunes évidentes de la Loi.

Rien dans la loi de la protection du consommateur ne prévoit la fixation d'un taux d'intérêt comme mode d'exécution d'un contrat alors que personne n'ignore à ce niveau le jeu bien souvent illégal auquel se livre trop souvent certains commerçants peu scrupuleux.

De plus, l'exigence du paiement immédiat du solde de la dette si le contrat de vente à tempérament contient une clause de déchéance de terme semble très peu compatible avec le principe de la protection du consommateur et laisse sous-entendre de la sorte une plus grande protection du commerçant.

Enfin, à titre indicatif toutefois, il faut mentionner le retrait de la clause prévoyant un paiement initial de 15% du prix de la vente à tempérament. Cette mesure aura pour effet de redonner au consommateur, malheureusement d'ailleurs, sa pleine capacité d'achat et ouvre en un sens la porte grande ouverte à une augmentation du crédit à la consommation.

Il aurait été fort précieux pour limiter l'endettement trop élevé des consommateurs de maintenir à cet égard un taux variable selon les circonstances économiques tout en conservant par ailleurs certaines exceptions dans des domaines tels que l'exploitation agricole, l'industrie artisanale, l'industrie de la pêche, etc.

Les critiques ont été nombreuses dans ce sens mais on semble toutefois avoir systématiquement omis de mettre en relief les aspects inédits et hardis de cette Loi axée sur le consommateur pour orienter plutôt la critique vers les secteurs des relations commerçants-consommateurs qui ne sont pas couverts.

Il est cependant normal qu'une même loi ne puisse réglementer tous les aspects de la protection du consommateur. D'autres législations, comme l'a laissé entendre le ministère des Institutions financières, compagnies et coopératives, régiront le commerce des immeubles et sans doute, le domaine de l'alimentation.

En fait la Loi de la protection du consommateur fait partie d'une trilogie de la protection du consommateur qui comprend en second lieu, le projet de loi touchant les activités immobilières et, en troisième lieu, le projet de loi relatif aux activités financières. Le bill 45 étant la première étape de cette triple action, il ne vise donc que les contrats dont l'objet est un bien mobilier.

Par ailleurs, des améliorations constantes peuvent être espérées car certaines dispositions ne sont pas rigides et peuvent être élargies notamment en ce qui concerne la publicité destinée aux enfants et la composition du conseil de la protection de consommateur.

On a reproché en outre au bill 45 son manque d'envergure constituant une approche trop partielle et trop étroite des problèmes, Cela est sans doute vrai en fonction de certains critères socialisants d'une société en devenir, mais tout aussi faux en fonction du système économique qui prévaut actuellement au Québec.

A ce chapitre, l'argument utilisé par le ministre Tetley pour limiter la rigueur des dispositifs protégeant les consommateurs n'est pas nouveau mais ne saurait être rejeté entièrement sans s'y arrêter afin de situer certains rapports de production de l'économie québécoise.

"Le gouvernement a le devoir de protéger en même temps le consommateur et l'économie". Il est évident que la protection du consommateur, si légitime soit-elle, ne peut pas être poussée jusqu'au point où elle compromettrait le déroulement de la vie commerciale et, finalement, de l'activité économique toute entière de la société.

Cette observation du ministre est d'autant plus valable si l'on considère que même des fonctions inutiles sous l'angle des consommateurs modifient au sens économique la présence du chômage et de l'inflation ainsi que la structure des revenus et de la production.

D'autre part, il ne faut pas non plus perdre de vue que les dépenses des consommateurs représentent environ 60 pour cent de l'ensemble de la dépense canadienne au chapitre du produit national brut et sont ainsi un facteur minant de croissance de l'économie.

Des changements en pourcentages relativement modestes et des déplacements dans les dépenses à la consommation peuvent exercer un impact considérable sur le taux de croissance économique et peuvent entraîner ou compenser, selon une hausse ou une baisse de ces dépenses. des changements en pourcentage beaucoup plus élevés dans d'autres secteurs de l'économie.

Il faut donc se rendre à l'évidence et comprendre que la protection du consommateur n'a pas été et ne sera probablement jamais conçue pour révolutionner l'économie capitaliste. Tout au plus, sous la pression des groupes de consommateurs, le gouvernement peut-il renforcer son action sociale en ce domaine.

Les consommateurs pourront être ainsi de mieux en mieux protégés mais cette protection si améliorée et si complète soit-elle ne peut modifier par une simple loi le rapport de force d'une économie en ce qui concerne la distribution rationnelle des ressources nationales et la fixation des masses budgétaires.

Tout aussi utopique, au niveau de la pauvreté sociale et économique, d'espérer combler par un dispositif de protection l'écart toujours grandissant entre le revenu disponible et les exigences d'une vie décente, lequel écart est comblé par le crédit à la consommation.

Cependant si l'on veut tendre à éliminer ou réduire cette pauvreté engendrée d'une part par la faiblesse du revenu et d'autre part par le crédit trop abondant à la consommation. il vaudrait mieux situer son action à exiger la mise en oeuvre de mesures économiques, sociales, culturelles et surtout d'éducation dépassant de beaucoup, tant par leur ampleur que par leur vigueur, le champ de la protection du consommateur.

En somme, en fonction du système économique qui prévaut au Québec, la Loi de la protection du consommateur qui sera appliquée dans son entier en mai '72 est un premier pas fort intéressant.

Il faudra cependant y apporter constamment et de façon graduelle des modifications et surtout des additions. Du même coup, il faudra constamment tenir le public au courant des changements et des progrès signalés tant dans le comportement des consommateurs que dans celui des commerçants.

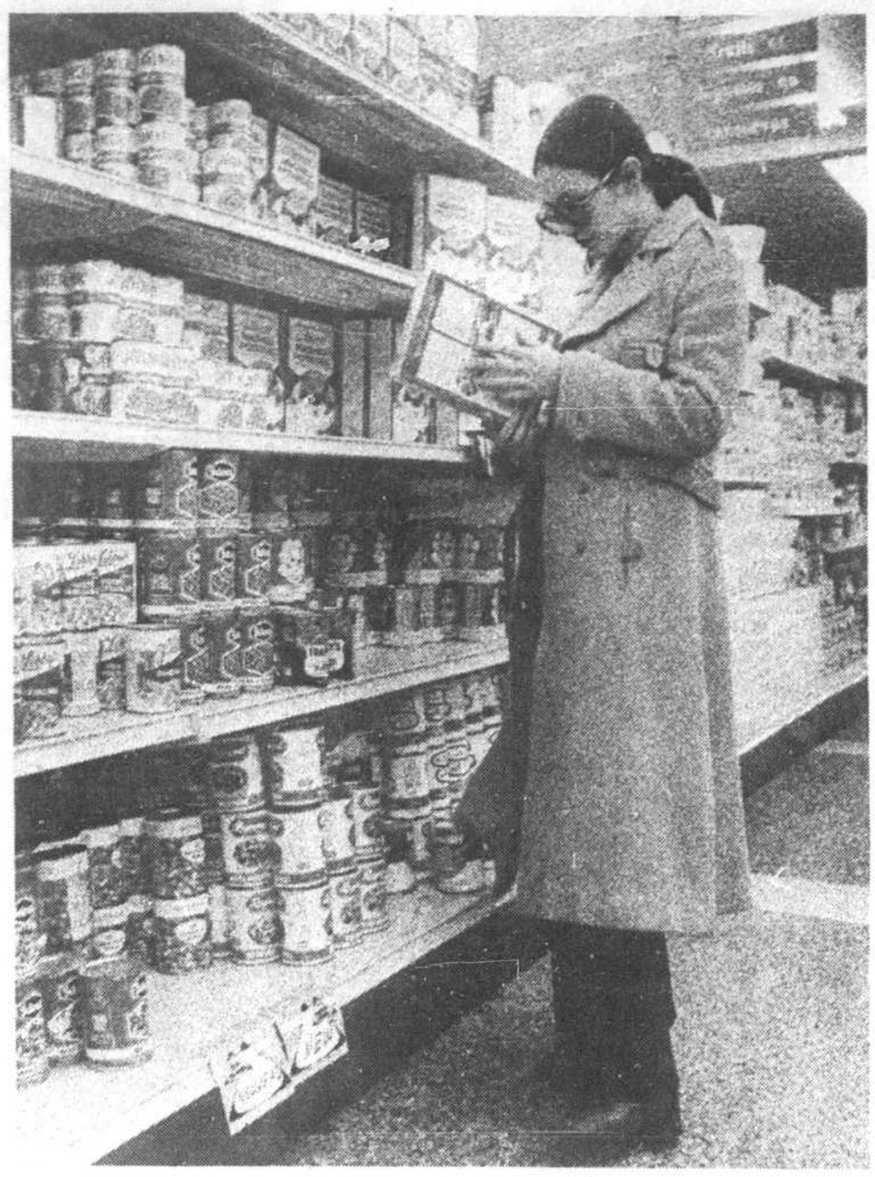

(Photo Le Devoir par Claude Léger)

En 1972, la reprise reposera sur les dépenses à la consommation

Il est à prévoir que les dépenses à la consommation joueront un rôle prépondérant dans la présente reprise de l'économie canadienne. En fait, elle devront assumer un tel rôle pour que le secteur interne de l'économie sorte du marasme.

L'hésitation qu'a connue l'économie a été le résultat d'un certain nombre de facteurs dont la lenteur de l'embauche industrielle, l'affaiblissement des revenus du secteur agricole, la forte baisse du marché des valeurs et l'effritement des bénéfices.

Cette tendance s'est traduite par une attitude plus prudente du consommateur canadien, surtout en ce qui a trait aux achats de biens durables. On connaît l'importance des dépenses affectées aux biens de consommation durables qui sont l'une des principales cibles à laquelle s'attaquent les dirigeants de l'économie pour ralentir ou stimuler l'économie.

Si l'on convient que l'efficacité de l'orientation vers des mesures économiques plus libérales et la vigueur de la reprise qui s'ensuivra, au sein de l'économie canadienne, dépendront en grande partie de la réaction des consommateurs, il semble approprié d'examiner le rendement récent et les perspectives futures de cet important secteur de l'économie.

En 1971, les consommateurs sont sortis progressivement de leur réserve. Leur propension à dépenser davantage s'est traduite par une réduction du rythme de l'épargne dont le taux a fléchi de 8.1% à 6.3% entre le premier et deuxième trimestre.

Les conditions de crédit ont été plus faciles qu'en 1970 et le crédit à la consommation a augmenté de 9 à 10%. Pourvues d'amples liquidités, les banques y ont largement contribué car leurs prêts personnels en cours se sont accrus de 14% pendant les 7 premiers mois de l'année.

Les ventes au détail ont enregistré un gain de 7.8% pendant les neuf premiers mois, comparativement à la même période l'an passé. Ce sont les produits de consommations durables qui progressent le plus. En neuf mois leur augmentation s'établit à 11.4% pour les automobiles et à 15.1% pour les articles électro-ménagers. Le fort accroissement de ces derniers résulte, en grande partie, de la construction record de logements.

On peut donc prévoir que la consommation globale, en valeur, aura progressé de 8 à 9% en 1971, en regard de 5.5% en 1970. Le gain est d'autant plus élevé que la hausse des prix de détail a été relativement moins forte cette année.

Par ailleurs, les mesures fiscales d'un caractère expansionniste, adoptées dans le budget fédéral de juin, ainsi que la déclaration faite par M. Benson en octobre, qui préconise une réduction de 3% de l'impôt sur le revenu personnel, augmenteront le revenu individuel disponible.

De plus, la fermeté soutenue dans le secteur du logement et la disponibilité plus abondante de crédit à la consommation devraient augmenter davantage les achats de biens durables, ce qui entraînera une baisse du haut volume des épargnes au cours de la prochaine année.

Ainsi avec le maintien de ces mesures économiques de nature expansionniste, durant toute la prochaine année, nous devrions être témoins d'une forte performance des dépenses à la consommation qui pourraient probablement s'accroître de près de 9% à nouveau en 1972 et compenser ainsi la baisse prévue au chapitre du commerce étranger.

BELL, GOUINLOCK & COMPANY LIMITED
Siège à la Bourse de Montréal
à la Bourse Canadienne
à la Bourse de Toronto
Membre de l'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières
Bureaux dans les principales villes du Canada et à New York
Chambre 820 Édifice Sun Life Montréal

Nos voeux les meilleurs pour 1972
Fondée en 1928
Oscar Dubé & Cie Inc.
VALEURS DE PLACEMENT
925, Chemin Saint-Louis, Quebec 6, P.Q.
110 A, rue des Forges, Trois-Rivières, P.Q.

LA CORPORATION DE PRÊTS DE QUÉBEC
(FONDÉE EN 1924)
MEMBRES DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES
valeurs de placement
132, RUE ST-PIERRE, QUÉBEC 2, P.Q.,
C.P. 68, STA. B.
(418) 692-1380

Avec les compliments de
MARINE INDUSTRIE LIMITÉE
et ses filiales
VOLCANO Limitée - FORANO Limitée
FORESTEEL Limitée

L'ÉCONOMIQUE
ÉMILE BOUVIER
docteur ès sciences économiques
professeur titulaire au département d'économique à l'université de Sherbrooke
ancien directeur du département des relations industrielles à l'université de Montréal
fondateur de l'École des relations industrielles à Mexico
ancien Directeur du Département d'économie politique à l'université Georgetown, Washington, D.C
premier recteur de l'université laurentienne de Sudbury, Ontario
ET
LA COEXISTENCE
DU SECTEUR PRIVÉ
ET
DU SECTEUR PUBLIC
851 pages $11.45
GEL GUÉRIN, éditeur limité GEL
4440 RUE SAINT-DENIS, MONTRÉAL 131
TÉL. : 843-6241 ou 843-6242

Nos Meilleurs Voeux
à tous nos clients et amis
BP Pétroles limitée
1245 ouest, rue Sherbrooke
Montréal, Québec

FLORIDO MATTEAU, Président
JEAN-LOUIS MATTEAU, Vice-prés. exécutif
ROBERT MATTEAU, Vice-président
FERNAND MATTEAU, Séc.-gérant
Florido Matteau Inc.
VALEURS DE PLACEMENT
OBLIGATIONS • ACTIONS • FONDS MUTUELS
1364, 6e Avenue 538-8628
GRAND'MÈRE, QUÉBEC
Membres de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

Concurrence: Basford veut redéfinir les règles du jeu

par Jean-Paul SOULIÉ

La Loi relative aux enquêtes sur les coalitions a nettement atteint l'âge de la retraite. Depuis 1889, elle permettait aux tribunaux de tenter d'établir que certains capitalistes ne respectaient pas les règles du jeu économique canadien. Ces tricheurs s'entendaient entre eux pour le partage du marché, la fixation des prix, l'obtention de brevets, et autres pratiques dénuées de "fair play", leur permettant d'accroître leurs profits sans risques, sur le dos du consommateur.

Avec le bill C-256, le ministre de la consommation et des corporations, M. Ron Basford, entend redéfinir les règles du jeu. La nouvelle loi ne sera pas une simple possibilité de scruter les transactions économiques, elle entend établir des structures, contrôler certains des rouages de l'économie. Elle s'intitule "Loi encourageant la concurrence, prévoyant la réglementation générale du commerce, favorisant l'honnêteté et la loyauté sur le marché, créant un tribunal des pratiques de la concurrence et le poste de commissaire," et, du même coup, elle abroge la loi relative aux enquêtes et aux coalitions et modifie en conséquence la Loi sur les banques.

Dans un régime que certains économistes ont dit être un "libéralisme sauvage", le bill C-256 ne peut pas faire figure d'intervention de l'Etat. C'est cependant une loi beaucoup plus positive que l'ancienne loi relative aux enquêtes sur les coalitions, à laquelle la jurisprudence avait enlevé toute vigueur. Il était devenu pratiquement impossible d'obtenir des preuves, de mettre les fraudes en évidence.

Mais même si elle n'est pas "dirigiste", la loi C-256 n'en est pas moins fort mal vue par le monde des affaires. Comme M. Benson pour sa réforme fiscale, M. Ron Basford s'est transformé en commis voyageur et a tenté de vendre sa loi d'un bout à l'autre du pays, en demandant l'avis de tout le monde. Comme dans le cas de la réforme fiscale, les réponses qui lui sont parvenues sont celles des gens qui ont les moyens de s'exprimer. Les hommes d'affaires ont étalé des doléances qui relèvent plus de l'état d'âme que de l'analyse économique: frustration, climat de crainte dans lequel vivent les industriels, harcèlement du gouvernement contre le monde des affaires, tendance des autorités à supprimer la notion de profit.

Le ministre Ron Basford a exprimé le manque de sérieux et de réalisme de ces réactions, en termes voilés. Du côté des organismes de défense du consommateur, même réaction vague: les véritables propositions d'amendements restent à venir, à moins que le bill C-256 ne soit un moyen terme entre deux positions trop divergentes. En ce cas, il risque de ne satisfaire personne.

Les anciennes coalitions que visait la loi de 1910 ont fait place à un autre type d'entente: simple question de vocabulaire, le résultat étant le même, on assiste maintenant au phénomène de la concentration industrielle. Dans une économie basée sur la libre concurrence, le plus fort mange le plus faible. Au nom de la liberté de la concurrence, dont il se réclame, le monde des affaires finit, s'il est laissé à lui-même, par détruire la libre concurrence.

M. Basford a récemment déposé en Chambre une étude selon laquelle l'industrie manufacturière canadienne est largement concentrée et dépend d'un nombre restreint de compagnies. Cette concentration est même beaucoup plus forte qu'aux Etats-Unis. Replacé dans un contexte de commerce international, de développement technologique... etc, ce phénomène n'est peut-être pas mauvais en soi. Mais, note M. Basford, "cette concentration me porte à croire que nous avons besoin chez nous d'une loi sur la compétition qui soit moderne et efficace."

"Les affaires sont assez dures comme ça, disent les hommes d'affaires, sans qu'il soit nécessaire de les soumettre à de nouvelles restrictions". Au nombre de ces restrictions, le bill C-256 entend déférer devant le tribunal qu'il crée tous les cas de coalition ou d'affiliation mettant en jeu des actifs ou ces chiffres de vente supérieurs à $5 millions, pour étude et enregistrement seulement, bien sûr.

Outre la mise sur pied d'un tribunal et la création d'un poste de commissaire, le bill C-256 comporte des dispositions relatives aux pratiques commerciales interdites. Il régira les problèmes de monopoles volontaires, les sports professionnels et amateurs, la publicité trompeuse, les techniques de promotion par jeux et loteries, les ventes pyramidales ... etc. Enfin la nouvelle loi devra être complétée par une série d'amendements à des lois existantes, comme la loi des Banques, la loi des relations ouvrières, et dans des domaines tels que les assurances, le courtage en valeurs, certaines professions et entreprises de service.

Il s'agit, dans ces divers cas, de rendre diverses législations conformes à la politique générale à laquelle répond le bill C-256. Cette politique a été définie, depuis juillet 1969, par le rapport sur la concurrence préparé par le Conseil économique du Canada. L'enquête du CEC a duré trois ans. Ses résultats peuvent se résumer ainsi; le meilleur moyen de satisfaire aux besoins économiques du Canada consiste à suivre des principes qui favorisent au maximum le jeu des forces concurrentielles du marché.

Sous forme de loi, ces principes ne doivent pas attribuer au gouvernement un rôle de réglementation directe dans le fonctionnement quotidien du marché. "Il importe, précisait M. Basford au cours de sa tournée à travers le Canada, de faire une distinction entre l'intervention gouvernementale qui a pour but de faire mieux fonctionner le marché – ce à quoi tend le bill C-256 – et la réglementation gouvernementale qui a pour but de se substituer à l'action du marché libre."

Ces subtiles nuances ont été établies au cours de trois années d'étude par le CEC et elles se sont traduites en loi après cinq ans de palabres au niveau du ministère et du gouvernement en général. Rien d'étonnant donc à ce que le bill C-256, inscrit en première lecture le 29 juin 1971, ne soit pas encore passé. Ceci explique aussi le manque de précision des critiques qui lui ont été adressées depuis six mois, dans la désormais traditionnelle période de consultation directe de la population. Ni les organismes de défense du consommateur, ni les organismes patronaux n'ont encore proposé de réels amendements au projet de M. Basford. Un exemple de cette carence de la réponse des Canadiens est le mémoire de huit pages adressé au ministre par la Chambre de Commerce du Canada. La délégation de la Chambre de Commerce, après la présentation au ministre, avouait elle-même que son mémoire manquait de précision. Un de ses membres, M. Edmund Peck, membre du conseil d'administration de Power Corporation et de Canada Steamship, laissait entendre que le ministre avait une philosophie très rigide des affaires. "Il reste encore quelques points sur lesquels nous ne sommes pas d'accord", devait-il ajouter après l'entrevue.

BANQUE DE MONTREAL

La Banque de Montréal a signé récemment un accord aux termes duquel elle prête à la Banque mondiale $50 millions, a être distribués en prêts de développement économique aux pays membres.

Selon la Banque de Montréal, c'est la première fois que la Banque mondiale contracte un emprunt auprès d'une banque commerciale nord-américaine.

L'accord a été signé par M. J. Leonard Walker, président directeur-général de la Banque de Montréal et M. E. H. Rotberg, trésorier de la banque mondiale.

La réforme fiscale ajoutera-t-elle au fardeau administratif des sociétés?

par Laurier D. CLOUTIER

Le bill C-259 sur la réforme fiscale est si complexe qu'il sera un facteur d'inhibition pour les investissements.

C'est le jugement que porte le trésorier-adjoint, fiscalité, de la Canadian Industries Ltd., M. Charles McLaughlin, sur la loi Benson qui entrera en vigueur le 1er janvier 1972 après avoir soulevé l'opposition parfois énergique de nombreux hommes politiques des deux côtés de la Chambre des Communes, des sénateurs, des gouvernements provinciaux et des hommes d'affaires.

Les projets d'investissements seront plus difficiles à concrétiser d'abord parce que les administrateurs d'entreprises ne connaissent pas précisément les conséquences fiscales de la loi C-259 à cause bien sûr de sa complexité mais aussi à cause des multiples innovations dans les concepts, les règles de calcul et la jurisprudence qu'elle introduit. Or l'incertitude n'a jamais été un actif pour les investissements.

Les experts ne comprennent même pas toutes les implications des 800 pages de M. Benson. Indéniablement, ce dernier, en présentant le livre blanc sur la réforme fiscale, ainsi que M. Carter en soumettant le rapport du même nom, voulait rendre plus équitable l'imposition des contribuables. Mais en plus de l'équité, une loi doit viser la simplicité. A cet égard, c'est un échec. Quand un particulier ne peut pas faire son rapport d'impôt lui-même, c'est un signe évident de la complexité de la loi. Complexité d'autant plus inutile que le projet de loi abondamment amendé, qui a été finalement voté il y a quelques jours à peine, n'apporte pas, malgré une plus grande équité, une véritable réforme fiscale mais plutôt un élargissement de l'assiette fiscale. Le rapport Carter, quant à lui, proposait une plus grande équité mais peut-être au détriment de la croissance économique.

La loi Benson, d'autre part, augmentera de 30 à 40% le fardeau de l'administration fiscale des entreprises selon M. McLaughlin. "La CIL a déjà embauché un employé de plus dans son service fiscal (sur un total de 5, soit 20%). La haute administration de l'entreprise devra elle aussi consacrer plus de temps et plus d'efforts à l'administration fiscale."

Le processus de décision sera alourdi chaque fois qu'une décision devra être prise, le problème fiscal se posera avec autant d'acuité. On découvre chaque jour de nouvelles implications de la réforme fiscale. Le Barreau canadien n'a-t-il pas déclaré dans son mémoire à M. Benson qu'il était assuré que pour chaque complexité de la loi qu'il avait identifiée, au moins une dizaine d'autres lui avaient échappé.

Non seulement les projets d'investissements au Canada seront-ils plus difficiles à analyser mais il sera aussi plus complexe pour les Canadiens de décider d'investir à l'étranger. Parce que M. Benson voulait éliminer les "paradis fiscaux", il a adopté des mesures qui, en fait, ont comme conséquence de faire payer tout le monde pour une infime minorité de fraudeurs. D'après le Livre blanc lui-même, les nouvelles dispositions visant les investissements à l'étranger ne rapporteront que $10 millions au Trésor fédéral sur des recettes totales d'impôt sur le revenu de $8 milliards.

La loi introduit en effet une nouvelle notion, celle de l'extra-territorialité, qu'on reproche souvent aux lois américaines. Cela signifie que les revenus (autres que des profits d'entreprises) réalisés à l'étranger par une filiale d'une compagnie canadienne seront imputés à cette dernière à compter du 1er janvier 1973. Les exemptions fiscales accordées par les pays en quête d'investissements perdront donc une partie de leur impact.

Pour les profits des filiales des compagnies canadiennes, les pays étrangers seront classés en deux catégories: ceux qui ont négocié un traité fiscal avec le Canada, et les autres. Dans ce dernier cas, les dividendes seront taxés à celui qui les reçoit.

Les pays sous-développés se trouvent dans cette deuxième catégorie. Donc le Canada souscrit à des programmes d'aide à l'étranger, d'une part, et d'autre part, il adopte des mesures qui défavorisent les pays sous-développés en rendant moins attrayants les investissements canadiens. M. Benson a cependant déclaré que cet aspect de la loi sera réexaminé.

La complexité de la loi frappera davantage, proportionnellement parlant, les petites entreprises. Elles devront demander les services des experts, en particulier en ce qui concerne la distribution de leurs profits. Il y aura moins d'autofinancement, source importante de capitaux pour ces entreprises, car plusieurs dispositions de la nouvelle loi concernant les petites sociétés sont de nature à "provoquer" une plus grande distribution des profits.

Enfin la réforme fiscale aura des conséquences inflationnistes car la complexité de la loi obligera aussi bien le gouvernement que l'entreprise à augmenter le personnel, d'où un accroissement des coûts pour une production identique.

Les cabinets d'avocats et de comptables agréés, les gouvernements et les entreprises s'arrachent déjà les experts fiscaux...

Avec les compliments de

W. D. LATIMER CO.
LIMITED
199 BAY STREET, TORONTO 1, CANADA
MEMBRES :
Montréal Stock Exchange - Toronto Stock Exchange - Canadian Stock Exchange - Vancouver Stock Exchange - Calgary Stock Exchange - Relie par fil privé a Montréal, Vancouver et Toronto
Bureau de Montréal :
924 Tour de la Bourse, Place Vicotria
Téléphone : 866-8763

Nos Meilleurs Voeux
Service français
Georges Lanoue - Philippe Hurtubise
Bongard, Leslie & Cie Ltée
Membres de toutes les Bourses canadiennes et des Marches des denrees ainsi que de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilieres et du Chicago Board of Trade.
Edifice de la Banque Royale du Canada
Suite 1522
Place Ville-Marie
Montréal
Tél. 866-8951

Meilleurs Voeux
La Societe
LALONDE, VALOIS, LAMARRE, VALOIS & ASSOCIES
INGENIEURS-CONSEILS
615 RUE BELMONT
MONTRÉAL 101

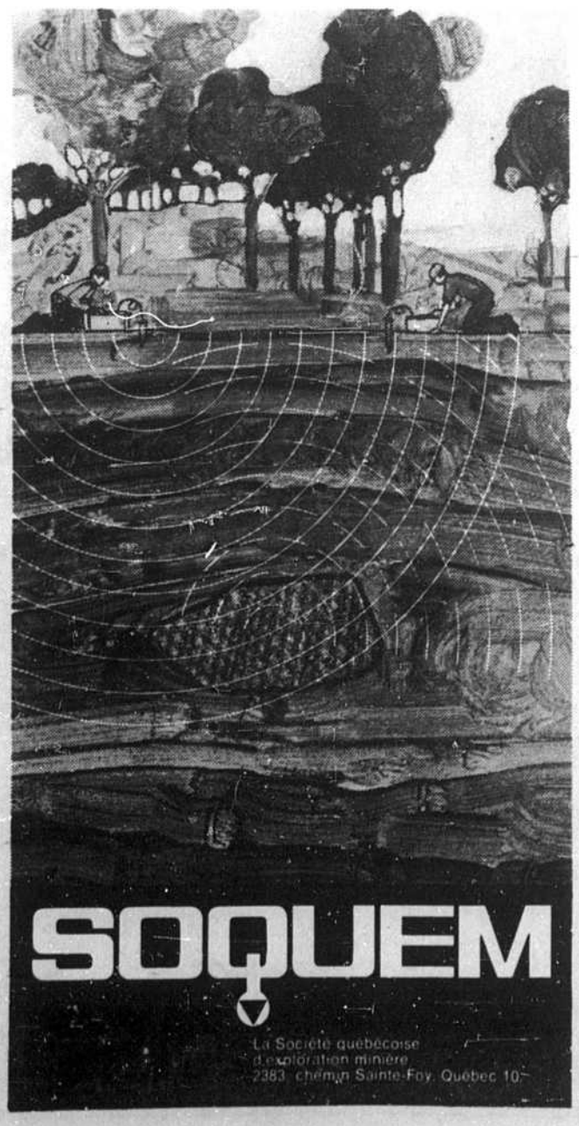

NOS MEILLEURS VOEUX
A tous nos amis et détenteurs de Certificats à l'occasion du Nouvel An
INVESTORS SYNDICATE LIMITED
INVESTORS MUTUAL OF CANADA, LTD.
INVESTORS GROWTH FUND OF CANADA, LTD.
INVESTORS INTERNATIONAL MUTUAL FUND LTD.
INVESTORS GROUP TRUST COMPANY LTD
INVESTORS JAPANESE GROWTH FUND LTD.
LES SERVICES INVESTOR LIMITÉE
HAROLD J. McELROY, gérant régional
S.J. McLEOD, gérant régional
1155 ouest, boul. Dorchester, Montréal - UN. 6-6371
A. BOILEAU, gérant régional, 5030 ouest rue Sherbrooke

NESBITT, THOMSON –SYNONYME DE SERVICE PROFESSIONNEL
RECHERCHE, EMISSIONS NOUVELLES, OBLIGATIONS, DEBENTURES, ACTIONS.
Les clients de Nesbitt, Thomson font affaires avec un personnel compétent qui exécute leurs commandes avec précision et rapidité.
Ces investisseurs sont des sociétés, des caisses, des successions, des fonds de pension, des gouvernements, des compagnies,
des particuliers qui exigent tous un service professionnel et qu'ils obtiennent chez Nesbitt, Thomson
NESBITT, THOMSON/PLACEMENTS
Nesbitt, Thomson et Compagnie, Limitée Montréal Toronto New York Londres Calgary Edmonton Fredericton Halifax Hamilton Kitchener London Ottawa Québec Saint-Jean Sydney Vancouver Victoria et Winnipeg— Membres des Bourses de Toronto, Montréal, Canadienne, Winnipeg, Vancouver, New York, American (Associé) et Midwest

Avec les compliments de
PHD Desrosiers
LES ENTREPRISES ENTERPRISES LTEE LTD.
159 OUEST JEAN TALON WEST, MONTREAL - TEL. 333-2900
LA SALLE BUILDERS SUPPLY LTÉE
VAL ROYAL BUILDING MATERIALS LTÉE

Nos meilleurs voeux
LESSARD & ASSOCIES INC.
Courtiers en valeurs mobilières
Obligations, Fonds mutuels
Actions en bourse ou hors-liste
Chambre 36, 266 ouest, rue Notre-Dame
Montréal 126, Qué. - Tél.: 288-2136

Hommage au Devoir dont la tâche est si difficile, durant cette période de réflexion intense des canadiens français du Québec.
UAP INC. et ses subsidiaires
CADEL LTD.
CANADIAN AUTOMOTIVE WAREHOUSING LTD.
EUROCAN MOTOR PRODUCTS LTD.
INTERNATIONAL ELECTRIC COMPANY LIMITED.
TWIN EQUIPMENT SUPPLY LIMITED
Faisant affaires dans les Maritimes, au Québec, en Ontario, en Colombie-Britannique, et en Alberta.

L'industrie des valeurs mobilières à la croisée des chemins

par Denis GIROUX

L'industrie canadienne des valeurs mobilières subira probablement en 1972 des changements importants qui devraient en altérer le caractère privé et fermé.

1970 avait déjà laissé présager la venue de ces changements importants; 1971 a confirmé et précisé la nature des mutations possibles et il est à prévoir que 1972 en verra la réalisation ou l'avortement, ce qui, dans les deux cas, sera significatif pour les perspectives d'avenir de l'industrie.

Il apparaît inévitable que tout n'ira pas sans heurts: rue St-Jacques comme à Bay Street, le pouvoir établi l'est au moins aussi (sinon plus) solidement qu'ailleurs. Mais ce n'est qu'une question de temps.

Des gens de tous les milieux se posaient déjà depuis de nombreuses années des questions sur la valeur des structures régissant le commerce des valeurs mobilières. Vu leurs moyens réduits, cela n'avait pas changé beaucoup aux façons de faire de l'industrie. Mais depuis quelques années, pour ne pas dire quelques mois, un pouvoir nouveau est venu ajouter de la pression sur les structures traditionnelles de l'industrie: le pouvoir gouvernemental.

Le bill 63

Qu'est ce qui est remis en question dans l'industrie des valeurs mobilières? A peu près tout, sinon la raison d'être du commerce lui-même. A part cela, la régie interne des marchés boursiers, la structure des syndicats financiers, la propriété des maisons de valeurs mobilières, leurs affiliations etc...tout cela, assaisonné d'un soudain éveil du nationalisme canadien, fait l'objet de contestations.

Dans le cas de la régie interne même des bourses, le gouvernement québécois s'est donné des pouvoirs accrus le 7 juillet dernier en faisant sanctionner par l'Assemblée nationale du Québec le bill 63, loi modifiant la loi des valeurs mobilières. En vertu du bill 63, la Commission des valeurs mobilières du Québec, organisme gouvernemental relevant du ministère des Institutions financières, compagnies et Coopératives, peut "lorsqu'il lui semble que l'intérêt public l'exige, prendre toute décision, donner tout ordre, instruction ou directive

a) concernant la manière d'opérer une bourse de valeurs mobilières au Québec

b) concernant tout règlement, directive, instruction ou ordre de telle bourse;

c) concernant le commerce sur le parquet ou au moyen d'autres mécanismes de telle bourse ou concernant toute valeur mobilière cotée ou que l'on a convenu de coter à une telle bourse;

d) pour s'assurer que les compagnies dont les valeurs sont cotées ou que l'on a convenu de coter à une telle bourse se conforment à la Loi des valeurs mobilières et aux règlements adoptés en vertu d'icelle;

e) concernant les rapports et renseignements à obtenir d'une bourse de valeurs mobilières, de ses membres ou sociétés ou compagnies représentées dans une telle bourse."

Soit dit en passant, on ne sait pas si c'est sous la pression de la Commission des valeurs que la Bourse de Montréal, (qui fêtera en 1974 son centième anniversaire) s'est décidée à faire traduire ses "bylaws" ou règlements de régie interne en français!

Mais ce n'est pas tout de se doter de pouvoirs accrus, encore faut-il les utiliser. Aussi on s'explique mal ce que faisaient – ou plutôt ce que ne faisaient pas – les employés de la commission des valeurs mobilières alors que certaines maisons de courtage procédaient à l'inscription et à la distribution des actions de certaines compagnies pour le moins controversées. En fait, ces inscriptions douteuses ont fait suffisamment la manchette pour amener M. Marcel Lajeunesse, président de la CVMQ, à avancer sa retraite.

A cet égard, il est assez amusant de noter que la démission de M. Lajeunesse, rendue publique par certains media d'information en novembre, a été officiellement annoncée par M. Bourassa lui-même... le 16 décembre!

Le gouvernement québécois, s'inspirant de ce qui se faisait ailleurs, s'est bel et bien donné plus de pouvoirs, mais aura-t-il ce qu'il faut en hommes et en initiative pour s'en servir à bon escient? 1972 devrait donner une réponse à cette question, d'autant plus que 1972 sera la première année complète où la restructuration de la Commission des valeurs mobilières, elle aussi contenue dans le bill 63, pourra faire sentir ses effets.

La propriété

Mais, outre ces problèmes de régie (qui ont amené certains à parler d'infiltration de la mafia à la bourse de Montréal) et non sans relations avec eux, l'autre grand sujet de controverse dans l'industrie des valeurs mobilières aura été la question de la propriété publique et/ou étrangère des maisons de valeurs mobilières faisant affaires au Canada.

Certains prétendent que les maisons de courtage devraient être autorisées à émettre du capital-actions à l'intention du public en général. Cela se fait maintenant à New York. Pour ceux-là, les besoins de fonds des maisons, le professionnalisme du personnel qui y travaille et les perspectives de croissance d'une industrie forte et typiquement canadienne sont autant de raisons et de garanties en faveur de la vente au public d'actions de maisons de courtage. Présentement, ces actions ne peuvent être détenues que par des gens mêlés aux activités de la firme et ce, de façon directe.

De la même façon, certains estiment que le commerce des valeurs mobilières au Canada devrait rester ouvert aux maisons de toutes nationalités. C'est essentiellement le cas en ce moment.

Aux tenants de ces deux thèses, d'autres opposent la nécessité de rester ou d'être maître de ce secteur-clé qu'est l'industrie des valeurs mobilières et vont jusqu'à proposer une canadiennisation forcée des maisons étrangères. La plupart de ces personnes s'opposent aussi à la propriété par le grand public des maisons de courtage parce que cela entraînerait des conflits d'intérêt.

Historiquement, c'est l'acquisition de la maison montréalaise Royal Securities par la firme américaine Merrill, Lynch, Pierce, Fenner & Smith vers le milieu de 1969 qui a tout déclenché. Tout de suite après, soit en juillet 1969, l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCVM, mieux connue sous son sigle anglais IDA) et les trois principales bourses au pays (Montréal, Toronto et Vancouver) instituaient un comité, dit comité Moore, pour "étudier les besoins et les sources de capital de l'industrie canadienne des valeurs mobilières et les répercussions de l'apport de capital étranger sur cette industrie".

En juin 1970, le comité Moore se prononçait contre la propriété publique des maisons de valeurs mobilières et pour une canadiennisation de ces maisons.

Le 7 août 1970, c'était au tour du Québec d'établir un comité pour étudier l'industrie des valeurs mobilières au Québec: le comité Bouchard, ayant à sa tête le sous-ministre des institutions financières, compagnies et coopératives et comprenant de plus MM. Claude Prieur, de la Caisse de dépôt et placement du Québec, Charles B. Neapole, président de la bourse de Montréal, Marcel Lajeunesse, président de la CVMQ, et des représentants de maisons de courtage ayant leur siège au Québec.

Ce comité a rendu public en octobre dernier un rapport préliminaire qui va entièrement à l'encontre du rapport Moore puisqu'il recommande: "... que soit encouragée dans des limites acceptables la venue au Québec de maisons de valeurs mobilières de diverses régions du monde afin que le Québec puisse avoir un accès aussi facile que possible aux divers réservoirs de capitaux étrangers et que soit diminuée sa dépendance à l'égard de groupes particuliers de maisons non-québécoises".

Il recommande aussi que les maisons de valeurs mobilières émettent publiquement des titres de créance et des actions.

Auparavant, en juillet 1971, un comité conjoint des trois grandes bourses canadiennes et de l'ACCVM avait, lui, essentiellement entériné le rapport Moore en durcissant même certaines de ces recommandations.

L'Ontario a aussi son comité qui étudie la question et qui rendra son rapport public en 1972. D'ores et déjà, on peut présumer qu'il ira dans le sens du rapport Moore.

Le Québec semble donc seul à favoriser la propriété publique et étrangère des maisons de valeurs mobilières. Au gouvernement, on justifie cette attitude par un besoin d'échapper à l'emprise de "l'establishment" de l'industrie, "establishment qui, faut-il le répéter, est torontois. On veut aussi renforcer la concurrence dans une industrie que trop considèrent déjà comme "cartellisée".

Mais le Québec présume-t-il de ses forces? Il ne manque pas de gens pour voir dans les "scandales" récents qui ont frappé certaines institutions privées et publiques du Québec une ingénieuse machination de groupes qui ont intérêt à discréditer le marché boursier et les maisons locales. Paranoïa? Peut-être.

Quoi qu'il en soit, cette question de la propriété publique et étrangère des maisons de courtage sera probablement tranchée définitivement en 1972. Elle est de première importance pour l'avenir de l'industrie canadienne des valeurs mobilières.

Une autre question qui a retenu l'attention des milieux financiers en 1971 a été la renaissance de la querelle du syndicat financier. Là encore, rien n'est réglé et l'attitude gouvernementale sera décisive (voir article page 16).

Au total donc, 1971 aura été une année mouvementée pour l'industrie des valeurs mobilières qui subit à son tour et un peu tardivement, il faut l'avouer, les effets d'une certaine contestation – ou d'une contestation certaine – de ses structures et de sa façon d'agir. Mais si 1971 aura été une année de gestation des réformes, 1972 devrait nous permettre d'en mesurer la profondeur et les effets. On verra aussi à quel point les façons de faire du gouvernement, notamment sa "secrétite" (le refus de ses fonctionnaires de diffuser de l'information d'intérêt public), seront préférables à celles des clubs privés que constituent les bourses.

Nos meilleurs voeux

GRENACHE INC.

Marque des gourmets

- crème glacée
- beurre de caramel
- garnitures pour tartes
- sirop de table

9500, boul. Parkway
Ville d'Anjou, Mtl
Tél. 352-3630

PAIX, JOIE ET PROSPÉRITÉ
pour l'An Nouveau

Robin Hood
MULTIFOODS LIMITED

Nos meilleurs voeux pour 1972

Marc Carrière, Limitée
VALEURS DE PLACEMENT

210 ouest, rue Notre-Dame, Montréal - 849-9294

CANAGEX
ÉDIFICE BANQUE CANADIENNE NATIONALE
500 PLACE D'ARMES, MONTRÉAL 126, QUÉ.

Meilleurs voeux pour
l'année 1972
à nos clients et amis

La valeur des transactions a augmenté de près de 50% à la Bourse Canadienne

par George NATION,
président intérimaire de la Bourse Canadienne

En dépit de nombreux événements au pays et à l'étranger, lesquels ont exercé sur les marchés des valeurs des pressions inhabituelles, le total des transactions à la Bourse Canadienne en 1971 va dépasser celui de 1970. Pour les onze premier mois de l'année 1971, le volume d'actions négociées a augmenté de 24.69% et la valeur des transactions de 44.59%. Lorsque les chiffres de décembre seront disponibles, les résultats seront encore plus marqués. Cette augmentation du volume des transactions peut être attribuée en partie aux nouvelles inscriptions: en 1971, soixante nouvelles émissions ont été inscrites alors qu'en 1970, il n'y en avait eu que cinquante-quatre. Je pense que cette tendance à la hausse se poursuivra tout au long de l'année 1972, malgré la nouvelle législation fiscale du gouvernement fédéral.

Du fait de l'augmentation constate de la demande des pays industriels pour nos matières premières, nos compagnies minières et pétrolières sont poussées à lancer des programmes de prospection approfondis; les capitaux nécessaires proviendront de trois sources principales: – capitaux propres, – investissements directs de compagnies industrielles étrangères (japonaises, allemandes et américaines) – capitaux rassemblés par la vente de valeurs. En ce qui concerne cette dernière source, la Bourse Canadienne a un rôle à jouer.

La Bourse Canadienne favorise les industries en pleine croissance en fournissant un marché secondaire permanent pour l'émission et la circulation de leurs actions. Les renseignements fournis dans les demandes d'inscription de même que les autres données fournies par les compagnies qui désirent s'inscrire permettent à la Bourse de scruter en détail la compagnie. Après une analyse détaillée des faits, la demande d'inscription de la compagnie est acceptée ou rejetée. Cette procédure est essentielle autant dans l'intérêt de la compagnie que dans celui du public investisseur.

Pour se rendre compte de l'importance des industries minière, pétrolière et du gaz dans l'économie de notre pays, il suffit de considérer qu'au chapitre de l'emploi et des bénéfices, elles figurent dans les trois premières industries et que leurs exportations représentent 30% de l'ensemble de nos exportations.

Je pense que l'industrie minière et la prospection du pétrole sont sur le point d'aborder une nouvelle phase de développement. Les années 1940 ont vu l'essor de l'industrie pétrolière; les années 1950, celui des mines de l'Ontario, et ces dernières années, une forte activité en Colombie-Britannique. Maintenant, le développement s'étend d'un océan à l'autre: le pétrole dans l'Arctique et au large des côtes de la Nouvelle-Ecosse, le gaz au Québec, les mines au Nouveau-Québec, la mise en route du projet de la Baie James, sans parler de la prospection minière à travers le Canada, ouvrent de nouvelles perspectives.

La Bourse Canadienne a un rôle permanent à jouer dans le marché des capitaux au Canada. Je suis convaincu que comme par le passé, ses services continueront de contribuer à l'exploitation progressive des richesses naturelles de même qu'à l'expansion graduelle des entreprises industrielles et commerciales au Canada.

Papeteries

(PC) – L'industrie canadienne de la pulpe et du papier vient de traverser une mauvaise année, et les perspectives pour 1972 ne sont guère brillantes.

Les porte-parole officiels de l'industrie ont attribué au déclin dans la demande et à la concurrence accrue sur les marchés mondiaux de papier à journal la situation déplorable où se trouve présentement cette industrie jadis florissante, qui joue un rôle important dans l'économie canadienne.

Avec les compliments de

BAKER, WEEKS OF CANADA LTD.

Membres des Bourses
Montréal
Toronto
Canadienne

Bureaux à
Montréal
Toronto

et

Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières (I.D.A.)

Affiliée

BAKER, WEEKS & CO., INC.

New York
American
Phila-Baltimore

New York
London
Geneva
Amsterdam

Service Français

BUREAU DE MONTRÉAL
635 ouest, boul. Dorchester

BUREAU DE TORONTO
Royal Trust Tower

J. R. TIMMINS & CO.

MEMBRES
DE LA BOURSE DE NEW YORK
DE LA BOURSE DE TORONTO
DE LA BOURSE DE MONTRÉAL
DE LA BOURSE DU MIDWEST

Membres de l'Association des Courtiers en valeurs mobilières

NEW YORK
37 Wall Street

MONTRÉAL
Place du Canada
866-5351

TORONTO
372 rue Bay

Noiseux, Lyonnais, Gascon, Bédard, Lussier, Sénécal & Associés

Incorporant
ANDRÉ ROCHETTE & CIE
GEOEGES AUDET & CIE
Comptables Agréés

PAUL NOISEUX, C.A.
LIONEL GASCON, C.A.
JEAN LUSSIER, C.A.
MARCEL DEMERS, C.A.
GEORGES AUDET, C.A.
MARCEL LECOURT, C.A.
MICHELLE HARDY, C.A.
DENIS BERGERON, C.A.
JEAN-GUY CLOUTIER, C.A.
ROBERT DESLAURIERS, C.A.
JACQUES TREMBLAY, C.A.

ROGER LYONNAIS, C.A.
PIERRE BEDARD, LL.L., C.A.
RENE SENECAL, C.A.
ANDRE ROCHETTE, C.A.
GILLES POUPART, C.A.
JEAN-G. PELOQUIN, C.A.
PIERRE DESHARNAIS, C.A.
YVES ROBITAILLE, C.A.
JEAN-CLAUDE LEFEBVRE, C.A.
ANDRE BURLA, C.A.

MEMBRES DE
THE MANN JUDD INTERNATIONAL GROUP
Avec bureaux à Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Belgique et autres pays.
Edifice B.C.N., Bureau 2000
500 Place d'Armes, Montreal 126 - 849-7791

Turcot Wood Power & Cundill Ltd.
VALEURS DE PLACEMENT
ÉDIFICE BANQUE ROYALE DU CANADA
PLACE VILLE MARIE 1
MONTRÉAL
TÉLÉPHONE: 866-9761
MEMBRES BOURSE DE MONTRÉAL BOURSE CANADIENNE
ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES

Avec les Hommages de
SHEARSON, HAMMILL & CO.
INCORPORATED
Fondée en 1902
Membres:
NEW YORK STOCK EXCHANGE
BOURSE CANADIENNE
800 Place Victoria
MONTRÉAL
878-1861
S.G. ALLEN, Vice-président

Le Groupe de pointe vous offre ses Voeux

SNF EMA SNA
GROUPE DE POINTE

SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE
L'ÉCONOMIE MUTUELLE D'ASSURANCE
SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCES
385 est, rue Sherbrooke, Montréal 129

Avec les hommages de
MASSEY, LAVOIE ET ASSOCIÉS Inc.
MEMBRE DE LA BOURSE CANADIENNE
388, rue ST-JACQUES
MONTRÉAL 126
Tél: 845-4231 Code 514

Le Canada après l'adhésion de la G.-Bretagne à la CEE

par Raynald JOUBARNE

• M. Joubarne est directeur de la recherche à la Chambre de commerce du district de Montréal et secrétaire général du Centre d'études et de documentation européennes à l'école des Hautes études commerciales.

"Il n'existe aucune incompatibilité entre les responsabilités britanniques vis-à-vis du Commonwealth et une adhésion éventuelle à une Communauté Economique Européenne élargie. Il n'est pas question d'abandonner le Commonwealth. Le Royaume-Uni serait au contraire dans une meilleure position pour aider les pays sous-développés du Commonwealth. L'aide au développement octroyée par les "Six" est plus grande que l'aide britannique. Les pays du Commonwealth bénéficieraient de cette aide."

C'est en ces termes que le négociateur britannique, G. Rippon, faisait savoir au parlement de Londres que les intérêts des pays membres du Commonwealth seraient sauvegardés au cours des négociations en vue de l'adhésion à la Communauté Economique Européenne.

Cette troisième demande d'adhésion arrivera à terme, à moins d'un revirement aussi soudain qu'inattendu. A la fin du mois d'octobre, le Parlement de Londres a pris une position claire et sans ambage sur la proposition suivante: "Cette Chambre approuve la décision de principe du Gouvernement de sa Majesté de se joindre aux Communautés européennes sur la base des arrangements qui ont été négociés." La Chambre des Communes adoptait la proposition (356 voix en faveur – 244 voix contre) tandis que la Chambre des Lords prenait une position beaucoup plus nette (451 voix en faveur – 58 voix contre) Par cette décision, la Grande-Bretagne amorçait un grand virage en direction du continent européen.

Même si la Grande-Bretagne a de bonne dispositions à l'égard des pays du Commonwealth, il faut tenir compte des intentions de l'autre partenaire à cette négociation, soit la Communauté Economique Européenne.

Au début de l'année 1971, la Commission des C.E. (Communautés Européennes) proposait de partager les membres du Commonwealth en six catégories pour lesquelles on suggérait des traitements particuliers. On peut résumer comme suit la proposition de la C.E.:

1– pays développés (Canada, Australie, Nouvelle-Zélande) aucun privilège spécial – abolition graduelle des préférences impériales-application graduelle du tarif douanier commun;

2– Pays méditerrannéens (Malte et Chypre) négociations directes et accords de coopération très étendus;

3– Asie (Inde, Pakistan, Ceylan, Malaisie, Singapour) maintien des privilèges que la CEE accorde déjà à certains de ces pays et extension des accords de préférences généralisées;

4– Afrique – pour presque tous les pays africains membres du Commonwealth, la CEE accorderait des privilèges semblables à ceux accordés aux pays signataires de la convention de Yaoundé;

5– Caraïbes – accords d'un type semblable aux accords avec les pays africains et accords particuliers pour certains produits (sucre);

6– Territoires dépendants – (Bermudes, Iles Seychelles, etc) – même statut que les PTOM (Pays et Territoires d'Outre Mer) rattachés aux six membres de l'actuelle CEE.

Compte tenu des arrangements proposés pour les pays de la première catégorie, il ne semble pas que le Canada aura un traitement de faveur une fois que la Grande Bretagne aura signé le traité de Rome, à la fin du mois de janvier 1972. Mais avant de verser dans le pessimisme le plus profond, prenons quelques instants pour faire le point succinctement sur nos relations commerciales avec la Grande Bretagne et la CEE et la mise en application des nouveaux tarifs.

Ajustements tarifaires

Pour faire partie de la CEE la Grande-Bretagne doit accorder la libre circulation des hommes, des capitaux et des bien à ses partenaires qui lui accordent la réciprocité. La Grande-Bretagne s'engage également à aligner son tarif extérieur sur le tarif communautaire et, de ce fait à dénoncer les préférences impériales et les accords de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange).

Ce double ajustement se fera selon le calendrier convenu:

suppression des tarifs entre la G.B. et la CEE	date d'entrée en vigueur	ajustement au tarif commun extérieur pour les importations
20% du tarif	1-4-1973	-0-
20% " "	1-1-1974	40% du tarif
20% " "	1-1-1975	20% " "
20% " "	1-1-1976	20% " "
20% " "	1-1-1977	20% " "

part des exportations canadiennes à destinations des	E-U	G-B	part des importations canadiennes provenant des	E-U	G-B
1948	49.1%	22.4%	1948	68.7%	11.2%
1958	58.0%	16.1%	1958	68.5%	10.3%
1962	58.4%	14.7%	1962	68.7%	9.0%
1966	59.9	11.1	1966	72.3%	6.5%
1969	71.4%	7.5%	1969	72.7%	5.5%

Ainsi, un tarif britannique de 15% sur un produit importé de l'Europe des Six sera réduit à 12% à compter du premier avril 1973 et complètement supprimé le premier juillet 1977. Sur l'autre plan, un tarif CEE de 10% applicable à un produit qui entrait en franchise en G–B. devra acquitter un droit de 4% le premier janvier 1974 et le plein tarif à compter du premier juillet 1977.

De 1965 à 1970, nos exportations à destination du Marché Commun ont pratiquement doublé passant de $625 millions à $1.2 milliard tandis que nos exportations vers la G–B. n'ont augmenté que de 25%, passant de $1.2 milliard à $1.5 milliard.

En poussant plus loin notre analyse, nous constatons que les produits finis représentent 30% des importations de la CEE alors que pour la G–B. les produits finis ne représentent que 12% des importations en 1969. Nos produits finis destinés à la G – B. représentent environ 9% des nos exportations vers ce pays alors que cette catégorie de produits représente environ 11% de nos exportations vers la CEE.

Politique tarifaire

Les constatations que nous venons de faire reflètent deux attitudes politiques qui ont soulevé de nombreuses difficultés au cours des négociations d'adhésion britannique à la CEE.

La G.-B. a établi une structure tarifaire pour favoriser son développement industriel: entrée en franchise des matières premières et des denrées alimentaires en provenance surtout des pays membres de l'Empire et droits de douane élevés contre les produits finis.

Partenaires commerciaux

Ayant très rapidement et très incomplètement rappelé les principales règles du jeu, arrêtons-nous aux intérêts commerciaux du Canada. Notre commerce avec la G – B. était-il et est-il important? L'adhésion de la GB. nous ouvrira-t-elle des possibilités nouvelles à l'intérieur de la CEE ou nous fermera-t-elle l'accès au marché britannique?

Historiquement, nous pouvons dire que le Canada n'a toujours eu que deux partenaires commerciaux (les Etats-Unis et la Grande-Bretagne) qui se partageaient les trois quarts de nos exportations et de nos importations.

Le tableau suivant nous fait prendre conscience que notre commerce avec la G – B. devient de moins en moins important et que nous sommes de mauvais partenaires commerciaux pour la G – B. Nous avons toujours eu avec ce pays, une balance commerciale qui nous était favorable, vendant plus que nous n'achetions ($1.2 milliard d'exportations contre $750 millions d'achats en G – B. pour l'année 1969).

Il est très difficile d'évaluer les effets probables de la nouvelle structure du tarif extérieur commun de la CEE qui s'appliquera progressivement à compter du premier janvier 1974, aux produits canadiens. Bien que nous ne puissions prévoir ce qui se produira pour la G – B., les données statistiques de notre commerce extérieur nous indiquent que nos produits ont un certain succès sur les marchés de la CEE, ce qui est encourageant pour l'avenir.

Malgré le tarif commun, nos exportations se sont taillées une bonne place dans le Marché Commun et la tendance est des plus encourageantes.

La CEE pour sa part a mis au point une structure tarifaire, stimulante pour l'industrie et protectionniste pour le secteur agricole, qui représente une très grande source d'emploi pour la population de l'Europe des Six.

Pour certains produits canadiens, l'application du tarif commun leur facilitera l'entrée en G.-B. tandis que d'autre devront affronter la concurrence des produits européens. Pour illustrer le premier cas, retenons le cas des pièces isolantes pour le matériel électrique qui seront soumises au tarif commun de 7% alors que les tarifs britanniques étaient les suivants: 16.5% tarif général, 11% tarif préférentiel du Commonwealth, nul pour les pays de l'AELE.

Malgré un prélèvement à l'importation sur les produits agricoles, nous avons vendu certains produits à la CEE. En 1970, nous avons exporté pour $633 millions de blé dont 14.1% à la G.-B. et 11.1% à la CEE; pour $133 milliond d'orge dont 19.2% à la G.-B. et 38.5% à la CEE; pour $10 millions d'avoine dont 2.7% à la G.-B. et 81.4% à la CEE.

Il nous apparaît très clairement que l'application du tarif CEE rendra l'exportation de certains produits plus difficile mais non impossible.

Productuvité et concurrence

A notre avis, les industriels conadiens devront faire face à un problème de procuctivité beaucoup plus qu'à un problème de tarif doanier. Environ 55% de nos produits exportés vers l'Europe demeureront exempts des droits de douanes. Et pour certains produits qui auraient dû normalement être soumis à un tarif douanier, ils se sont vu accorder un traitement de faveur au cours des négociatons.

Nous nous retrouvons dans une situation analogue à G.-B. a mis sur pied l'AELE, association dans laquelle les partenaires s'étaient accoedé mutuellement la libre circulation des produits industrialisés. A cette époque, nous avons eu à affronter la concurrence des aciéries suédoises et l'industrie suédoise des pâtes et papiers.

L'industrie du papier

On se souviendra que les producteurs de papiers ont été les premiers à s'inquiéter des répercussions de l'adhésion britannique à la CEE et de la perte possible de ce marché du fait de l'application du tarif douanier de la CEE.

Sommes-nous un fournisseur important pour la G.-B. et qui sont nos principaux concurrents en G.-B. et dans l'Europe des Six?

Les tarifs de la CEE pour les différents produits du papier varient entre 3% et 10% (3.6% pour la pâte à papier, 7% pour le papier journal). Ces produits entrent actuellement en franchise en G.-B. s'ils proviennent des pays du Commonwealth ou des pays de l'AELE. A première vue, il semble que l'application des nouvelles normes tarifaires va compromettre nos marchés européeens et surtout britannique.

Rappelons qu'au cours des négociations, la G.-B. et la CEE ont convenu les accords suivants en mars 1971:

– pâtes à papier: suspension totale du droit de douane à compter du premier janvier 1974 (voir plus haut le calendrier d'ajustement des tarifs).

Papier-journal: en plus du contingent à droit nul consolidé au GATT, un contingent communautaire à droit nul serait octroyé pour combler le déficit de la production communautaire, en vue d'en arriver à une suppression totale du droit de douane à une date qui n'a pas été déterminée.

D'autres produits seront également exonérés de droits de douane ou profiteront d'arrangements spéciaux, notamment les produits suivants: phosphore, bois en contreplaqué, aluminium, plomb, zinc, beurre.

Les données statistiques du commerce internationale compilées par l'OCDE sont très révélatrices de notre importance comme fournisseur de produit du papiers pour les marchés britanniques et de la CEE.

On constate que les principaux fournisseurs de produits papetiers de la G.-B. sont des pays qui ne sont pas membres de la CEE ni membres du Commonwealth, que les Etats-Unis exportent presque deux fois plus que nous vers la CEE, dans les conditions tarifaires identiques, mais dans des conditions de productivité similaires ou différentes, la réponse appartenant là-dessus à nos producteurs.

Une compilation de l'importance que représentent les marchés de la G.-B. et de la CEE pour chacun des cinq pays considérés nous indique que, pour le Canada, les marchés d'outre Atlantique sont des marchés relativement peu importants. (tableau ci-après)

Force nous est de constater que notre principal marché pour ce sexteur est pas en Europe. Plus de 82% de nos exportations de ce secteur sont destinées aux Etats-Unis et les plus grandes difficultés de

Suite à la page 29

importations de produits du secteur papetier (pâte à papier, papier, carton, etc...) pour l'année 1969 en $ 000

	par la CEE $2 195 733		par la G-B. $865 704	
en provenance				
Canada	$128 671	5.9%	$152 932	17.3%
Finlande	313 511	14.3%	193 402	21.8%
Norvège	104 990	4.8%	90 048	10.8%
Suède	471 000	21.6%	257 390	29.8%
Etats-Unis	245 785	11.2%	92 022	10.5%

secteur des produits papetiers part de la CEE et de la G-B. dans les exportations du pays

pays exportateurs	CEE	G-B.	CEE & G-B.
Canada	5.9%	8.2%	15.1%
Finlande	38.4%	23.7%	62.1%
Norvège	40.1%	30.7%	70.8%
Suède	47.0	29.8%	76.8%
Etats-Unis	27.0%	10.4%	36.0%

ÉNERGIES
BARRAGES
AMÉNAGEMENTS PORTUAIRES
ROUTES — PONTS — VOIES FERRÉES
INDUSTRIES
BÂTIMENTS
ÉTUDES ÉCONOMIQUES
GESTION DE PROJETS

Asselin, Benoit, Boucher, Ducharme, Lapointe
INGÉNIEURS-CONSEILS
TECSULT INTERNATIONAL LIMITED
Montréal Canada

Service français
JEAN PAGNUELO
Bonne et Heureuse Année
KIPPEN & COMPANY INC.
Membres Bourse de montréal
Bourse Canadienne
Toronto Stock Exchange
Midwest Stock Exchange
L'Association Canadienne des Courtiers en valeurs mobilières
1155 ouest, boulevard Dorchester, Montréal
Tél.: 866-5761
Relié par télétype avec Toronto et New York

• Service d'évaluation pour fin d'embauchage et promotion
• Service de gestion du personnel
• Sélection du personnel
MAHONEY & LEBLANC
(depuis 1938)
Psychologues industriels
4643 ouest, rue Sherbrooke
Montréal 215, Québec
Tél.: 932-2124
AUTRES BUREAUX
QUÉBEC et TORONTO

TEL.: 373-7337 (AREA CODE 514) TELEX: 05-267478
NOS MEILLEURS SOUHAITS
CIPEL & LE CARBONE LTD. LTÉE
Produits électriques industriels
Batteries Jungner de nickel et cadmium Chargeurs de batteries - accumulateurs. Batteries primaire Le Carbone "a D", Balais industriels, Contacts, Fusibles de protection semi-conductrice
Produits chimiques industriels
Échangeurs de chaleur Polybloc et absorbants, Unités HCL de synthèses, Disques de sécurité.
85 RUE NOTRE-DAME, VALLEYFIELD, P.Q.
CASIER POSTAL 250.

Dites donc!

Vous auriez bien mérité de faire votre prochain voyage en Europe en première classe!
AIR CANADA

LA POUR VOUS NOUS SOMMES LA POUR VOUS NOUS SOMMES LA POUR VOUS NOUS SOMMES LA POUR VOUS NOUS SOMMES LA PO NOUS LA PO NOUS
société de FIDUCIE du QUÉBEC
511 Place d'Armes
MONTRÉAL
844-3766

Meilleurs voeux
Maison Placements Canada Inc.
membres de:
l'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières
Bourse de Montréal
1130 PLACE DU CANADA
MONTRÉAL
Tél.: 861-9761

Nos voeux les meilleurs pour 1972
à tous nos clients et amis
LA BANQUE D'ÉPARGNE
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

MERCI
à nos clients
et
NOS MEILLEURS VOEUX POUR UNE BONNE ANNÉE
à tous!
MERRILL LYNCH, ROYAL SECURITIES LIMITÉE
MEMBRES des BOURSES DE
MONTRÉAL, TORONTO, NEW-YORK
ET AUTRES GRANDES BOURSES

Une conséquence de la réforme fiscale

Ottawa reconnaît le caractère particulier des coopératives

par Rhéal BERCIER

Le monde de la coopération au Canada en général et au Québec en particulier a connu en 1971 une année où son caractère et sa philosophie ont été largement contestés par le gouvernement fédéral.

En effet, le projet de loi Benson touchant les coopératives a été le fait marquant de l'année pour l'économie coopérative. Même si l'entreprise coopérative voit dorénavant son fardeau fiscal augmenté, elle a cependant eu gain de cause dans ce débat.

Car dans sa nouvelle législation, Ottawa reconnaît maintenant le caractère particulier des coopératives, droit que le monde de la coopération réclame depuis 1945, soit depuis la publication du rapport MacDouglald qui recommandait une imposition des coopératives.

Ce n'est qu'en 1969 que M. Kenneth Carter, dans son importante et imposante étude sur la réforme fiscale au Canada, reprenait l'idée d'imposer les coopératives en explicitant les moyens que le gouvernement devrait prendre pour atteindre ce but.

Le projet de loi presente a la Chambre des Communes en 1971 s'inspirait des propositions du rapport Carter sur la fiscalité. Le bill C-259 était, à son origine, tout à fait original en ce sens qu'il voulait taxer les coopératives au même titre que les entreprises privées.

Signalons d'abord que le projet de loi prévoyait une imposition différente pour les caisses d'épargne et de crédit (les caisses populaires et les caisses d'économie par exemple) et les entreprises de production coopératives (la Coopérative Fédérée de Québec par exemple).

Pour les premières, le taux d'imposition était fixé à 25% pour les premiers $50,000 de revenus jusqu'à concurrence de $400,000 et 50 pour cent sur l'excédent.

Pour les deuxièmes, Ottawa portait à 5 pour cent, de 3 pour cent qu'il était, l'impôt sur leurs revenus.

Dans les deux cas, le projet de loi ne tenait pas compte de la philosophie coopérative en ce sens qu'il imposait les revenus des entreprises coopératives avant que celles-ci ne puissent soustraire de ces revenus le boni payé chaque année au sociétaire, la ristourne au sociétaire ou à l'emprunteur ou au client et, enfin, le coût du taux d'intérêt versé sur les emprunts contractés par les coopératives.

Dans ce dernier cas, la situation tirait du burlesque car Ottawa imposait le coût du loyer de l'argent que toutes les entreprises déduisent de leurs revenus imposables.

Notons cependant que les caisses d'epargne et de crédit ne faisaient l'objet d'aucun impôt ni au niveau provincial ni au niveau fédéral avant l'adoption de cette loi. Pour les entreprises de production coopératives, elles n'étaient pas imposées au niveau provincial mais elles devaient verser 3 pour cent de leur revenu net au gouvernement fédéral.

Prenons aussi le cas du boni, qui est un intérêt qu'une caisse verse au sociétaire détenteur d'une part sociale. Cette part sociale ne peut se comparer à une action qui, elle, fait l'objet du jeu de la loi de l'offre et de la demande.

Le boni ou l'intérêt sur la part sociale n'a donc pas de plus-value comme une action mais subit la plupart du temps les effets de l'inflation et de la déflation.

Dans le cas des ristournes, il était anormal que l'entreprise coopérative et le coopérateur soient imposés à double titre. Prenons un exemple assez simple dans une coopérative de consommation.

Le sociétaire de Cooprix achète une livre de steak fixé à $1.30. A la fin de son exercice fiscal (social dans le cas de coopératives), Cooprix s'aperçoit que ce steak aurait pu être vendu au prix de $1.15. Dans ce cas, l'entreprise de consommation verserait $0.15 au sociétaire. Ottawa voulait imposer ce $0.15 en prétendant imposer les revenus de la coopérative sans lui permettre de déduire cette ristourne au membre.

Aussi, dans le cas des caisses d'épargne et de crédit, le projet de loi ne tenait pas compte des ristournes à l'emprunteur sociétaire. Un emprunt contracté à un taux d'intérêt de 8 pour cent peut être réduit à 6.5 ou 7 pour cent à la fin de l'année sociale.

Le projet de loi, s'il n'avait pas été amendé, aurait eu de très graves répercussions au sein du secteur coopératif au Canada, particulièrement au Québec où l'on compte près de 2,000 caisses populaires, caisses d'établissement, caisses d'économie, caisses d'entraide et près de 500 entreprises de production.

Selon les experts qui ont étudié l'impact de ce projet de loi, l'expansion des caisses d'épargne et de crédit aurait été ralentie considérablement tandis que de petites caisses se voyaient menacées de disparaître.

Au niveau des coopératives de production, le financement aurait été difficile au moment même où des Canadiens français sont entrain de faire leur marque au sein de l'économie coopérative. Notons en guise d'exemple que quatre coopératives de production comptent parmi les 25 plus importantes entreprises manufacturières canadiennes-françaises.

Ce sont, par ordre d'importance, la Coopérative Fédérée de Québec, la Coopérative agricole de Granby, la Coopérative de Saguenay et la Fédération des Magasins Coop. Dans le premier cas, de $3,000 qu'il était, le fardeau fiscal aurait pu dépasser $300,000.

L'actif des caisses d'épargne et de crédit dans la "belle province" dépasse $3 milliards tandis que le chiffre d'affaires annuel des entreprises coopératives de production dépasse $1 milliard.

Le monde de la coopération ne cherchait pas à annuler le fardeau fiscal que l'on projetait de lui imposer mais il voulait faire reconnaître dans la loi le caractère coopératif de ses institutions.

Dans ses revendications, les représentants des coopérateurs ne réclamaient aucun avantage particulier mais ne voulaient pas que des dispositions fiscales spéciales viennent déformer l'économie coopérative.

La concurrence

La décision du gouvernement fédéral reposait sur le fait qu'à l'origine, les petites coopératives ne pouvaient, par définition suivre aucun but lucratif et qu'elles desservaient un groupe limité de clients.

Devant l'élargissement du champ d'activité des coopératives, certaines d'entre elles font concurrence à d'autres institutions de pareille nature.

Ottawa assimilait ainsi les coopératives aux autres types d'entreprises. Les entreprises coopératives, par la voie du Conseil canadien de la coopération, qui représente l'élément français du secteur coopératif et de la Cooperative Union of Canada, qui en représente l'élément anglais, réclamaient un régime fiscal équitable qui tienne compte du caractère propre de la coopérative de même que de ses méthodes spécifiques d'organisation et de fonctionnement.

On soumettait les coopératives à un mode d'imposition incompatible à leur nature, mode d'imposition fiscal qui exigeait, si elles s'y conformaient à renoncer à leurs caractères fondamentaux.

Les éléments qui distinguent les coopératives dans notre économie sont les suivants: il s'agit d'entreprises dont les membres sont à la fois des propriétaires et les clients; ce sont des entreprises dont le contrôle est assumé par une base démocratique (1 homme, 1 vote) et ce sont également des entreprises dont les membres se répartissent les avantages en fonction de leur apport en capital et sur la base de l'utilisation des services. Les surplus sont remis à ceux qui ont été les clients).

L'article 135 du projet de loi faisait de ces principes en associant les trop-perçus à un surplus (un profit pour l'entreprise privée) et prenait pour acquis que le capital de l'entreprise coopérative pouvait avoir un rendement de 5% par année, alors que l'objectif d'une coopérative n'est pas d'augmenter son rendement mais de satisfaire ou de donner le maximum de services à ses membres.

Pendant plus d'un an, plusieurs délégations ont fait des représentations à Ottawa et ont présenté plusieurs mémoires devant les différents comités chargés d'étudier davantage ce projet. Quelque 20 députés libéraux, entre autres, ont appuyé le bien-fondé des revendications des coopérateurs.

Dans une lettre envoyé au ministre fédéral des Finances, M. Edgar Benson, le président du Conseil de la coopération du Québec traduisait en une phrase le sentiment des coopérateurs québécois: "C'est un projet de loi basé sur aucun fondement logique et qui est nettement discriminatoire pour les coopératives".

Ottawa cède

Ces multiples voix et représentations ont eu leurs échos: les 13 et 28 octobre dernier, Ottawa apportait des amendements mineurs au projet de loi. Le 7 décembre, il cédait aux demandes répétées des coopérateurs.

De fait, le gouvernement central reconnaissait la logique des représentations et imposait 25 pour cent de leurs revenus, après déduction des ristournes, des bonis sur les parts sociales et de l'intérêt sur les emprunts.

Ottawa avait trois choix: assimiler les coopératives aux sociétés en nom collectif, aux sociétés privées ou aux sociétés à caractère public. Il choisit d'assimiler les coopératives aux sociétés privées en précisant dans la loi fiscale le caractère nettement coopératif de ces institutions.

Pour le directeur général de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins, M. Paul-Emile Charron, la solution d'Ottawa "est satisfaisante". "Nous avons été bien accueilli à Ottawa. Nous avons rencontré une très grande compréhension de la part des législateurs dans un domaine relativement complexe. Notre objectif a été atteint, soit de faire reconnaître le caractère coopératif de nos institutions. Nous n'en demandons pas plus".

Le directeur général de la Fédération de Montréal des Caisses populaires Desjardins, M. André Lamarche, estime, pour sa part, que la décision d'Ottawa "est une très grande victoire pour le monde de la coopération". "Les coopératives seront dorénavant taxées mais nous ne cherchions pas à éviter notre participation financière aux dépenses du pays mais à faire reconnaître un principe: le statut spécial pour les coopératives".

Le porte-parole de la Coopérative Fédérée de Québec dans ce domaine, M. Richard Newberry, parle dans la même veine: "Nous sommes très heureux de la décision qui a été prise. Elle correspond à nos demandes formulées depuis plusieurs décennies".

Le monde de la coopération a demandé la justice et l'équité. Il a eu les deux.

LE CANADA APRÈS L'ADHÉSION

Suite de la page 28

commercialisation nous viennent du sud. Cette analyse sommaire nous ramène brutalemtnt aux provlèmes de souveraineté nationale, de dépendance économique, de contrôle de notre économie.

Perspectives canadiennes

A notre avis, l'adhésion oritannique à la CEE pourrait être le catalyseur qui ferait ressortir les perspectives économiques, financières et politiques que la CEE élargie peut offrir au Canada dans sa recherche de trouver un contrepoids à l'influence américaine.

Nous croyons que le Canada est arrivé à un point tournant de son histoire, nous nous intégrons aux Etats-Unis ou nous nous alions à un autre bloc commercial, financier et politique puissant pour conserver notre identité nationale. La Grande-Bretagne a eu à choisir entre la CEE et une certaine zone atlantique de libre échange, et nous connaissons son choix.

En faisant les adaptations qui s'imposent, on pourrait se demander si l'extrait suivant du discours du chancelier de l'échiquier ne s'appliquerait pas au Canada: "La Grande-Bretagne doit améliorer sa performance économique, qu'elle entre son niveau de vie ne soit considérablement inférieur à ceux des autres pays de l'Europe occidentale".

L'Empire CEE

Avant de terminer, nous aimerions attirer l'attention du lecteur sur le fait que la CEE constituera d'ici quelques années le bloc commercial, financier et politique le plus important du monde, à notre avic. La puissance de la CEE se développpe non seulement par la formule d'adhésion entière et complète mais également par des accords bilatéraux.

Pour souligner l'attraction qu'exerce actuellement la CEE, nous nous permettons d'énumérer une llste de quelques pays qui ont signé ou ont demandé à conclure des accords bilatéraux avec la CEE: Liban, Turquie, Algérie, Israël, Yougoslavie, Irlande, Espagne, Suède, Suisse, Autriche, Brésil, Argentine, Uruguay, Chine, Japon; nous pourrions continuer longuement cette énumération puisqu'il y a plus d'une trentaine de pays qui gravitent actuellement autour de la CEE.

La CEE, à notre avis, offre actuellement des garanties incontestables de succès d'accession à un statut de grande puissance mondiale. En mettant en place un mécanisme de consultation semestriel avec la CEE, les Etats-Unis reconnaissent implicitement la puissance potentielle de la CEE.

Si le Canada désire vraiment s'afranchir des Etats-Unis et diversifier ses relations internationales, nous croyons qu'il y aurait avantage à consolider nos realtions avec la Communauté Economique Européenne à l'occasion de l'adhésion de la Grande-Bretagne.

IL FAUDRA CRÉER 1.4 MILLION

Suite de la page 22

tant du point de vue de la formation des ménages; il s'ensuivra une forte demande de logements et de biens durables ainsi que de services publics et urbains. Si l'on ne parvenait pas à assurer des possibilités de travail convenables à ce groupe, de graves tensions économiques et sociales en résulteraient pour les années 1970.

D'après ces données, il ne fait nul doute que le taux de création de nouveaux postes devra augmenter dans des proportions considérables durant les années à venir si l'on désire réaliser nos objectifs d'emploi. La croissance de l'emploi reste, jusqu'à présent en 1971, nettement en-dessous de ce qu'exigerait la réalisation du plein emploi en 1975 (tableau 2). Ainsi, le principal défi des Canadiens, durant les quatre prochaines années, du moins, consiste donc à réaliser ces objectifs d'emploi.

Ayez des idées claires à votre réunion d'affaires!..

Laissez au Reine Elizabeth le soin de voir à tous les détails à votre place. Nous nous occupons de tout: les chambres, les repas, les rafraîchissements. Rien n'est laissé au hasard. Ainsi, vous ne risquez pas d'oublier des détails importants. Nous avons l'habitude des grandes et des petites réceptions. À nous d'en faire un succès . . . et à vous d'en tirer tous les avantages! Communiquez avec le service des congrès du Reine Elizabeth: composez 861-3511.

SERVICE FRANÇAIS
MIDLAND-OSLER SECURITIES LIMITED
Membres des Bourses de
Montréal, Canadienne, Toronto et Vancouver
Membres de l'association Canadienne des courtiers en valeurs mobilières
800 Place Victoria Montréal Tél.: 878-3041

GÉRARD PARIZEAU LTÉE
Courtiers d'assurances agréés
Bureau associé:
PARIZEAU, WHITE ET ASSOCIÉS INC.
QUÉBEC
Expertise et administration de portefeuilles d'assurances
410, RUE SAINT-NICOLAS, MONTRÉAL, P.Q.
TÉL: 842-3451

Le Crédit Foncier Franco-Canadien, société de prêt sur premières hypothèques, a été créé en 1880 dans la province de Québec.
Ses actions sont largement réparties entre un grand nombre d'actionnaires, et sont cotées à la Bourse de Paris et à la Bourse de Montréal.
Son capital et ses réserves s'élèvent à $45 millions et sont parmi les plus importants de ceux des sociétés de fiducie et de prêt hypothécaire du Canada. La Société est l'une des rares sociétés canadiennes à avoir payé un dividende chaque année, sans interruption, depuis 1882.

POINTS SAILLANTS AU 15 SEPTEMBRE 1971
Total de l'actif $311,076,000
Prêts hypothécaires $265,235,000
Obligations et billets 246,007,000
Capital et réserves 45,844,000
Chiffres non soumis aux vérificateurs

Crédit foncier

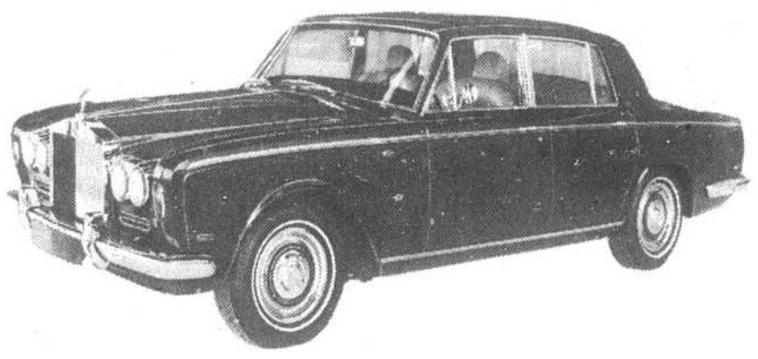

L'automobilisme à son apogée

Si vous n'avez jamais conduit l'un des quatre nouveaux modèles Silver Shadow de Rolls-Royce, vous n'avez jamais vraiment éprouvé le plaisir réel de l'automobilisme.

Dès que vous vous asseyez au volant d'une Rolls-Royce, vous avez l'impression qu'il s'agit là d'une voiture conçue tout particulièrement à votre intention. Puis, vous roulez sans secousses le long des rues de villes, sentiers de campagne et autoroutes tout comme si vous étiez assis dans le confort de votre propre salon.

À compter des sieges en cuir, qui s'ajustent au choix, des commutateurs personnels pour la climatisation, jusqu'aux dispositifs uniques Rolls-Royce pour le nivellement et la suspension, tout est là pour vous donner, à vous et vos passagers, une promenade d'un luxe suprême.

Si vous désirez une démonstration personnelle de cette voiture à la maison ou au bureau, veuillez communiquer, par écrit ou par téléphone, avec Norman Miller, président.

ROLLS-ROYCE
Motor Cars Limited
11,355 Chemin de la Côte de Liesse, Dorval.
Téléphone : (514) 636-4410

Quoi de neuf chez vous?

Vos besoins changent. D'accord.

Nos services s'y adaptent.

banque provinciale
l'innovatrice... pour vous

L'opinion des hommes d'affaires

La création d'emplois demeure l'objectif de 1972

par Rhéal BERCIER

Pour le monde des affaires, l'objectif principal demeure encore en 1972, la création d'emplois.

Tout le monde admet, parmi les personnes que nous avons interrogées, que la situation économique de la "belle province" n'a pas varié de façon notable en 1971 et que les investissements injectés dans l'économie n'ont pas été suffisants pour créer une baisse du taux de chômage d'une part et, d'autre part, absorber la main-d'oeuvre qui s'est présentée pour la première fois en 1971 sur le marché du travail.

Tout le monde admet également que le Québec traverse une période économique difficile et que la nouvelle année n'amène aucun événement important susceptible d'améliorer le climat de confiance pour les investisseurs, que ce soit pour l'implantafiance pour les investisseurs, que ce soit pour l'implantation d'entreprises dans certains cas ou pour l'expansion dans d'autres cas.

Plusieurs hommes d'affaires font également observer que la situation économique qui prévaut au Québec aurait pu s'accentuer n'eut été des importantes immobilisations effectuées par les divers paliers de gouvernements, que ce soit d'entreprises ou aux différents programmes de rénovation urbaine.

Pour le directeur général du Conseil du Patronat du Québec, M. Ghislain Dufour, le défi du monde patronal en 1972 c'est de rendre le Québec concurrentiel.

Si le Québec veut créer des emplois, précise-t-il, il doit être concurrentiel sur le marché des produits. Dans cette perspective, ajoute-t-il, le CPQ en 1972 axera ses prises de position et ses démarches sur deux objectifs.

D'abord, selon l'organisme patronal, Québec devra effectuer des transferts afin d'augmenter la proportion accordée habituellement aux ministères à vocation économique.

Aux yeux, de M. Dufour, le rattrapage est actuellement un fait dans les domaines aussi importants que l'éducation, la santé et le bien-être et les priorités doivent maintenant être attribuées aux ministères susceptibles d'avoir un impact dans l'économie de la province.

Il estime qu'il était tout à fait normal, au cours des années 1960 à 1970, que le Québec accorde une importance relative aux domaines de l'éducation, de la santé et du bien-être car il existait une lacune et un retard graves dans ces trois secteurs.

"Maintenant que le rattrapage est chose faite, il est normal pour le gouvernement du Québec d'axer ses priorités là où une lacune et un retard graves se font sentir, soit dans le domaine très important de l'économique."

L'autre objectif du CPQ pour la nouvelle année sera de surveiller et d'étudier attentivement les négociations dans le secteur public où plus de 250,000 personnes doivent renouveler leur convention collective de travail.

M Dufour déclare que le CPQ trouve inacceptable la demande syndicale d'un salaire minimal de $100 par semaine dans la fonction publique.

Dans son esprit, si cette demande est agréée, elle aurait des effets d'entraînement désastreux pour le secteur privé, secteur qui sera appelé à investir de plus en plus au Québec en 1972.

Pour M. Jean Brunelle, directeur général du Centre des dirigeants d'entreprise, l'objectif de l'entreprise en 1972 sera de favoriser l'économique sans être anti-sociale et de même de ne pas favoriser le social en étant anti-économique." Il y a moyen d'améliorer les deux à la fois."

Selon lui, il existe une immensité de problèmes auxquels l'entreprise doit faire face et elle doit sinon les résoudre du moins les étudier sur la base de la concertation avec d'autres entreprises afin de participer à l'élaboration d'une politique générale de l'entreprise, politique quand même applicable dans des cas particuliers.

C'est dans ce but qu'en 1972, le CDE s'attachera à établir une stratégie de l'entreprise en vue de mieux répondre au conflit existant entre les responsabilités économiques et les responsabilités sociales de l'entreprise.

Il est normal, résume M. Brunelle, que le rôle premier de l'entreprise soit de créer de la richesse et de l'emploi mais il n'est pas normal qu'elle ne se préoccupe pas de l'impact social de ses opérations.

De son côté, tout en admettant que la priorité du monde des affaires en 1972 sera le développement économique, le directeur général de la Chambre de Commerce de la province de Québec croit qu'un changement d'attitude s'impose.

M. Jean-Paul Létourneau estime, en effet, que le monde des affaires doit reprendre une attitude optimiste quant à l'avenir du Québec et de ses immenses possibilités économiques.

"Contrairement à ce que l'on croit généralement, le climat socio-économique influence l'homme d'affaires qui y réagit émotivement, tout comme tout autre individu. Il suffit de regarder avec attention les variations boursières pour s'en convaincre."

M. Létourneau est d'avis que l'homme d'affaires doit apprendre à vivre avec les problèmes et reprendre une attitude optimiste.

"Cette attitude est essentielle pour le développement de l'économie. C'est un trait fondamental du progrès. L'optimisme guide la façon de voir et d'agir des gens. C'est une base fondamentale à toute expansion."

Pour sa part, le directeur général de la Chambre de Commerce du district de Montréal déclare que c'est en créant des emplois que l'entreprise remplira le plus parfaitement possible son rôle social.

M. Pierre Shooner soutient que la réforme de l'entreprise est axée sur le problème fondamental de l'emploi; son rôle social, c'est de créer des emplois; en agissant ainsi, elle remplit pleinement ce rôle.

Il est impérieux, déclare-t-il, par ailleurs, que le climat propice à l'investissement se crée. A ses yeux, le principal problème qui inquiète présentement les investisseurs, c'est l'insécurité qui prévaut au sujet du statut du français,

"Une décision doit être prise de façon urgente afin de clarifier cette situation ambiguë. Que cette décision se prenne dans un sens ou dans un autre est relativement moins important en autant qu'elle se prenne."

M. Shooner estime, quant à lui, qu'une législation introduisant le français-langue-de-travail ne réglerait pas le problème de la langue au Québec.

Il affirme que des efforts devraient plutôt être déployés afin de favoriser une plus grande accessibilité des Canadiens français aux postes de cadres dans les entreprises, postes occupés présentement, dans une proportion de un Canadien français contre cinq Canadiens anglais.

Sans vouloir avancer la solution à cette situation, le directeur général de la Chambre métropolitaine croit qu'il est important de prendre conscience du problème et d'en discuter.

Le climat de confiance, conclut-il, est un pré-requis minima à la croissance et à l'expansion de l'économie québécoise et le règlement du conflit linguistique est un grand pas qui pourrait être fait dans cette perspective.

Plusieurs fait ou événements ont marqué le monde des affaires en 1971. Il a été d'abord largement préoccupée par les nouveaux amendements apportés à Ottawa au Livre blanc sur la fiscalité, qui entrera en vigueur le 1er janvier.

Ce projet de loi a fait l'objet de plusieurs représentations et de plusieurs mémoires de la part des différents organismes représentant les hommes d'affaires. Beaucoup d'études ont été faites et beaucoup d'énergies ont été dépensées.

Un autre fait marquant pour le monde des affaires en 1971, particulièrement au Québec, a été la forte contestation des objectifs et du rôle des Chambres des Commerce au Québec et ce n'est qu'en 1972 que l'on notera les bienfaits de cette remise en question de ces organismes.

Aussi, le Conseil du Patronat du Québec, organisme qui représente 126 des 150 associations patronales québécoises a su consolider ses structures en 1971 et pourra en 1972 en autant que ses associations-membres puissent lui apporter le budget suffisant, être plus en mesure de répondre aux différentes critiques formulées, d'une part, par les syndicats et d'autre part par l'Etat à l'égard du monde patronal. On sait que l'organisme n'a que trois ans d'existence. Et déjà il s'est imposé comme le porte-parole du monde patronal.

Le CDE, de son côté, par la remise en question des responsabilités du monde des affaires et de l'entreprise, a su s'imposer et devenir un interlocuteur de choix pour l'entreprise pour améliorer son image auprès des différents segments de la population québécoise.

CAUSES ET EFFETS DE LA CRISE

Suite de la page 21

allait bientôt s'adjoindre l'inflation qui, finalement, se répandit à travers tout le pays, la politique monétaire du Canada étant complètement paralysée par un déluge de dollars américains au Canada. En 1971, l'excédent des échanges en marchandises atteignait 2.4 milliards pour faire dépasser le cap du 5 milliards au stock canadien en devises étrangères. Le fardeau du maintien de ces réserves devenu insupportable au trésor fédéral, le Canada libéralisait officiellement le prix de sa monnaie qui, aussitôt, haussa de 8% malgré le poids de la surtaxe américaine.

Celle-ci levée et de nouvelles parités établies, qu'adviendra-t-il au dollar canadien? Il ne fait aucun doute qu'il est à la hausse; seule une intervention constante du Fonds de change (les réserves en dollars augmentèrent de 80 millions en octobre) peut prévenir un saut respectable du dollar canadien qui pourrait bien jouir d'une prime de trois à quatre cent sur le dollars américain dans un marché complètement libre. Une telle hausse, à l'approche d'élections où un taux de chômage élevé est clairement insupportable, est toutefois peu probable puisque celle-ci affecterait 70% des exportations canadiennes et secouerait beaucoup l'économie canadienne plus que ne l'a fait la récente surtaxe américaine.

Une politique fiscale vaillamment expansionniste et des taux d'intérêt à court terme inférieurs à ceux des Etats-Unis ne sont, peut-être, que des premières mesures efficaces en vue de réduire la pression exercée sur le dollar canadien. Une réduction des influx de capitaux à long terme, s'ils ne se résorbent pas d'eux-mêmes, sera sans doute la prochaine étape dans la lutte contre la hausse du dollar. En plus des recommandations traditionnelles aux provinces et aux municipalités pour qu'elles réduisent leurs emprunts contractés à l'étranger, le gouvernement fédéral pourrait bien envisager un tamisage, mesure semble-t-il à laquelle Washington acquiesce, des ventes à l'étranger de firmes canadiennes. Via le taux de change, ce geste accélérerait certainement la reprise économique au Canada.

Bonne et Heureuse Année

J. Nantel Inc.
BOIS DE CONSTRUCTION

1717 est de Maisonneuve Montréal
Tél. 522-3652
Tél. 522-1300

Nous avons participé, en 1971, au **financement** des corps publics suivants
CANADA
Province de Québec — Hydro-Québec

CITÉS/VILLES
Bécancour
Berthierville
Brossard
Cap-de-la-Madeleine
Carleton-sur-Mer
Chandler
Chateauguay-Centre
Contrecoeur
Cowansville
Dollard-des-Ormeaux
East-Angus
Farnham
Gatineau
Granby
Hull
Lac Mégantic
Laflèche
Laval
L'Épiphanie
Longueuil
Mascouche
Orsainville
Pointe-aux-Trembles
Pointe-Claire
Repentigny
Richmond
Rimouski
Roxboro
Ste-Anne-de-la-Pointe-au-Père
St-Calixte
Ste-Foy
ST-Léonard
Ste-Thérèse-Ouest
Salaberry-de-Valleyfield
Sept-Iles
Trois-Rivières
Val d'Or
Vaudreuil
Verdun
Ville-Marie

HÔPITAL
Haut-Richelieu

HÔTEL-DIEU
De Lévis
De St-Jérôme

VILLAGES
Bois-des-Filion
Ste-Agathe-Sud
St-Elphège
St-Sauveur-des-Monts
Vaudreuil-sur-le-Lac
Valcourt

PAROISSES
Ste-Elizabeth
St-Eustache
Ste-Julie
ST-Rémi

COMMISSIONS SCOLAIRES
Baldwin-Cartier
Châteauguay
Jacques-Cartier
Lac Deux-Montagnes (Protestante)
Les Écores (Protestante)
St-André
St-Hubert
St-Isidore
Ste-Thérèse-Ouest

COMMISSIONS SCOLAIRES RÉGIONALES
Chambly
Des Monts
Deux-Montagnes
Honoré-Mercier
Lakeshore
La Naudière
Lapointe
Louis-Hémon
Maisonneuve
Mauricie (La)
Salaberry-de-Valleyfield
South Shore

C.E.G.E.P.
Ahuntsic
Montmorency
ST-Laurent
Vanier College of General & Vocational Education
C.E.C.M.

CRÉDIT-QUÉBEC INC.
Courtiers en valeurs
200, rue ST-JACQUES - Montréal - Tél. 849-5361
Succursale Québec - 71, rue St-Pierre - Tél.: 692-0745

Voeux sincères de bonheur et de prospérité à tous nos clients et amis pour 1972

tassé & associés, ltée
Courtiers et Agents de Change
360 rue Saint-Jacques, Montréal 126 — Téléphone: 288-9111
Succursale: 71 rue St-Pierre, Québec 2 — Téléphone 692-0952
Membres de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne
Membres-associés des Bourses de Boston et de Philadelphie-Baltimore-Washington
Membres de l'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières

Le CN, c'est une foule de grandes choses qui n'ont qu'un seul but: offrir aux Canadiens un pays plus prospère et plus prestigieux.

Le Canadien National présence active et stimulante

A nos clients et amis
Nos voeux les meilleurs pour 1972
United Westburne Industries Limited
Un des plus importants distributeur canadien de matériel de plomberie, chauffage et produits relatifs
Siège administratif Montreal
Quarante-cinq succursales à travers le Canada

1972: une bonne année pour les producteurs agricoles

par André CHARBONNEAU

En 1972, les consommateurs ne pourront pas compter sur un nouvel avilissement des prix payés aux producteurs agricoles pour réduire leur budget alimentaire. En effet, même si ce facteur n'est pas le plus important parmi tous ceux qui contribuent aux fluctuations des prix affichés à l'épicerie ou à la boucherie, il convient de noter que, dans l'ensemble, les revenus des agriculteurs québécois seront supérieurs à ceux de l'année 1971.

Les prévisions de la Conférence des perspectives de l'agriculture canadienne laissent présager que les prix des produits laitiers continueront de s'affermir en 1972 ainsi que ceux du marché des viandes. Par contre, la situation paraît plus confuse dans le domaine des fruits et des légumes.

Les produits laitiers

Dans le secteur laitier, on devrait assister à une consolidation des résultats de 1971 plutôt qu'à un nouveau mouvement de hausse des prix. La demande tant sur les marchés intérieurs qu'extérieurs continuera d'être forte, justifiant un mouvement expansionniste de l'offre sans qu'il y ait nécessairement variations des prix.

La production de cheddar, de beurre, de crème glacée et de lait concentré devrait atteindre un certain palier tandis qu'une nouvelle diversification de la production québécoise de yogourt et des fromages autres que le cheddar devrait offrir de nouveaux choix aux consommateurs.

Une reprise des ventes de lait et de crème, en baisse depuis 1970, est également prévue. Joint à une réduction des coûts de production, particulièrement dans le domaine de l'alimentation des bestiaux, ce mouvement expansionniste devrait donc profiter particulièrement aux agriculteurs québécois sans que le consommateur en souffre.

Les viandes

Dans le secteur des viandes on s'attend à ce que les veaux continuent d'être orientés davantage vers l'engraissement que vers l'abattage. De même, les vaches seront de préférence conservées pour la reproduction. Cette réduction du cheptel destinée aux abattoirs devrait maintenir les prix du veau et du boeuf à un niveau très élevé quoique on ne voit pas pourquoi ils grimperaient davantage.

Le prix du porc par contre ainsi que celui des volailles ne sauraient que monter compte tenu du fait qu'ils ont atteint, au cours de 1971, un plancher difficile à défoncer. Les stocks demeurent cependant considérables et la réduction des coûts de production alimentaire pourraient inciter les producteurs à relancer l'offre au point d'amener une nouvelle chute des prix à l'automne 1972 après la remontée qu'ils enregistreront vraisemblablement d'ici là. Le prix des oeufs, d'autre part, continuera de subir des pressions vers le bas de même que celui de l'agneau.

Les légumes

Des récoltes abondantes de pommes de terre en 1971 pourraient amener une diminution des revenus agricoles dans ce secteur. Pour ce qui est des autres légumes, on voit mal comment, malgré l'abondance de la récolte, les prix pourraient demeurer au niveau déprimé de 1971. Ceux-ci devraient donc s'avérer légèrement plus élevés en 1972 notamment pour les oignons et les carottes. Les prix du miel et des produits de l'érable demeureront très fermes.

Des prévisions relatives

Un exemple plus développé me permettra maintenant de souligner le caractère tout à fait relatif des prévisions précédemment formulées.

Même si le Québec s'est lancé légalement dans la production du cidre cette année, les pommes ne coûteront pas plus cher aux consommateurs québécois en 1972. La récolte de l'année qui s'achève a été en effet si abondante que malgré les milliers qu'on a laissé pourrir dans les vergers, il en restera assez pour répondre à la demande locale et en expédier vers l'Europe et les Etats-Unis où les conditions climatiques n'ont pas été aussi favorables cette année.

Il s'agit là cependant d'un répit pour les Québécois. Ceux-ci auront en effet intérêt à profiter de l'année qui vient pour améliorer leurs produits. Ils auront à produire de nouvelles variétés afin de pouvoir concurrencer sérieusement les producteurs du nord de la France dans le domaine du cidre.

Ils devront également s'interroger au sujet de la baisse de popularité des pommes de table québécoise dont la qualité ne paraît plus répondre aux exigences mondiales depuis que des producteurs de l'Europe occidentale et de l'Asie mineure ont systématiquement entrepris d'améliorer leurs méthodes culturales.

D'autre part, l'Australie en mettant au point un plan de stabilisation des prix destiné à favoriser la vente en consignation vient de donner un avantage concurrentiel de plus à ses producteurs au détriment des Canadiens. En 1973, l'admission du Royaume-Uni dans la CEE devrait également réduire les ventes de pommes du Québec, compte tenu du relèvement des droits de douanes qui en résultera et des avantages qu'en retireront les concurrents européens.

D'ici là le volume des exportations vers les Etats-Unis qui démarrent habituellement en janvier n'aura plus à subir les effets de la surtaxe américaine. En outre l'application des décisions prises à l'intérieur du Kennedy Round conduira à l'abolition des tarifs douaniers américains pour les diverses productions agricoles dès le début de 1972.

C'est dire que, si à moyen ou à long terme la position des pommes canadiennes sur les marchés mondiaux se détériore, les producteurs québécois profiteront en 1972 d'un sursis car ils bénéficieront du fait qu'exceptionnellement leurs récoltes ont été en hausse au cours de 1971 alors qu'elles baissaient un peu partout dans le monde. Ces diminutions auront été surtout sensibles dans l'ouest canadien et américain ainsi que dans les Maritimes mais dans l'État de New York et en Nouvelle-Angleterre la récolte a été légèrement plus abondante qu'à l'accoutumée.

Cet exemple que j'ai développé à dessin illustre, je l'espère, la complexité des facteurs qui entrent en jeu lorsqu'il s'agit de prévoir les prix qu'auront à payer les consommateurs pour les denrées alimentaires. Il relativise d'autant les affirmations précédentes. Il ne tient pas compte enfin de l'importance beaucoup plus grande de l'industrie alimentaire dans le mécanisme des prix payés au comptoir.

Les prix payés aux producteurs

Voici à titre d'exemple quelques-uns des prix payés aux producteurs en 1971, prix que chacun pourra comparer à ceux pour lesquels il a lui-même déboursé: pommes, 3.5 cents la livre; pommes de terre, 2.1 cents la livre; miel, 18 cents la livre; oeufs, 24 cents la douzaine; beurre, 68 cents la livre; cheddar, 54 cents la livre; poudre de lait, 26 cents la livre; porc, 25 cents la livre (carcasse habillée); agneau, 30 cents la livre; boeuf, 34 cents la livre; veau, 37 cents la livre.

L'agriculteur, comme on le voit, n'est donc pas celui qui étrangle le consommateur. (Ce qui ne veut pas dire que l'industrie alimentaire, dont le rendement des investissements demeure très bas, serait cet étrangleur) Ces prix illustrent plutôt la part des prix payés au producteur par le consommateur.

Relativement une "bonne année"

J'ai laissé entendre précédemment que l'année 1972 sera une bonne année pour les producteurs québécois. (Ceux que la chose intéresse trouveront dans les numéros de décembre et de janvier du magazine Actualité-agricole une meilleure justification de cette affirmation.)

Or que faut-il entendre ici par "bonne année"? Ceci: que la sitation des agriculteurs québécois se dégradera moins rapidement en 1972 qu'au cours des années précédentes, sans que diminue pour autant l'écart toujours croissant qui sépare leurs revenus de ceux des citadins.

L'élargissement de cet écart tient essentiellement au fait que les revenus agricoles augmentent beaucoup moins rapidement que les dépenses de production. En 1972, il en résultera que le cultivateur devra réinvestir 81.4% de ces recettes dans son entreprise. Ce chiffre marque une hausse de 0.6% par rapport à celui de l'année qui s'achève. Or, il n'était fixé qu'à (!) 69% au début des années soixante. C'est qu'entre-temps, le pourcentage du réinvestissement est graduellement monté à un rythme atteignant jusqu'à 6.2% entre 1970 et 1971.

Dans ce contexte, une augmentation de 0.6% paraît minime et si exceptionnelle qu'on peut dire que l'année sera bonne pour les agriculteurs. Le sort de ceux-ci n'en demeure pas moins peu enviable.

Il faut ajouter que cette amélioration toute relative de la situation des producteurs agricoles ne tiendra guère en 1972 à une augmentation de leurs recettes qui s'établirait à 2.9% et qu'il faudrait davantage attribuer à l'augmentation des rendements qu'à une hausse de prix. Elle sera due plutôt à une réduction de la hausse des frais d'exploitation et de dépréciation qui atteindra seulement (!) 3.1% (sans compter la baisse prévue des revenus en nature) comparativement à 5.5% en 1970 et à 5.3% en 1971.

Quel citadin enviera ce sort, si ce n'est le chômeur?

(Photo Le Devoir par Claude Léger)

Quelle différence y a-t-il entre l'Hydro-Québec et...

Il n'y a pas de différence entre l'Hydro-Québec et toute autre société dynamique du Québec.
L'Hydro-Québec est une société autonome, avec un président et un conseil d'administration comme une compagnie privée. C'est une société qui doit être efficace auprès de sa clientèle et assurer elle-même sa rentabilité. Les contribuables ne paient aucune taxe pour l'Hydro-Québec. Au contraire, l'Hydro-Québec verse à la province des millions en taxes et redevances, chaque année. L'Hydro-Québec vit uniquement de la vente d'électricité. Et pourtant, les tarifs au Québec sont parmi les plus bas en Amérique. Recherche, planification, valeur humaine, mise en marché, publicité... à proprement parler, il n'y a pas de différence entre l'Hydro-Québec et n'importe quelle autre société dynamique du Québec.

"On est propre propre propre"

LES PLACEMENTS LAIDLAW QUÉBEC LIMITÉE

800 ouest, boulevard Dorchester

Montréal 101 Tél.: (514) 866-5033

Nos meilleurs voeux

OPERA DIAMOND LTEE

130 est, rue Liège
Montréal, P.Q.
Tél: 389-8201

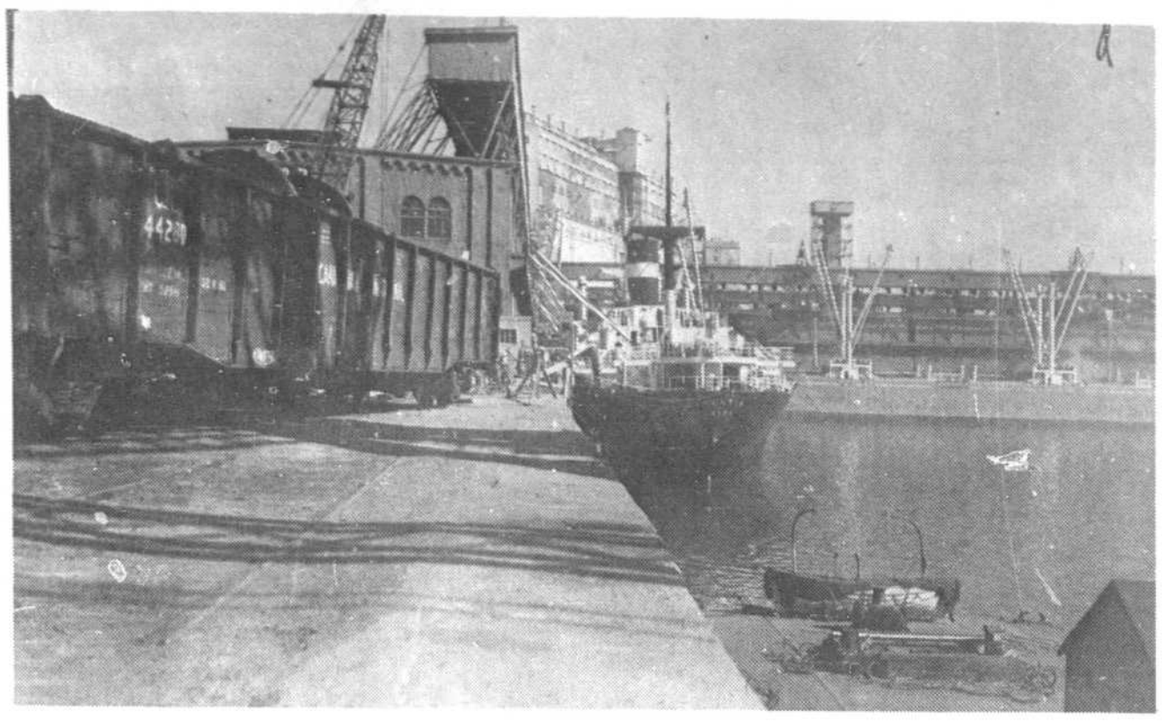

Une année mouvementée dans le secteur des transports

par Bernard-André GENEST, professeur à l'Institut d'urbanisme de l'UdeM

Parmi les nombreux événements qui se sont produits en 1971 dans le domaine du transport, certains méritent d'être retenus pour leur signification particulière et les implications importantes qu'ils pourraient avoir au cours des années à venir.

Ainsi, au printemps dernier, au cours d'un colloque organisé conjointement par le Conseil du port de Montréal et l'université de Montréal, le ministre fédéral des transports, M. Jamieson, a annoncé le principe de la décentralisation du Conseil des ports nationaux. Selon ce principe, la direction de chacun des ports se verra dotée d'une autonomie de gestion fortement accrue.

L'application du principe a commencé de se faire cet automne. Ainsi, à la fin de novembre, (le 25, dans le cas de Montréal) on a assisté à la formation de conseils d'administration élargis auxquels participent des représentants de l'industrie, d'organismes et de gouvernements provinciaux et municipaux à la gestion de ces ports. On peut facilement imaginer le dynamisme que ce nouveau mode d'administration pourra injecter aux ports du Saint-Laurent et en particulier à celui de Montréal, présentement aux prises avec de nombreuses difficultés.

Le ministre Jamieson a aussi confirmé l'intention du gouvernement de relier Montréal et Ottawa par le premier service expérimental de transport aérien par ADAC ("avion à décollage et atterrissage courts") au Canada. Le choix de ces deux villes est assez judicieux, en raison de la distance qui les sépare, du grand nombre de voyages d'affaires et de leur importance même. Quoique moins rapide qu'un avion conventionnel, l'ADAC présentera l'avantage d'utiliser des "Adacports" de faibles dimensions (longueur de piste d'environ 1,000 à 1,200 pieds, soit près de dix fois moins qu'une piste pour réactés) situés près du centre-ville, de sorte que le temps total de trajet (y compris l'accès à l'aéroport) sera égal ou même plus court par ADAC. Si ce système de transport réalise les avantages qu'on le dit posséder, et s'il reçoit la faveur du public, la liaison expérimentale Montréal-Ottawa deviendra sans doute régulière, et on peut penser qu'une liaison ADAC Montréal-Québec serait l'étape suivante la plus logique. En plus d'offrir un service de transport plus avantageux que le réacté pour de courtes distances, l'ADAC, de conception et de construction canadiennes, pourrait favoriser le développement de nos exportations.

Toujours dans le domaine du transport aérien, deux faits ont retenu l'attention du public en 1971, et avec raison: la mise en service par Air Canada de ses premiers appareils Boeing 747, et la guerre tarifaire des transporteurs de l'Atlantique-Nord qui a failli détruire l'Association internationale du transport aérien (IATA).

La mise en montre d'un 747 d'Air Canada à Dorval a attiré plusieurs milliers de visiteurs et le décollage et l'atterrissage d'un de ces géants a souvent fait lever la tête aux Montréalais au cours de l'été dernier. Et de fait, le 747 a permis une nette amélioration de la qualité du transport aérien, tant au point de vue confort que sécurité, et, grâce à sa grande capacité (près de 400 passagers alors que le maximum précédent pour un DC-8 allongé était de 250), aurait pu permettre aux compagnies de réaliser des économies d'opération.

Malheureusement, l'introduction généralisée des 747 a coïncidé avec la récession économique qui a amené une réduction substantielle de la croissance du trafic aérien. Surtout sur les routes nord-atlantiques, les compagnies se sont trouvées aux prises avec un excédent de capacité qui a déclenché une guerre tarifaire. Il fallait s'y attendre: il faut un volume de passagers élevé pour assurer la rentabilité du 747, dont le coût est d'environ $25,000,000.

Pour le moment, la guerre tarifaire s'est soldée par une réduction généralisée du prix des billets. A court terme, les passagers en seront bénéficiaires, mais il est difficile de prévoir les conséquences à long terme, surtout si l'on considère qu'en 1971 comme en 1970, la plupart des grandes compagnies aériennes accuseront des pertes substantielles. Enfin, il est intéressant de noter que Lufthansa, qui a fait cavalier seul dans cette guerre, est la seule compagnie majeure à n'avoir pas fait l'acquisition de 747.

Au chapitre du transport maritime, deux événements majeurs viennent confirmer la vocation cargo du port de Montréal: le dernier voyage à Montréal de l'Empress of Canada que Canadien Pacifique doit retirer à cause de trop lourdes pertes d'exploitation et la mise sur pied d'un service marchandise conjoint Air Cana-Manchester Liners. Ce service consiste à utiliser l'avion pour la livraison à destination finale de marchandises transportées d'un port à l'autre par porte-containers. Ce service est plus rapide que le service conventionnel mer-terre et plus économique qu'un service tout aérien. Si un tel service réussit, et un service semblable a déjà obtenu un certain succès en Europe, il pourrait devenir un élément important d'expansion du nouvel aéroport international de Montréal.

L'Assemblée nationale s'est vivement intéressée au transport en 1971. Le bill 23 proposait de remplacer la Régie des transports par une Commission des transports et un tribunal d'appel, et de transférer la juridiction sur le transport écolier du ministère de l'éducation à celui des transports. Le bill 221 propose de fusionner les ministères de la voirie et des transports en un nouveau ministère des transports qui aurait aussi juridiction sur certaines routes qui relèvent présentement des ministères des terres et forêts et de l'agriculture. Dans les deux cas, il s'agit de rationalisations fort souhaitables. Malheureusement, à la fin de la session, ni l'un ni l'autre de ces projets de lois n'avaient été adoptés.

En 1971, certains événements importants ont marqué le transport urbain dans la région de Montréal: le prolongement vers l'est du métro, la fondation d'une Commission des transports à Laval, les discussions préliminaires en vue de la fondation d'une Commission de transport de la Rive-Sud, l'accident du métro au mois de décembre, le mouvement pour obtenir des billets de la CTCUM à prix réduit pour les personnes âgées: autant d'événements qui indiquent une vitalité du transport en commun peu commune en Amérique du Nord.

La confiance renaît à la Bourse

par Charles B. NEAPOLE,
président des Bourses de Montréal et Canadienne

Malgré la grande incertitude qui règne dans les économies des pays industriels du monde, je suis optimiste quant aux perspectives économiques canadiennes pour 1972. Plusieurs facteurs autant intérieurs qu'internationaux ont amoindri notre capacité mais, à mesure que nous surmontons ces difficultés, on remarque que les résultats du quatrième trimestre pour 1971 fournissent un fort point de départ pour une croissance soutenue en 1972. Ainsi, les bénéfices des compagnies pour le troisième trimestre de l'année 1971 ont accusé une hausse vigoureuse de 12.6% par rapport à la même période en 1970. Lorsque les statistiques du quatrième trimestre seront disponibles, les résultats seront probablement encore plus impressionnants. Les signes de plus en plus fréquents d'un renouveau de confiance dans le marché des valeurs mobilières reflètent déjà ce sentiment. D'après les estimations les plus récentes, on peut s'attendre à ce que la croissance de produit national brut pour 1971 avoisine 6% en termes réels mais, compte tenu du taux d'inflation de 3%, il devrait croître de 9% environ, en dollars courants. Pour 1972, je prévois une croissance du produit national brut de l'ordre de 6½%, en termes réels. Compte tenu d'un taux d'inflation d'environ 4%, le taux de croissance devrait être de 10 à 10½% en dollars courants. Pour que ces projections deviennent une réalité, il est nécessaire que certains secteurs clés de l'économie montrent des signes d'amélioration, qu'il y ait un net rétablissement des taux de change étrangers et que les problèmes relatifs à la surtaxe américaine soient résolus.

La décision du Président Nixon, le 15 août 1971, a engendré une grande anxiété et une forte crainte chez les grandes nations commerciales; elle a jeté dans la confusion le problème des politiques de change étrangers. Mais à la suite de la réunion du Groupe des Dix à Washington en décembre, la question des taux de change est en voie d'être réglée, la surtaxe de 10% a été levée et le dollar canadien est autorisé à continuer de flotter. Cette solution ne peut qu'être bénéfique pour le Canada; comme notre dollar suit les fluctuations du dollar américain, nos exportations seront en plus grande demande, ce qui ne manquera pas de relancer nos industries et ainsi de réduire le taux de chômage dans une certaine mesure.

Le chômage et l'inflation sont les deux principaux problèmes auxquels le gouvernement doit faire face aujourd'hui. En 1969 et en 1970, des mesures sévères pour enrayer l'inflation ont été prises – ce qui fut fait par une réduction de l'offre de la monnaie par rapport à la demande et par un durcissement de la politique fiscale. Cependant, les résultats attendus n'ont été que partiellement réalisés. Le but de l'opération était d'obtenir la stabilisation des prix sans diminuer le niveau de l'emploi et le rendement, mais le résultat fut différent: en effet à toute diminution des prix correspondait une augmentation du chômage. En 1972, le taux actuel de chômage devra être ramené de 6½% et 7% à 5½% environ. Le gouvernement fédéral ayant annoncé qu'il augmentera ses dépenses ordinaires et ses dépenses d'investissements d'environ 12.4% en 1972, on peut espérer atteindre cet objectif. Grâce à un programme de travaux d'hiver et aux réductions des taux d'imposition fiscale des revenus des particuliers et des compagnies, la tendance actuelle vers un raffermissement de l'économie devrait se poursuivre en 1972; cette tendance ne se confirmera vraiment que si l'offre de la monnaie augmente de façon adéquate, stimulant ainsi la mise en valeur des ressources naturelles afin que le taux de chômage soit diminué de façon notable sans augmentation marquée des prix.

Les perspectives pour le secteur de l'habitation sont encourageantes, surtout depuis que l'objectif qui était de 220,000 mises en chantier pour 1971 est atteint et sera même dépassé de 10 à 15,000 unités. Etant donné que la majeure partie de ce programme porte sur la construction de grands immeubles à appartements, on est en droit de penser que la majeure partie de ce programme sera prolongé en 1972. Ceci étant acquis, et à la lumière des déclarations fédérales selon lesquelles un million de logements devront être construits d'ici 5 ans, je prévois au moins 200,000 nouvelles mises en chantier pour 1972.

Par suite de l'importance accordée au programme des travaux d'hiver, on peut s'attendre à ce que des engagements financiers importants soient pris pour des programmes de travaux publics tels que: routes, écoles, hôpitaux ainsi que l'installation et le développement de dispositifs de lutte contre la pollution. Si l'on tient compte de ces facteurs, l'industrie de la construction ne connaîtra qu'une amélioration de 5% pour 1972.

Selon la tendance actuelle, les dépenses personnelles totales en biens de consommation et services pourraient augmenter de 8 à 9% en 1972. Les dépenses en biens durables, comme les automobiles et les appareils ménagers sont particulièrement fortes et cette tendance se poursuivra en 1972. Les ventes dans les grands magasins seront améliorées tout au long de l'année et selon toute probabilité, le chiffre des ventes en 1971 sera en augmentation de 10% par rapport à l'année 1970. Cette dépense soutenue des consommateurs est attribuable d'une part à la confiance retrouvée grâce à un revenu personnel disponible accru et d'autre à d'autres facteurs.

Dans le domaine des paiements internationaux, la balance des comptes courants du Canada a enregistré un excédent de plus de 200 millions de dollars pour le premier trimestre 1971. A l'exception de 1970, la balance des comptes courants a été déficitaire pendant plusieurs années; par suite du déclin actuel des exportations et de l'augmentation des importations, il se pourrait très bien que 1972 se termine aussi avec une balance déficitaire.

Etant donnée la politique expansionniste du gouvernement, les pressions inflationnistes peuvent surgir de nouveau. Toutefois, pour que la machine économique tourne à plein rendement, nous devons accepter de légères augmentations des prix. La demande des consommateurs, de même que les revendications salariales joueront sûrement un rôle dans la hausse des prix. Le chômage diminuera et les investissements apparaîtront sous un jour nouveau. Les exportations augmentant, nous pouvons nous attendre à ce qu'il y ait un redressement notable pour l'année à venir.

Nos meilleurs voeux

ASTA Securities
CORPORATION LIMITED
Membres de la **Bourse Canadienne**
360 rue St-Jacques Montréal
Tel; (514) 849-5213
Francfort Toronto

Meilleurs voeux à l'occasion de l'An Nouveau

SOCIÉTÉ DRASSEL INC.
DRASSEL CORPORATION INC.
(Compagnie de gestion)

ROSARIO COUSINEAU, président du Conseil
FRANÇOIS J. LESSARD, président de la Compagnie
ROLAND BÉDARD, Vice-président
HENRI N. GUILBAULT, trésorier
PIERRE SAUVÉ, secrétaire
NOËL BOISCLAIR, administrateur
YVON CLERMONT, administrateur
RODRIGUE CÔTÉ, administrateur
L. MAURICE FAGNAN, administrateur
ROBERT LE TELLIER, administrateur

Chambre 36 Montréal, P.Q.
266 ouest, rue Notre-Dame Tél.: 288-2001

Meilleurs voeux
1879
BACHE & CO.
INCORPORATED
Membres des principales Bourses Canadiennes et Américaines et des principaux marchés de denrées
Service français
1 Westmount Square -
Montréal 216, Québec. - Tél.: 937-5781
M. Lloyd G. Sampson, gérant résident

C. E. RACINE & CIE, LIMITÉE

Courtiers en douane et transitaires depuis plus de 60 ans

BUREAU CHEF
ÉDIFICE BOARD OF TRADE, MONTRÉAL 125 — TÉL. 849-5291
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE "ENICAR" TELEX. 01-26331

(SUCCURSALES)
7373 Newman Blvd., Suite 229, LaSalle, P. Q. — Tel. 363-2035
7655 Côte de Liesse Rd., Suite 462, Dorval, P. Q. — Tel. 631-4641
Cargo Bldg. No. 1, Suite 126, Route C, Mtl Int'l Airport, Dorval, P. Q. — Tel. 636-7010

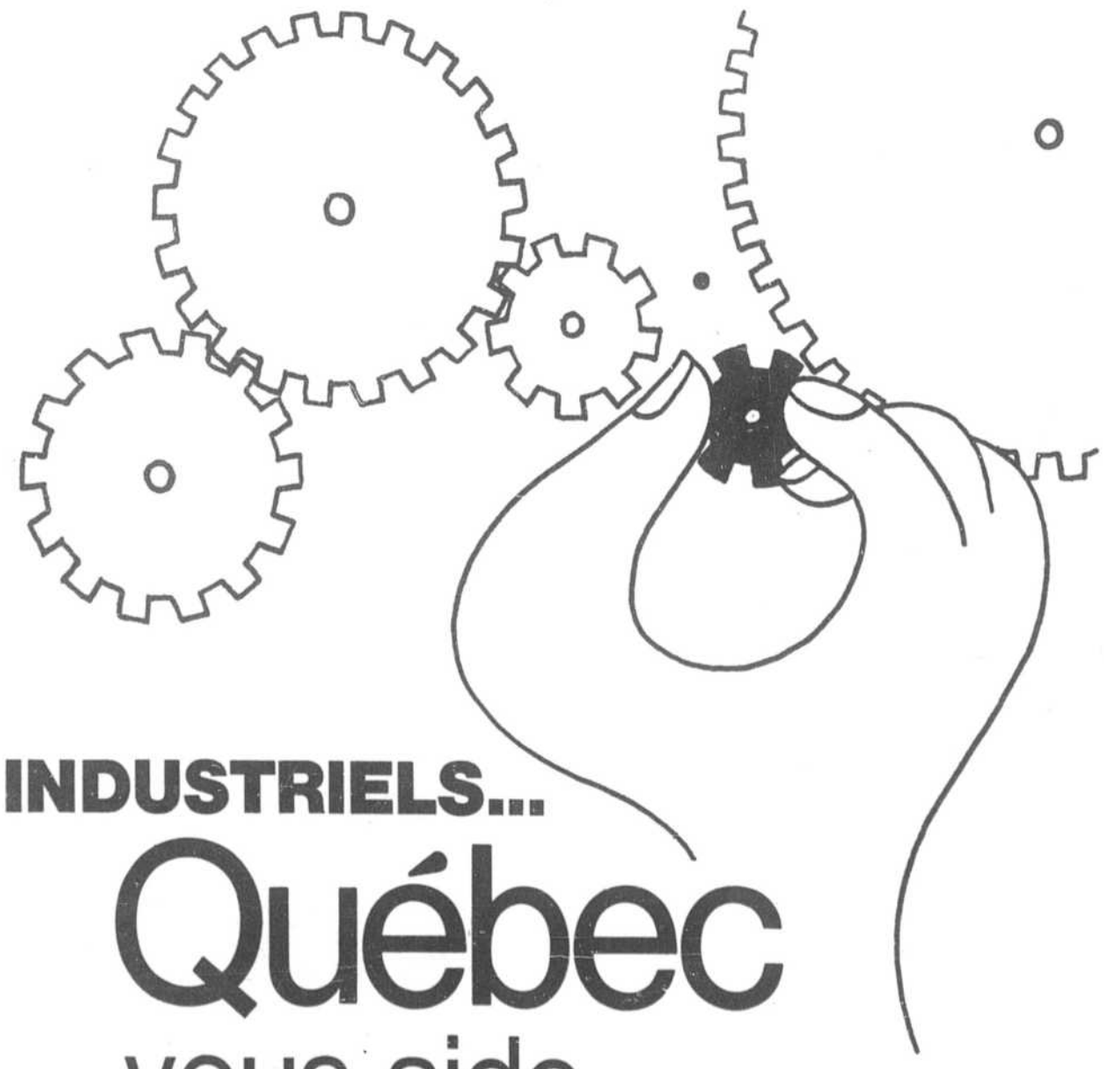

INDUSTRIELS...
Québec vous aide

...Par la Loi de l'aide au développement industriel,

...par la Loi favorisant le développement industriel au moyen d'avantages fiscaux,

...ainsi que par les divers services et directions du Ministère de l'Industrie et du Commerce.

Nous avons tous les outils pour vous aider: Utilisez-les.

Renseignez-vous au:
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
Québec – 710 Place d'Youville Montréal – 1 Place Ville-Marie, 23ième étage

provigo
DISTRIBUTEUR DE PRODUITS ALIMENTAIRES
SIÈGE SOCIAL 611, RUE DU MARCHÉ CENTRAL, MONTRÉAL